



Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais

Elise Vinet, Cynthia Cadel, Nicolas Fieulaine, Colline Colombani, Arnaud Béal, Gaëlle Deschamps, Elodie Levasseur, Elise Chane Sha Lin, Morgan Clement, Stéphanie Laurent, et al.

► To cite this version:

Elise Vinet, Cynthia Cadel, Nicolas Fieulaine, Colline Colombani, Arnaud Béal, et al.. Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais. [Rapport de recherche] GRePS-UL2, Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon. 2013. halshs-01213287

HAL Id: halshs-01213287

<https://shs.hal.science/halshs-01213287>

Submitted on 10 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT FINAL

Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais

Non/-recours aux offres socio-éducatives et de loisir, place dans l'espace public et ethnicisation des rapports sociaux (de sexe)



Détail de la fresque du mur d'accès à la MJC Laennec-Mermoz (Lyon 8^{ème}).

Responsable scientifique : Elise VINET

Membres de l'équipe de recherche : Cynthia CADEL (chargée d'étude à temps plein) ; Nicolas FIEULAINE ; Colline COLOMBANI ; Arnaud BEAL ; Gaëlle DESCHAMPS ; Elodie LEVASSEUR ; Elise CHANE SHA LIN ; Morgan CLEMENT ; Stéphanie LAURENT ; Marie-Amandine VERMILLON.

Groupe de Recherche en Psychologie Sociale, EA 4163, Institut de Psychologie,
Université Lumière Lyon 2

Août 2013

Remerciements

Nos remerciements vont en premier lieu à l'ensemble des personnes qui ont accepté de participer à cette étude-action. Habitant-e-s, professionnel-le-s des structures socio-éducatives et de loisir, membres d'associations transversales traitant des questions de genre et/ou de discrimination, élu-e-s locaux/ales et centraux/ales, technicien-ne-s de la Ville de Lyon. Un merci particulier aux centaines d'habitant-e-s qui ont échangé avec nous, parfois quelques mots à la sauvette, parfois de longs moments formels, parfois juste quelques regards, qui nous ont parfois guidé-e-s dans leurs quartiers et qui ont accepté notre présence sur leurs lieux de vie pendant ces quelques mois. Merci également aux professionnel-le-s qui ont pris le temps de nous livrer leurs impressions et de nous faire bénéficier de leurs expériences.

Merci à Thérèse Rabatel, adjointe au maire de Lyon, déléguée à l'égalité femmes/hommes, aux temps de la ville et aux handicaps, à Louis Lévêque, adjoint au maire de Lyon, délégué à l'habitat, au logement et à la politique de la ville, ainsi qu'à la Mission égalité de la Ville de Lyon, d'avoir conçu et rendu cette étude possible. De telles initiatives des politiques sur ces sujets sont très rares, et plus encore lorsqu'elles émergent au croisement de deux délégations.

Un merci particulier à Rémy Le Floch, chargé de mission égalité à la Ville de Lyon pour son soutien logistique et humain tout au long de cette enquête, pour son intérêt sans cesse renouvelé et pour sa confiance dans la progression de cette recherche.

Merci enfin à toute l'équipe EgaliTer', créée *ad hoc*. Travailler de concert au carrefour des spécialités de chacun-e-s a été très enrichissant, tant au niveau des connaissances théoriques et techniques qu'au niveau humain, et tant pour l'équipe elle-même que pour l'enquête. Merci à chacun-e ici pour son investissement précieux et volontaire.

Sommaire

Introduction.....	6
1. Cadre conventionnel et méthodologique de l'étude-action.....	11
1. 1. La commande de la Ville de Lyon et sa négociation par l'équipe de recherche	11
1. 2. La méthodologie psychosociale mise en place.....	13
1. 3. Les données recueillies et la mobilisation des acteurs/trices (professionnel-le-s et habitant-e-s)	15
1. 4. La mobilisation spécifique des professionnel-le-s des structures socio-éducatives et de loisir et des associations transversales	17
1. 5. Contextualisation empirique de l'étude-action : Climat social et vécus discriminatoires	21
2. Constats et préconisations	24
PREMIERE PARTIE : Les formes de participation des femmes à l'offre socio-éducative et de loisir sur les trois quartiers CUCS	25
A. LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX OFFRES	26
I. La participation générale aux offres et particulière aux Conseils d'Administration des Structures	26
Enjeux, préconisations et pistes d'actions	27
II. La participation spécifique aux offres des Centres Sociaux et MJC	28
II.1. Les publics participant aux dispositifs	28
II.2. Les effets et conditions de la participation des femmes.....	32
II.2.1. Des effets émancipatoires de différentes sortes	32
• Acquisition de ressources par rapport aux conditions socio-économiques et culturelles....	33
• Acquisition de ressources concernant les rapports sociaux de sexe en particulier :.....	34
II.2.2. Les effets positifs et négatifs de la non/-mixité sur l'émancipation des adolescentes et des femmes vis-à-vis des rapports sociaux de sexe.....	34
• Les effets positifs de temps non mixtes chez les adolescentes :	34
• Les effets positifs de temps non-mixtes chez les femmes adultes :	35
• Certains temps de mixité bien accueillis	36
• Effets psychosociaux de la non/-mixité.....	37
Enjeux, préconisations et pistes d'actions	42
II. 3. Certains motifs de non-recours spécifiques et/ou partagés avec les hommes	47
II. 3. 1. Un investissement hors quartier ou hors structures.....	47
II. 3. 2. Un manque de temps pour les femmes s'occupant de leurs enfants.....	48
Enjeux, préconisations et pistes d'action.....	49

II. 3. 3. Des rapports difficiles aux institutions	50
Enjeux, préconisations et pistes d'action	51
II.4. Effets de l'adéquation sexe des adhérent-e-s/ genre des activités proposées.....	51
Enjeux, préconisations et pistes d'action	55
B. LE NON-RECOURS DES HOMMES ADULTES AUX OFFRES.....	60
I. Les motifs de non-recours pluriels	60
I. 1. Un rapport complexe aux institutions	60
I. 2. Des raisons liées à la répartition sexuée des rôles sociaux dans la société	62
I. 3. Des enjeux liés aux catégorisations sociales	63
I. 4. Un impensé institutionnel	65
II. Les effets des offres stéréotypées et/ou de l'absence d'offres destinées aux hommes adultes	66
Enjeux, préconisations et pistes d'action	67
DEUXIEME PARTIE : Les vécus discriminatoires liés à l'ethnisation des rapports sociaux (de sexe)	71
A. Malaises autour du dé/voilement.....	71
B. L'arbre qui cache la forêt ou l'ethnisation des rapports sociaux	74
C. Vécus discriminatoires liés à l'ethnisation des rapports sociaux	76
D. Les visions spécifiques sous-tendant l'ethnisation des rapports sociaux	78
1. Une vision essentialiste des hommes/femmes	78
2. Une vision racisée des habitant-e-s.....	79
3. Une vision culturaliste	79
4. Une vision d'une jeunesse plus ou moins délinquante	80
E. Effets de l'ethnisation des rapports sociaux.....	81
Enjeux, préconisations et pistes d'action	82
TROISIEME PARTIE : La place des femmes dans l'espace public.....	88
A. USAGES DE L'ESPACE PUBLIC	89
I. Un statisme masculin, un transit féminin.....	89
Enjeux, préconisations et pistes d'action	92
II. Non/-mixités temporelles, spatiales et d'usages et fonctionnalités genrées	93
Enjeux, préconisations et pistes d'action	95
III. Le contrôle social des hommes	97
B. L'ESPACE PUBLIC comme événement de rituels d'interactions et d'évitements	98
I. Des rappels à l'ordre sexués.....	98
Enjeux, préconisations et pistes d'action	100

II. La <i>réputation</i> , un des puissants outils de régulation sociale	104
Enjeux, préconisations et pistes d'action.....	106
III. Les stratégies face au contrôle social : entre subir <i>en attendant</i> , s'appuyer <i>sur</i> et jouer <i>de</i> pour résister :	107
Enjeux, préconisations et pistes d'action.....	109
IV. Quand les places chancellent... ..	110
Enjeux, préconisations et pistes d'action.....	112
Conclusion	119
Bibliographie.....	121
Annexes	127
Sommaire des annexes.....	127
Annexe 1 : Commande initiale de la Ville de Lyon	128
Annexe 2 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des structures et associations mobilisées pendant la recherche.....	134
Annexe 3 : Invitation au premier comité de suivi	135
Annexe 4 : Invitation au second comité de suivi.....	136
Annexe 5 : Exemple de fiche atelier, support du second comité de suivi.....	137
Annexe 6 : Politique de la ville et quartiers CUCS lyonnais.....	138
1. Fondements et développement de la politique de la ville (1960-2000)	138
2. Evolutions de la politique de la ville depuis les années 2000	139
3. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Lyon	141

Introduction

« Chaque pratique a son espace [...] : espace de production des richesses, espace de consommation des produits, espace d'exercice des pouvoirs, espace d'élaboration et diffusion des connaissances, espace de représentation des valeurs... Chaque groupe a ses espaces, différemment combinés selon la part prise aux différentes pratiques. En chaque espace, chaque groupe a sa place. Et l'ordre des places donne mesure de l'ordre des groupes ».

Michel Verret¹

Les femmes des quartiers prioritaires lyonnais vivent-elles des formes spécifiques de discrimination, en particulier dans leurs usages de l'espace public (dans et hors-quartier) ainsi que dans leurs rapports aux offres socio-éducatives et de loisir au sein même de ces quartiers ? Ces discriminations tiennent-elles à leur sexe, à leur genre, à leur âge, à leur appartenance à un quartier classé en politique de la ville, à leur confession le cas échéant, à leur racisation² par la société le cas échéant, racisation régulièrement qualifiée d' « origine ethnique » ? A l'enchevêtrement inextricable de ces facteurs ? Le focus sur la catégorie « femme », bien que couplé à d'autres facteurs, ne risque-t-il pas d'invisibiliser d'autres formes de discriminations vécues sur ces territoires qui englobent la question des rapports sociaux de sexe sans s'y réduire pour autant ? Ces formes de discriminations sont-elles liées à des problématiques propres à ces territoires et/ou sont-elles liées à des problématiques systémiques venant s'incarner de diverses façons sur ces territoires ? Les professionnel-le-s territoriaux ainsi que ceux³ des structures socio-éducatives et de loisir sont-ils en prise avec des formes de discrimination spécifiques ? Le cas échéant, se sentent-ils outillé-e-s pour y faire face ? Enfin, au vu de ces questionnements, quelles orientations sont envisageables pour l'action publique ?

Au moment du bilan, c'est à l'ensemble de ces questions que s'attèle le présent rapport, rendant compte d'une étude-action commandée (par appel d'offre) par la Ville de Lyon (à l'intersection de deux délégations –Egalité femmes-hommes, temps de la ville et handicap et Politique de la ville- et accompagnée par la Mission Egalité de la Ville de Lyon) et conduite par l'équipe EgaliTer' du laboratoire GREPS⁴.

¹ Michel Verret, L'Espace ouvrier, Paris, Armand Colin, 1979, p. 7.

² Nous développons le sens de ce terme dans le paragraphe suivant.

³ Idem.

⁴ Groupe de Recherche en Psychologie Sociale, Institut de Psychologie, Université Lyon 2. L'équipe EgaliTer' s'est constituée pour cette étude-action et se compose des membres suivante-e-s:

Responsable scientifique : Elise Vinet, Maîtresse de Conférences, Psychologue sociale, spécialisée sur les questions d'identités genrées, de stéréotypes et de discriminations, ainsi qu'en méthodologie de recherche-action. Ingénieure d'étude : Cynthia Cadel, Psychologue sociale, en préparation d'un doctorat, spécialisée dans les politiques publiques et la participation. Autres membres de l'équipe : Nicolas Fieulaine, Maître de conférences, spécialisé sur les questions de précarité et d'exclusion et sur la perspective temporelle. Colline Colombani, Psychologue sociale, ingénieure-d'étude par vacations sur ce contrat. Des doctorant-e-s : Arnaud Béal, spécialisé sur les questions de non-recours aux droits ; Gaëlle Deschamps, spécialisée sur les questions de mémoire sociale et d'esclavage ; Elodie Levasseur, spécialisée sur les questions de mémoire sociale et de méthodologie qualitative. Des étudiant-e-s du Master 2 Professionnalisant « Psychologie Sociale Appliquée » : Elise Chane Sha Lin ; Morgan Clément ; Stéphanie Laurent ; Marie-Amandine Vermillon

Explorer ces questions imposait déjà de définir le cadre conceptuel dans lequel seraient abordées les questions de discrimination mais aussi de catégorisation. Nous avons opté pour un positionnement conceptuel avant tout psychosocial (au travers principalement des travaux de Tajfel & Turner; Deschamps ; Doise ; Moscovici ; Lorenzi-Cioldi) mais aussi en partie sociologique et philosophique (au travers principalement des travaux de Guillaumin ; Dorlin ; Faure ; Lieber ; Bouamama) ou encore géographique (Raibaud ; Denèfle ; Coutras ; Hancock ; etc ;) ou architecturaux (Soulier) sur cet objet. Un positionnement selon lequel tout rapport social précède la catégorie, la génère et tend à la pérenniser en la « naturalisant ». En ce sens les différentes catégories sociales (sexe, « origine ethnique », classe, âge, etc...) ne sont pas naturelles malgré leur « visibilité » mais bien construites, naturalisées, justifiées et légitimées (Jost & Banaji, 1994⁵) dans et par les rapports de domination. Or, la pensée de sens commun inverse souvent la causalité : les sexes, les « origines ethniques », les classes ou encore les âges, etc. sont perçus comme des groupes possédant des traits naturels qui causent leurs pratiques et expliquent leur comportement. Ainsi, les catégories de sexe ou encore d'« origine ethnique » sont empiriquement effectives au quotidien bien qu'elles ne soient pas empiriquement valides. Comme le soulignent Streiff-Fénart et Steiner :

« La discrimination pose de façon cruciale la question de la frontière, entendue dans ses dimensions à la fois cognitive et sociale plus que géographique. Si de façon générale, les sociétés sont organisées en référence à une frontière au-delà de laquelle se situent les étrangers, c'est en fait lorsque ces étrangers se trouvent être non pas en dehors des limites territoriales, mais dedans, des Autres parmi Nous, qu'ils sont, d'une manière ou d'une autre, l'objet de catégorisation et de désignation altérisante expliquant et légitimant la différence. Ils sont aussi très généralement l'objet de procédures sociales, politiques et juridiques de mises à distance, qui les maintiennent aux marges de la cité, et qui se manifestent par toutes sortes de restrictions, de limitations, de privations de l'accès aux biens et aux ressources. (...). Enfin, la question de la discontinuité est à l'horizon de la discrimination, lorsque la catégorie sociale qui est l'objet d'un traitement différentiel en vient à être essentialisée comme étant une espèce différente et inférieure d'être humain, et lorsque les stéréotypes sont utilisés, (...), pour infrahumaniser les Autres » (Streiff-Fénart et Steiner, 2006, p. 5⁶)

Nous attirons en ce sens l'attention des lecteurs/trices sur un positionnement conceptuel traduit en acte de langage : dans la lignée des travaux de Bouamama et de Macé notamment, nous parlerons de personnes « racisées » ou « non-racisées » plutôt que de « personnes issues de l'immigration » ou de « personnes non issues de l'immigration », sauf dans des cas spécifiques. De la même façon, nous parlerons le plus souvent de « racialisation » et d'« ethnicisation » des personnes en lieu et place d'« origine ethnique ». Ces modifications langagières ne sont ni anodines ni de simples aménagements. Elles permettent de rendre visible et d'inverser un mécanisme classiquement camouflé : alors même qu'elles sont françaises depuis une, deux, voire trois générations, les personnes qui sont dites « issues de l'immigration » sont ainsi renvoyées en permanence à leur « origine ethnique » et donc à la figure de l'Autre, de l'étranger jamais « intégré » et à qui il est reproché justement un « défaut d'intégration » à l'endroit même où son étrangeté est construite et réactualisée par le langage. Le langage en ce sens constitue, dans la lignée des travaux philosophiques d'Austin et Searle, un acte performatif, au sens où il crée une certaine réalité dès lors qu'il entreprend de la nommer. Ainsi, parler de personnes « racisées » et de « racisation » ou

⁵ Jost, J. T. & Banaji, M. R. (1994): The role of stereotyping in system justification and the production of false consciousness. *British Journal of Social Psychology*, 33, pp. 1-27.

⁶ Streiff-Fénart, J., & Steiner, D. (2006). Discrimination : les perspectives de la sociologie et de la psychologie sociale. *Les Cahiers de l'Urmis*, 10-11.

« ethnicisation » permet d'inverser le regard : les personnes ne sont plus renvoyées à une essence, une caractéristique « personnelle » indélébile et quasi-naturalisée « d'origine ». Au contraire, ce caractère « racisé » indique que cette spécificité n'est pas ontologique mais émane d'un processus social développé à leur endroit. D' « être étrangers » ils deviennent ainsi des « être perçu-e-s comme des étranger-e-s », des « êtres renvoyé-e-s à leur origine ethnique », des « êtres à qui la société prête une « race » différente », somme toute des « êtres racisé-e-s ».

De la même façon, nous informons les lecteurs/trices de certains choix langagiers, inspirés de l'ancien français du 17^{ème} siècle (illes) et de certains courants issus des *gender studies* actuels (elleux, ceux...). Le langage, comme nous le soulignons *supra*, constituant un véritable acte performatif, construit en partie la réalité à son image. Ainsi, le masculin pluriel « ils » qui englobe les femmes et les hommes hiérarchise-t-il les sexes (c'est la fameuse règle du « masculin l'emporte sur le féminin ») et rend-il les femmes invisibles au pluriel dans un groupe mixte. A l'inverse, le pluriel mixte « illes » permet de restituer une place égale aux femmes et aux hommes dans le langage et donc symboliquement dans la société, même si certain-e-s lui préféreront « yels » ou « yelles » qui permet de rendre audible cette présence du féminin là où « illes » ne la signifie qu'à l'écrit (la prononciation ne change pas). Ainsi, « ils » désigne un groupe d'hommes ; « elles un groupe de femmes », « illes » un groupe de femmes et d'hommes, et « yels » un groupe de personnes aux genres variés ne se réduisant par forcément aux catégories binaires « femme » et « homme ». De la même façon, « elleux » (par exemple dans elleux-même) et « ceux » permet de rendre compte de cette co-présence des femmes et des hommes. Ainsi, « ceux » renvoie à un groupe d'hommes, « celles » à un groupe de femmes et « ceux » à un groupe mixte ou d'individu-e-s de genre variés.

Toujours dans un souci de transparence conceptuelle, et bien que l'Appel d'Offre (AO) souligne qu'il ne s'agit pas dans l'étude-action de clarifier conceptuellement la notion de discrimination multifactorielle, la rigueur scientifique exige quant à elle un positionnement théorique préalable à toute investigation et démarche d'enquête. Notre approche de la discrimination est une approche psychosociale (exposée en partie *supra*) se différenciant de l'approche juridique des discriminations. Cette dernière considère deux types de discrimination, directe et indirecte. Constitue une discrimination directe⁷ la situation dans laquelle une personne est traitée, en raison d'un motif prohibé, de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable. La loi donne une liste exhaustive de 19 critères de discrimination prohibés, parmi lesquels figurent le handicap, l'état de santé, mais aussi l'âge, le sexe, l'origine, la grossesse, etc... La discrimination directe est visible, manifeste. En revanche, constitue une discrimination indirecte⁸ une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs prohibés par la loi, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique soit objectivement justifié-e-s par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but soient nécessaires et appropriés. Il s'agit donc d'un acte ou d'une mesure qui, en apparence, n'opère aucune différenciation, mais qui peut avoir pour effet de désavantager particulièrement un groupe de personnes déterminé en raison d'un critère

⁷ Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations : article 1er - Code du travail : article L. 1132-1 - CJUE, 11 juillet 2006, aff. C-13/05, Chacon Navas

⁸ Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations : article 1er - Code du travail : article L. 1132-1 - Délibération n°2007-239 de la HALDE

discriminatoire (tel que le handicap, l'état de santé...), sans justification objective et raisonnable. La discrimination indirecte s'intéresse au résultat discriminatoire que produit une mesure et non à l'intention discriminatoire ou non qu'avait son auteur. La discrimination indirecte définie de façon juridique ouvre ainsi la voie à la *discrimination systémique* définie dans les sciences humaines comme « *relevant des effets globaux du système social* » (Poiret & Vourc'h, 1998, p. 18⁹). Cependant, ces approches juridiques sont insatisfaisantes pour notre étude au sens où elles autorisent certaines inégalités de traitement car non fondées sur un des critères juridiques, et au sens où elles invisibilisent largement la base matérielle des discriminations et leur fonctionnalité sociale. Comme le souligne Fotia, « *Le droit n'étant que l'expression d'un rapport de force, les discriminations légales ne font qu'accentuer les inégalités considérées comme légitimes par la classe dominante. Qu'une inégalité soit considérée comme légitime ou non, qu'une discrimination soit légale ou non, n'enlève, bien entendu, rien à l'injustice et à la domination ainsi produites.* » (Fotia, 2012, p. 120¹⁰). Aussi nous sommes nous penché-e-s dans l'étude-action sur les discriminations envers les femmes mais aussi envers les habitant-e-s de façon plus générale du point de vue de leurs ressentis, perceptions et vécus d'injustice, d'inégalité, de traitement différent, de discrimination.

Nous avons donc interrogé au cours de cette recherche les discriminations multifactorielles dans leurs causalités, leurs expressions et leurs conséquences telles qu'elles sont vécues, représentées et subies/agies par les habitant-e-s, en particulier par les femmes, de trois quartiers prioritaires lyonnais mais aussi par les acteurs/trices institutionnel-le-s et de terrain. Les discriminations sont-elles imputées à une inadaptation supposée des personnes et des groupes sociaux en question en quel cas la réponse la plus adaptée passerait d'après les acteurs/trices par la transformation des personnes ? et/ou sont-elles imputées à une idéologie globale faite de préjugés sur certaines personnes ou groupes sociaux, en quel cas la réponse la plus adaptée passerait d'après les acteurs/trices par une modification des mentalités ? et/ou sont-elles imputées à des bases matérielles différentes (des inégalités structurelles économiques et sociales), en quel cas la réponse la plus adaptée passerait d'après les acteurs/trices par des luttes à conduire pour modifier concrètement les systèmes producteurs des discriminations, donc les bases matérielles de ces dernières ? Dans cette troisième perspective, les préjugés et stéréotypes seraient aussi pris en compte par les acteurs dans leur appréhension des discriminations, non pas en tant que facteurs causaux mais en tant que processus de légitimation de ces dernières (voir Guimond, 2006¹¹).

Concernant le caractère « multifactoriel » des discriminations, notre approche s'inscrit dans une perspective intersectionnelle (voir Bilge, 2009¹², pour une synthèse de cette approche). « *Les rapports sociaux de sexe — entre sexes et intra-sexe — toujours imbriqués à d'autres rapports sociaux, sont organiquement composés d'une dimension matérielle qui correspond aux places, aux fonctions, aux moyens matériels et techniques, aux accès aux ressources concrètes. Ils sont aussi composés d'une dimension symbolique, faite de croyances organisées en doxas, qui fonctionnent à légitimer les positions matérielles asymétriques de sexe* » (Monique Haicault, 2000¹³). L'approche

⁹ Poiret, C. & Vourc'h, F. (1998). *Repérer les discriminations ethniques et raciales dans le domaine du travail et de l'emploi*, URMIS-CNRS, Université de Paris 8.

¹⁰ Fotia, Y. (2012) La Discrimination. In S. Bouamama (S/Dir.). *Dictionnaire des dominations de race, de sexe, de classe*, Syllepse, Paris, p. 120-123.

¹¹ Guimond, S. (2006). *La fonction sociale des préjugés ethniques*. In J., Streiff-Fénart & D., Steiner, D. (S/ Dir.) *Discrimination : les perspectives de la sociologie et de la psychologie sociale. Les Cahiers de l'Urmis*.

¹² Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, n° 225, p. 70-88.

¹³ Monique Haicault, *L'Expérience sociale du quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université, 2000)

intersectionnelle se distingue clairement de l'approche « cumulative » des discriminations où ces dernières sont envisagées sous le mode de l'addition (Bouamama, Cormont & Fotia, 2010¹⁴). Ainsi, certaines femmes seraient plus opprimées que d'autres selon qu'elles « cumulent » d'autres « handicaps » comme leur origine ethnique, etc. Dans cet exemple, les rapports sociaux entre les femmes immigrées et les autres femmes sont invisibilisés, car l'identité raciale est considérée comme indépendante de l'identité de genre, et, partant, les deux discriminations sont considérées comme s'ajoutant l'une à l'autre. Or *« toute identité « raciale » est expérimentée d'une manière genrée et, réciproquement, toute identité de genre est expérimentée de manière « raciale » particulière »* (Poiret¹⁵, 2005, p. 203). La perspective intersectionnelle permet de dépasser cette limite. Initiée par une juriste, Kimberley Crenshaw en 1991 *« L'intersectionnalité veut s'éloigner de l'approche additive, où les diverses oppressions sont conçues comme cumulatives, s'additionnant les unes aux autres. Dire des oppressions qu'elles s'entrecroisent signifie qu'elles sont interactives dans leurs processus comme dans leurs effets (...), qu'elles sont constitutives les unes des autres. Ainsi on ne pensera plus l'oppression sexuelle des femmes minoritaires comme semblable à celle des majoritaires, mais en pire. En effet l'oppression sexuelle des femmes de couleur n'épouse pas les mêmes formes que celles des femmes blanches, pas plus d'ailleurs que celle des épouses de bourgeois reproduit à l'identique celle des femmes du prolétariat. Mais l'analyse intersectionnelle rappelle aussi que les femmes de couleur ne sont pas toutes pareillement opprimées, car cette catégorie est elle-même traversée par d'autres rapports comme la classe et l'orientation sexuelle »* (Juteau¹⁶, 2007, p. 34).

Cette approche¹⁷ requalifie et replace au centre des investigations le point de vue situé des sujets (Smith, 2007; Kababza, 2006), c'est-à-dire la parole des sujets elleux-mêmes sur leurs expériences discriminatoires : *« Le « point de vue situé » des femmes issues de l'immigration postcoloniale est ainsi un incontournable de toutes actions en leur direction d'une part et de celles portant sur les discriminations qu'elles subissent en particulier »* (Bouamama et al., *ibid.*, p. 88).

Nous avons ainsi tenté de palier à certains écueils pointés dans le cadre des recherches et des actions liées à la lutte contre les discriminations. En effet, *« de plus en plus d'acteur-e-s réagissent au décalage important entre les approches et les pratiques majoritaires en matière de lutte contre les discriminations, d'une part et les vécus particuliers des femmes issues de l'immigration postcoloniale et des classes populaires, d'autre part »* (*Ibid.*, p. 7). Nous avons donc eu à cœur de prendre en compte autant que possible dans notre recherche les effets matériels et idéels du cadre macro-social (choix politiques et économiques, législations, actions, etc.) sur les vécus discriminatoires des femmes et des habitant-e-s de ces quartiers. Nous avons par ailleurs adopté une approche qualitative et compréhensive considérant les habitant-e-s avant tout comme sujets et non objets de discours ou d'action. Enfin, nous avons opté pour une approche intersectionnelle des discriminations. L'Appel d'Offre auquel nous avons répondu pour conduire l'étude exposée ici reposait pourtant initialement sur une approche ambiguë car à la fois cumulative : *« Mieux connaître la façon dont les discriminations se cumulent, infléchissent et déterminent les situations et les parcours des femmes issues des quartiers inscrits en politique de la ville »* et interactionnelle :

¹⁴ Bouamama, S., Cormont, J., & Fotia, Y. (2010). *Les discriminations multifactorielles, genre/ « race »/ classe. Repères pour comprendre et agir*, Villeneuve-d'Ascq, Ifar/Yalodès.

¹⁵ Poiret, C. (2005). Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques, quelques enseignements du débat nord-américain, *Revue européenne des migrations internationales*, 21-1.

¹⁶ Juteau, D. (2007). *Rapport de sexe, frontières ethniques et identités nationales*, Rapport final pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Montréal.

¹⁷ Dans la lignée des approches issues du *black feminism* ou encore des *post-colonial studies*

« Dégager de nouvelles pistes d'action pour mieux prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'intrication de phénomènes discriminatoires sur ces territoires ». Nous avons alors proposé d'investiguer les phénomènes discriminatoires dans une approche intersectionnelle, et cette dernière fut adoptée lors du premier comité de pilotage en amont du démarrage de l'étude-action, le 21 septembre 2012.

1. Cadre conventionnel et méthodologique de l'étude-action

1. 1. La commande de la Ville de Lyon et sa négociation par l'équipe de recherche

Vu l'ampleur et la complexité de la commande initiale, il nous est difficile de la synthétiser ici sans la paraphraser. Nous avons donc opté pour une présentation complète du cahier des charges de la commande (donc l'appel d'offre dans son intégralité) en Annexes¹⁸. Face à cette demande initiale d'une très grande richesse sur différents niveaux, appliquée à trois quartiers et sur une durée prévue de trois mois, notre réponse à cet appel d'offre a négocié plusieurs points. Certains ont été satisfaits, d'autres n'ont pu l'être.

La temporalité : la durée de l'étude a finalement été convenue à 6 mois. En cours d'étude, un avenant d'un mois a été signé, portant l'étude finale à 7 mois, dont 4 mois de terrain. Au final, elle aura duré 8 mois dont 5 mois de terrain (la restitution finale en comité de pilotage n'ayant pu être calée au vu des agendas de chacun-e-s des membres avant le 30 mai).

La saisonnalité : nous avons attiré l'attention des commanditaires de l'étude sur la saisonnalité de cette dernière (octobre 2012 à mars 2013 initialement, puis finalement avril 2013). En effet, les observations dans l'espace public semblaient moins propices pendant l'automne avancé et l'hiver que pendant le reste de l'année. Evidemment l'argument fut entendu mais l'étude-action ne pouvait être reportée. Il se trouve que l'hiver fut très rude sur Lyon comme de façon générale en France, et que le printemps brilla surtout par son absence, par des températures très basses et des précipitations importantes. Ainsi, les observations ont-elles été soumises à un biais de saisonnalité incompressible mais dont il nous faudra tenir compte dans les analyses.

Les quartiers : nous avons sollicité une restriction de l'étude à l'un des trois quartiers CUCS pressentis ou sa mise en perspective par un autre quartier non-CUCS, afin de pouvoir identifier ce qui relevait de l'ancrage territorial et ce qui relevait de dynamiques systémiques. La demande n'a pas abouti ; les trois territoires CUCS (La Duchère, le Vergoin, Mermoz) ont été maintenus et l'acceptation de notre proposition a été conditionnée par l'acceptation d'investiguer ces trois quartiers.

Caractère exploratoire de l'étude-action : Nous avons proposé un caractère exploratoire pour cette étude au vu de sa complexité (sujet sensible, accès difficile aux populations sur un temps aussi court, temporalité, budget, nombre de points à investiguer, trois territoires, etc.). Nous nous sommes ainsi

¹⁸ Cf. Annexe 1 en page II des Annexes.

engagé-e-s pour l'état des lieux à dégager des grandes tendances et selon les possibilités de terrain et les tendances se dégageant, à réaliser quelques approfondissements ou « carottages ciblés ».

Les axes de la recherche :

Nous avons retenu l'investigation d'un axe riche et d'un processus complexe :

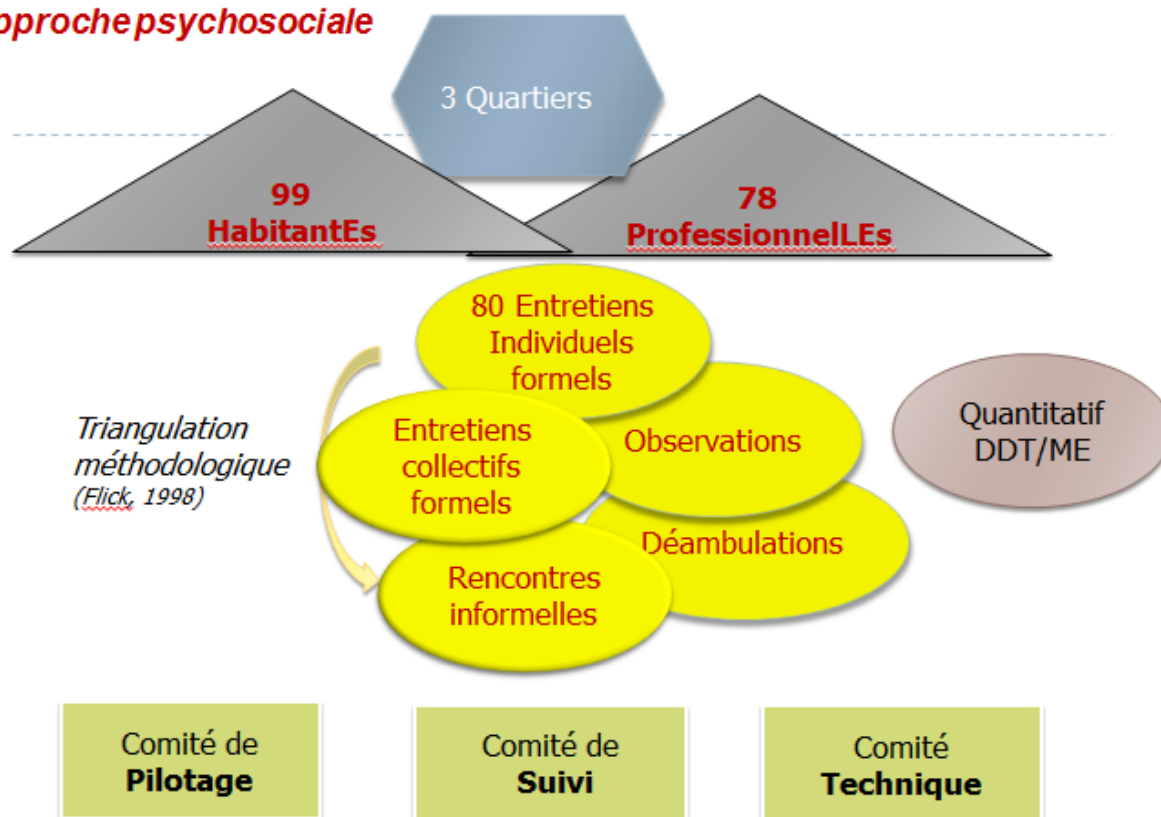
- Axe : la participation des femmes à la vie du quartier, au travers de leurs usages de l'espace public et de leurs non/-recours aux offres socio-éducatives et de loisir.
Nous avons ici appelé à une vigilance concernant la tendance des individu-e-s à internaliser et à sous-estimer les discriminations multifactorielles qu'ils vivent (Céreq, 2006), ce qui demanderait quelques aménagements spécifiques au niveau méthodologique. Nous avons également souligné ici les enjeux de visibilité et d'invisibilité des liens sociaux et des catégories d'individu-e-s et interrogé les enjeux de la portée du regard institutionnel.
Une attention particulière a été proposée quant aux effets possibles des stéréotypes et préjugés ethnisants sur les ressentis discriminatoires.
- Processus : la mobilisation des acteurs/trices territoriaux mais aussi transversaux (associations traitant des questions de genre et de discriminations) à différents niveaux d'implication, via des temps individuels et des temps de réflexion collective autour de cette question. Il s'agissait notamment de mieux comprendre comment elles appréhendent et traitent les discriminations multifactorielles, quelle est la place du genre, les besoins et freins identifiés, les lignes de fractures, les enjeux des activités et leurs contributions aux socialités genrées, les enjeux et les dessous de la mixité.

La méthodologie :

Nous avons proposé une méthodologie psychosociale, qualitative, compréhensive et participative permettant aux habitant-e-s, aux professionnel-le-s des structures socio-éducatives et de loisir ainsi qu'aux acteurs/trices des associations transversales, d'être intégré-e-s s'il/les le souhaitent au processus-même de recherche. Nous allons développer cette méthodologie à présent.

1. 2. La méthodologie psychosociale mise en place

Approche psychosociale



La méthodologie retenue fait appel au principe de la triangulation (Flick¹⁹, 1992). Approche privilégiée en psychologie sociale, elle permet de croiser et d'alimenter les regards sur un même objet, que ce soit au niveau d'une triangulation théorique ou méthodologique.

Sur un plan théorique, nous avons en effet croisé les apports de différents champs de la psychologie sociale, mais également de la sociologie, de la philosophie ou encore de l'urbanisme et de la géographie sociale.

Au niveau méthodologique, nous avons ainsi déployé différentes méthodes d'investigation dont nous avons au final croisé les apports : des déambulations dans les quartiers ; des observations libres et guidées des « espaces publics » des trois quartiers ; des participations à certains temps collectifs ou certaines activités proposées par les structures socio-éducatives ; des entretiens individuels avec des professionnel-le-s des structures visées et avec des habitant-e-s (commerçant-e-s et résident-e-s) des quartiers ; enfin, des entretiens collectifs avec des habitant-e-s et avec des professionnel-le-s. Ces temps d'entretiens et de rencontres étaient tantôt formels, tantôt informels, tantôt soutenus par un guide d'entretien semi-directif, tantôt beaucoup plus libres. En effet, au vu notamment du caractère sensible du thème de l'étude et du temps court pour se familiariser avec le terrain, il est arrivé que certain-e-s habitant-e-s n'acceptent pas de nous parler, ou qu'elles acceptent, mais dans la spontanéité de la rencontre, ce qui ne permettait pas alors d'enregistrer ni souvent de prendre en note les propos, afin de ne pas rompre l'alliance avec la personne.

¹⁹ Flick, U. (1992). Triangulation Revisited : Strategy of Validation or Alternative ? *Journal for the Theory of Social Behavior*, 22(2), 175-197.

Cette méthodologie qualitative a été croisée avec des données statistiques rassemblées par la Mission Egalité notamment d'après la base Insee afin d'éclairer sous un autre angle certains constats. Par ailleurs, pour prendre en compte le caractère multifactoriel des discriminations, nous avons investigué la participation des femmes (aux offres et à l'espace public) en regard d'autres facteurs à chaque fois que cela fut possible (« racisation » ; âge ; CSP ; statut parental ; modalité « homme » du facteur « sexe », etc.).

Enfin, la méthodologie que nous avons retenue place la participation de l'ensemble des acteurs/trices au cœur de la démarche dans un but d'émancipation (Hall, Gilette et Tandon, 1982; Fals Borda, 1977; Maguire, 1987). En effet, malgré le temps court imparti à cette étude-action, nous l'avons structurée autour de trois instances collectives allant d'un degré institutionnel (commanditaires et élus) à celui d'une participation élargie via un comité de suivi (ouvert à tou-te-s, professionnel-le-s et habitant-e-s des quartiers mais également aux acteurs transversaux) qui vise à questionner régulièrement au cours de l'étude la pertinence des pistes d'analyse dégagées et à engager un mouvement de réflexion partagée autour de ces questions. Cette participation voulue s'ancre dans une reconnaissance et une sollicitation des capacités et expertises des habitant-e-s et des professionnel-le-s en tant que sujets (et non objets) d'étude (Nincas, 2008) ainsi que de leur potentiel de créativité (Agger, 1992) notamment pour penser les actions futures les concernant directement.

Nous allons à présent détailler la composition et la fonction des trois comités (pilotage, de suivi et technique) :

Un comité de pilotage, constitué au minimum de deux adjoint-e-s au Maire (délégation à l'égalité Femmes-Hommes, aux temps de la ville et aux handicaps et délégation à la Politique de la ville et à l'habitat), du responsable de la Mission égalité et du responsable du projet côté Mission égalité, de la responsable de l'équipe de recherche et de l'ingénieure d'étude de l'équipe. D'autres personnes et institutions y sont conviées comme les chargé-e-s de territoire des trois quartiers, la Direction du développement territorial de la Ville de Lyon, la Direction de l'éducation, la Délégation générale à la culture, la Direction des sports, mais aussi la région Rhône Alpes ou encore l'Etat via notamment la Délégation Régionale aux Droits de Femmes et à l'Egalité. Ce comité de pilotage a pour fonction de suivre, discuter et valider l'avancée de l'étude-action, pouvant réorienter cette dernière suivant les événements inhérents à toute étude de terrain.

Trois comités de pilotage ont ainsi eu lieu, rassemblant chacun entre 16 et 26 personnes :

- Un comité de lancement l'étude-action le 21 septembre 2012
- Un comité intermédiaire de suivi de l'étude-action le 1^{er} février 2013
- Un comité final de restitution de l'étude-action le 30 mai 2013.

Un comité de suivi constitué des acteurs/trices institutionnel-le-s et de terrain concerné-e-s par l'enquête et intéressé-e-s à participer ; des associations « militantes » dans la lutte contre les discriminations, pour les droits de l'Homme et pour l'égalité Femmes-Hommes ; des habitant-e-s des quartiers concernés intéressé-e-s à participer à l'étude-action sur la base du volontariat, ainsi que de l'ensemble de l'équipe prestataire. Cette instance constitue un lieu privilégié de mise en débat des premiers constats, des pistes de réflexion et des propositions d'actions émergeant de l'étude-action. Elle constitue ainsi un lieu d'échange et de participation des individu-e-s concerné-e-s par l'enquête à différents niveaux et ne se fréquentant pas forcément par ailleurs, pouvant ainsi générer une synergie propice à des actions futures. Par l'ambition de mise en dialogue de différents points de

vue, ce comité a permis, malgré certaines résistances sur lesquelles nous reviendrons, de faire se rencontrer divers expertises et « interprétations situées » de l'étude par les acteurs concerné-e-s, permettant de croiser la richesse des regards et des expériences. Enfin, ce comité est conçu dans l'optique de favoriser une appropriation de l'étude par les sujets mêmes de l'étude, assurant ainsi le ferment d'une certaine implication sur ce thème qui pourra se poursuivre une fois l'étude-action terminée et constituer alors une ressource active et riche pour les actions publiques futures.

Deux comités de suivi ont eu lieu, rassemblant chacun entre 22 et 35 personnes

- Un comité de mi-parcours pour discuter des premières pistes de constats le 10 janvier 2013
- Un comité de fin d'étude-action pour discuter des pistes de préconisations le 23 mai 2013

Un comité technique rassemblant les chargé-e-s de mission thématiques et territoriaux impliqué-e-s pour travailler les aspects techniques de la mission : prises de contact sur les terrains, opérationnalité des propositions, etc.

Trois comités techniques ont eu lieu surtout en début et milieu d'étude-action : les 27 septembre 2012, 23 novembre 2012 et 21 janvier 2013.

Par ailleurs, d'autres temps ont jalonné l'étude :

- Une réunion de lancement sur chacun des trois territoires concernés en début d'étude-action (deuxième quinzaine d'octobre). Réunissant chaque chargé-e de territoire, les professionnel-le-s des structures socio-éducatives et de loisir et des associations locales, ce lancement visait à informer et mobiliser les acteurs/trices et à établir les premiers contacts de terrain ;
- Des réunions ponctuelles entre l'équipe de recherche et la Mission égalité ont constitué un support particulièrement étayant pour l'étude-action (débriefing, réflexion, organisation), et ont également permis de cibler les statistiques pertinentes à considérer dans le cadre de l'étude ;
- Des temps de restitution sont programmés sur chaque territoire (automne 2013) pour rendre compte des résultats de l'étude aux acteurs/trices (professionnel-le-s, bénévoles, habitant-e-s, etc.) y ayant participé. Ces temps permettront de poursuivre la mobilisation sur ces questions de genre et de discriminations et devraient donner lieu à une poursuite du travail entre acteurs/trices sous la forme d'ateliers pour élaborer des propositions d'action publique basées sur les préconisations du présent rapport.

1. 3. Les données recueillies et la mobilisation des acteurs/trices (professionnel-le-s et habitant-e-s)

Effectif total des personnes avec lesquelles nous avons échangé : **177** sur les trois territoires, parmi lesquelles :

- ▶ 78 professionnel-le-s et 99 habitant-e-s
- ▶ 114 femmes et 63 hommes

Nous avons rencontré ces personnes au cours de :

- ▶ 80 temps d'entretiens individuels formels (un guide d'entretien pour les professionnel-le-s / un guide d'entretien pour les habitant-e-s)

- ▶ Des temps collectifs formels avec des adolescent-e-s et des associations ou dispositifs (Exemple : Lieux Accueil Parents, etc.)
- ▶ Des temps informels individuels ou collectifs (rencontres dans la rue, commerces, squares, participation à des activités, etc.)
- ▶ Des déambulations dans les trois quartiers parfois seul-e-s et parfois en groupe ; parfois juste entre chercheur-e-s et parfois accompagné-e-s par des professionnel-le-s, des élu-e-s, des chargé-e-s de territoire ou des habitant-e-s.
- ▶ Quinze temps d'observations spécifiques de l'espace public sur les trois quartiers.
- ▶ Des temps d'observation et d'immersion inhérents à l'étude nous ont bien entendu surtout permis d'observer des centaines de personnes sans interagir avec elles la plupart du temps. Nous ne pouvons pas quantifier le nombre de personnes observées, et par ailleurs, cela n'aurait pas grand sens au vu des objectifs de l'étude.

Focus sur les habitant-e-s :

Parmi les 80 adultes rencontré-e-s figurent 52 femmes et 28 hommes

Parmi les 19 adolescent-e-s rencontré-e-s figurent 11 adolescentes et 8 adolescents

✓ Caractéristiques :

Ces personnes sont de CSP diverses bien que majoritairement leur capital économique soit faible, ce qui constitue une des caractéristiques des habitant-e-s en territoire CUCS ; d'âge différents (de 11 à 75 ans avec une majorité entre 23 et 60 ans) ; certaines personnes sont « racisées » par la société et d'autres sont « non-racisées ». Enfin, certain-e-s habitant-e-s sont résident-e-s alors que d'autres sont commerçant-e-s sur les quartiers. Nous avons en effet englobé les commerçant-e-s dans les habitant-e-s des quartiers même si leur foyer de résidence se situe la plupart du temps en dehors du quartier, car ces dernier-e-s ont un temps de présence sur le quartier au moins aussi, voire parfois plus, important que les résident-e-s, et leur connaissance du quartier est complémentaire à celle de ces dernier-e-s.

✓ Le recrutement des personnes a suivi plusieurs voies parallèles :

- ⇒ Via les associations et les structures socio-éducatives et de loisir : il s'agit ici d'habitant-e-s impliqué-e-s dans la vie associative ou fréquentant au moins une structure.
- ⇒ Via des commerçant-e-s (nous avons posé avec leur accord des affichettes et des flyers dans leurs boutiques, à destination des habitant-e-s intéressé-e-s pour participer à l'étude-action).
- ⇒ Via des déambulations dans l'espace public et temps de vie des quartiers (événements culturels, marchés, sorties d'école, soirées, commerces, etc.) :

Nous avons touché dans ce dernier cadre des habitant-e-s plutôt situé-e-s en dehors des réseaux institutionnels et associatifs, avec des taux de non-recours aux offres plus importants.

Focus sur les professionnel-le-s :

Parmi les 78 professionnel-le-s rencontré-e-s figurent 51 femmes et 27 hommes.

Ces professionnel-le-s sont hétérogènes tant du point de vue de leurs secteurs d'activité que de leurs statuts ou encore de leur ancrage territorial ou non²⁰.

✓ Secteurs des professionnels locaux :

²⁰ Voir l'Annexe 2, page VIII, pour un tableau récapitulatif de l'ensemble des structures et associations mobilisées pendant la recherche.

- Socio-éducatif : *Centres sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), Education de prévention, Maisons de l'enfance, etc.*
- Culturel : *Prenez Racine, Chiloé, Ebullisciences, Théâtre du Grabuge, bibliothèques, etc.*
- De l'action sociale et de l'insertion : *Maisons Du Rhône, Missions locales, associations d'insertion, etc.*
- Sportif : *Association Sportive Lyon-Duchère, Halle d'athlétisme, Sport dans la ville, etc.*
- Educatif : *Ecoles, lieux accueil parents, atelier parentalité, etc.*
- ✓ Autres professionnel-le-s : élu-e-s centraux/les et locaux/ales; technicien-ne-s; chargé-e-s de territoire ; militant-e-s d'associations transversales n'ayant pas d'ancrage local dans un des quartiers de l'étude mais œuvrant à un niveau « méta » sur Lyon (Exemples : la Maison des Passages ; Femmes réductions des risques et sexualité (FRISSE) ; la Cimade ; Femmes informations liaisons (FIL) ; etc.)

1. 4. La mobilisation spécifique des professionnel-le-s des structures socio-éducatives et de loisir et des associations transversales

Cet axe constitue à la fois une partie en soi du rapport (la partie présente) et une dispersion dans chacune des autres parties. En effet, cette mobilisation possède un caractère transversal au sens où elle est à la fois un résultat et un processus. Une partie du résultat comme du processus est difficilement appréhendable car certains effets de la mobilisation ne peuvent se mesurer qu'à long terme, là où certains processus ne peuvent être mesurés lorsqu'ils sont justement « en train de se faire ».

Des temps de l'étude-action ont été pensés pour mobiliser les professionnel-le-s sur ces questions :

- 51 entretiens individuels,
- 27 professionnel-le-s rencontrés pendant des entretiens collectifs et/ou temps informels,
- 3 comités techniques d'une à deux heures chacun (principalement avec la mission égalité, les chargé-e-s de territoire et la DDT),
- 2 comités de suivi de trois heures chacun (où étaient invité-e-s l'ensemble des professionnel-le-s, mais aussi les habitant-e-s et les associations transversales),
- 1 réunion de trois heures avec les associations transversales.

► Les enjeux de la participation dans les comités de suivi :

Les comités de suivi visaient, comme nous l'avons dit *supra*, à tester des constats de terrain et des préconisations et à susciter l'émergence de nouveaux éléments en évitant un cadrage descendant. Nous étions en recherche de participation, de prises de positions entre les différent-e-s acteurs/trices, de critiques constructives, afin que l'étude-action avance avec l'ensemble des acteurs/trices concerné-e-s, que les pistes de recherche issues du terrain et de la théorie soient examinées par le terrain lui-même.

Le premier comité de suivi avait pour objectif de discuter collectivement des premières pistes de constats émergeant à mi-parcours de la recherche, afin pour l'équipe de recherche de réorienter éventuellement les directions retenues jusque-là selon les retours des acteurs/trices. Il n'était pas

question de résultats ni même de présentation descendante, mais bien d'une réflexion collective autour de certaines pistes²¹.

Ce comité de suivi a finalement réuni 35 personnes alors que 12 seulement avaient initialement confirmé leur présence. L'affluence progressive des participant-e-s notamment après le début de la séance ne nous a pas permis de constituer deux groupes, les arrivant-e-s s'intégrant au fur et à mesure. Le côté actif de la participation a donc été difficile à instaurer, car la dynamique collective à 35 personnes s'est centrée sur quelques personnes charismatiques. Les trois habitantes présentes se sont peu exprimées, et les associations transversales présentes ont également très peu voire pour certaines pas du tout pris part aux échanges. C'est pour cela que nous avons par la suite mis en place une réunion spécifique avec les associations transversales, nous y reviendrons tout à l'heure.

Au-delà de la difficulté à instaurer une dynamique participative vu l'effectif très important de ce premier comité de suivi, soulignons que la venue massive des professionnel-le-s constitue *en soi* un indicateur positif de leur mobilisation sur cette étude, et au-delà, sur ce sujet.

Un décalage entre les attentes descendant-e-s de certain-e-s et le mode participatif qui caractérisait l'esprit de ces comités de suivi dans le cadre de la recherche s'est fait sentir rapidement. Il est apparu difficile pour les acteurs/trices de s'engager dans une réflexion collective spontanée sur la base de pistes de constats proposées par l'équipe. Ce format réflexif non guidé par un power-point et posant des questions plutôt que d'apporter des réponses, a décontenancé un certain nombre d'acteurs/trices. Nous pouvons analyser ce décalage de diverses façons :

- l'intitulé « comité de suivi » n'a pas la même signification selon les univers professionnels, et peut, malgré notre précision sur l'invitation du caractère participatif et réflexif de ce comité, et notre introduction de la séance sans équivoque reposant ce cadre spécifique, induire des attentes descendantes de bilan de mi-parcours avec validation des acteurs, ce qui ne correspond pas à la forme du comité de suivi mais à celle du comité de pilotage.
- Les habitudes et cadres professionnel-le-s ont également joué : s'il est commun de prendre des temps réflexifs peu guidés dans l'univers de la recherche, le format des réunions de la plupart des professionnel-le-s semble très structuré et laisser peu de place à ce type d'échanges.
- Par ailleurs, on peut penser que l'univers représentationnel a joué un rôle également dans ce décalage d'attentes : classiquement, les chercheur-e-s sont attendu-e-s dans une visée descendante de diffusion du « savoir ». Or, ce que nous proposons ici allait à l'encontre de cette représentation, puisque nous sollicitons leurs expertises et n'étions pas dans un mode descendant. Que nous évoquions les questions que nous nous posions et non pas les réponses que nous croyions avoir a semblé constituer un cadre déstabilisant (la figure de l'expertise partageait ses interrogations) et en ce sens n'était pas sécurisante pour le groupe puisqu'elle le renvoyait à un rôle non pas de spectateur passif mais d'acteur du processus. Les quelques réactions d'attaque du cadre scientifique de l'étude ont été à ce titre exemplaires, bien que très minoritaires : en effet, les garant-e-s de la scientificité de l'étude-action sont les chercheur-e-s et non pas les acteurs/trices. Ainsi, le fait que les chercheur-e-s se décalent de la représentation traditionnelle de la « science » et du confort qu'elle induit habituellement pour les « auditeurs/trices », semble avoir conduit les acteurs/trices à se décaler également de leur propre expertise pour tenter de palier à celle perçue comme défaillante des garant-e-s du cadre. Cette attaque du cadre a également nourri une autre

²¹ Cf. l'invitation au premier comité de suivi en Annexe 3, page IX

fonction, puisqu'elle a permis aux acteurs/trices réticent-e-s d'éviter de se prêter à un exercice délicat, à savoir celui de l'échange à bâtons rompus avec des personnes de différents horizons, avec des enjeux institutionnels importants, et autour d'un sujet sensible. La focalisation sur l'équipe de recherche a constitué en ce sens un bon moyen de dévier de l'objectif de la séance.

- ⇒ Ces résistances, ces tentatives d'infléchissement et d'invalidation du cadre constituent en soit des indicateurs pertinents des difficultés inhérentes à la mobilisation participative d'acteurs/trices sur des thèmes ultra-sensibles comme ceux touchant à la discrimination.
- ⇒ Dans ce sens, nous avons envisagé un cadre différent pour le second comité de suivi, de façon à faciliter les échanges en petits groupes, et à ce que l'exposition soit moins coûteuse pour les personnes.

Le second Comité de Suivi (et le dernier) s'est déroulé en fin de recherche, avec vingt-trois personnes. L'enjeu était de soumettre certaines des pistes de préconisations²² élaborées par l'équipe de recherche avant la restitution en Comité de Pilotage, afin d'en tester la pertinence au vu de leur faisabilité notamment, et afin de susciter l'émergence d'autres pistes possibles face aux constats que nous avons dressés.

Le format de ce second comité fut donc pensé de façon totalement différente, prenant en compte les enjeux apparus lors du premier : il fut pensé sous forme d'ateliers, permettant notamment de mieux gérer l'effectif des participant-e-s difficilement anticipable (par une répartition au fur et à mesure des personnes dans les ateliers et par la création de nouveaux groupes quand les ateliers étaient déjà pleins).

Un premier temps rapide de contextualisation de l'étude-action était prévu ; puis l'annonce du cadre du comité de suivi, à savoir le format d'ateliers collectifs de réflexion autour des pistes de préconisations ; suivait une présentation des cinq fiches préparées par l'équipe afin que les participant-e-s aient une idée de leur contenu et qu'elles puissent choisir sur laquelle elles souhaitent réfléchir collectivement ; un temps de travail en groupes de cinq à six personnes d'environ une heure sur une fiche ; un temps (une heure) de restitution par un-e rapporteur-e du groupe à l'ensemble des participant-e-s quant aux réflexions conduites et d'éventuelles nouvelles propositions.

Des fiches synthétiques étaient proposées aux personnes²³. Elles comprenaient chacune, sur une page recto : l'intitulé provisoire de la proposition de préconisation/ les constats (résumés) sur lesquels se basait cette préconisation/ la proposition elle-même/ un ensemble de questions pour guider les réflexions sur cette proposition de préconisation.

Suite à une présentation rapide du contexte de l'étude et à une première présentation des fiches, au moment de constituer les groupes, des premières réactions de résistance au cadre sont de nouveau apparues. Là où le travail de groupe devait faciliter l'expression et diminuer la crainte de s'exposer publiquement, le cadre a été de nouveau mis en question par certain-e-s actrices. D'une part certain-e-s étaient encore dans une attente descendante de diffusion de savoirs, d'autre part, certain-e-s se sentait illégitimes pour aborder ces sujets : il a fallu ici évoquer et valoriser la pluralité d'expertises des participant-e-s. Suite à ce réassurance, une minorité de personnes (quatre) sont tout de même parties. Par ailleurs, deux des acteurs/trices qui ne sont pas restés ont indiqué qu'un positionnement

²² Cf. l'invitation au second comité de suivi en Annexe 4, page X.

²³ Pour exemple cf. l'Annexe 5, page XI.

individuel, même en qualité de professionnel-le, ne faisait pas sens pour elleux, et qu'illes acceptaient en revanche d'en parler au sein de leurs équipes afin de nous faire un retour d'équipe argumenté dans les semaines à venir. Ici encore, la prise de position publique, même en petits groupes, sur un sujet aussi sensible, a suscité une résistance au cadre importante, conduisant certain-e-s acteurs à ne pas rester pour les ateliers.

Les ateliers ont finalement eu lieu ainsi que les restitutions du travail qui y fut effectué, et les apports croisés ont été dans certains groupes particulièrement riches.

Le format d'atelier en petits groupes a également permis dans certains groupes de faciliter le partage d'expérience et l'interconnaissance de professionnel-le-s qui pour la plupart ne se connaissaient pas par ailleurs, exerçaient dans des secteurs divers et à des postes variés. Ceci fut notamment très intéressant dans certains groupes où la présence simultanée d'acteurs/trices d'associations transversales et d'acteurs/trices de terrain sur les quartiers concerné-e-s a permis de faire émerger des problématiques communes impensées auparavant. Les discussions s'éloignaient parfois de l'objectif de la fiche, mais remplissaient une autre fonction du comité de suivi : celle de mobiliser les acteurs/trices et de (re)créer du lien entre elleux autour de ces thématiques.

- ⇒ Le bilan de ces comités de suivi est donc dans l'ensemble positif au regard des objectifs poursuivis. Ces comités de suivi ont interpellé les professionnel-le-s qui n'ont pas l'habitude d'être mobilisé-e-s sous cette forme et en créant un décalage les a conduit à penser leur activité sous le prisme de la question des discriminations et à penser leurs situations professionnel-le-s à la lumière de ce qui était dit par les autres. En effet, bien que certaines résistances aient émergé, nombre de participant-e-s se sont prêté-e-s au jeu. Ainsi, si l'objectif du premier comité de suivi en terme de réflexion participative n'a été que très partiellement atteint, en revanche les dynamiques de résistance et d'attaque du cadre ont renseigné un autre objectif relatif à la mobilisation des acteurs/trices sur ces thèmes de façon non descendante. Le second comité de suivi a lui aussi révélé certaines résistances identiques au premier (mais prenant des formes différentes) qui constituent ici aussi un baromètre partiel mais intéressant de l'état de la mobilisation participative sur ces questions. Par ailleurs, le format « ateliers » a permis de créer dans certains groupes de l'interconnaissance entre professionnel-le-s de quartiers différents ; entre associations transversales ; entre associations transversales et professionnel-le-s de quartier et ainsi de tisser des liens entre acteurs/trices dont les effets ne sont pas mesurables pour le moment, mais sur le moyen et le long terme.

La réunion avec les associations transversales a également permis cette interconnaissance entre associations transversales. Cette réunion fut pensée suite à la faible prise de parole de ces dernières lors du comité de suivi. Il est apparu que le décalage de niveau entre l'ancrage local de certain-e-s participant-e-s et plutôt thématique d'autres, pouvait créer un frein à la participation à des discussions portant sur un thème traité par les associations mais appliqué à un niveau local.

Ce temps d'échange a donc permis de faire émerger différentes conceptions de l'égalité et des discriminations.

En ce sens, ce temps, ainsi que celui du premier comité de suivi, a mis en lumière une question récurrente chez les professionnel-le-s interviewé-e-s en entretien individuel à propos du terme « discrimination(s) ». S'illes perçoivent surtout les discriminations sous le prisme du racisme, illes semblent tiraillé-e-s entre une définition juridique et une définition « sociale » du terme

correspondant plutôt à des ressentis et à des vécus discriminatoires qui les interpellent régulièrement dans leur pratique professionnelle, ressentis et vécus vis-à-vis desquels la stricte définition juridique ainsi que leur manque de connaissance des structures spécialisées sur ces questions les laisse parfois démuni-e-s.

1. 5. Contextualisation empirique de l'étude-action : Climat social et vécus discriminatoires

Cette partie consiste en une première approche ou impression générale des quartiers²⁴. Uniquement descriptive, cette première approche se veut une contextualisation de ce qui va suivre, en rendant compte du climat social général que nous avons perçu au travers des entretiens, des déambulations et des observations réalisées dans les quartiers. Nous accordons ici une grande place aux propos des habitant-e-s et professionnel-le-s, afin de transmettre avec le minimum d'interprétation ces ressentis aux lecteurs/trices.

Sur l'ensemble des trois quartiers, nous avons recueilli des discours assez positifs de manière générale des habitant-e-s sur leur quartier et sur le *vivre ensemble*, avec des réserves cependant selon les situations, comme nous le verrons plus tard. Les habitant-e-s ont conscience d'habiter un quartier stigmatisé mais ressentent dans l'ensemble un décalage entre l'image de leur quartier et leur vécu-même du quartier, comme en témoigne ces extraits d'entretiens conduits avec des habitant-e-s des trois quartiers :

- « J'ai pris conscience de ce que le quartier pouvait être par le regard de mes collègues : « ah bon tu habites Mermoz mais ça va ? C'est pas le meilleur quartier de Lyon » (F_H_M)²⁵
- « Les gens me disent "Ah tu habites à la Duchère", "Et ça se passe bien à la Duchère", [...] les vrais lyonnais ont gardé une vision du quartier il y a 20 ans et s'ils n'y viennent pas régulièrement ils ne savent pas que le quartier a été en mutation depuis 15 ans et que la population a changé et qu'il y a plus de mixité aujourd'hui qu'il y a 20 ans. [...] » (F_H_D)
- « J'avais une image du Vergoin déjà qui était pas valorisée (...) parce qu'on m'avait dit que le Vergoin c'était chaud quoi (...) ah tu vas là-bas, oulala, attention [I : vous êtes arrivé avec une certaine appréhension ?] oui, oui, bien sûr et puis c'est vrai que quand je voyais trainer les jeunes, je faisais attention quoi, et puis en fait c'est pas pire qu'ailleurs » (H_H_V)

²⁴ Cf l'Annexe 6, page XII, pour une présentation de la Politique de la Ville en France depuis les années 1960 jusqu'à nos jours, puis un focus sur le territoire Lyonnais.

²⁵ Cette codification sera reprise tout au long du rapport. La première lettre renvoie à la variable « sexe » à deux modalités : femme (F) ou homme (H). La seconde lettre renvoie à la variable « Statut » à deux modalités : habitant-e (H) ou professionnel-le (P). Enfin, la dernière lettre renvoie au quartier de résidence ou de travail à trois modalités : Vergoin (V) ; Mermoz (M) ; La Duchère (D). Parfois, nous n'indiquons qu'un seul ou deux de ces éléments, afin de respecter l'anonymat des personnes. En effet, certaines caractéristiques associées à certains propos pourraient éventuellement permettre d'identifier certain-e-s personnes (comme lorsque nous précisons le métier de la personne ; ou lorsque évoquons des propos d'élue-e-s –locaux/ales et centraux/ales– ou encore de technicien-ne-s interviewé-e-s). Lorsque des informations sont manquantes, ce n'est donc pas par omission mais par respect de la confidentialité et de l'anonymat des personnes. Quand cela ne porte pas atteinte à l'anonymat ou nous paraît pertinent, il nous arrive d'indiquer l'âge de la personne par un chiffre (Ex : 35), à condition bien entendu que l'information soit renseignée par la personne.

Cependant, le discours majoritaire s'articule autour de préoccupations et de vécus d'injustice vis-à-vis d'une situation économique et sociale difficile. La majeure partie des sentiments de discriminations exprimés y sont liés. Ils touchent ainsi à plusieurs thématiques :

- ▶ Le racisme : *« oh je vais vous dire le racisme on le ressent vraiment quand on sort, quand on va vers le monde extérieur ou vers le travail ou il y a beaucoup de blancs, de français, on ressent quand on va passer des entretiens, on ressent ça beaucoup, il y a le nom du quartier, le nom qu'on porte, le nom et le prénom, l'origine, même les enfants qui ont grandi ici hein, il suffit que l'autre voit leur tête, il va savoir tout de suite c'est pas des vrais français hein ! [...] moi je l'ai vécu pas mal de fois. Maintenant on est arrivé à un moment, pour le bébé on choisit toujours un prénom on va dire qu'il est à la mode et en même temps qui est différent des anciens prénoms, c'est pas Mohamed, c'est des prénoms à la mode comme ça, quand il passe un entretien ou il passe sans le voir, il peut passer par son prénom sans juger quoi, être intégré enfin pour que les gens rencontrent moins le racisme plus tard, qui soient moins blessés dans la vie »* (F_H_30_M)
- ▶ Racisme et scolarité : *« ils lui avaient dit « ce sera très compliqué, » ils ne voulaient pas qu'elle aille en S alors qu'elle avait 17 ou 18. C'est du racisme. Même les écoles ne veulent pas que tu réussisses, c'est ce que je dis à mes enfants compte sur toi-même »* (F_H_M). ou encore *« L'orientation ça devient un gros problème et les jeunes le vivent comme une injustice. Même dans la réussite à la scolarité parce que certains ils ont tentés pleins de choses ils y sont pas arrivés, je suis désolée mais au collège du quartier la plupart ils vont dans des lycées professionnels »* (F_P_Educatrice)
- ▶ Stigmatisation par rapport au territoire : *« mais c'est sûr que de venir de la Duchère ça reste un boulet et de toute façon d'être black ou de représenter la diversité ça reste encore pas évident, il faut prouver doublement qu'on a des compétences »* (F_P_D)
- ▶ Problèmes de chômage ou d'accès au logement : *« les loyers y sont trop chers de toute façon t'as pas le choix tu restes là »* (F_H_D) ou encore *« quoi le loisir ? Nous on a besoin de travailler, c'est la misère ici les gens ils ont pas de travail, le reste on verra après »* (H_H_M)
- ▶ Problèmes liés à la représentation du voile pour trouver du travail : Voici un extrait d'entretien collectif avec deux femmes portant un hijab. A a postulé pour être famille d'accueil : *« A : parce que moi j'avais une attestation famille d'accueil et ils m'ont donné l'attestation parce que j'ai fait l'entretien, ils sont venus chez moi, c'était génial. Et quand je me suis présentée avec le foulard c'était une croix rouge, j'étais rejetée. Franchement j'étais déçue. B : Moi je trouve que c'est pas normal parce qu'elle travaille chez elle. C'est pas normal. A : Depuis j'ai plus cherché de travail. B : Ça c'est une injustice je trouve. »* (2F_H_40 et 51_D)
- ▶ Stigmatisation par rapport à la religion : *« Au niveau de l'Islam, c'est une catastrophe il faut arrêter de les stigmatiser cette religion. C'est une population qui est importante et qu'il faut prendre en considération. Mis à part de les remonter les uns contre les autres. C'est une vraie rupture. C'est inquiétant »* (F_P_D) ou encore : *« j'ai pas mal de retours de femmes qui se plaignent du regard, alors c'est lié entre autre à l'islamophobie ambiante, bon toute la*

polémique sur le foulard mais elles se sentent pointées du doigt. [...]. Et ça ça leur cause de vrais soucis. » (H_H_D)

- ▶ *Stigmatisation des jeunes et en particulier des jeunes hommes : « le pire c'est quand on rajoute jeunes de quartiers alors là c'est le terme qui tue, parce que dans la pensée c'est des moins que rien, tous des délinquants, des voyous alors qu'en réalité il y a des jeunes qui sont d'une intelligence, d'une ouverture et que c'est bête on les valorise pas assez, on parle que des difficultés » (H_P_M).*

2. Constats et préconisations

Mode de présentation des résultats :

Nous allons à présent aborder les trois axes principaux qui ressortent de cette étude-action, étant entendu que la mobilisation des professionnel-le-s et leurs approches des discriminations constituent un axe en soi mais réparti dans la partie précédente (concernant l'aspect « processus » de la mobilisation) et dans l'ensemble des parties suivantes (concernant cette fois leurs expériences, ressentis, perceptions). La première partie examine le non/-recours des femmes aux offres socio-éducatives et de loisir. Elle abordera successivement le non/-recours des femmes puis celui des hommes, au regard notamment des questions de mixité et de stigmatisation. La seconde partie aborde les vécus discriminatoires liés à la stigmatisation d'autrui en tant que personne « racisée ». Nous y aborderons notamment les questions liées aux conséquences de l'ethnisation des rapports sociaux et en particulier des rapports sociaux de sexe. La troisième partie enfin concerne la place des femmes dans l'espace public. Elle abordera d'abord la question des femmes puis celle des hommes. Dans chaque partie, nous croisons autant que faire se peut différents facteurs (âge ; statut parental ; racisation ; etc.) afin de rendre compte au mieux du caractère multifactoriel des discriminations et afin de ne pas invisibiliser d'autres rapports de domination qui parfois n' « opposent » pas les femmes aux hommes mais les personnes racisées aux personnes non-racisées, ou encore les habitant-e-s des territoires CUCS aux habitant-e-s d'autres territoires. Ainsi, les catégorisations se reconfigurent au gré des situations vécues par les personnes et nous espérons que cette étude contribuera à en rendre compte.

Chaque partie se découpe en plusieurs sous-parties. Chaque sous-partie est structurée de la façon suivante : d'abord les constats ; puis les enjeux que soulèvent ces constats ; et enfin des préconisations et pistes d'action pour l'action publique. Il arrive que certains enjeux soient liés à plusieurs constats. Dans ce cas, ils apparaissent après la dernière sous-partie exposant un constat lié à l'enjeu, ainsi que les préconisations qui y sont liées.

Les préconisations et pistes d'action sont proposées sur trois niveaux selon leurs effets escomptés :

- ✓ Atténuation des effets des inégalités (agir sur le symptôme)
- ✓ Impact sur l'idéologie (agir sur les mécanismes de justification des inégalités)
- ✓ Impact sur les conditions matérielles (agir sur les inégalités sociales et économiques elles-mêmes) : bien que ce dernier niveau soit difficile à atteindre sur un plan local, certaines préconisations vont tout de même dans ce sens.

PREMIERE PARTIE : Les formes de participation des femmes à l'offre socio-éducative et de loisir sur les trois quartiers CUCS

Préambule

L'offre et les pratiques (culturelles, sportives, d'éducation...) se distinguent classiquement selon qu'elles se déroulent dans un équipement, terme « *qui désigne des installations assurant à la population et aux entreprises les services collectifs dont ils ont besoin* » (Augustin, 1998, p. 13) ou dans un espace public, « *étendue ouverte au public et entretenue ou équipée à cette fin : place, espace vert, jardin, square, promenade, parc* » (Brunet, 1992, p. 195). Dans cette partie, nous nous attacherons à l'offre qui se déroule dans un équipement, et particulièrement dans un équipement intérieur. Nous nous pencherons donc plus tard sur l'usage de certains équipements extérieurs, dans la partie du rapport consacrée à l'espace public. Ce choix prend son sens dans la configuration des constats de l'étude-action et en particulier au sein de la dialectique intérieur/extérieur, féminin/masculin, encore très prégnante bien qu'en évolution sur les terrains.

L'offre socio-éducative et de loisir (sport, culture) est riche sur Mermoz et la Duchère, l'est moins mais est tout de même développée au Vergoin (eut égard à sa moindre taille), avec la spécificité ici d'être en partie attenante à ce quartier et non uniquement interne à celui-ci. Chacun des trois quartiers est ainsi doté en son sein ou en proche périphérie (quelques centaines de mètres pour le Vergoin) d'un centre social (deux pour la Duchère : Plateau et Sauvegarde) et d'une MJC, mais aussi de maisons de l'enfance, d'écoles, d'un tissu associatif riche (surtout sur La Duchère et sur Mermoz²⁶) et enfin d'infrastructures sportives dans et hors réseau scolaire (ex : salle de musculation à Mermoz, gymnase du lycée la Martinière à la Duchère, terrain de jeu en accès libre au Vergoin, etc.). Des quartiers comme Mermoz ou la Duchère présentent cependant un certain nombre d'infrastructures, clubs, associations sportives et de loisir qui n'existent pas au Vergoin, où l'activité socio-éducative et de loisir (en particulier sportif) se déroule plus à l'extérieur du quartier (au Pôle 9 regroupant Centre social et MJC Saint Rambert ainsi que sur Saint Cyr, notamment pour la pratique du football. Les habitant-e-s jeunes adultes rencontré-e-s font ainsi état d'une insertion plus importante dans les infrastructures sportives de Saint Cyr que de Saint Rambert, pointant notamment un problème de communication de Saint Rambert sur ses offres).

Si au Vergoin les quelques associations présentes sur le quartier sont bien identifiées par les habitant-e-s notamment au vu de la petite taille du quartier, en revanche sur Mermoz ou la Duchère, l'offre associative foisonnante est parfois peu identifiée par les habitant-e-s, à l'image de ce témoignage « *des fois il y a un trop plein et ils ne sont pas connus des habitants* » (H_H_D²⁷).

Quel(s) usage(s) les habitant-e-s et en particulier les femmes font-elles de ces offres socio-éducatives et de loisir de leur quartier ou jouxtant ce dernier ? Certains critères conditionnent-ils leurs recours ou non-recours à ces offres ? Dans un premier temps nous nous intéresserons à la participation des

²⁶ Bien qu'en perte de vitesse sur Mermoz depuis quelques années d'après certain-e-s professionnel-le-s et habitant-e-s interviewé-e-s

²⁷ Rappelons ici le code utilisé pour caractériser les personnes dont sont extraits les verbatims : Sexe (F pour Femme, H pour Homme) _ Statut (P our Professionnel, H pour Habitant) _ Quartier (M pour Mermoz, D pour la Duchère, V pour le Vergoin). Par soucis de confidentialité, ce code est parfois incomplet lorsqu'il permettrait, associé au verbatim, d'identifier la personne.

femmes et aux enjeux qu'elle soulève, notamment ceux de la mixité dans la pratique et de l'« émancipation » des femmes. Nous nous attarderons dans un second temps sur les enjeux et les effets de la faible participation des hommes adultes. Les modes de participation sexuée seront analysés le plus souvent possible en regard d'autres facteurs comme l'âge, la CSP, le caractère racisé ou non-racisé des personnes, etc. Cette mise en regard permet d'aborder l'aspect multifactoriel de la non/-participation et offre ainsi l'opportunité de faire émerger d'autres lignes possibles, dans la configuration des modes de participation, que celle du sexe, délimitée *a priori* par la demande.

A. LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX OFFRES

I. La participation générale aux offres et particulière aux Conseils d'Administration des Structures²⁸

Sur l'ensemble des trois quartiers, les femmes sont plus investies que les hommes dans les associations diverses ; dans les projets culturels et participatifs (Ex : le projet « *Prenez racine* » à Mermoz) ; dans les domaines socio-éducatifs (dont les cours d'alphabétisation, très prisés par les femmes) ou encore dans l'accompagnement des sorties scolaires ; dans la fréquentation des lieux accueil parents (les LAP) ; mais aussi dans les bureaux de vote (tenue et dépouillement) ou encore les conseils d'administration des associations.

Ceci témoigne d'une réelle participation des femmes à la vie du quartier²⁹.

Cependant, toutes les femmes ne participent pas aux mêmes projets, et l'on peut observer une tendance générale des femmes partageant une certaine situation socio-économique à s'investir dans certains projets ou à investir certaines instances au sein des associations. Nous allons exemplifier ce phénomène ci-après en l'approfondissant de façon ciblée et en lien avec l'appel d'offre.

Nous avons en effet réalisé un focus sur les Conseils d'Administration (CA). Certain-e-s professionnel-le-s regrettent dans les CA un manque de mixité sexuée mais aussi générationnelle (ce sont majoritairement des personnes retraitées), de classe (moins voire non-représentation des habitant-e-s les plus défavorisé-e-s) et enfin de « race »³⁰ (faible représentation des personnes racisées). Ainsi, le constat spécifique concernant la bonne implication des femmes dans les CA est à pondérer selon deux axes.

- ✓ Tout d'abord, ce ne sont pas « toutes » les femmes qui participent aux CA, mais surtout les femmes non racisées, retraitées, moins défavorisées. Nous devons donc être attentifs à ce que cette participation massive des femmes partageant une certaine situation socio-économique ne vienne pas masquer une très faible participation d'autres femmes vivant d'autres situations socio-économiques. Le groupe des « femmes » n'est pas un groupe

²⁸ Les constats suivants sont issus des entretiens conduits avec les professionnel-le-s et les usager-e-s, ainsi que de quelques recueils chiffrés accessibles par exemple via les rapports d'activité des structures.

²⁹ Nous verrons dans une autre partie du rapport que la participation à la vie du quartier passe aussi par l'usage de l'espace public, que nous questionnerons donc notamment de façon genrée.

³⁰ Nous entendons toujours « race » dans le sens d'un « construit social », autrement dit d'individus socialement racisés au travers d'une labélisation de type « issu-e de l'immigration » « deuxième ou troisième génération », etc. L'opposé est constitué par les personnes « non-racisées » que certain-e-s habitant-e-s et professionnel-le-s nomment les « français de souche » ou parfois « les blancs ».

homogène, et des progrès notables seraient à envisager pour susciter une participation des autres femmes aux offres.

- ✓ Par ailleurs, la participation massive de femmes partageant une certaine situation sociale amène une autre lecture possible du constat de l'implication des habitant-e-s dans les CA :

Quel que soit leur sexe, les personnes prenant le plus de responsabilités sont dans l'ensemble celles bénéficiant d'une situation socio-économique la moins défavorable en termes de capital culturel, économique et social. Ici ce n'est pas tant le sexe que la situation économique et sociale des individu-e-s qui semble déterminer leur investissement dans les CA. Une partie entière des habitant-e-s reste donc en marge de cette participation, qu'illes soient hommes ou femmes. C'est pourquoi l'approche multifactorielle de la participation permet de mettre en lumière certains phénomènes qu'un focus sur une seule catégorie, comme le sexe par exemple, pourrait invisibiliser.

Enjeux, préconisations et pistes d'actions

Enjeux :

La participation aux CA des structures associatives n'est ni homogène ni vraiment mixte (au sens non seulement de mixité sexuée mais aussi de mixité sociale). Or, la participation aux CA constitue une des formes d'expression publique et permet de faire émerger des voix, des vécus, des initiatives et des besoins qui peuvent à leur tour infléchir les directions prises par les structures. Si une des fonctions des offres socio-éducatives et de loisir consiste à offrir des activités adaptées aux besoins de tou-te-s et accessibles à tou-te-s, alors il conviendrait d'entendre la voix de tou-te-s, à savoir la voix d'habitant-e-s vivant des situations socio-économiques plurielles.

Préconisation :

Susciter la participation des habitant-e-s non ou moins impliqués-e-s dans les CA. L'enjeu est de trouver des façons adaptées de les solliciter et de les y intéresser.

Piste d'action : Mettre en place les conditions de la participation :

- S'appuyer sur la formidable hétérogénéité des groupes impliqués dans les activités pour y démarcher les personnes vivant des situations très diverses et peu représentées dans les CA.
- Communiquer autour des fonctions et des enjeux souvent méconnus par les habitant-e-s des Conseils d'Administration afin de susciter un intérêt à y participer.
- Travailler autour du sentiment d'illégitimité sociale et économique des individu-e-s, sentiment parfois exprimé dans les entretiens quant à une éventuelle participation aux CA « *c'est pas fait pour moi* » ; Cela passe notamment par une revalorisation des personnes dans leur légitimité à participer aux décisions et à ne pas être de simples usager-e-s d'activités pensé-e-s par d'autres pour elleux.
- Le marrainage et le parrainage seraient en ce sens propices à une entrée accompagnée et sécurisante dans l'instance pour les nouveaux membres non familiers à ce type de participation.

- Travailler également sur les manières d'être et de s'exprimer dans ces instances, souvent très codifiées, et que tout le monde ne maîtrise pas et/ou ne souhaite pas adopter. Il s'agit ici d'entreprendre un réel travail d'adéquation réciproque entre les ancien-ne-s et les nouveaux/elles membres pressenti-e-s. Ce travail passe par une découverte et une acceptation mutuelle de codes socio-linguistiques et de règles de bienséance parfois distincts. C'est en ce sens qu'il faut veiller à ce que l'instance CA n'attende pas des individu-e-s qu'illes s'adaptent à ses codes, au risque qu'illes ne s'y investissent pas, mais que l'instance CA soit prête à modifier ses codes pré-existants afin de favoriser la participation de tou-te-s.

II. La participation spécifique aux offres des Centres Sociaux et MJC

II.1. Les publics participant aux dispositifs

La participation des habitant-e-s aux offres proposées dans les centres sociaux et les MJC varie suivant deux grandes tendances situées elles-mêmes au croisement de plusieurs facteurs. Une première tendance indique une variation de la participation selon l'appartenance ou non au quartier et la CSP des habitant-e-s. Une seconde tendance indique une variation de la participation selon l'âge et le sexe des personnes.

- ✓ Première tendance : Parmi l'ensemble des personnes fréquentant les MJC et les CS des trois quartiers, celles qui possèdent le capital économique le plus élevé et qui n'habitent pas le quartier fréquentent plus les MJC que les Centres Sociaux. Inversement, celles possédant le capital économique le moins élevé et habitant le quartier fréquentent plus les Centres Sociaux du quartier que les MJC. Cette tendance est relevée par les professionnel-le-s et repérable dans les bilans d'activité.

Cette première tendance renvoie à une participation distincte selon les situations socio-économiques des individu-e-s, et interroge la question de la non/-mixité socio-économique des publics, en particulier concernant les publics adultes.

- ✓ Deuxième tendance : sur l'ensemble des trois quartiers, il ressort clairement un clivage entre la fréquentation mixte des adolescent-e-s et la fréquentation quasi exclusivement féminine des adultes.
En effet, la fréquentation sexuée des activités est assez homogène concernant le public jeune et adolescent ; on retrouve dans l'ensemble autant de garçons que de filles dans les structures, le plus souvent réparti-e-s en groupes non-mixtes à l'adolescence³¹, et ceci en fonction du type d'activités (les garçons fréquentant surtout des activités genrées³²

³¹ Nous reviendrons plus loin sur les enjeux de la non/-mixité dans les activités.

³² Nous entendons par « genré » et de façon plus générale par « genre » l'ensemble des conduites, attitudes, rôles, activités, culturellement attachés *aux* et attendus *des* femmes et hommes. Il ne s'agit donc pas ici d'une essence masculine ou féminine, mais bien d'un ensemble d'injonctions, d'attentes sociales de conformité des individu-e-s aux normes socialement édictées et dévolues à leur sexe assigné à la naissance. Ainsi, la culture

masculines comme le football, et les filles fréquentant surtout des activités genrées féminines comme les « ateliers girly ». Nous reviendrons par la suite sur le caractère genré des activités et ses implications).

Ainsi, les activités sont fréquentées par les filles et les garçons et par les adolescents et les adolescentes de façon assez homogène. La participation des adolescentes est donc notable. En revanche, si la fréquentation des structures est mixte, plus on monte en âge, plus les activités au sein des structures deviennent non-mixtes.

- ⇒ Ici les terrains étudiés contrastent avec une tendance repérée dans d'autres recherches³³ concernant la disparition des adolescentes des dispositifs via notamment la multiplication des offres destinées aux garçons à cet âge. Une spécificité émerge même au Vergoin où le Centre Social a été saisi en 2012 par un groupe d'adolescentes. Cet écart peut s'expliquer par une forte injonction à la mixité dans les activités et dispositifs relayée par l'ensemble des partenaires du CUCS. Les acteurs/trices se sont approprié cette attention particulière au maintien des filles dans les activités, notamment lors de l'adolescence, ce qui s'est traduit par la mise en place d'activités genrées « féminines » au sein des structures, mais aussi par le recrutement d'animatrices. Ces actions semblent donc avoir porté leurs fruits.

En revanche, concernant la population adulte, les femmes constituent très largement voire quasi-exclusivement le public de ces dispositifs. Ce qui est frappant ici c'est la disparition des hommes d'âge adulte, y compris des pères, des dispositifs (sauf sur quelques rares³⁴ offres sportives comme le football, les arts martiaux ou encore la musculation). En effet, on peut constater que les femmes qui fréquentent les dispositifs à l'âge adulte sont très largement des mères. Comme le signalait une professionnelle interviewée à Mermoz, « *on s'adresse aux mères pour faire venir les femmes* », c'est-à-dire que c'est au travers de l'offre destinée notamment aux enfants que le public féminin adulte est très souvent amené à fréquenter les dispositifs, en accompagnant les enfants à ces activités. C'est pendant le temps d'activité de l'enfant que la plupart des structures entrent en contact avec elles, pendant le temps des activités de l'enfant, et leur proposent d'intégrer un groupe existant ou d'en créer un spécifique.

Ainsi, les adultes qui recourent le moins aux dispositifs socio-éducatifs et de loisir sont les hommes, quel que soit leur statut parental. Concernant les femmes, si celles sans enfants investissent peu les dispositifs, en revanche les femmes retraitées et les femmes mères fréquentent plutôt bien les dispositifs et les associations.

attendra par exemple d'une fille qu'elle joue à la poupée et d'un garçon qu'il joue à la guerre. L'inverse est nommé « contre-normatif » ou « contre-stéréotypé », toujours vis-à-vis des attendus culturels.

³³ Voir notamment les conclusions à mi-parcours de recherche d'Edith Maruejols et d'Yves Raibaud. (2012). Filles/Garçons : l'offre de loisirs : Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes. *Ville Ecole Intégration*. n° 167, p. 86-91.

³⁴ « rares » au prorata de l'ensemble des offres socio-éducatives et de loisir

Ce constat appelle plusieurs considérations.

- ⇒ Premièrement, la différence de participation entre les femmes selon leur statut parental et selon leur CSP nous conduit ici encore à souligner l'hétérogénéité de la catégorie « femmes » dans le recours aux offres. Toutes les femmes ne participent pas également aux offres. Nous nous sommes ainsi demandé-e-s quel pourcentage de la population représentent les femmes sans enfants sur les trois quartiers concernés.

Les statistiques élaborées par la Mission Egalité via des extractions de la base INSEE indiquent que sur l'ensemble des trois quartiers la proportion d'hommes et de femmes est équilibrée (il y a 54% de femmes à la Duchère, 53,4% au Vergoin et 49,3% à Mermoz). Des spécificités existent évidemment par tranche d'âge, mais aussi par quartier. En effet, le Vergoin constitue le seul quartier où le sex-ratio est largement en faveur des jeunes filles. Ces spécificités territoriales non significatives *en soi* mises à part, il est intéressant de noter la proportion de femmes sans enfants dans les quartiers concernés (et ce avant l'âge moyen de la première grossesse chez les femmes en France, fixé aux alentours de 30 ans). Il en ressort qu'elles sont largement minoritaires dans cette tranche d'âge pourtant spécifique, puisqu'elles représentent 10 % des femmes de 15 à 29 ans et 5,1 % de l'ensemble de la population (hommes et femmes de 15 à 29 ans) sur les trois quartiers confondus³⁵. Ainsi, l'ensemble des trois quartiers a une vocation nettement « familiale » lorsque l'on regarde la structure des ménages par sexe et par âge. Le nombre de personnes sans enfants évoqué ici incluait les femmes vivant en couple. Si l'on regarde maintenant uniquement les femmes et hommes de 15-29 ans sans enfants vivant seul-e-s, le pourcentage est très faible (3,2% sur l'ensemble des trois quartiers) et encore plus faible si l'on regarde le nombre de femmes de 15-29 ans sans enfants vivant seules (1,7%). Autrement dit, les quartiers étudiés sont avant tout des quartiers familiaux où une infime minorité de femmes vivent seules sans enfants (1,7% des femmes de 15/29 ans) et où une large majorité vit en couple avec des enfants voire aussi avec des isolé(s) (90% des femmes de 15/29 ans), le pourcentage restant concernant les femmes en couple sans enfants (8% des femmes de 15/29 ans).

Ces chiffres permettent de poser différemment les questions relatives au non/-recours de certaines femmes à l'offre socio-éducative et de loisir. En effet, nous étions frappé-e-s initialement de la très faible participation des femmes non-mères aux activités. Mais ces femmes représentent une petite minorité (10% des femmes des quartiers, 5% de l'ensemble de la population des quartiers), ce qui correspond également à leur moindre visibilité dans les dispositifs. Ceci ne signifie pas qu'un effort ne peut pas être engagé pour les inciter à fréquenter les dispositifs, mais cela permet de reconsidérer autrement l'ensemble du public de femmes à cibler dont 90% des 15/29 ans sont mères de famille. Autrement dit, leur plus grande participation à l'offre est également due à leur écrasante majorité numérique, au-delà même de la nature des offres (que nous aborderons ultérieurement).

³⁵ Nous avons cumulé les catégories « femme seule » ; « famille principale : un couple sans enfant avec autre(s) isolé(s) /modalité « femme » » ; « famille principale : un couple sans enfant avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)/modalité « femme » » et « famille principale : un couple sans isolé sans enfant)/modalité « femme » » qui constitue la catégorie majoritaire.

Par quartier, les chiffres sont les suivants :

La Duchère : 9,84% des femmes de 15-29 ans du quartier et 5,25% sur l'ensemble de la population des 15-29 ans du quartier.

Le Vergoin : effectifs trop faibles pour être représentatifs, mais à titre indicatif : 3,7% et 1,9%

Mermoz : 11,9 % et 5,85%

⇒ Deuxièmement, ces constats et ces données chiffrées interrogent en revanche la figure d'un grand absent : le public masculin adulte.

Pourtant en moyenne proportionnellement aussi nombreux que les femmes (sur l'ensemble des trois quartiers, notamment sur la tranche d'âge des 15/29 ans), ce public disparaît des dispositifs à l'âge adulte, alors même que, là encore, une immense majorité des hommes sont des pères sur ces quartiers, autrement dit susceptibles d'être amenés à fréquenter les structures au moins pour y accompagner leurs enfants. Une évolution du rôle des pères est d'ailleurs globalement perçue par les professionnel-le-s qui indiquent que de plus en plus d'hommes amèneraient leurs enfants aux activités, et notamment à la crèche : c'est là que les professionnel-le-s en découvrent (et en sollicitent) ainsi quelques-uns. Cependant, si l'accent est très souvent mis par les professionnel-le-s sur l'enjeu à faire participer les mères pour les « émanciper »³⁶ en tant que femmes, il n'est presque jamais mis sur l'enjeu à faire participer les pères pour les « émanciper » en tant qu'hommes ni pour leur proposer simplement des activités de loisir. Cette absence des hommes des dispositifs résonne ainsi la plupart du temps comme un impensé dans les structures rencontrées. Nous étudierons les motifs et les effets de cet impensé dans la partie consacrée au non/-recours des hommes adultes.

⇒ Enfin, le constat de la participation certain-e-s habitants à l'offre socio-éducative et de loisir doit prendre en compte le caractère instable de la composition des groupes.

En effet, les groupes tout comme les CA se renouvellent régulièrement, se forment parfois autour d'un projet de façon *ad hoc*. Ce renouvellement rapide (annuel) de la composition des groupes pointé par les professionnel-le-s ne nous permet pas de poser un constat fixe concernant la fréquentation des activités par des femmes dans tel type de situation ou dans tel autre type³⁷, mais fait en revanche émerger une tendance lourde, parfois exprimée en ces termes par les professionnel-le-s elleux-mêmes : *un public chasse l'autre*. Autrement dit, les groupes sont la plupart du temps des groupes non-mixtes en termes non seulement sexués mais aussi en fonction de facteurs socio-économiques ou encore d'âge (par exemple les ateliers « couture » sont surtout prisés par des femmes retraitées) ; de « race » (par exemple les ateliers d'alphabétisation ou d'autres groupes de femmes rattachés à des centres sociaux) ; de « statut parental » (certains groupes de mères ou encore des groupes de mères racisées qui succèdent à des groupes de mères non-racisées). Le fait qu'*un public chasse l'autre* souligne une tendance générale des individu-e-s à rechercher l'*entre soi* dans les activités, à se regrouper par affinités. Nous allons revenir sur les enjeux de cet *entre-soi* sexué mais aussi social dans la partie qui suit, après avoir développé ses effets actuels et potentiels. Les préconisations qui y sont liées seront donc abordées à ce moment-là.

³⁶ La question de l'émancipation va être traitée dans le paragraphe suivant.

³⁷ Une investigation en diachronique de la composition des groupes serait en effet nécessaire si un objectif ultérieur visait à interroger d'éventuelles régularités dans la dé/composition des groupes. Le cadre temporel limité de cette étude sur 6 mois ne permet pas une telle investigation.

II.2. Les effets et conditions de la participation des femmes

II.2.1. Des effets émancipatoires de différentes sortes

Les femmes qui recourent aux dispositifs socio-éducatifs et de loisir des quartiers concernés en sont dans l'ensemble plutôt voire très satisfaites³⁸ et y trouvent notamment des outils d'émancipation. En effet, certaines activités constituent pour certaines femmes d'importants soutiens voire de véritables tremplins. Il apparaît que les jeunes filles mais aussi les femmes, perçoivent plus volontiers l'offre socio-éducative et de loisir, tout comme l'institution scolaire, comme un moyen possible de modifier leurs conditions de vie. A terme, certaines d'entre elles y voient un moyen de sortir du quartier, d'autres d'y rester mais en y vivant avec plus de ressources (intellectuelles, financières, culturelles, etc.). Somme toute, l'offre peut constituer, dans certaines conditions, un moyen de « s'émanciper » de ce dont elles souhaitent s'émanciper. En ce sens, les initiatives visant à émanciper les femmes malgré elles et selon des valeurs qui ne sont pas les leurs constituent des violences symboliques importantes³⁹ qui peuvent générer du non-recours, ce que nous analyserons plus loin.

L'étymologie même du mot « émancipation » doit ici retenir toute notre attention en ce qu'elle soulève déjà un paradoxe : « *L'émancipation : l'étymologie de ce terme nous interroge déjà sur sa richesse, sa complexité, sa fécondité : le latin emancipare, qui signifie affranchir un esclave du droit de vente, venant de « e » privatif et de manucapare (prendre en main), l'achat des esclaves se faisait en les prenant par la main.* » (Garibay & Séguier, 2009⁴⁰). Le caractère paradoxal provient du fait que l'émancipation visant à retrouver un pouvoir d'agir, elle ne peut pas être concédée ou octroyée par autrui. Ainsi on ne peut « émanciper » autrui, ce qui reviendrait à asséner une injonction paradoxale ou ce que Gregory Bateson nommait un double lien, condensé dans l'assertion suivante : « *sois libre !* ». En effet, l'émancipation passe nécessairement par un processus de destruction du pouvoir d'appropriation des dominés (de leurs esprits, corps, espaces, travail, temps, etc.) par les dominants. En ce sens, l'émancipation ne peut être ni offerte, ni octroyée, ni contrainte. Elle ne peut être qu'un processus d'auto-émancipation. Ceci revient à remettre en question une idée ancrée pour partie dans les travaux de Pierre Bourdieu concernant l'intériorisation de la domination par les dominés et leur adhésion à cette domination, permanente, totale. Cette vision, dont Nicole-Claude Matthieu a fait une critique argumentée, est présente chez de nombreux/euses professionnel-le-s des terrains investigués, et vient justifier la démarche d'émancipation d'autrui. Or, les dominés ne sont pas exempts d'une puissance d'agir/de résistance au sein même de la relation de domination. La forme et l'expression de cette puissance d'agir en revanche sont fonction de l'état des rapports de forces historiquement situés, comme l'ont développé Hoggart, de Certeau ou encore Scott. Bouamama

³⁸ Cependant, une plainte parfois rencontrée de la part des femmes vis-à-vis des offres socio-éducatives porte sur des « vides » de prise en charge dans les âges de leurs enfants (existence par exemple dans une structure de groupes « petite enfance » et de groupes « adolescent-e-s », les groupes « enfants » se trouvant à d'autres endroits ou dans d'autres structures).

³⁹ Pierre Bourdieu définit « *le pouvoir de violence symbolique* » comme celui « *qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force* ». Bourdieu, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris, Droz, p.18.

Voir également pour leur ancrage sur les terrains les travaux de Saïd Bouamama et notamment son dernier ouvrage sorti en 2013 (Bouamama, S et Collectif des femmes du Blanc Mesnil. (2013). *Femmes des quartiers populaires, en résistance contre les discriminations*. Paris, le Temps des Cerises) ainsi que les travaux du collectif Yalodes.

⁴⁰ Garibay, F., & Séguier, M. (2009). *Pratiques émancipatrices : actualités de Paolo Freire*. Paris, Syllepse, p. 63

souligne ainsi que « *la tendance à sous-estimer la lucidité des dominés sur les rapports de dominations qu'ils subissent et sur leurs enjeux fait partie intégrante d'un regard dominant sur les dominés.* » (Bouamama, 2012⁴¹, p.14).

Sur les terrains, les représentations des femmes, de leur intériorisation de la domination et des modes d'émancipation à mettre en place varient selon les professionnel-le-s interviewé-e-s. Si certain-e-s se situent dans une position « paternaliste » visant à « émanciper » des êtres perçus comme totalement dominés par les hommes, la culture d'origine (concernant les femmes racisées) et la religion, d'autres se situent dans une position « accompagnatrice » visant à fournir des outils et des moyens aux femmes pour qu'elles s'auto-émancipent. Ici les femmes sont perçues comme dominées mais comme possédant des ressources qu'elles peuvent mobiliser dans le sens qui leur convient, avec l'appui logistique des acteurs sociaux.

Nous distinguerons pour notre part deux types d'acquisition de ressources et de puissance d'agir que nous avons observé sur les terrains et/ou que les femmes nous ont révélé en entretien, et qui constituent les ingrédients d'une forme d'émancipation. Dans les exemples qui suivent, les activités « émancipatoires » ont le plus souvent été initiées par les habitantes elles-mêmes, à leur demande, et ont été accompagnées par des professionnel-le-s. Les autres activités ont pu être proposées initialement par des professionnel-le-s mais co-construites avec les habitantes souhaitant s'y engager, les professionnel-le-s fournissant alors un appui logistique, financier, administratif, etc.

- **Acquisition de ressources par rapport aux conditions socio-économiques et culturelles**

- ✓ Développement de pratiques (le vélo par exemple : certaines femmes ont ainsi appris à faire du vélo à cinquante ans avec l'accompagnement du centre social de la Sauvegarde à la Duchère, et en tirent une joie profonde), d'investissements (collectif), d'expression (artistique, via les ateliers d'écriture par exemple, où les femmes ont pu dans le cadre du projet « Pose ta valise » porté par le Théâtre du Grabuge hébergé sur Mermoz, exprimer, mettre en mots et transmettre leurs récits d'exil), via les divers projets montés sur les territoires (avec la compagnie Chiloé sur le Vergoin par exemple).
- ✓ Accès à la langue du pays d'accueil pour les personnes immigrées ne maîtrisant pas le français, via les cours d'alphabétisation principalement. Ce sont surtout les femmes qui fréquentent ces ateliers, même si des hommes les fréquentent ponctuellement.
- ✓ Création parfois de son emploi en commençant par une participation à un groupe. Par exemple, le groupe (anciennement dénommé « Oasis ») du mardi du centre social du pôle 9 au Vergoin. Les femmes ont commencé par se réunir au sein du centre social, puis à monter un projet autour de la cuisine. Elles suivent maintenant, à leur demande, une formation spécifique (concernant notamment les normes d'hygiène liées à la restauration collective, etc.) et ont ouvert une table d'hôtes au centre social dont l'inauguration a eu lieu en début d'année.

⁴¹ Bouamama, S. (2012). *Dictionnaire des dominations de race, de sexe, de classe*, Syllepse, Paris

- **Acquisition de ressources concernant les rapports sociaux de sexe en particulier :**

- ✓ Extraction d'une certaine « pression sociale » liée notamment à la « réputation » pour certaines jeunes femmes
- ✓ Extraction de l'assignation à la place de mère ou d'épouse
- ✓ Interconnaissance et partage de vécus difficiles
- ⇒ Nous allons à présent détailler ces types d'acquisition de ressources concernant les rapports sociaux de sexe en particulier. Il nous faut au préalable rappeler que ces formes d'émancipation sont conditionnées par différents paramètres. En effet, les femmes trouvent dans les activités certains outils d'émancipation vis-à-vis des rapports sociaux de sexe à condition la plupart du temps qu'elles soient à l'origine des actions conduites, afin de ne pas vivre une violence symbolique ou « pression à l'émancipation » qui peut engendrer comme nous le verrons plus loin, des modes de non-recours des femmes. Ainsi, les femmes privilégient les démarches participatives qui partent de leurs besoins pour ensuite s'institutionnaliser, comme cela est réalisé dans la plupart des centres sociaux sur ces territoires. Enfin, cette émancipation perçue vis-à-vis des rapports sociaux de sexe est intimement liée aux conditions de non/-mixité.

II.2.2. Les effets positifs et négatifs de la non/-mixité sur l'émancipation des adolescentes et des femmes vis-à-vis des rapports sociaux de sexe

Nous allons traiter successivement ces effets chez les adolescentes puis chez les adultes. Les analyses qui suivent pointent un phénomène lié aux rapports de domination bien connu en psychologie sociale, et soulignent ainsi les effets pervers que peuvent avoir de bonnes intentions dès lors qu'elles ne sont pas contextualisées à l'aune des rapports de domination à l'œuvre.

Ainsi, les situations de mixité, si elles ne sont pas très bien accompagnées, et si elles constituent le seul moyen déployé pour atteindre la mixité comme « objectif », peuvent avoir des effets contraires à leurs intentions en renforçant le contrôle social des hommes sur les femmes pendant l'activité. La non-mixité peut ici offrir un moment de répit dans une mixité quotidienne, un espace d'*entre soi* hors rapport de domination genrée, le temps d'une activité, ou le temps d'un moment dans l'activité.

- **Les effets positifs de temps non mixtes chez les adolescentes :**

Les professionnel-le-s ont tou-te-s conscience de l'injonction à la mixité et ne savent pas forcément comment l'appliquer, surtout qu'elles se heurtent régulièrement à certains effets néfastes de cette dernière dans le cadre de leur pratique professionnelle. Ils semblent parfois dans un état de dissonance cognitive entre une injonction extérieure et des réalités de terrain contradictoires. Ainsi, dans leur grande majorité, ils adhèrent à l'idéal sociétal de la mixité comme « objectif » mais s'interrogent énormément sur les moyens de l'atteindre. Ils essayent ainsi souvent de favoriser cette mixité dans un objectif de travailler avec les adolescent-e-s les relations filles/garçons, *in situ*. Soulignant les résistances de certains parents notamment par rapport à l'insertion de leur fille dans des activités mixtes, ils témoignent du long travail de confiance parfois nécessaire pour rassurer les parents et garantir un cadre sécurisant pour les activités de leur enfant. En revanche, les professionnel-le-s pointent tou-te-s les difficultés liées à « la mixité comme moyen » à l'adolescence, et soulignent le bienfait de moments ponctuellement non-mixtes. Bienfaits *en soi*, mais également bienfaits dans un objectif à terme de favoriser une mixité future qui soit moins soumise aux rapports

de domination. Par exemple, cette professionnelle indique « *On essaye d'avoir des petits moments, on prend le prétexte du bien-être, après-midi girly, où sous prétexte du bien-être, vernis à ongles, massage, c'est de petits temps un peu cocooning où les filles elles ont un temps où elles peuvent libérer la parole, se retrouver entre elles, échanger sur des problèmes qu'elles rencontrent* » (F_P_V). Ces temps non mixtes qui échappent à la mixité quotidienne (école, famille, etc.) permettent ainsi une prise de recul, une extraction vis-à-vis de ce que certain-e-s professionnel-le-s pointent comme une « pression sociale forte » envers les jeunes filles des quartiers, liée notamment à la notion de « réputation⁴² ».

En effet, les situations de mixité sexuée permanente peuvent participer à la domination exercée sur les filles par le contrôle social que cette mixité donne aux garçons sur les filles. Dans ce sens, les professionnel-le-s témoignent des résistances à la mixité « *quand elles ont entre 18 et 20 il y a une fracture entre les garçons et les filles, on a du mal à monter des groupes mixtes ou à travailler sur des projets qui réunissent filles et garçons voilà donc moi j'ai souvent travaillé avec les uns et les autres séparément sur des projets qui auraient pu les réunir mais impossible* » (H_P_M) et de besoins de non mixité exprimés par les filles et jeunes femmes afin de ne pas se retrouver sous le regard masculin à un âge où les relations entre filles et garçons changent, où le corps se transforme : « *C'est un moment de leur vie où ils sont plus sur de la construction individuelle, de leur vie d'adulte et qu'une relation fille-garçon c'est plus de la séduction et les filles se sentent plus à l'aise entre elles arrivées à un âge. Et je pense qu'elles sentent plus le regard oppressant masculin donc quand elles sont dans une démarche de projet elles préfèrent pas avoir ce poids du regard* » (H_P_M). Ce regard peut être d'autant plus vécu comme contrôlant que se déroulant dans le quartier où « tout le monde se connaît ». En effet, si l'interconnaissance entre habitant-e-s est souvent pointée comme un aspect positif favorisant le lien social et comme participant à un sentiment de « quartier refuge » par rapport à un extérieur parfois perçu menaçant, en revanche cette connaissance mutuelle peut aussi conduire à des formes de contrôle social exercé par certains groupes de personnes sur d'autres. Ainsi, ce regard devient rapidement celui d'une connaissance « *et puis les jeunes ici se connaissent tous donc ça va être le frère le cousin, le pote du frère donc il y aura toujours une situation qui va pas permettre d'avancer sereinement dans un projet mixte à cet âge parce que ça va être mal perçu par l'environnement* » (F_P_M).

Ainsi, la mixité à tout prix comme « moyen » d'atteindre la mixité comme « objectif » peut avoir des effets contraires à ses intentions en remplaçant les filles sous la domination des garçons alors même qu'elles tentent de s'en extraire en participant à une activité entre filles.

Nous avons retrouvé ce constat sur l'ensemble des territoires. Celui-ci concerne également les femmes adultes, mais structuré autour d'autres dimensions.

- **Les effets positifs de temps non-mixtes chez les femmes adultes :**

Les femmes adultes pointent les effets positifs de temps à elles qui leur permettent de s'extraire des rapports sociaux de sexe le temps d'une activité et de partager des expériences et vécus qui ne s'exprimeraient pas dans un contexte mixte. Elles trouvent ainsi parfois dans ces activités de véritables lieux de parole et espaces de liberté. Si certain-e-s professionnel-le-s s'interrogent sur l'absence de lieux de parole pour les femmes sur le quartier, il semble que ces dernières investissent pour partie les dispositifs socio-éducatifs et de loisir comme des lieux d'expression et d'émancipation

⁴² Nous traiterons la question de la « réputation » dans la partie « espace public » du présent rapport.

des rapports sociaux de sexe justement. Cette fonction collatérale, peu pensée en amont des offres, peut ainsi devenir centrale pour certaines femmes et appelle à une redéfinition des effets et des fonctions des offres socio-éducatives et de loisirs sur ces quartiers⁴³. Ainsi, certaines activités non mixtes se révèlent contribuer à l'« émancipation » des femmes de différentes façons :

- Emancipation des rôles sociaux traditionnels et de l'assignation à la place de mère :

La non-mixité permet à certaines femmes d'éprouver le plaisir de quelques instants où elles ne sont plus dans un rôle de mères ou d'épouses mais simplement de femmes ou encore de « personnes ». Par exemple, cette habitante nous confie avoir le sentiment « *d'être utile* » pendant « *l'après-midi des femmes* » : cela lui permet d'être avec d'autres mamans, mais sans être réduite à son rôle de mère ou d'épouse « *c'est vraiment la femme dans toute sa splendeur, sans enfants ni hommes, c'est super agréable* » (F_H_V). Elle regrette ainsi qu'il n'y ait pas d'autres lieux comme cela, et souligne que s'il y en avait elle irait.

- Emancipation par l'interconnaissance et le partage de vécus difficiles :

La non-mixité, du fait qu'elle préserve d'un contrôle social sexué, permet alors de partager des expériences inexprimables par ailleurs, comme des situations de violences conjugales par exemple. Les groupes de femmes impliqués de façon non mixte dans une activité ne sont ainsi pas rares à s'en servir comme des lieux de soutien social, de partage. Par exemple, un groupe de femmes a ainsi saisi une MJC sur un des quartiers, et y a monté une activité. Le/la professionnel-le encadrant cette activité témoigne d'un sentiment d'embarras très fort quant à l'avenir de cette activité. Elle devrait l'an prochain être ouverte à tou-te-s les personnes désireuses de s'y inscrire et donc potentiellement aussi à des hommes. Mais les femmes y sont réticentes, car ce groupe, au-delà de l'activité partagée, a surtout trouvé ici un lieu où partager des situations parfois très difficiles, ces femmes ont tissé des liens interpersonnels forts et cet espace constitue pour elles une ressource inexistante avant ou par ailleurs. Ici, on voit bien que l'activité a acquis une autre fonction que son but initial de loisir : une fonction de soutien social face à une situation de domination et parfois d'oppression sexué, une fonction d'étayage entre pairs venant palier un vide institutionnel ou un non-recours aux structures institutionnelles existantes et permettant de remettre du collectif dans des situations autrement vécues comme individuelles. Cet échange collectif permet alors à de nombreuses femmes de se sentir comprises, de se soutenir mutuellement, et peut-être à terme de saisir le caractère systémique des oppressions partagées. Ceci peut constituer la première phase d'un recours à la justice. Ici, l'activité peut alors acquérir une seconde fonction relative à la première : une fonction de conscientisation collective, donc une fonction d'émancipation dans une forme première, et à terme une possible fonction d'interpellation et d'action donc une fonction d'émancipation dans une forme agissante sur le social.

• Certains temps de mixité bien accueillis

Enfin, notons que certains temps de mixité sont largement acceptés et appréciés dans les quartiers (en dehors de la mixité quotidienne professionnelle, amicale, sociale ou familiale). Ainsi en est-il des activités ayant trait au rôle parental ou à des événements festifs de quartier. Par exemple, une sortie organisée par un centre social pour les enfants et qui sollicite la participation des parents : « *si on fait une sortie avec le centre social, et donc oui il y a les parents, enfin ils demandent les papas, si les papas sont disponibles, ils vont avec, donc avec le centre social* » (H_F_M). Par ailleurs, quelques temps forts sur les quartiers (Méchoui, Pique-nique international, Fête de quartier, Fête des voisins,

⁴³ Nous y reviendrons plus loin dans les enjeux et les préconisations.

etc.) offrent des temps de mixité sociale et sexuée autour d'une même activité de loisir sous le signe d'une convivialité et d'un partage consensuellement soulignés par l'ensemble des acteurs des quartiers (habitant-e-s, professionnel-le-s, technicien-ne-s, élu-e-s).

Ainsi, les questions de mixité et de non-mixité ne sont pas à envisager *en soi* ni uniquement comme « objectifs », mais aussi comme « moyens » et comme moyens *relativement* à des contextes différents (parental ; échange de vécus ; etc.). Elles interrogent ainsi directement les fonctions patentes et les fonctions latentes des offres socio-éducatives et de loisir (que nous aborderons dans la partie préconisations)

• Effets psychosociaux de la non/-mixité

Nous proposons maintenant de développer d'autres effets potentiellement retors de la *mixité*, non pas en tant qu'objectif à atteindre mais en tant que moyen unique pour atteindre cet objectif, et ceci d'un point de vue psychosocial, en lien avec les données de terrain. Il apparaît en effet fondamental de distinguer la mixité comme *objectif* de la mixité comme *moyen*.

La mixité sexuée dans les activités socio-éducatives et de loisir est devenue un impératif républicain et un enjeu politique, de façon concomitante avec l'avènement des exigences de « mixité sociale ». Mais suffit-il de mettre ensemble pour faire lien ? La mixité sexuée dans l'Education Nationale (Loi Haby, 1975) par exemple n'a pas tenu ses promesses car elle n'a pas été suffisamment pensée en amont (Marro & Vouillot, 2004⁴⁴). Une mixité non pensée peut ainsi contribuer à pérenniser et à renforcer l'asymétrie des rapports sociaux et la domination d'un sexe sur un autre, c'est-à-dire entretenir les processus-mêmes qu'elle devait justement éradiquer, comme nous l'avons exemplifié *supra*.

Les notions de *mixité sociale* et en particulier de *mixité sexuée* sont ancrées dans le *Zeitgeist* ou « l'ère du temps », relayées et/ou forgées par les attentes institutionnelles, incarnées dans les discours de nombreux professionnel-le-s « *on essaye de faire venir les filles, mais quand y a des garçons elles viennent pas, et sinon elles viennent pour des activités que pour les filles, du coup on renforce les stéréotypes, c'est compliqué qu'est-ce qu'on peut faire, si on arrête ces activités en même temps elles viendront plus du tout* » et malmenées dans la pratique « *on n'arrive pas à mettre ensemble les papas et les mamans, ou les mamans voilées et les mamans non voilées, un public chasse l'autre* » (F_P_V). Les propos tenus par certain-e-s élu-e-s interviewé-e-s sur ces questions soulignent également cette exigence et cet idéal de mixité, qu'il s'agisse de *mixité sociale* en particulier dans les quartiers défavorisés ou encore de *mixité sexuée* dans les activités proposées au sein de ces quartiers, comme une des conditions du *vivre ensemble* et comme l'une des conditions du respect entre filles et garçons, femmes et hommes, et parfois même comme un « remède » face à des demandes ponctuelles de *séparatisme* relayées par certain-e-s professionnel-le-s.

Par exemple, cette demande émanant d'un groupe de femmes de Mermoz à propos de l'ouverture d'un créneau « entre femmes » pour la salle de musculation. Elles obtiendront l'attribution d'un créneau pour leur groupe mais il leur sera précisé que ce créneau n'est pas réservé aux seules femmes et que si un homme en fait la demande, il participera au cours. A notre connaissance,

⁴⁴ Marro, C & Vouillot, F. (2004). Quelques concepts clés pour penser et former à la mixité. *Carrefours de l'éducation*, 17, 2-21.

jusqu'à ce jour le groupe de femmes vient sur ce créneau et aucun homme n'a fait de demande sur ce même créneau. Se pose la question ici de l'asymétrie dans l'accès à l'activité.

L'activité « musculation » est genrée (sex-typée d'après Hurtig & Pichevin, 1986⁴⁵) masculine et la salle de musculation à Mermoz était fréquentée jusque-là exclusivement par des hommes. Des femmes qui souhaiteraient s'adonner à la musculation se retrouvent ainsi confrontées à diverses difficultés, même après avoir surmonté la première, et non des moindres, à savoir la limitation genrée du champ des possibles. Elles ont en effet élargi leur champ psychologique à la possibilité et au désir de muscler leurs corps. Les difficultés qui s'annoncent résident dans le fait d'exercer une activité sous le regard des personnes qui la monopolisent, en l'occurrence les hommes, d'exposer leurs corps dans un domaine qu'elles ne maîtrisent pas (car un domaine dans lequel elles n'ont généralement pas été socialisées), vis-à-vis duquel elles nourrissent des attentes différentes de celles des hommes, et enfin dans un domaine dans lequel elles ont peu confiance en elles puisqu'elles n'ont jamais pratiqué cette activité qui se trouve de surcroît être précisément contre-stéréotypée pour une femme.

Toutefois, les enjeux soulevés par certain-e-s professionnel-le-s interviewé-e-s ne concernent pas les points évoqués ci-dessus, mais ciblent la question de « la religion » ou encore de « la culture d'origine maghrébine » de ces femmes, qui constitueraient d'après elleux les seuls obstacles à la mixité et à travailler leur corps devant des hommes. La demande des femmes est donc abordée par la plupart des professionnel-le-s et des élu-e-s uniquement sous le prisme culturel (et non pas comme une demande d'*entre soi* généralisé à toutes les catégories de population avant tout), « ethnique » voire même « religieux » et est vécu comme une menace aux principes de laïcité et de mixité. *« Situés dans des quartiers ségrégués connotés dans l'imaginaire social comme « porteurs de tous les maux de la société moderne » (pauvreté, précarité, chômage, délinquance, inégalités...), ces établissements deviennent aujourd'hui l'objet de projections d'une peur de plus en plus importante de la « menace d'enkystement communautariste ». Derrière une devanture construite d'arguments présumés neutres (...) les professionnels décodent et vivent la violence d'un discours construit pour véhiculer et masquer en même temps une idéologie raciste. (...) Le modèle républicain d'intégration se fonde sur la promotion de l'unité et de la laïcité nationales. Ce modèle favorise l'exigence que les individus s'assimilent ou soient assimilés au sein d'une société laïque en tant que « citoyens individuels », ce qui signifie également le renoncement à toute manifestation extérieure d'affiliation religieuse ou « culturelle » au sein de l'espace public (...) »* (Franchi, 2004, p. 27. Précisons que Vijé Franchi parle ici des établissements scolaires, et que nous reprenons ses analyses pour les étendre à l'ensemble des structures socio-éducatives). Selon les professionnel-le-s, ces femmes auraient demandé à ce que les stores soient fermés pour qu'on ne les voit pas de l'extérieur, puis au fur et à mesure des séances, elles auraient pris confiance et les stores seraient désormais ouverts, ce qui témoigne ici de l'appropriation de l'activité et de la légitimité de la pratiquer en tant que femmes. Imbriquée à la question sexuée et à la lecture culturaliste qu'en font certain-e-s professionnel-le-s, c'est la question des rapports sociaux asymétriques qu'il nous faut lire.

En effet, rares sont les membres des groupes socialement dominants qui souhaitent s'adonner aux activités socialement dévalorisées des membres de groupes socialement dominés (cela n'est pas source de valorisation pour eux). Et lorsqu'ils le souhaitent, ils y sont généralement les bienvenus, et sont même souvent invités de diverses façon à venir revaloriser ces activités par leur simple présence qui devient alors un gage de la qualité de l'activité en question, le prestige associé à un statut se

⁴⁵ Hurtig, M.-C. & Pichevin, M.-F. (1986). *La différence des sexes*. Paris : Tierce.

transférant par capillarité à l'activité qu'il pratique et infusant ainsi l'ensemble du groupe (de dominé-e-s) qui pratique cette activité. Ce membre de groupe dominant n'a que peu de raisons de solliciter un créneau à part des membres du groupe dominé qui pratiquent l'activité en question, car par un processus d'essentialisation ontogène, il est considéré et se considère comme plus capable que les dominé-e-s, et ce même sur un domaine qui lui est étranger. Des expériences de psychologie sociale, comme celle conduite par Deaux et Emswiller (1974⁴⁶) par exemple, ont pu mettre en avant ce phénomène en montrant que la réussite d'un dominant dans une activité (typique de dominant ou typique de dominé) est massivement attribuée (par lui-même et par les dominé-e-s) à sa compétence, là où la réussite d'un-e dominé-e dans une activité quelle qu'elle soit est massivement attribuée à la chance, et ce même quand il s'agit d'une activité typique de dominé-e. Il y a ainsi dépossession des dominé-e-s de la maîtrise même de leur expertise dans leur propre champ. Ainsi, les femmes de Mermoz se retrouvent-elles face à une difficulté supplémentaire consistant à exercer la pratique de la musculation face à des dominants (des hommes donc de par leur nombre et par le genre de l'activité), et ce sur leur propre terrain. On peut alors entendre très différemment leurs demandes de créneau séparé voire même de baisse (provisoire) des stores. Il s'agit en effet, quel que soit le critère de domination à l'œuvre (sexe, âge, origine culturelle, etc.), de préserver une identité sociale positive (Tajfel & Turner, 1986⁴⁷) par le recours à l'*entre-soi*. Cet *entre-soi* permet ici d'échapper à la comparaison ascendante inter-groupe (donc à la comparaison aux membres du groupe dominant culturellement légitime dans l'activité) pour favoriser la comparaison latérale (dans l'intra-groupe de femmes)⁴⁸. Il est donc fondamental ici de pouvoir chausser d'autres lunettes de lecture que celles du culturalisme ou encore du sexe pour saisir certaines logiques identitaires qui sont communes à l'ensemble des individu-e-s dans une société donnée, bien qu'elles revêtent des formes spécifiques dans chaque contexte. Ne pas saisir ces dynamiques psychosociales peut potentiellement entraîner :

- une lecture culturaliste des processus à l'œuvre. Selon cette lecture, la culture maghrébine et la religion musulmane dans leur ensemble seraient des systèmes patriarcaux qui s'opposeraient à l'égalitarisme de la société française qui ne se voit ni patriarcale ni paternaliste, dans un aveuglement ethnocentrique (cf. travaux de Fanon ; Delphy ; Bouamama, etc.). La domination masculine associée dans les représentations à la culture maghrébine et à la religion musulmane est alors perçue comme systémique là où la domination masculine des hommes non-racisés est perçue de façon individuelle, réduite à des cas particuliers, non systémique. Aucune conclusion n'est tirée sur la civilisation occidentale, alors même que les recherches conduites dans le champ des *gender studies* indiquent bien au contraire qu'un des outils d'invisibilisation de l'oppression patriarcale est justement d'apparaître individuelle là où elle fait système. Ainsi, dans cette vision culturaliste, les oppresseurs sont « les autres », les femmes issues de cette culture et de confession musulmane seraient particulièrement opprimées par les hommes, et la société

⁴⁶ Deaux, K. et Emswiller, T. (1974): Explanations of successful performance on sex-linked tasks: What is skill for the male is luck for a female. *Journal of Personality and Social Psychology*, 29, pp. 80-85.

⁴⁷ Tajfel, H., & Turner, J.C. (1986). The social identity theory of intergroup behaviour. In S. Worchel, & W.G. Austin (Eds.), *Psychology of intergroup relations* (pp. 7-24). Chicago : MI Nelson-Hall.

⁴⁸ Voir l'ouvrage de Croizet & Leyens (2011) pour un point relativement exhaustif sur la question. Croizet, J.-C. & Leyens, J.-P. (2011). *Mauvaises réputations, réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris, Armand Colin.

française se devrait de les émanciper, avec ou malgré elles, en leur imposant notamment la mixité comme vecteur d'émancipation. Comme le souligne Lieber (2008)⁴⁹, ces questions ne sont paradoxalement pas posées ailleurs, la non-mixité n'étant pas contestée lorsqu'elle se pratique dans des quartiers plus favorisés, y compris d'ailleurs au sein d'institutions parfois en partie financées par l'argent public;

Larzillière et Sal (2011)⁵⁰ ont très bien analysé ce regard culturaliste et ses conséquences : *« Cette vision de l'homme étranger barbare permet aux hommes blancs de se positionner en sauveurs à la fois des femmes étrangères opprimées mais aussi des femmes blanches qu'ils présentent comme potentiellement menacées par cette oppression. Cela a plusieurs conséquences néfastes. La première est de faire des femmes un enjeu de pouvoir entre les hommes et de les mettre en position d'objet (à libérer, à émanciper) au lieu de les voir comme des sujets. La seconde conséquence est la stigmatisation de celles qui portent les signes de la barbarie. (...) c'est un des multiples exemples où le sexisme est utilisé comme le marqueur d'une différence culturelle irréductible entre la « civilisation occidentale » émancipée, et l'islam porteur de régression en matière d'égalité hommes-femmes. (...) En effet, dans cet esprit, la République française ayant adopté le principe de l'égalité hommes-femmes ne connaîtrait pas en son sein la domination masculine. C'est en tout cas le constat que faisait Nicolas Sarkozy le 8 mars 2011 à l'occasion de la journée internationale des femmes : celle-ci est « sympathique », mais pas « essentielle » puisqu'aujourd'hui « la vie des femmes ressemble à la vie des hommes ; les choses ont changé considérablement. »⁵¹ La menace vient donc d'ailleurs, des autres et plus précisément de l'islam : « prenons garde de ne pas offrir aux adversaires de la démocratie, de la dignité et de l'égalité entre les sexes l'opportunité d'une victoire qui mettrait notre société dans une situation bien difficile »⁵² déclarait ainsi Nicolas Sarkozy pour défendre la loi interdisant le port du voile intégral.(...) la défense des droits des femmes qui sont par ailleurs attaqués par la politique d'austérité mise en œuvre est opportunément invoquée comme alibi pour légitimer le discours raciste.(...).*

L'instrumentalisation de l'égalité hommes-femmes s'appuie donc sur la rhétorique du « eux » et du « nous » : « nous » on ne voile pas les femmes, « eux » le font, « nous » on ne lapide pas les femmes, « eux » le font, « nous » on ne les viole pas ou seulement par déviance psychique, « eux » le font par nature, etc. En plus de resserrer les liens de la communauté des blancs en désignant un bouc-émissaire, cette rhétorique remplit deux fonctions : donner un visage acceptable et une justification morale au racisme et dédouaner la société française de son propre système patriarcal ».

- une perception unilatérale des motivations des actrices : une perception selon laquelle ces femmes du groupe de musculation (pour poursuivre avec cette situation exemplaire) se soumettent en demandant un créneau à part, or la société française ne peut pas cautionner cette soumission ;

⁴⁹ Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

⁵⁰ Larzillière, C. & Sal, L. (2011). Comprendre l'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes pour résister. *Contre Temps*, 15/09/2011. <http://www.contretemps.eu/interventions/comprendre-instrumentalisation-feminisme-fins-racistes-resister>

⁵¹ « Sarkozy s'interroge sur l'utilité de la Journée internationale des femmes », AFP, 8 mars 2011.

⁵² http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/13/voile-integral-sarkozy-veut-une-resolution-sans-ambiguite-avant-un-texte-de-loi_1291389_3224.html.

- un sentiment de menace identitaire par rapport à des valeurs « républicaines » : ce sentiment s'exprime dans un certain nombre d'entretiens de personnes craignant que « *si ça continue comme ça la société française pourrait avoir des créneaux séparés pour les femmes et les hommes à la piscine* [notons que c'est déjà le cas dans certains espaces aquatiques privés, mais que les femmes qui en bénéficient ne sont pas nécessairement issues de l'immigration maghrébine ni de confession musulmane, ce qui remet en question encore ici le biais culturaliste dans les représentations] ». Ainsi, un sentiment de menace est patent, pointant que l'islamisation de la France serait en marche, les femmes issues et non issues de l'immigration seraient menacées par la montée de l'intégrisme religieux et par la généralisation du voile ou comme le disent des habitant-e-s des trois quartiers non issu-e-s de l'immigration maghrébine : « *ils nous envahissent* » ;
- *in fine*, une réponse de nombreux/ses professionnel-le-s et élu-e-s qui peut être inadaptée car avant tout « réactionnelle » à une lecture « culturelle » des situations. Ainsi, la lutte pour la mixité comme objectif peut voire parfois doit passer d'après elleux par le refus de moments non-mixtes, quitte à entretenir la *violence symbolique* que la mixité peut engendrer dans certaines conditions ou quitte à prendre le risque de la désertion des dispositifs par les dominé-e-s. Une réponse inadaptée en effet car au fond elle peut ainsi justement renforcer ce qu'elle croit combattre, à savoir :
 - l'*exclusion* d'une partie des citoyen-ne-s des institutions et activités auxquelles illes ont droit ;
 - le *dénigrement et la réduction* des motivations de ces personnes et de leur identité sociale ;
 - le *procès d'intention* concernant la légitimité voire la dangerosité de leurs « valeurs » qui seraient spécifiques et opposées aux valeurs républicaines ;
 - l'*incapacitation* des personnes par une forme d'infantilisation liée à l'injonction à l'émancipation définie et régulée uniquement par les dominant-e-s ;
 - et enfin, l'incitation au *repli* et à la tentation du *communautarisme* comme possibles pourvoyeurs d'une reconnaissance des pairs, d'une identité sociale positive et, *in fine*, d'une estime de soi structurante identitairement. Comme le souligne Bouamama, « *Quant à l'argument des obscurantismes religieux, il faut être sérieux. Le communautarisme, les obscurantismes et l'intégrisme sont les produits d'une société inégalitaire. Il est inadmissible de présenter une conséquence comme une cause. C'est le symbole même d'une domination : les conditions de vie de l'immigration poussent les gens au repli et on leur reproche ce que la domination a elle-même fabriqué* » Bouamama (2009, p. 82).

Enjeux, préconisations et pistes d'actions

Enjeux : L'ensemble des professionnel-le-s et élu-e-s interviewé-e-s érigent la mixité sexuée et sociale en valeur phare vers laquelle tendre pour un mieux « vivre ensemble ». La recherche de la mixité de fréquentation d'une structure peut avoir des effets positifs sur la lutte contre les discriminations en ouvrant des offres à tou-te-s. En revanche, les moyens mis en place pour l'atteindre se confondent souvent avec l'objectif. Comme s'il suffisait de « mettre ensemble » (mixité comme *moyen*) pour.... « vivre ensemble » (mixité comme *objectif*) indépendamment des rapports de domination asymétriques préexistants.

Et lorsque les habitant-e-s (adolescent-e-s ou adultes) refusent la mixité, cette position, au lieu d'être lue comme une possible *résistance* aux rapports de domination, est majoritairement lue comme une *soumission* à ces derniers et, *in fine*, comme la marque d'une emprise communautaire portant atteinte aux valeurs républicaines de laïcité et de mixité. Imposer la mixité dans ce cadre revient alors exactement à (re)produire la situation-même dont les personnes tentent de s'extraire, et constitue ce faisant une nouvelle forme de violence symbolique.

Ainsi, la mixité sexuée comme « moyen » exclusif est-elle propice à l'émancipation des individu-e-s et à la lutte contre les inégalités sexuées et sociales, et, *in fine*, à la réalisation de la mixité comme « objectif » ?

Mais avant cela, les offres socio-éducatives et de loisir ont-elles pour fonction justement de favoriser l'émancipation des individu-e-s et de lutter contre les inégalités sexuées et sociales ?

Préconisation :

Repenser les fonctions (patentes et latentes) des offres et des activités socio-éducatives et de loisir

❖ Quoi ?

Nous avons vu *supra* que certaines activités sont investies dans une double fonction par des groupes de femmes. D'une part selon la fonction initiale de pratique d'une activité et d'autre part selon une fonction de partage social, de soutien, d'émancipation dans l'*entre-soi*. Cette seconde fonction des activités et de façon plus globale des offres est confusément identifiée par la plupart des professionnel-le-s comme une fonction résultante des groupes et non pas comme une fonction intrinsèque des offres, réfléchi en amont, choisie par le collectif. Ceci place l'ensemble des professionnel-le-s dans des situations parfois ambiguës ou délicates, où c'est la fonction non pensée de l'offre en termes d'émancipation qui prend le pas dans certains groupes sur la fonction pensée de l'offre en termes de pratique d'une activité.

Ceci nous conduit à préconiser l'élaboration collective dans les structures d'une ligne rouge concernant les fonctions et donc les effets des offres et des activités proposées.

S'il ne nous appartient pas de nous positionner sur l'orientation que les structures souhaitent prendre, il nous revient en revanche de pointer certains effets que peuvent et pourraient avoir la (re)définition des fonctions des offres et des activités proposées par les structures.

Si les structures définissent qu'une des fonctions des offres socio-éducatives et de loisir consiste à lutter contre les discriminations et pour l'égalité (sexuée et sociale), alors chaque offre puis chaque activité doit faire l'objet d'une réflexion en amont, qui soit relative à ses effets potentiels concernant la lutte pour l'égalité et contre les discriminations entre femmes et hommes et de façon générale entre individu-e-s. Cette lutte ne serait ainsi non pas une dimension périphérique traitée occasionnellement par les structures, à la demande, mais une dimension structurelle des dispositifs.

Tout comme l'existence d'une mission égalité à la ville de Lyon a le mérite d'assurer une visibilité et une transversalité à cette question (qui n'est donc pas restreinte à ni diluée *dans* un ou plusieurs cabinets), l'enjeu de la mobilisation de ce cadre reviendrait à placer la lutte pour l'égalité et contre les discriminations au cœur des dispositifs, présidant ainsi aux choix des activités selon cette orientation de prévention des discriminations.

Quelle(s) fonction(s) remplit actuellement cette offre ?

Quelle(s) fonction(s) devrait-elle remplir ?

Focus sur les discriminations : *Contribue-t-elle ou devrait-elle contribuer à lutter contre les inégalités et discriminations sexuées, genrées et sociales ? Permet-elle aux individu-e-s de remettre en question les rapports de domination ou a-t-elle pour effets de les accentuer ?*

❖ Qui ?

Le temps court de cette étude ne permet pas de mettre en place une analyse approfondie des effets en matière de discrimination de chacune des activités de chaque structure socio-éducative et de loisir (sport, culture) dans chacun des trois quartiers. Cela nécessiterait une étude *en soi* et à temps plein soit de la part d'un-e chercheur-e ou d'un-e intervenant-e extérieur-e, soit de la part des professionnel-le-s de ces structures eux/elles-mêmes. Cette seconde option demanderait un temps d'implémentation mais présenterait l'avantage non négligeable de s'inscrire dans une démarche participative à l'intérieur même des structures, impliquant ainsi chacun-e dans la (re)définition de la vocation générale de chaque structure et donc de la vocation spécifique de chaque offre et de chaque activité, et, au fond, de ses missions professionnelles. Ceci aurait pour effet de renforcer les liens dans la structure par la poursuite d'un but commun non forcément consensuel mais en tout cas par une vision partagée des missions et fonctions de la structure. Cette réflexion pourrait éventuellement être accompagnée par une personne extérieure afin d'étayer les acteurs sans les déresponsabiliser. C'est en effet ce risque de « déresponsabilisation » que pointent deux chercheurs, Figari et Ardoïno, eut égard à l'appel grandissant à des experts extérieurs par l'éducation nationale notamment : « *dans une logique accumulative d'interventions d'évaluation et de conseil, les acteurs internes n'attendent-ils pas des diagnostics et des jugements externes les solutions à leurs problèmes ? On peut imaginer, à terme, des communautés scolaires [ou autre concernant notre objet] totalement déresponsabilisées s'en remettant aux spécialistes pour découvrir qui elles sont, ce qu'elles font en réalité et enfin ce qu'elles devraient faire* »⁵³. Ainsi, c'est probablement dans le collectif lui-même que pourrait prendre place une réflexion d'un nouvel ordre sur la lutte contre les inégalités et contre les discriminations, ainsi qu'une réflexion autour des enjeux de l'éducation populaire.

Enfin, une élaboration par les équipes elles-mêmes d'une vision partagée concernant les fonctions (patentes et latentes, présentes et futures) des offres et activités socio-éducatives et de loisir permettrait d'éviter l'écueil suivant souligné par nombre de professionnel-le-s : en l'absence d'une vision partagée, le portage des questions de discrimination et d'égalité se fait souvent par des individu-e-s isolé-e-s, ponctuellement, en marge, et selon des valeurs et motivations personnelles. Il existe de plus un risque de freinage voir de conflits dans les structures face à ces initiatives car le sujet des discriminations, de l'égalité et des questions de genre en général, non seulement résonne de façon très personnelle en chaque personne, mais de plus constitue un des sujets sensibles et d'actualité (« théorie du genre », mariage pour tous, islamophobie, etc.) polémiques dans le champ social. Enfin, un isolement face à ces questions peut conduire à un risque d'épuisement, de moindre

⁵³ Gérard Figari et Jacques Ardoïno (1995). *Evaluer : quel référentiel ?*, De Boeck, Bruxelles, p. 107.

efficacité, ou encore de réduction de l'objectif de la lutte pour l'égalité et contre les discriminations (sexuées, genrées et sociales) à un thème parmi d'autres thèmes dans les structures (développement durable, éco-citoyenneté, etc.).

- ⇒ Ainsi, le traitement de la question des fonctions des offres socio-éducatives et de loisir revient aux professionnel-le-s elleux-mêmes. Passer d'un thème à traiter possiblement *dans* les offres et activités à une fonction *des* offres et activités revient à inverser le regard. Il ne s'agit plus alors d'un énième thème de plus à traiter, mais d'une paire de lunettes à chausser collectivement pour guider les décisions collectives, guider la pratique, accompagner les publics, monter des activités selon leurs effets non-discriminatoires.
- ⇒ Par contre, un accompagnement au changement auprès des professionnel-le-s par des spécialistes de ces questions semble s'imposer au vu des interrogations récurrentes de ces premiers pendant les entretiens et des ressorts à activer pour entraîner ce changement de regard. Il conviendrait alors de s'appuyer sur l'existant et de poursuivre les partenariats engagés avec les multiples associations, structures et institutions compétentes en la matière sur le territoire lyonnais.

- ❖ Comment ? La question succédant à celle de la définition des fonctions des offres est celle des moyens mis en place ou qui devraient être mis en place pour assurer cette fonction. Autrement dit, le *comment* succède au *quoi*.
- ✓ Repenser les injonctions à la mixité comme « moyen » à l'aune de ses effets : Quels sont les effets de la non/-mixité comme « moyen » sur les rapports de domination et sur l'atteinte de l'objectif de mixité ?

- La non-mixité (sexuée mais aussi sociale) comme « moyen » dans les activités peut favoriser le repli sur soi si elle n'est pas perçue comme une étape vers la mixité comme objectif. En revanche, cette non-mixité comme « moyen » au service de la mixité comme « objectif » peut alors permettre de s'extraire ponctuellement des rapports de domination et de s'émanciper dans l'*entre-soi* notamment par la conscientisation collective, le développement de capacités d'action et possiblement l'action collective.

Ainsi, le fait qu'un public chasse l'autre peut donc paradoxalement contribuer à émanciper les individu-e-s en constituant une *phase* préparatoire à la mixité comme « objectif ». Tant qu'il existera des rapports de domination entre femmes et hommes, ces moments de non-mixité constitueront pour les femmes des espaces-ressource autorisant des modalités d'être-au-monde difficilement exprimables par ailleurs, de penser-le-monde difficilement intelligibles par ailleurs, et enfin d'agir-sur-le-monde difficilement faisables par ailleurs.

- La mixité (sexuée mais aussi sociale) comme « moyen » dans les activités peut avoir des effets d'amplification des rapports de domination en remplaçant les dominé-e-s sous le regard et le contrôle social des dominant-e-s. En revanche, si elle est très bien accompagnée, elle peut permettre par moments de travailler la relation femmes/hommes *in situ*. Mais encore une fois, le travail de cette relation fait-il partie des fonctions des offres et activités socio-éducatives et de loisir ? L'accompagnement est nécessaire au sens où, comme le soulignent Marro & Vouillot (2004, *ibid.*), la mixité n'est qu'un état et nécessite un processus, une pédagogie (la co-éducation) pour être mise en œuvre, pour être problématisée et accompagnée.

- Par contre, rechercher l'hétérogénéité (sexuée mais aussi sociale) des publics dans la fréquentation d'une structure (même de façon non-synchrone) peut avoir des effets positifs sur la lutte contre les discriminations en proposant des offres pour tou-te-s.

✓ Former les professionnel-le-s à l'éducation à la mixité et à l'égalité des sexes :

Travailler la mixité comme moyen mais aussi comme objectif passe notamment par un travail avec les publics sur l'égalité femmes/hommes, qui suppose de prendre conscience des conséquences et des enjeux de la domination, et notamment du fait que les différences masquent les inégalités. Cela passe aussi par un travail sur d'éducation à la mixité. En ce sens, les professionnel-le-s sont le plus souvent professionnel-le-s de leur activité (d'animation ou d'entraînement par exemple) mais pas nécessairement professionnel-le-s de la mixité et encore moins de l'égalité femmes/hommes. Ces compétences s'acquièrent au cours de formations et d'analyses de la pratique.

En ce sens, Marro (2004, 2011⁵⁴) propose une méthode de travail de la mixité et de l'égalité en contexte scolaire qui pourrait s'accommoder au contexte socio-éducatif et de loisir, incluant un travail théorique, un travail sur soi et enfin un travail en classe. Sur le territoire lyonnais, l'institut Egaligone propose un module, Egalijouets⁵⁵, destiné aux équipes éducatives exerçant auprès des tous petits (0-3 ans et 3-6 ans). Enfin, nous avons proposé dans nos propres travaux⁵⁶ des outils pour travailler l'égalité avec des adultes, incluant un travail théorique avec des concepts-clés, des pièges à éviter, des mécanismes psychosociaux à mobiliser pour agir, et une analyse de la pratique. C'est en effet par l'analyse de leurs pratiques que la plupart des professionnel-le-s prennent conscience de leurs attitudes, des stéréotypes qu'elles transmettent malgré elles, et des options qui s'offrent à elles.

✓ Repenser les modes de non/-participation à l'aune de leurs effets : *L'émancipation des individu-e-s peut-elle être atteinte de façon descendante par l'imposition de critères extérieurs aux individu-e-s ? Peut-elle être atteinte de façon montante en proposant aux personnes des outils et un cadre pour favoriser leur auto-émancipation ?*

- D'un point de vue psychosocial concernant la lutte contre les discriminations, l'émancipation purement descendante correspond à une logique dominante de celui/celle qui pense savoir ce qui est bon pour autrui et va le/la modeler selon son point de vue dominant. Ainsi, cette démarche purement descendante qui se veut émancipatrice n'est pas sans fondements idéologiques qui eux-mêmes ne sont pas neutres d'effets. Une telle démarche peut contribuer à entretenir la discrimination, à porter atteinte à l'autonomie et à l'identité sociale des personnes, à favoriser leur non-recours aux offres, à les exclure plus encore de la participation à la vie de la cité, tout en renforçant leur méfiance dans les institutions et la fermeture de leur horizon.

=> A court terme, cette option, appuyée au niveau sociétal et dans les quartiers par un arsenal sécuritaire et répressif, peut contribuer à maintenir une paix sociale relative. Mais à moyen ou long terme, cette option risque de renforcer des désirs de révolte des individu-e-s vivant des situations

⁵⁴ Marro, C. (2011). Repérer les inégalités que masquent les différences. *Cahiers pédagogiques*, 487, 51-52.

⁵⁵ <http://blog.egaligone.org/post/2012/12/20/Egalijouets-Une-creation-Egaligone-pour-les-educateurs-et-educatrices-des-0-6-ans>

⁵⁶ Vinet, E. (2012). La formation des adultes à l'égalité des sexes : pistes réflexives et pratiques. *Questions d'Orientation*, 3, 91-102.

discriminatoires systémiques, directes et indirectes, contre un système vécu comme oppresseur et qui ne les reconnaît pas comme sujets.

=> Mais ce caractère descendant, à condition qu'il soit utilisé de façon ponctuelle et non exclusive, peut également permettre d'ouvrir un champ des possibles en lui-même émancipateur (par exemple : proposer une activité « pétanque » à des femmes ou « visite des traboules lyonnaises » à des personnes qui n'y ont jamais mis les pieds peut ouvrir l'horizon des individu-e-s, même ponctuellement, par la découverte d'une activité non envisagée jusque-là).

- La démarche participative favorise quant à elle l'auto-émancipation des individu-e-s en offrant aux personnes des outils et des moyens pour qu'elles s'émancipent elleux-mêmes comme sujets (et non plus comme objets) de pensée et d'action, et qu'elles s'émancipent de dynamiques qu'elles identifieront elleux-mêmes comme limitantes voire oppressantes.

Dans ce cadre, stimuler la participation des habitant-e-s en allant les rencontrer où elles sont⁵⁷, semble fondamental pour favoriser l'émergence d'une demande, pour favoriser l'adaptation de l'offre à la demande, ou pour acter une non-demande, et contribuer ce faisant à un *empowerment*. C'est dans cette démarche que se situent par exemple de nombreuses initiatives du Centre Social de la Sauvegarde. Cette démarche permet de travailler avec tout le monde, y compris avec les hommes, le contenu, la forme et la finalité de ces offres socio-éducatives et de loisir. Ce travail participatif peut ainsi conduire à faire (re)venir des publics qui ne recouraient pas ou plus aux offres et contribuer à leur *empowerment* au pouvoir émancipateur.

- ⇒ Cette option n'est pas sans risques pour les institutions, puisqu'elle autorise la critique et la remise en question de tout ou partie de leur légitimité ancrée dans le point de vue dominant. Mais cette option est la seule permettant d'une part de considérer chaque individu-e comme un sujet de pensée et d'action et d'autre part de renverser à terme les rapports de domination qui fondent le socle des inégalités économiques et sociales, inégalités générant elles-mêmes diverses formes de discrimination envers différents groupes de personnes selon leurs situations respectives dans ce rapport de domination. C'est également l'option qui permet de ne pas reproduire de façon descendante l'idéologie et les pratiques dominantes qui structurent profondément les rapports sociaux.
- ⇒ En revanche, de nombreuses expériences conduites sur les terrains soulignent la nécessité d'un accompagnement important des publics dans les démarches auto-émancipatrices, car tout comme la mixité comme moyen n'est pas garante de la mixité comme objectif, l'autonomie totale comme moyen n'est pas garante de l'émancipation comme objectif, car elle n'échappe pas, elle non plus, aux rapports de domination. Ainsi, un accompagnement par des professionnel-le-s avec des propositions parfois descendantes (ouvrant le champ des possibles) peut constituer un cadre étayant mais non dogmatique ni autoritaire dans lequel les créativité émanicipatrices peuvent alors s'exercer.

⁵⁷ Pour sortir de la difficulté à faire participer, le CRDSU préconise d'ailleurs dans un rapport de sortir de l'appel et renverser la démarche : en s'appuyant sur les ressources et la mobilisation individuelle et collective existante, sur les expertises d'usage et les contre-expertises de citoyen-ne-s des habitant-e-s, en sortant des discours et s'appuyant sur les communautés. CRDSU (2012). *Adolescents et jeunes des quartiers : favoriser l'accès à l'autonomie et à l'indépendance, Clés de lecture et initiatives*. Les échos... des ateliers permanents du CRDSU. n°9, décembre 2012.

II. 3. Certains motifs de non-recours spécifiques et/ou partagés avec les hommes

Si les femmes que nous avons rencontrées et qui fréquentent les structures socio-éducatives et de loisir en sont généralement satisfaites, notons que nous avons aussi rencontré d'autres jeunes femmes et femmes qui ne les fréquentent pas, et ce pour diverses raisons :

- non-connaissance mais aucun besoin spécifique exprimé la plupart du temps, que ce soit spontanément ou en réponse à la présentation rapide que nous leur faisons de certaines offres sur leur quartier.
- non-réception de l'offre : certaines femmes disent être sur liste d'attente ou attendre l'année suivante pour démarrer une activité.
- non-demande, mais connaissance en général des ou de certaines offres. Cette non-demande est généralement liée à trois phénomènes :

II. 3. 1. Un investissement hors quartier ou hors structures

- la présence d'un réseau amical en dehors du quartier : ce qui entraîne un déplacement des activités en dehors du quartier pour les partager avec le réseau amical existant ;
 - une insertion dans des dispositifs hors quartier antérieure à l'installation dans le quartier et qui est maintenue malgré l'installation dans le quartier (lien social tissé dans ces dispositifs) ;
 - l'envie de sortir du quartier pour le loisir
 - la socialisation des femmes entre elles en dehors des dispositifs mais au sein du quartier : certaines femmes nous racontent qu'elles se retrouvent régulièrement entre elles le soir, avec ou sans les enfants (dans ce cas-là leur mari les gardent). Contrairement aux idées reçues et assez largement répandues sur les terrains, nombre de ces femmes sont racisées et certaines portent le hijab. Une professionnelle confiait une anecdote à ce sujet « y a une femme qui me dit qu'elle a pas osé demander aux femmes maghrébines du groupe si elles voulaient venir prendre l'apéritif avec elles, elle était gênée car elles étaient voilées, alors elle a pensé de suite qu'elles auraient pas le droit de sortir. Et puis en fait si, les femmes avaient très envie de sortir et sont finalement venues prendre l'apéro, après je sais pas ce que c'était ». Ce qui est intéressant ici c'est qu'une des formes du non-recours des femmes est aussi lié à un *entre-soi* (pas que le soir) qui pose problème à nombre de professionnel-le-s envisageant leur mission sous un angle émancipatoire alors même que l'*entre-soi* n'est pas un gage d'aliénation, et que par ailleurs, l'*entre-soi* des hommes en dehors des dispositifs est rarement interrogé. Quand il l'est, c'est souvent sous l'angle d'une crainte d'un potentiel trouble à l'ordre public ; des risques de délinquance qu'inspirent certains rassemblements d'hommes dans l'espace public ; ou encore des craintes de communautarisme.
- ⇒ Cette forme de non-recours des femmes aux offres dans le quartier n'apparaît donc pas problématique en soi puisqu'elle souligne plutôt une bonne insertion des femmes dans les réseaux amicaux dans et hors quartier, ainsi que leur participation à d'autres structures socio-éducatives et de loisir hors-quartier.

II. 3. 2. Un manque de temps pour les femmes s'occupant de leurs enfants

Y compris lorsqu'elles sont scolarisé-e-s. Certaines mères rencontrées dans des temps collectifs soulignent ainsi les contraintes engendrées par l'absence de place d'après elles pour leur enfant à la cantine. Elles évoquent alors la parcellisation de leur temps : conduire les enfants à l'école le matin ; aller les chercher le midi ; les ramener après le déjeuner ; revenir les chercher en fin de journée *« j'ai le temps de rien faire, c'est trop entrecoupé. J'ai déjà pas le temps de faire tout ce que je dois faire, alors j'ai pas le temps de faire des choses pour moi »* (F_H_M). De la même façon, les femmes pointent ici un autre impact du manque de place invoqué pour leurs enfants en cantine, à savoir l'impossibilité d'exercer une activité salariée, au vu des contraintes de ces horaires fragmentés. Certaines femmes rencontrées dans un Lieu Accueil Parent précisent que cela revient à faire un choix : soit travailler, soit s'occuper de son enfant, et remarquent finalement que *« ce n'est pas tant que cela un choix »*.

Ici, on voit qu'un même phénomène peut conduire d'une part à un non/-recours à une offre mais également à une discrimination indirecte à l'emploi des femmes, puisqu'elles assument quasi systématiquement la charge des enfants dans les couples où un seul parent travaille (concernant les femmes que nous avons rencontrées). Dans un autre entretien, une femme évoque son envie de faire partie d'un groupe du Centre Social de Mermoz, mais à nouveau ce sont le manque de place en cantine et les horaires d'école qui sont évoqués comme obstacles au recours à cette activité *« en fait ils font des activités pour le sport, pour les femmes, pour la couture tout ça donc je voulais commencer mais malheureusement comme partout une grande ville donc il faut s'inscrire un an à l'avance et il faut attendre la place et tout ça donc je compte faire ma demande pour septembre cette année »* ; *« les femmes tous les vendredis, les femmes du quartier elles se rencontrent pour cuisiner ensemble, et elles mangent toutes ensemble, sans les enfants sans les papas, chacune tous les vendredis, il y en a une qui fait le mangé, là où vous allez trouver peut-être des femmes plus d'origines différentes quoi, parce que chacune fait un plat par exemple et elle fait goûter aux autres femmes sa spécialité [et vous n'y allez pas ?] euh je suis pas allée parce que là mon fils va à l'école et moi j'ai pas trouvé une place à la cantine oui, parce qu'il y a la priorité pour les femmes qui travaillent, qui sont embauchées, et moi je travaille en intérim donc je peux pas commencer sans être sûre et certaine qu'ils vont me donner la place et eux ils veulent pas me donner la place parce que j'ai pas rapporté le contrat donc je suis un peu coincée »* (F_H_M).

Dans ce sens, des temps d'échange et de rencontre comme les Lieux Accueil Parents, au sein même des établissements, constituent des temps de pause et de partage entre adultes (en fait quasi-exclusivement entre femmes) particulièrement adaptés aux emplois du temps de certaines mères pour leur permettre de rencontrer d'autres personnes (surtout d'autres mères), de créer ainsi d'autres liens sociaux ou réseaux sur le quartier et d'échanger des informations. Par exemple, au cours d'une participation à un groupe de femmes dans un Lieu Accueil Parents, deux mères vont apprendre à une autre mère qu'un service de garderie à l'école lui permet de poser ses enfants plus tôt le matin et de venir les chercher un peu plus tard le soir. La question des critères des places en cantine y est également discutée, et un manque d'information apparaît concernant ces critères au vu de leurs situations respectives : le manque de place en cantine invoqué coïncide avec un manque de connaissance de leurs droits.

Les informations auxquelles nous avons pu accéder (auprès de différent-e-s acteurs/trices du secteur éducatif, auprès d'élue-e-s, de technicien-ne-s et via la documentation accessible) concernant cet enjeu lié à la restauration scolaire vont largement dans le sens d'un manque d'information. En effet, selon la direction de l'éducation, un travail considérable est en cours pour rendre accessibles les cantines, et il n'y a plus de critères pour accéder au restaurant scolaire. La Ville de son côté affiche

une démarche volontariste d'accueillir tous les enfants scolarisés quelle que soit la situation des parents. Le Maire de la Ville de Lyon a lui-même décidé l'ouverture totale de la restauration scolaire. De façon factuelle, un problème très conjoncturel persiste sur l'école Pasteur au regard de l'exigüité des locaux actuels qui, concrètement, ne permettent pas d'accueillir tous les enfants, mais des solutions semblent trouvées au cas par cas. Ce problème apparaît ainsi lié à des contraintes purement techniques. Un autre souci concerne l'école Bordas. Cette dernière accueille temporairement les enfants de l'école Fournier pendant les travaux pour la création d'un self qui permettra justement d'accueillir plus d'enfants. Si la situation est temporaire, elle reste cependant difficile à gérer. Outre ces difficultés de gestion inhérentes à l'afflux d'enfants qui a suivi l'ouverture totale de la restauration scolaire, il persiste ainsi surtout un problème de communication autour de son accès : certaines femmes penseraient ainsi ne pas avoir accès à la cantine parce qu'elles ne travaillent pas et s'auto-censureraient.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeu : On voit bien, au travers de la question de l'accès des enfants à la cantine, combien les discriminations présentent un caractère systémique, profondément lié aux inégalités économiques et sociales, et lié aux rôles sociaux de sexe. En effet, la question de la garde quotidienne des enfants par les maris ne rencontre pas d'adhésion chez la plupart des femmes interviewées : il est vécu comme « normal » pour la majorité de ces femmes que face à un problème de garde d'enfant, l'homme en priorité travaille et que la femme s'occupe des enfants, même si les salaires sont équivalents.

Ainsi, le fait qu'un enfant scolarisé ne soit pas pris en charge par la restauration collective, même si cette dernière n'est plus soumise à critères et que ce non accès semble ainsi conditionné par un manque d'information des familles sur leurs droits, peut engendrer un triple effet pour les femmes : un non-recours aux offres socio-éducatives et de loisir d'une part, un renforcement des rôles traditionnels « masculins » et « féminins » dans la famille d'autre part, et enfin un blocage de l'accès à l'emploi des femmes.

Comment améliorer la communication autour de l'accès aux cantines et ainsi contribuer à lever ces blocages ?

Préconisations : Une action est possible, elle passe par plusieurs canaux :

- Réviser les critères d'ouverture des droits⁵⁸ à la restauration scolaire à l'aune de leurs effets. Ici les questions d'activation des droits se posent. Une réflexion peut être engagée concernant l'accès aux droits : accès par activation d'un droit ou accès par non-désactivation d'un droit. En effet, les logiques d'activation des droits par les usagers dans le cadre de la construction des politiques publiques sont identifiées depuis longtemps comme des facteurs de non-recours (Warin, 2012⁵⁹). A l'inverse, la mise en place de droits activés automatiquement et dont la désactivation demande un acte volontaire des usagers peut participer à améliorer les taux de recours (Thaler, R., & Sunstein, C., 2008⁶⁰). Ainsi l'option par défaut devient celle de

⁵⁸ Et non pas les critères d'accès à la restauration scolaire puisqu'ils sont caducs.

⁵⁹ Philippe Warin, « Le non-recours aux droits », SociologieS [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 13 août 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/4103>

⁶⁰ Thaler, R., & Sunstein, C., (2008). *Nudge. Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness*, New Haven, Yale University Press.

bénéficier d'un droit ou d'un service, auquel on peut renoncer. Le renoncement aux droits et à la participation sociale devient alors une décision qui met en cause le statu quo, et non pas l'inverse, correspondant d'avantage aux ambitions de participations prônées à l'heure actuelle ;

- Revoir l'information relative à l'accès aux droits : en complément, une réflexion peut en effet être engagée concernant la communication autour des modes d'accès à la cantine scolaire (par activation ou désactivation). Des affichages et des flyers pourraient être proposés dans des lieux assez fréquentés par les femmes et les mères sur ces quartiers, comme par exemple dans les magasins alimentaires, les centres sociaux, les écoles elles-mêmes, etc. Ou encore sur le tableau de l'école et dans les carnets de correspondance ;
- Poursuivre les efforts actuels visant à pallier à l'insuffisance de places en cantine en général, qui rejoint le manque criant également de places en crèches en France de façon générale et leur coût, et a un impact direct sur les situations des femmes.

II. 3. 3. Des rapports difficiles aux institutions

Certaines femmes et surtout jeunes femmes ne recourent pas aux offres pour des raisons communes à certaines de celles invoquées par les hommes (cf. la partie suivante) :

- une méfiance voire parfois une résistance vis-à-vis des institutions, notamment vis-à-vis de ce qui peut être vécu comme une pression assimilationniste ;
- des besoins identifiés comme prioritaires par rapport au loisir et au socio-éducatif (travail, logement, santé, argent) ;
- des enjeux de stigmatisation liés à un sentiment d'indésirabilité et d'exclusion ;
- une perspective temporelle courte engendrant une difficulté à s'engager dans des projets demandant une projection dans le temps lorsque celui-ci est vécu au présent permanent ;
- un sentiment de fermeture de l'horizon lié au critère précédent : sentiment fataliste qu'il n'y a pas d'issue possible à la situation vécue, qu'aucune amélioration de son sort n'est possible, et, *in fine*, non-sens dans ce contexte d'aller participer à des activités socio-éducatives et de loisir.

Le fait que certaines jeunes femmes partagent les mêmes motifs que certains de ceux évoqués par des (jeunes) hommes interroge l'aspect multifactoriel des discriminations. Nous retrouvons en effet ici une des bases de l'intersectionnalité qui permet de saisir l'interaction de différents rapports sociaux (sexe ; âge ; « race » ; etc.) dans la production des conduites. Ainsi, certaines réactions ne sont pas spécifiquement « féminines » mais peuvent être partagées par des hommes et des femmes vivant une situation d'oppression sur d'autres critères communs comme ceux de la « race » ou de l'appartenance à une classe défavorisée ou encore à un quartier stigmatisé. Autrement dit, les oppressions croisées liées à différents facteurs ne sont pas cumulatives et les difficultés qui y sont liées ne sont pas mécaniquement additionnables, mais interagissent en permanence, produisant des effets en particulier dans les résistances mises en œuvre. Naima Anka Idrissi en donne un très bon exemple : « *Pour prendre un exemple, dans les quartiers populaires, la stigmatisation liée à la race touche les filles au même titre que les garçons. Il se crée alors des résistances collectives face à cette oppression. Dans un*

entretien réalisé avec une élève d'origine tunisienne, la jeune fille expliquait que selon les contextes elle privilégiait le respect de la norme de genre ou la transgressait pour résister à une domination de race et/ou de classe. Dans sa cité, au milieu de ses pairs, elle explique qu'elle porte une attention particulière à son vocabulaire car "Je suis une fille, faut parler bien", cependant dans le cadre scolaire qui est souvent vécu comme un lieu d'exclusion et qu'Éric Debarbieux définit comme un lieu où s'exerce "un affrontement entre une 'violence civilisatrice' et une 'résistance à cette force'"⁶¹ elle affirme que "Je réponds, j'm'en fous de dire des gros mots, faut pas qu'elle [l'enseignante] se croit supérieure à moi." Il y a donc des choix de résistance qui s'opèrent suivant les situations et selon qu'elles mobilisent tel ou tel rapport de domination. »⁶².

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : Certaines jeunes/-femmes ne recourent pas aux offres pour des motifs liés à une perte de confiance dans les institutions vécues comme stigmatisantes et menaçantes pour l'identité. Le questionnement ici rejoint celui lié aux enjeux autour des fonctions des offres et des activités socio-éducatives et de loisir. Ont-elles pour fonction de lutter contre la stigmatisation ? Si oui, les moyens mis en place sont-ils cohérents avec l'objectif ? Autrement dit, des démarches sont-elles entreprises pour faire venir ces jeunes/-femmes dans les dispositifs ? Si oui, quel type de démarche ? ascendante et/ou descendante ?

Préconisations :

- Penser des modalités de participation des jeunes/-femmes qui tiennent compte de leurs résistances : aller les chercher là où elles sont pour monter des projets *ad hoc*, en proposant un cadre étayant mais non dirigiste qui permette à ces jeunes/-femmes d'y déployer des initiatives auto-émancipatrices et possiblement de reprendre, ce faisant, confiance dans les/certaines institutions.
- Valoriser les expériences existantes en ce sens, les faire connaître sur l'ensemble des structures des autres territoires afin de dynamiser un sentiment de « possible ».

II.4. Effets de l'adéquation sexe des adhérent-e-s/ genre des activités proposées

Nous avons procédé à l'étude du/des genre(s) des activités proposées par les MJC et Centres Sociaux des trois quartiers au travers de l'analyse des documents fournis par les structures (notamment les brochures générales et détaillées et les rapports d'activités ou encore les sites internet). Les critères retenus pour cette analyse genrée des activités sont puisés dans des travaux antérieurs (Koivula⁶³ ; Fontayne⁶⁴ ; etc.) et relatifs aux types de gestes culturellement genrés sollicités par la pratique de l'activité (Ex : porter un coup est genré masculin alors que faire un entrechat est genré féminin), aux

⁶¹ Éric Debarbieux et al., « Le construit "ethnique" de la violence », in Bernard Charlot et Jean-Claude Emin (dirs), *Violences à l'école. État des savoirs*, Armand Colin, 1997.

⁶² Naima Anka Idrissi et al., « Some of us are brave... » : <http://quefaire.lautre.net/que-faire/que-faire-no06-fevrier-avril-2011/article/some-of-us-are-brave>.

⁶³ Koivula, N. (1995), Rating of gender appropriateness of sports participation: Effects of gender based schematic processing. *Sex Roles*, 33, 543-547.

⁶⁴ Fontayne, P., Sarrazin, P., & Famose, J.-P. (2001). Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre. *STAPS*, 55, 23-37.

représentations de l'activité, aux classifications antérieures effectuées dans la production scientifique et enfin au nombre de pratiquant-e-s ou, quand c'est le cas, de licencié-e-s de cette activité en France.

Concernant le public « enfant » et « adolescent », nous avons constaté un certain équilibre entre les offres plutôt genrées féminines et celles plutôt genrées masculines sur l'ensemble des territoires. En revanche, ces offres sont quasi-exclusivement genrées féminines concernant le public adulte (hormis certaines activités comme le football, la musculation ou encore les arts martiaux).

Ce constat soulève d'emblée deux séries d'interrogations.

1. Y-a-t-il une adéquation entre le sexe des adhérent-e-s et le genre de l'activité qu'elles pratiquent ? Autrement dit, retrouvons-nous surtout les filles, adolescentes et les femmes (notamment mères) dans des activités genrées féminines, et les garçons, adolescents et les hommes (notamment pères) dans des activités genrées masculines ? Si oui, quels sont les effets de cette adéquation ?
2. Concernant le public adulte uniquement, pourquoi n'existe-t-il quasiment pas d'offres socio-éducatives et de loisir 'culturel' genrées masculines mais en revanche surtout des offres de loisir 'sportif' genrées masculines ? Pourquoi les offres socio-éducatives et culturelles sont-elles quasi-exclusivement genrées féminines ? Cette hyper-féminisation des offres pour adultes a-t-elle des effets sur les identités genrées et sur les inégalités femmes/hommes sur les territoires ? Pour le moment, nous allons nous atteler à la première série d'interrogations.

Nous avons en effet relevé par les différentes méthodologies d'enquête utilisées, une adéquation entre le sexe des adhérent-e-s et le genre de l'activité qu'elles pratiquent. Autrement dit, à quelques exceptions près, nous retrouvons surtout les filles, adolescentes et les femmes (notamment mères) dans des activités genrées féminines, et les garçons, adolescents et les hommes (notamment pères) dans des activités genrées masculines. Cependant, nous avons aussi rencontré quelques groupes d'adolescent-e-s présentant une certaine mixité, dans le cadre des « secteurs jeunes » qui proposent des permanences pour les adolescent-e-s dont les activités sont amenées à varier d'une semaine sur l'autre, et dont le « genre » n'est donc pas connu à l'avance.

Cependant, dans la majorité des cas, nous retrouvons des groupes non-mixtes ou faiblement mixtes sur des activités dont le genre correspond au sexe majoritaire des adhérent-e-s sur l'activité. Par exemple, les activités karaté sont plus fréquentées par des garçons et des hommes que par des filles et des femmes, même si elles sont présentes sur ces activités, bien que minoritaires. En revanche, il est plus rare de retrouver des garçons sur des activités genrées féminines, ce qui va dans le sens des travaux conduits sur l'identité masculine, la définissant avant tout en opposition à tout ce qui est féminin (voire Badinter, 1992⁶⁵, notamment). Ainsi, l'implication d'un (jeune) homme dans des activités genrées féminines n'a pas la même portée identitaire et est socialement plus réprouvé que l'implication d'une (jeune) femme dans des activités masculines (voir notamment Carly 2001⁶⁶; Vinet & Lapompe-Paironne, 2009⁶⁷; etc.).

⁶⁵ Badinter, E. (1992). XY. *De l'identité masculine*, Paris : Odile Jacob.

⁶⁶ Carli, L.L. (2001). Gender and social influence. *Journal of Social Issues*, 57, 725-741.

⁶⁷ Vinet, E. & Lapompe-Paironne, L. (2009). Pratiquant-e-s de randonnée et d'alpinisme : variation des représentations genrées et de l'approbation des autres pratiquant-e-s. Une approche psycho-sociale. In C. Ottogalli-Mazzacavallo & J. Saint-Martin. *Femmes et hommes dans les sports de montagne. Au-delà des différences*. Grenoble, CNRS, MSH des Alpes.

Cette adéquation majoritaire sexe des individu-e-s/genre des activité-e-s que nous avons constatée confère aux activités un statut de pôles sexués voire ultra sexués qui ne sont pas sans effets. Cette adéquation est susceptible d’orienter de façon différente la socialisation des filles et des garçons (Rouyer, 2007⁶⁸) et ainsi de modeler le développement et l’incorporation des identités masculines et féminines des enfants et des adolescent-e-s en particulier (Foucaud, 1975). Cette socialisation différenciée peut certainement contribuer de façon positive à l’insertion des individu-e-s « normé-e-s » dans le champ social lui-même régi par de nombreuses normes, comme celles de l’androcentrisme⁶⁹ (prééminence du masculin) ou encore de l’hétéronormativité⁷⁰ (la norme hétérosexuelle). Mais l’effet retord de cette socialisation différenciée consiste à priver les individu-e-s de tout un champ des possibles (les qualités et compétences culturellement étiquetées comme masculines pour les filles, et féminines pour les garçons) et de marginaliser nombre d’individu-e-s ne se reconnaissant pas dans ces codes culturels. De plus, la socialisation différenciée contribue à son tour à la légitimation et à la pérennisation de la division et de la hiérarchie des rôles sociaux genrés et est elle-même susceptible de (re)produire de la discrimination, et notamment de contribuer à forger la place des futurs adultes dans l’espace public et leur relation à cet espace. Nous avons ici une boucle de la discrimination qui s’ancre dans des inégalités matérielles justifiées par des stéréotypes sexués, stéréotypes présidant à la socialisation différenciée des filles et des garçons et ceci notamment via ces dispositifs, une socialisation différenciée les conduisant à développer des compétences et appétences distinctes, à s’orienter et à être orienté-e-s différemment dans les filières scolaires (les fameux couloirs de verre) et, *in fine*, présidant à la discrimination dans les sphères professionnelles, personnelles et sociales, privées et publiques.

Par ailleurs, cette adéquation sexe des individu-e-s/genre des activités pose à nouveau la question de la non-mixité *de fait* de la plupart des groupes d’adolescent-e-s et d’adultes et interroge la façon dont cette non-mixité peut-être mise à profit pour expérimenter justement des conduites culturellement associées aux individu-e-s du sexe opposé, en l’absence de ces derniers. A l’inverse, la mixité des groupes d’enfants interroge la possibilité d’ouvrir ce champ des possibles en l’absence de certains temps non-mixtes.

En effet, en termes psychosociaux, les situations de mixité sexuée rendent saillant le critère « sexe ». Selon les contextes, ce dernier peut servir de base à une différenciation groupe d’appartenance/groupe de non-appartenance, nourrissant alors une comparaison sociale entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons. On sait que ces comparaisons asymétriques peuvent porter gravement atteinte à l’estime de soi, ainsi qu’aux performances des individu-e-s, comme l’illustrent notamment les travaux de Steele & Aronson sur la menace du stéréotype⁷¹. Des

⁶⁸ Rouyer, V. (2007). *La construction de l’identité sexuée*. Paris : Armand Colin.

⁶⁹ Le concept a été élaboré en 1911 par Charlotte Perkins Gilman, et caractérise un monde fait par l’homme et pour l’homme, au sens masculin du terme.

⁷⁰ Le concept a été travaillé par de nombreux/euses chercheur-e-s, et désigne tantôt la norme hétérosexuelle comme ancrée dans la reproduction en tant que référence régnant dans la nature et appliquée à l’humain (Bajoit, 1988) ; tantôt une routine sociale du fait de sa normalité et de plus en plus négligée dans son caractère construit ou encore une construction institutionnalisée (Dayan-Herzbrun, 1991) ; une norme se passant de justification, à l’inverse de la pratique homosexuelle toujours sommée de se justifier (Mellini, 2009).

⁷¹ Les filles par exemple n’auront pas les mêmes performances que les garçons selon qu’elles pensent avoir à faire à une tâche de dessin (mêmes performances) ou à une tâche de géométrie (moindre performance), car elles sont dans le dernier cas en situation de menace du stéréotype (selon lequel les filles seraient moins bonnes que les garçons en mathématiques et particulièrement en géométrie), et ce, que la menace soit

techniques sont en cours de développement (voir notamment les travaux de Marx ou encore de Martinot) pour tenter de contrecarrer la menace du stéréotype en situation de mixité (comme par exemple un habillage mixte de la tâche à réaliser⁷²). Cependant, la baisse de performance n'est pas le seul critère en jeu dans les situations de mixité.

La violence symbolique, l'hétéro et l'auto-censure qui ferment le champ des possibles, etc., sont autant d'effets qui doivent selon nous être pensés dans la mixité. Les situations ponctuelles de non-mixité, telles qu'elles sont expérimentées par exemple dans la crèche Boudarias de Saint Ouen (région parisienne), peuvent permettre aux enfants comme aux adultes d'oser aller vers une activité contre-stéréotypée (exemple : jouer au mécano pour une fille ; exprimer ses émotions dans un jeu de rôle pour un garçon) ; de s'y exercer sans être menacé par le regard du dominant ou du dominé culturellement « légitime » dans l'exercice de cette activité (Ex : les garçons pour le bricolage, les filles pour la couture) ; de casser l'essentialisation des catégories fille et garçon ou encore femme et homme en réintroduisant de l'hétérogénéité dans un même groupe de sexe. En effet, chaque groupe social tend à se diviser en différents sous-groupes et à procéder ainsi à des comparaisons sociales dont l'issue espérée est la valorisation de son propre sous-groupe. Cette division dans l'intra-groupe de sexe sur une autre variable que la variable « sexe » permet ainsi tant au groupe des garçons qu'à celui des filles de réintroduire de la diversité dans chaque catégorie de « sexe » et ainsi de contribuer à dé-essentialiser ces catégories. En effet, dans un même groupe de sexe, certaines filles peuvent alors se juger ainsi meilleures que d'autres filles et donc capables de réaliser cette activité, ou encore certains garçons meilleurs que d'autres garçons. L'enjeu ici se recentre autour des notions d'intérêt et de compétence, et non plus autour de la question des catégories sexuées ; du développement et de l'acquisition de compétences nouvelles dans un champ culturellement genré qui devient ainsi un champ appropriable par tou-te-s, permettant d'explorer d'autres aspects de son identité psychosociale, enrichissant les ressources des unes et des autres ; enfin de l'appropriation de ces activités de façon à ce que l'exercice de l'activité soit ensuite assumé en situation de mixité, modifiant alors de ce fait les rapports de domination qui s'exerçaient et s'incarnaient par le truchement de ces champs séparés genrés.

⇒ Le problème n'est donc pas tant la non-mixité transitoire des *groupes* que la non-mixité intrinsèque des *activités*, c'est-à-dire leur caractère culturellement genré.

En effet, en travaillant avec des enfants, des adolescents comme avec des adultes de façon ponctuellement non-mixte autour d'activités justement culturellement « non-mixtes » ou encore « genrées », une ouverture du champ des possibles est réalisable. Les groupes et les individu-e-s peuvent se structurer autour de l'activité sur la base d'autres critères que celui du sexe, et peuvent alors s'approprier de multiples façons l'activité qui n'est plus genrée. Illes peuvent par ailleurs expérimenter et construire un autre rapport à l'autre dans la pratique, un rapport non-sexué mais potentiellement genré, permettant alors d'expérimenter les diverses combinaisons possibles en termes d'in/-adéquation sexe/genre. Une réelle mixité pourrait alors advenir dans les groupes au fur et à mesure qu'évoluera le regard genré sur les activités et la pratique de ces activités. Une mixité qui ne serait ni juste le fruit de bonnes intentions ou d'une vision idéale, encore moins celui d'une

explicite (rappel de ce stéréotype en début de séance par l'enseignant-e) ou implicite (la présence de l'autre sexe dans la classe constituant un facteur suffisant pour activer la menace).

⁷² Un habillage mixte de la tâche revient à ne pas genrer une tâche comme masculine ou féminine, mais à lui conférer des caractéristiques à la fois masculines et féminines (culturellement).

imposition ou de stratégies institutionnelles, mais une mixité dans les faits, une mixité plus « spontanée » autour d'une activité elle-même considérée non plus comme genrée (ou typique d'un sexe et pas d'un autre) mais comme intrinsèquement mixte. Prendre les choses dans ce sens revient à inverser l'ordre classique de la réflexion.

Le même problème se rencontre dans l'orientation scolaire (voir notamment Vouillot⁷³, 2007). Comment inciter les filles à s'orienter vers des filières traditionnellement masculines, plus porteuses d'emploi et plus rémunératrices ? De différentes façons, notamment en mixant les caractéristiques et compétences du futur métier, permettant ainsi l'identification de tou-te-s⁷⁴ ; en faisant de la sensibilisation qui peut notamment passer par des témoignages à condition qu'ils soient bien préparés à l'avance⁷⁵ ; en travaillant avec les filles sur leur estime de soi et leur sentiment de compétence. Or ce dernier est soumis notamment à la menace du stéréotype (voir *supra*). Ainsi, des recherches ont montré que la non-mixité dans la réalisation d'une tâche genrée constituait l'une des méthodes de non activation de la menace du stéréotype. Dans ce sens, il faut selon nous d'abord dégenrer (mixer) les activités, si nous voulons qu'elles puissent être appropriées librement tant par des femmes que par des hommes (en bref, par n'importe quel-le individu-e quel que soit son sexe, son genre, etc.) et ainsi ouvrir le champ des possibles et donc ne pas contribuer à alimenter les inégalités femmes hommes et les discriminations. Cela passe selon nous dans les structures par de la communication réfléchie autour de ces activités en mixant les champs et les compétences pour une même activité, mais cela passe aussi par des espaces d'entre-soi permettant de s'approprier sans menace identitaire cette nouvelle activité, et ainsi contribuer à la dégenrer : une femme se rendra compte alors qu'elle peut très bien manier le marteau avec autant d'agilité qu'une aiguille à tricoter et un homme qu'il peut très bien manier l'art de la zumba aussi bien que les arts martiaux.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeu 1 : Par la socialisation différenciée entre filles et garçons qu'ils impliquent généralement au travers des pratiques genrées, les dispositifs peuvent avoir des effets de clôture du champ des possibles, d'essentialisation des catégories femmes et hommes, ainsi que de légitimation et de pérennisation de l'asymétrie des rapports sociaux de sexe et ainsi entretenir les inégalités voire les discriminations entre femmes et hommes. Les offres et activités socio-éducatives et de loisir peuvent

⁷³ Vouillot, F. (2007). L'orientation aux prises avec le genre. *Travail, genre et sociétés*, 18, p. 87-108.

⁷⁴ Cf. le *Rapport 2010-2011. Egalité des femmes et des hommes dans le sport. Délégation aux droits des femmes du Sénat*. Une préconisation en particulier vise à « Attirer la pratique féminine en utilisant le registre social du féminin : insister sur le côté « loisir », « lien social », et le côté « sport-santé » du sport visé ». En effet, si 80% des filles de classe moyenne et supérieure pratiquent un sport, elles ne sont que 30% dans les ZEP.

⁷⁵ En effet, les témoignages peuvent avoir des effets contraires à leurs intentions. Notamment lorsque la personne qui vient témoigner de son activité dans un domaine contre-stéréotypé (Ex : une cheffe d'entreprise dans le BTP) n'est pas, dans le même temps, prototypique de sa catégorie d'appartenance sexuée (Ex : si elle est « genrée masculine »). Se produit alors un rejet de la part du public des femmes car alors l'engagement dans une activité contre-stéréotypée est vécu comme un renoncement à ses attributs sexués (en l'occurrence genrés), donc un renoncement à une partie de l'identité sociale culturellement prégnante. Dans l'idéal, il faudrait donc que les témoignages soient réalisés par des personnes à la fois prototypiques de leur sexe et exerçant une activité contre-stéréotypée, afin que l'engagement dans cette activité ne soit pas vécu comme une menace identitaire mais comme une ouverture du champ identitaire.

donc contribuer à ouvrir ou à limiter le champ des possibles genré, et ceci via l'adéquation offres genrées/sexe des personnes ; via l'usage ou le non-usage de la non-mixité intrinsèque à certains groupes (notamment d'adultes) ; via l'aménagement ou le non-aménagement de temps de non-mixité dans les groupes plus mixtes (enfants et parfois adolescent-e-s). Les offres socio-éducatives et de loisir ont-elles pour fonction de légitimer/entretenir/ignorer/freiner/combattre les inégalités sexuées et sociales?

Préconisation 1 : (Re) penser les fonctions des offres et activités socio-éducatives à l'aune de leurs effets sur l'in/égalité femmes/hommes.

Piste d'action 1 : Introduire des activités contre-stéréotypées (sexuées et sociales) dans les groupes intrinsèquement non-mixtes et introduire des temps de non-mixité centrés sur ces activités contre-stéréotypées dans les groupes mixtes. Ceci permet une ouverture du champ des possibles à l'abri du regard des dominant-e-s. Des rapports préconisant cette démarche commencent à émerger en France concernant la question socio-éducative⁷⁶ ou encore culturelle⁷⁷.

Piste d'action 2: Travailler sur la communication orale, écrite et iconographique autour des activités, et notamment sur les plaquettes de communication (papier et numérique) afin de passer du sexe au genre en mixant les genres : Nommer les activités de façon mixte et mixer également les champs couverts par l'activité, ce qui s'appelle en psychologie sociale le cadrage genré du message.

Exemple : « Pratiquer la cuisine permet de développer vos aptitudes **manuelles** ainsi que **sensorielles** et **créatives**, demande de faire preuve de **rigueur** mais aussi de **fantaisie**, etc... Ouvert à toutes les personnes souhaitant développer leurs potentiels dans ce domaine **sensible** et **exigeant** que constitue l'**art** et la **technique** de la cuisine »⁷⁸.

Enjeu 2 : Les professionnel-le-s des structures incarnent majoritairement cette congruence sexe du/de la professionnel-le/ genre de l'activité encadrée. Il est ainsi rare par exemple de trouver une animatrice de football ou un animateur petite enfance. Par ailleurs, on retrouve beaucoup de femmes dans le champ socio-éducatif, ceci étant lié comme nous l'évoquions *supra* à une socialisation différenciée des filles et des garçons, conduisant à des appétences, des orientations et *in fine* des compétences distinctes. Une structure (associative mais aussi une collectivité territoriale) est-elle vraiment crédible dans ses attentes de diversité et ses valeurs d'égalité notamment

⁷⁶ Cf. *Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du Sud de l'Europe*. Colloque de Bordeaux, juin 2008 ainsi que *De nouveaux modèles de virilité : musiques actuelles et cultures urbaines*. Yves Raibaud. Ces travaux préconisent notamment de programmer des activités dites masculines (de rugby et de skates...) pour les filles dans des espaces réservés dans un premier temps si le besoin s'en fait sentir puis sur les mêmes lieux ; et de programmer des activités dites féminines (danse notamment...) pour les garçons en travaillant notamment sur le vocabulaire « viriliste » à mettre en avant.

⁷⁷ Cf. les rapports de Reine Prat de juin 2006, *Accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité*; et celui de mai 2009, *Accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité - n°2 De l'interdit à l'empêchement*. Prat y préconise notamment l'organisation de rencontres non-mixtes avec des femmes de théâtre, des musiciennes, des directrices ou administratrices d'institutions, pour une meilleure prise de parole et la constitution de réseau.

⁷⁸ En **orange** les caractéristiques culturellement genrées féminines, en **vert** celles culturellement genrées masculines.

femmes/hommes si elle-même n'obéit pas aux mêmes règles ? Que renvoie la structure en miroir aux personnes qui la fréquentent ?

Préconisation 2: Analyser l'effet miroir de sa propre structuration en commençant par un Rapport de Situation Comparée (RSC): analyser sa propre composition et hiérarchie interne pour prendre conscience de ses propres paradoxes et ainsi réfléchir à une amélioration de l'égalité interne en s'engageant sur quelques axes forts d'une année sur l'autre.

- ⇒ En ce sens, un guide⁷⁹ a été réalisé en Bretagne à l'intention des centres sociaux et offre des fiches pratiques permettant d'œuvrer pour plus d'égalité au sein même de la structure (sur des critères comme le sexe, l'âge, etc.). De telles initiatives ont déjà été conduites dans d'autres villes⁸⁰ et révèlent des asymétries frappantes en terme de proportion et de position des hommes et des femmes dans les organigrammes, asymétries vis à vis desquelles des mesures correctrices ont été mises en place.
- ⇒ Valoriser les initiatives conduites dans ce sens par certaines structures afin de montrer que c'est possible (expériences dites vicariantes).
- ⇒ Eviter l'écueil du « monofactoriel » : Ne pas se limiter à un RSC sur la variable sexe, car cela peut induire un risque d'invisibilisation des autres variables et donc d'une vision parcellaire du phénomène d'inégalité. Evidemment, certaines variables ne sont pas mesurables dans la législation française (par exemple l'origine culturelle), mais certaines le sont et peuvent renseigner sur la situation comparée des hommes et des femmes mais aussi des femmes entre elles (par rapport par exemple au niveau de diplôme, au territoire d'habitation, etc.) ou encore des individu-e-s entre eux selon leur situation socio-économique et ce quel que soit leur sexe.

Enjeu 3 : Un manque crucial existe actuellement concernant l'évaluation de l'évolution de la fréquentation sexuée des offres et activités : il n'existe pas de statistiques sexuées concernant la fréquentation des groupes passée et présente. En effet, notre constat de fréquentation, qui varie de surcroît légèrement en fonction des structures, est issu du croisement :

- d'analyses et constats de professionnel-le-s des structures « *on a quasiment que des groupes de femmes* » ; « *on n'a pas d'hommes qui viennent* » ;
- d'analyses et constats de personnes fréquentant les dispositifs « *on est entre nous, les hommes ils peuvent venir mais ils viennent pas, moi ça me va comme ça* » (F_H_M)
- de nos propres observations participantes quand nous avons pu en réaliser dans certains groupes (notamment des groupes d'adolescent-e-s)

⁷⁹ Voir également le Guide égalité femmes/hommes dans les associations élaboré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône. Le guide y aborde des éléments de diagnostic pour l'égalité dans le fonctionnement interne ; des éléments de diagnostic pour l'égalité dans les actions dans différents secteurs (socio-éducatif, sport, médias, agriculture, etc.) et enfin un modèle de plan d'action ainsi que des coordonnées de structures ressources. Le guide est entièrement téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.rhone.gouv.fr/web/1330-guide-egalite-femmes-hommes-dans-les-associations.php>

⁸⁰ Voir notamment l'étude conduite par Yves Raibaud (2005). *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine/DEP ministère de la culture.

- de quelques éléments chiffrés parfois communiqués par certaines structures concernant une activité. En effet, ces statistiques sont à l'heure actuelle inexistantes concernant en tout cas l'ensemble des documents et rapports d'activités de structures auxquels nous avons pu accéder et que nous avons analysés⁸¹. Un-e élu-e interviewé-e pointait également ce manque et ce besoin de statistiques sexuées comme un outil indispensable pour objectiver et évaluer l'évolution genrée de divers phénomènes, au-delà même de la question du non/-recours aux offres.

Or, en l'absence de ces statistiques, les effets des efforts entrepris par les structures en terme par exemple de proposition d'activités contre-stéréotypées dans les groupes ou temps non-mixtes ou encore le *mixage* du genre des activités dans les plaquettes de communication vont être difficiles à évaluer. Les statistiques sexuées permettraient d'objectiver les discours et d'évaluer rigoureusement les effets des efforts consentis.

Préconisation 3 : Recueillir systématiquement les données sexuées des participant-e-s aux structures et faire des statistiques sexuées sur la fréquentation des offres.

Le recueil et la production systématique de statistiques sexuées (générales, par activité et par âge) par les structures socio-éducatives et de loisir constituerait une donnée objectivante sur l'évolution de la composition sexuée des groupes notamment au vu des efforts entrepris, et permettrait de mieux saisir les logiques de fréquentation et de mixité au travers notamment des processus de substitutions de publics, autrement désignés par les professionnel-le-s par l'expression « *un public chasse l'autre* ». La production de statistiques est par ailleurs préconisée dans la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires (2013-2015) entre le Ministère des droits des femmes et le Ministère des droits à la ville, et parue en juillet 2013.

⇒ Des écueils cependant sont à éviter :

- ✓ Un regard monofactoriel : Tout comme le rapport de situation comparée, les statistiques sexuées, si elles ne sont pas couplées avec d'autres variables (le lieu d'habitation, âge, tranche d'imposition, etc.) peuvent réduire la compréhension d'un phénomène à une question de sexe perçu comme homogène. Or, les efforts entrepris par les structures peuvent avoir des effets sur un seul type de femmes par exemple, celles dans une situation de CSP +/-, non/-racisées, de tel âge, etc. Ainsi, ne pas prendre en compte d'autres variables risquerait d'invisibiliser l'hétérogénéité du groupe des femmes elles-mêmes et ainsi de camoufler certaines inégalités et asymétries intra-groupe.
- ✓ Une essentialisation des catégories femmes/hommes : Si cet outil offre l'avantage de pouvoir objectiver les constats de l'étude, de suivre leur évolution dans le temps et donc de pouvoir évaluer l'impact des décisions sur la fréquentation sexuée des dispositifs et des activités qui y

⁸¹ Par exemple, un rapport d'activité d'une MJC sur l'un des terrains caractérise la situation des adhérent-e-s selon trois critères : la répartition entre enfants et adultes ; par tranche d'imposition ; par situation géographique. Mais pas par sexe. Nous avons parfois réussi à obtenir des informations sexuées grâce aux bonnes volontés de personnes ouvrant chaque fichier d'adhérent-e-s pour chaque activité et pour chaque année et estimant sur la base du prénom le sexe des personnes. Mais aucun fichier n'existe en dehors de ces manipulations informatiques coûteuses pour les professionnel-le-s et dont nous n'avons donc pas abusé. Par ailleurs, si certain-e-s professionnel-le-s se sont montrés prompts à répondre à nos sollicitations en termes de fréquentation sexuée chiffrée, nous avons aussi essuyé des refus ou des mises en attente finalement non honorées, notamment par téléphone.

sont proposées, en revanche il constitue également un outil d'essentialisation des catégories femmes/hommes.

En effet, la réduction des individu-e-s à leur sexe vient gommer leur genre (l'ensemble de leurs conduites, rôles, attitudes plutôt culturellement masculins et/ou féminins) et a pour effet de renforcer cette catégorie initiale alors même que le genre de ces personnes peut ne pas coïncider avec leur sexe, que ce soit en tout ou partie.

Ainsi, il semble important de garder à l'esprit qu'une activité qui est plus fréquentée par des femmes peut tout à fait être pour autant genrée masculine voire à terme ne plus être genrée du tout. En ce sens, les statistiques sexuées deviendraient alors bien caduques et pourraient, si elles étaient alors maintenues, entretenir le terreau fertile des divisions, hiérarchisations et discriminations des personnes sur la base de catégories sexuées non efficientes.

Ainsi, la production de statistiques sexuées semble nécessaire dans un premier temps pour rendre compte d'un phénomène, mais devrait probablement s'arrêter dans le temps afin de ne pas enkyster les individu-e-s dans des rôles liés à leurs sexes et non à leurs genres, et afin donc de ne pas contribuer à entretenir le phénomène dont elle est sensée uniquement rendre compte....

TRANSITION

Nous avons souligné précédemment que les efforts pour faire venir des publics variés au sein des structures socio-éducatives et de loisir peuvent avoir des effets d'atténuation des discriminations en ouvrant potentiellement un champ des possibles à chacun-e. Or nous avons également souligné au tout début de cette partie que si les activités sont bien fréquentées par les garçons et les filles, les adolescents et les adolescentes, en revanche, à l'âge adulte on ne retrouve quasiment que des femmes et notamment des mères et/ou des femmes retraitées dans les dispositifs. L'absence des hommes des structures est donc problématique. Qu'est-ce qui la sous-tend? Cette absence des hommes a-t-elle des effets sur les in/égalités femmes/hommes et sur les in/égalités sociales? *Quid* de l'émancipation des hommes?

B. LE NON-RECOURS DES HOMMES ADULTES AUX OFFRES

Pourquoi ce non-recours ? Qu'est-ce qui le sous-tend ? Nous pourrions penser de façon assez mécanique que le non-recours des hommes adultes aux structures est intrinsèquement lié au faible nombre d'offres genrées masculines dans les structures. Cependant, la loi de l'offre et de la demande n'est pas aussi simple. En effet, de nombreuses offres ont été créées de façon descendante pour des femmes mais de nombreuses offres ont aussi été créées de façon ascendante à la demande des femmes elles-mêmes. Y aurait-il alors une absence d'offre descendante en direction des hommes et/ou de demande ascendante de la part des hommes ? Existerait-il certains motifs entravant un mouvement proactif des hommes adultes vers les institutions et des institutions vers les hommes adultes ? La participation des hommes aux structures constituerait-elle un impensé en double aveugle ?

I. Les motifs de non-recours pluriels

Précisons que les motifs suivants sont très majoritairement évoqués par des hommes, mais aussi partiellement par certaines femmes, et ceci par identification au groupe « habitant-e-s des quartiers populaires et/ou racisé-e-s ». En effet, comme nous l'évoquions *supra*, une des marques du caractère multifactoriel des discriminations et qui justifie une approche intersectionnelle pour les appréhender, réside dans le fait que des femmes peuvent revendiquer ou souligner les mêmes problèmes que les hommes sur les quartiers car nombre d'entre elles ne s'y sentent pas tant discriminées en tant que femmes qu'en tant que personnes habitant un quartier CUCS et/ou qu'en tant que personnes issues de l'immigration maghrébine. Ainsi, les discriminations pointées par les femmes ne se vivent pas forcément de manière sexuée, et s'ancrent dans divers champs discriminatoires liés à l'âge, à la classe, à la racialisation, à la religion, etc.

Les raisons du non-recours des hommes et de certaines femmes aux offres ne peuvent donc pas se réduire à deux ou trois champs, mais s'ancrent dans un rapport complexe aux institutions, dans des contingences spécifiques, dans des enjeux identitaires forts et dans un rapport très prégnant aux inégalités économiques et sociales.

I. 1. Un rapport complexe aux institutions

Des « problèmes » de lien entre les institutions quelles qu'elles soient et la population des quartiers CUCS sont soulevés par des habitant-e-s qui ne recourent pas ou peu aux offres et par certain-e-s professionnel-le-s, pointant :

- des décalages entre d'une part les représentations et l'offre des institutions et d'autre part les besoins de la population ;
- une démarche trop souvent descendante : « *Souvent on a un peu reproché aux structures d'être dans l'offre et d'attendre que les habitants viennent.* » (H_H_D). Un habitant pointe ici un enjeu fort que l'on retrouve sur les trois quartiers, celui de la participation des personnes. Le modèle descendant pratiqué par certaines structures est parfois pointé du doigt comme insuffisant et des démarches alternatives s'appuyant sur les demandes des habitant-e-s sont appréciées, autant par les professionnel-le-s que par les habitant-e-s rencontré-e-s « *il y a une démarche contraire aussi, le CS de X innove*

*pas mal, la question de la participation des habitants, une directrice notamment convaincue de ces choses-là » (H_H_D). La démarche consiste à aller à la rencontre des gens dans les espaces qu’illes fréquentent comme le marché, les commerces, etc. pour recueillir leurs idées et tenter de monter des projets avec eux et pour eux. Dans ce cadre, un projet vélo pour les femmes était en cours lors de notre étude, et une habitante interviewée nous confiait son bonheur d’apprendre à faire du vélo « à [son] âge ! » (la cinquantaine). Pour autant, les professionnel-le-s pointent des difficultés dans la mise en place de ce type de démarche, et en particulier la difficulté d’engager les jeunes hommes notamment dans un processus temporel « *mais le problème c’est que des idées on en a plein mais ça reste compliqué parce qu’il y a un des problèmes avec les jeunes c’est la mobilisation des jeunes sur des actions parce que le problème c’est les jeunes ils font une demande, mais entre cette demande et la réalisation il y a un fossé. On leur dit de venir nous voir en permanence et on n’a pas de nouvelles. Et des fois le temps quand il est trop long entre la préparation et l’action il y a des pertes. Ne serait-ce que sur 4-5 mois. C’est difficile de se projeter. Je reviens à l’exemple du séjour accompagné quand des parents ils ont eux-mêmes du mal à se projeter le jeune il peut pas* » (F_P_D). La question de la projection de Soi dans le futur semble en effet récurrente sur les quartiers concernés et semble davantage freiner le recours aux offres des jeunes hommes mais aussi celui des jeunes femmes.*

- une méfiance des habitants envers les institutions, en particulier de la part d’habitant-e-s historiques et de personnes issues de l’immigration qui semblent particulièrement pressurées par le modèle assimilationniste d’intégration à la française. Ces personnes pointent des pressions qu’elles ressentent de la part de la société dans son ensemble, via notamment les médias, pressions relatives à leur culture d’origine ou à celle de leurs parents ou grands-parents. Elles peuvent avoir le sentiment que la société française leur demande de rompre avec une culture d’origine (souvent fantasmée et stéréotypée dans la pensée sociale), de rompre notamment avec des valeurs familiales (souvent fortes mais là aussi largement fantasmées), de rompre avec une religion (qu’elles ne pratiquent d’ailleurs pas toutes), et, *in fine*, de rompre avec une partie d’elles-mêmes. Le corolaire de cette rupture peut alors devenir une intériorisation du stigmat lié à une identité socialement dévalorisée et niée, peut se muter en méfiance vis-à-vis des institutions, mais peut aussi se transformer en résistance et en défiance vis-à-vis des institutions considérées comme des bras actifs d’une société dénoncée comme « raciste » par nombre de personnes.

- une résistance à la pression assimilationniste ressentie par de nombreux habitant-e-s des quartiers issu-e-s de l’immigration. Le port du voile peut ainsi constituer un mode de résistance, dans un retournement du stigmat, proche du « black is beautiful » des Black Panthers, version « islam is beautiful ». Mais le non-recours aux offres socio-éducatives et de loisir constitue aussi pour certain-e-s personnes une façon de résister à la pression à l’assimilation qui se heurte souvent à un échec d’intégration dans un second temps, renforçant plus encore la méfiance vis-à-vis des institutions et la résistance envers leurs discours et leurs offres considérés comme mensongers ou menaçants pour l’identité sociale ;

- une défaillance communicationnelle de la part des institutions (à part sur les événements festifs mais pas assez ressentie sur les droits des personnes en territoire CUCS) donc un manque d’information sur l’offre qui se traduit par une ...;

- une non-connaissance de l’existence de telles structures « *j’en ai jamais entendu parler* » nous dit une duchéroise de naissance d’une vingtaine d’années et lorsqu’on lui demande si elle serait intéressée par les activités proposées elle nous répond « *non, ici c’est juste pour dormir* » ;

- un manque d'implication, de proximité des institutions envers les gens non impliqués déjà dans les associations, notamment pour les informer en direct (et pas seulement par prospectus comme le souligne un habitant) de ce qui se fait et est proposé sur le quartier.

Pour résumer cette première sous-partie, nous laisserons la parole à un habitant : « *y a un fossé entre les institutions, tout ce qu'elles peuvent représenter, apporter à la population et la population elle-même. Y a à la fois un fossé, peu de contacts, et un manque d'informations cruel. [...]. Je parle toujours de ce que je connais le mieux : les jeunes. Beaucoup de jeunes ne connaissent pas leurs droits sur un CUCS, y a plein d'avantages, d'aides, de dispositifs, mais ils le savent pas. Manque d'information et les institutions ne font pas aussi l'effort de communiquer. [...]. Publicité c'est zéro. Le quartier au niveau communication double zéro. A part « venez faire la fête », y a pas de communication disant « on fait telle réunion concernant tel sujet »* H_H_M.

I. 2. Des raisons liées à la répartition sexuée des rôles sociaux dans la société

- un manque de temps pour les hommes qui travaillent. Cet argument a été invoqué très largement non pas par des habitants mais par des professionnel-le-s quand nous leur demandions leur avis sur la non fréquentation des hommes « *ben ils travaillent !* ». Il est intéressant de souligner ici deux choses. D'une part, les chiffres montrent un taux de chômage important sur les quartiers concernés, et qui touche également les hommes. En revanche, cette remarque sous-tend la question du travail au noir des hommes sur le quartier, alors que le travail domestique quotidien, donc non salarié, mais aussi le travail au noir des femmes, n'a pas été invoqué comme un motif de non-recours de la part des professionnel-le-s, bien qu'il soit pointé par certaines habitantes elles-mêmes. C'est ici une vision des rôles sociaux genrés qui émerge, envisageant les femmes comme disponibles pour participer à des activités là où souvent elles cumulent activité (salariée ou au noir) et activité domestique (Milewski). De la même façon, l'image de l'homme qui travaille et n'a pas le temps de s'adonner au loisir est aussi très présente. Et quand les hommes sont considérés comme ayant du temps disponible, une raison invoquée de leur non-recours aux offres est...

- La socialisation des hommes entre eux en dehors des dispositifs : « *ils se retrouvent entre eux ailleurs* » nous disent nombre de professionnel-le-s. Nous aborderons dans la partie sur l'espace public les lieux où l'on retrouve en effet les hommes (par exemple à la chaufferie à Mermoz), ainsi que ceux où l'on ne les trouve pas ou peu (par exemple dans les squares pour enfants). Ce qui est intéressant ici, c'est que cet *entre-soi* des hommes en dehors des dispositifs ne semble pas questionner les habitant-e-s ni les professionnel-le-s, et résonne comme une sorte d'évidence, non pensée.

En effet, nous n'avons pas entendu, pendant notre étude, de questionnements sur la sociabilité qui se déploie dans ces groupes de pairs, d'enjeux autour de « l'émancipation » de ces hommes, de leur accès aux loisirs, à l'offre socio-éducative. Encore une fois, cet *entre-soi* masculin est rarement pensé *en soi* mais est plutôt pensé à l'aune de ses conséquences (réelles ou fantasmées) sur la société, en termes notamment de « danger communautariste », donc *pour autrui*.

- une appropriation masculine de l'espace public : les hommes se retrouvent aussi beaucoup entre eux pour s'adonner à des activités d'extérieur qui sont moins accessibles aux femmes, eu égard aux rôles genrés transmis par la socialisation différenciée des filles et des garçons dans la culture occidentale patriarcale. Ils vont ainsi plus volontiers faire du sport sans besoin de recourir à une structure, comme par exemple en se rendant au terrain de foot en libre accès. En jouant une partie de pétanque sur une place, etc. mais aussi pour boire un verre en terrasse. De Certeau dans « l'invention du quotidien » qualifie d'ailleurs le bar et la terrasse de café d'espaces masculins de socialisation et de « salons du pauvre ».

Ainsi, les hommes recourent-ils moins aux offres socio-éducatives et de loisir proposées au sein de structures, mais plus à l'offre spatiale et d'équipement proposée en libre accès dans l'espace public. En miroir, on saisira que le recours plus important des femmes aux offres s'explique ainsi aussi en partie par leur non appropriation de l'espace public, par le champ de loisir auquel elles sont socialisées, à savoir des loisirs qui nécessitent souvent un lieu abrité (écriture par exemple) et équipé (cuisine par exemple), et par l'invisibilité à laquelle elles sont culturellement renvoyées (domaine des tâches invisibles du quotidien, de la sphère privée).

Piste temporaire de préconisation : Il serait intéressant dans ce cadre de penser à des activités féminines qui puissent occuper l'espace public et forger petit à petit la légitimité des femmes à l'occuper autrement que pour y surveiller leurs enfants jouant au square ou dans la mobilité pour aller vaquer à une occupation. Nous reprendrons cette réflexion ainsi que la précédente dans la partie du rapport dédiée à l'espace public.

I. 3. Des enjeux liés aux catégorisations sociales ⁸²

Ces enjeux s'expriment de façons variées :

- sentiment d'illégitimité du loisir par rapport aux priorités existentielles « *le problème des gens c'est le travail, tu vas pas aller t'amuser quand t'as pas de travail, t'as autre chose à faire, tu crois que les gens ils ont envie de s'amuser quand ils sont dans la galère comme ça ? Tu cherches du taff !* » ou encore « *y a tellement de soucis, c'est pas la priorité pour les gens ici* » (F_H_D_22 ans). D'autres besoins mobilisent en effet leur temps libre : obtenir de l'aide juridique, sociale et économique, trouver du travail, un logement décent, etc. ;
- risque d'identification à la pauvreté « *quoi les trucs du centre social ? C'est bon on a les moyens quand même* ». Ce risque est menaçant pour l'identité sociale positive des individus et peu ainsi justifier la mise à distance de l'offre pour protéger l'identité de l'assignation (par autrui mais avant tout par soi) à une catégorie stigmatisée.
- sentiment d'inadéquation de classe : à l'inverse, le loisir est aussi parfois identifié comme quelque chose de « bourgeois » qui ne correspond pas à certains codes hérités du milieu ouvrier qui caractérise une bonne partie des habitants historiques de La Duchère en particulier.
- sentiment de frustration par rapport à l'offre « *mais y a rien pour nous, et quand on propose des choses ils veulent pas* » H_H_D ;
- sentiment d'inadéquation en tant qu'utilisateur potentiel « *c'est pour les enfants* » par exemple diront certains adultes à propos des activités proposées en CS ou MJC, ce qui rejoint notre constat sur le peu d'offres destinées aux hommes adultes. Ici, le non-recours s'inscrit avant tout dans la non-offre ;
- sentiment de contrôle social « *vous voyez, même dans le centre social y a des barreaux. Mais un centre social c'est ouvert à tous ! Ils sont fermés à 19h déjà, et y a des barreaux ! Mais y a rien à voler dans un centre social, y a pas d'argent ! Ils ont peur de quoi ? Tu vois ça donne pas envie aux gens d'y aller, ça fait prison là aussi, c'est fermé* » F_H_D ;
- sentiment de limitation « *les horaires, c'est jamais ouvert le soir, avant quand on était gamins c'était ouvert on faisait plein de trucs* » H_H_D ;
- sentiment d'infantilisation et revendication d'autonomie « *nous on a besoin d'un local, un endroit où se retrouver, à nous, ici y a rien, le centre social il ferme à 19h, on fait quoi après ? Ils croient que*

⁸² Ces enjeux ont surtout été énoncés par des hommes habitant la Duchère et ayant en moyenne entre 18 et 35 ans.

ça nous fait plaisir de tenir les murs » H_H_D ou encore « les gens ils font pas confiance aux jeunes, ils pourraient avoir un petit local en autogestion, ils sont tout à fait capables de s'autogérer, faudrait des règles et ben si c'est à eux ils les feraient respecter les règles, mais les gens ils ont peur des jeunes » F_H_D;

- sentiment d'indésirabilité et de rejet : certaines personnes interviewées à la Duchère évoquent une « sélection » qui aurait lieu désormais pour accéder aux centres sociaux ou à la MJC du quartier. Si avant, « ils » acceptaient tout le monde, aujourd'hui, ce serait « ciblé ». A la question du pourquoi, aucune réponse ne sera clairement formulée, si ce n'est une sorte de sous-entendu selon lequel une *politique* plus générale écarterait du quartier et par extension de ses animations les habitant-e-s les moins riches voire les habitant-e-s les moins *désirables*, du coup les activités ne seraient pas pensées pour les anciens habitant-e-s mais pour les nouveaux dans le cadre de la rénovation urbaine et de la politique de « mixité sociale » ;

- sentiment d'empêchement par hyper-règlementation statutaire : des habitant-e-s et un professionnel de la Duchère évoquent une forme de « volonté » venue « d'en haut » (cela reste flou dans leurs discours, même quand nous les relançons pour savoir qui sont « ces gens ») de ne pas les laisser accéder aux différentes structures, notamment les nouvelles, par exemple la halle d'athlétisme où « *on ne peut pas aller comme ça* », « *on ne peut jamais y aller* », « *j'ai jamais vu comment c'est dedans, sérieux* ». Un professionnel nous explique « *il faut faire partie d'une école ou d'une association pour pouvoir entrer et utiliser la halle*. Intervieweuse : donc si une personne de la Duchère veut rentrer pour s'entraîner sans faire partie de... « *ben elle peut pas, c'est comme ça. C'est un problème ça, les gens ils étaient super contents qu'on fasse un truc pour eux sur le quartier, mais en fait c'est pas pour eux, ça pose problème, ils sont super déçus, y en a plein qui nous le disent, ils ont l'impression qu'ils se sont fait avoir, faut les comprendre* » ;

- perception d'incompétence des structures : par exemple, une jeune femme de la Duchère nous parle du Centre Social où l'on ne serait d'après elle jamais ni « aidé », ni « aiguillé » et qui ne ferait « *rien pour les jeunes* ». Elle conclut par le fait que « *pas grand-chose n'a évolué, c'est toujours la même guerre, la Duchère reste toujours la Duchère* » ; Dans un système où les « gens » sont sommés d'être capables, compétents pour s'en sortir, il n'est pas rare de voir des demandeurs/euses retourner l'injonction à ceux qui sont là pour les aider normalement. Ceci permet d'externaliser la responsabilité de son sort non pas sur le système « abstrait » mais sur des personnes identifiables et signifie en substance « si je m'en sors pas c'est à cause d'eux qui ne sont pas compétents... ».

- sentiment d'horizon fermé. Nous avons rencontré sur les quartiers certaines personnes optimistes quant à leur avenir et à l'avenir du quartier, mais aussi beaucoup de personnes pessimistes quant à leur avenir, à l'évolution de leur situation personnelle, familiale et à l'évolution du quartier et des liens sociaux. Dans ce sens, le recours à une offre socio-éducative ou de loisir ne fait pas sens car elle implique, au-delà de tous les motifs que nous avons catégorisés *supra*, d'envisager une amélioration possible de son « sort », là où certaines visions sont très figées, comme confrontées à un mur bouchant leur avenir, fermant leur horizon psychologique (Lewin). Ici les habitant-e-s évoquent des surdéterminations économiques et sociales qui les discriminent en tant que personnes de ces quartiers CUCS et en particulier issues de l'immigration, des surdéterminations qu'ils perçoivent souvent comme relayées et accentuées par la Ville et par les institutions, et contre lesquelles ils ne pourraient rien faire. Après nous avoir parlé, évoqué toutes sortes de problèmes qu'ils pointent quant à leur situation et leur rapport aux institutions (notamment à la police), de nombreux jeunes habitants (hommes de 25- 35 ans) ont conclu la rencontre informelle par une question récurrente, nous renvoyant ainsi à la violence de la domination matérielle et symbolique qu'ils vivent ainsi qu'à

un sentiment d'abandon : « *Mais vous servez à quoi en fait vous ? Vous êtes pas des flics au fait ? Non ? Mais vous croyez vraiment que la Ville ils veulent faire quelque chose pour nous ? Ils s'en foutent de nous. Ça fait 30 ans qu'on vit là et ça a pas changé, c'est même pire. Ça va rien changer de toute façon ce que vous faites* ».

Les motifs de non-recours aux offres socio-éducatives sont multiples, et surtout invoqués par des hommes à propos du non recours des hommes, mais aussi partiellement évoqués par des femmes à propos de leur propre non-recours.

Ces motifs renvoient de façon non exhaustive à une méfiance voire parfois à une résistance vis-à-vis des institutions, à des besoins identifiés comme prioritaires par rapport au loisir et au socio-éducatif (travail, logement, santé, argent) ; à une absence d'offres ; à une communication non optimale de la part des structures ; à des enjeux identitaires puissants liés à un sentiment d'indésirabilité et d'exclusion et à un sentiment de fermeture de l'horizon.

Nous ajouterons que ce non-recours s'inscrit également dans une incorporation des rôles masculins comme avant tout liés au travail, à l'activité physique et à l'occupation de l'espace public. Cette incorporation n'étant que très rarement remise en question par les habitant-e-s eux-mêmes et par les professionnel-le-s, elle continue d'agir sur les trajectoires masculines et, en retour.... féminines.

I. 4. Un impensé institutionnel

Mais les motifs de non-recours des hommes ne viennent pas que de critères supposément indépendants des structures elles-mêmes. En effet, ce non-recours se construit dans l'interaction et provient en ce sens également d'un large impensé de la question de l'émancipation des hommes au niveau institutionnel.

De nombreux/ses professionnel-le-s font échos de la faible présence des pères pour accompagner leurs enfants aux activités, et de leur difficultés à mobiliser les pères qui sont présents. Lorsque nous les interviewons sur les modes de mobilisation qu'ils proposent aux pères, nous constatons que ces derniers ne sont mobilisés quasi-exclusivement que par rapport à leur rôle éducatif (accompagnement de sorties scolaires, groupes parentalité, etc.). Autrement dit, mis à part une équipe de professionnel-le-s soucieuse de ces questions et effectuant des démarches intéressantes pour faire venir les « hommes », l'ensemble des professionnel-le-s rencontré-e-s ne pensent pas à mobiliser les hommes par rapport à leur situation d'hommes, au-delà de leur rôle de pères, sauf pour quelques activités sportives stéréotypées (pratique d'un sport de type football, musculation ou encore arts martiaux). Quelles perceptions des hommes se nichent en creux ?

Lors des entretiens, une vision consensuelle émerge concernant les hommes sur ces quartiers : Ils sont perçus avant tout sous le prisme du travail, de l'*entre-soi* dans l'espace public, parfois de la délinquance (concernant surtout les jeunes hommes) ou de la démission (de leurs rôles d'époux ou encore de pères). Par exemple, un professionnel de Mermoz, évoquant la chaufferie, nous expose que « *les hommes y feraient mieux de venir s'occuper de leurs femmes ou de leurs gamins au lieu de jouer aux cartes ou aux dominos toute la journée* ».

⇒ Les hommes ne sont presque jamais perçus dans un besoin d'émancipation (multifactorielle).

La question des identités masculines, du carcan de la virilité dans lequel elles se débattent, de leur caractère malléable et de leur articulation avec les facteurs classe sociale, âge, origine ethnique, etc. est largement impensée⁸³.

II. Les effets des offres stéréotypées et/ou de l'absence d'offres destinées aux hommes adultes

L'hyper-féminisation des offres pour adultes, le peu d'offres pour les hommes (sinon stéréotypées) a-t-elle des effets sur les identités genrées et sur les inégalités femmes/hommes sur les territoires ?

La carence ou la prégnance de certaines offres peuvent en effet avoir des effets sur la socialisation des adultes (la socialisation se poursuivant tout au long de la vie, comme le rappelle Block). Ces offres et non-offres permettent ainsi la perpétuation de certains rôles sociaux genrés hiérarchisés, et ce notamment au travers des espaces de pratiques et d'appropriation (intérieur/espace public) qu'elles légitiment par leur existence (la pratique de la cuisine dans un centre social par exemple) ou qu'elles cautionnent par leur absence (les « squats » d'hommes dans l'espace public).

⇒ *In fine*, ce principe de l'offre et de la non-offre influe sur la (re)production des inégalités genrées en contribuant notamment à déterminer qui (quel sexe) a accès à quel espace et à quelles pratiques.

Ce principe de l'offre/non-offre est à la fois créé *par* et renforçateur *de* l'idéologie de la binarité, de l'opposition et de la hiérarchisation des sexes, d'où découle donc notamment la place prédominante mais rarement questionnée des hommes dans l'espace public. Autrement dit, la faiblesse de l'offre proposée aux hommes adultes semble profondément liée à une vision sexuée et non élucidée de l'espace public et des modes de socialisation masculine, comme nous le verrons plus avant lors de la partie sur l'espace public. Les deux phénomènes (recours aux offres et place dans l'espace public) demandent ainsi d'être pensés ensemble, non pas de façon mécanique mais dans une même dialectique. La question du recours aux offres s'éclairera ainsi encore davantage lorsque nous aborderons l'espace public. Enfin, la faiblesse de l'offre proposée aux hommes adultes apparaît liée à une vision sexuée et non élucidée de la domination masculine qui ne permettrait pas de penser d'éventuels besoins d'émancipation des hommes, qu'il s'agisse de ceux s'éloignant des critères de la masculinité hégémonique (Connell)⁸⁴ ou de ceux s'en approchant, alors même que le groupe des hommes n'est pas homogène et que certains vivent des situations économiques et sociales très difficiles. Encore ici, il semble que ce soit les femmes qui restent les *Autres* des *Uns* (Sartre, Hegel, De Beauvoir) ; les marginales par rapport à la norme masculine qui ne nécessiterait pas de réajustements, serait en quelque sorte « figée » dans une posture éternelle, tandis que les

⁸³ Nous présenterons les enjeux et préconisations liés à cette partie à la fin de la partie suivante, ces deux parties étant indissociables.

⁸⁴ Le concept de masculinité hégémonique souligne l'hétérogénéité et la hiérarchisation de la catégorie « hommes » elle-même, en définissant les critères caractérisant l'individu « dominant » dans notre société : un homme, blanc, hétérosexuel, de classe moyenne voire supérieure, etc. Dans ce cadre se jouent des rapports de domination intra-groupe d'hommes mais aussi inter-groupes femmes/hommes puisqu'une femme peut, tout en étant désignée comme « femme », se rapprocher de certains critères de la masculinité hégémonique (hétérosexualité, non-racisée, de classe supérieure etc.) et ainsi prendre l'ascendant sur certains hommes s'en éloignant (homosexualité, racisé, pauvre, etc.).

marginales devraient toujours tendre à atteindre la norme dominante les instituant éternellement comme dominées : les uns ne seraient pas à questionner quand les autres seraient à émanciper.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : La question des identités masculines, du carcan de la virilité dans lequel elles se débattent et de leur caractère malléable reste ainsi largement impensée. Elle constitue cependant selon nous une des clés de voûte des réflexions et actions à conduire autour de la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité entre femmes et hommes puisque les situations des femmes ne peuvent, pleinement mais non exclusivement⁸⁵, se saisir sans l'analyse de celles des hommes. Par ailleurs, l'impensé *en soi* de l'émancipation des hommes contribue à homogénéiser ce groupe et à invisibiliser les formes d'oppression distinctes que peuvent vivre ses membres selon des critères socio-économiques.

Les offres socio-éducatives et de loisir ont-elles/doivent-elles avoir pour fonction de lutter contre les discriminations? Contre toutes les discriminations et pas seulement les discriminations envers les femmes? De veiller à ne pas (re)produire les codes de virilité qui pressurent les identités masculines et se répercutent également sur les identités féminines?

Préconisations : *si oui...*

❖ Penser les identités masculines et leurs effets sur les discriminations :

La mise en œuvre volontariste d'un changement dans les rapports sociaux et en particulier d'une lutte contre les discriminations envers les femmes, ne peut en effet faire l'économie de réflexions et d'actions concernant la question de l'identité masculine et du carcan de la virilité (E. Badinter ; M. Ferrand ; D. Welzer-Lang).

✓ Réfléchir

Nos constats concernant la disparition des hommes adultes de l'offre socio-éducative et de loisir (que nous croiserons plus tard avec ceux concernant leur occupation de l'espace public) soulignent la nécessité, au moins dans un premier temps, pour les élu-e-s, technicien-ne-s, professionnel-le-s et habitant-e-s, de conduire « *une réflexion sur la construction de l'identité masculine à travers les lieux, les équipements, les dispositifs qui organisent la socialisation des jeunes garçons et participent de fait à l'invisibilité des filles dans l'espace public. Si, comme le dit M. Ferrand, améliorer les rapports sociaux de sexe aujourd'hui revient à aider les garçons à se débarrasser du carcan de la virilité, cette idée doit faire son chemin lorsqu'on pense l'aménagement culturel de la ville. L'utopie urbaine est alors celle d'une ville où l'espace est imaginé à travers les rapports entre humains quels que soient leur sexe* » (Ibid.). Rapports humains que « *pour l'instant, on nomme encore les rapports hommes-femmes, hommes-hommes, femmes-femmes* » (Welzer-Lang, 2004⁸⁶, p. 338).

⇒ Ces réflexions pourraient être accompagnées dans un premier temps par des spécialistes de ces questions. L'idée n'est pas ici d'imposer une nouvelle grille de lecture « experte » mais d'offrir des outils, un cadre et un espace de réflexions en partant des visions, expériences et

⁸⁵ Nous reviendrons plus tard sur le caractère multifactoriel des discriminations et sur le poids notamment de la racialisation des identités.

⁸⁶ Welzer-Lang, D. (2004). *Les hommes aussi changent*. Paris, Payot.

expertises propres des acteurs et en alimentant si besoin les échanges d'autres regards. Ainsi, ces questions se travaillent particulièrement bien au travers de séances d'analyse de la pratique guidées dans un premier temps, puis autonomes (en équipe).

✓ Etre attentif au langage utilisé :

Les mots ont un poids et contribuent à entretenir et même à créer une situation en la nommant (caractère performatif des mots, Austin, Searle). Dans l'échelle du psychologue social Allport (1954), le langage constitue en effet le premier palier de la discrimination, notamment au travers des blagues, des insultes, etc. L'évitement constitue le second, la ségrégation le troisième, l'agression physique le quatrième et enfin l'extermination le dernier palier. Il est alors important de veiller à débusquer chez soi et chez autrui « *les propos racistes, les blagues sexistes ou homophobes (...) en s'entendant parler* » (Raibaud, 2008⁸⁷, p. 150). Ceci afin d'éviter notamment que certaines activités ne deviennent pas, en particulier lorsqu'elles sont exclusivement masculines, des « maisons des hommes » (Maurice Gaudelier), c'est-à-dire : « *un espace monosexué dont l'enjeu est la production et la consolidation d'une identité masculine (et) qui tire une part de son efficacité de l'occultation des pratiques qui y ont cours* » (Daniel Welzer-Lang, 2004, p. 305). Par exemple, un local de musique va être tagué avec des propos sexistes ou homophobes, des rituels de virilisation vont isoler certains garçons et exacerber le machisme d'autres, notamment via des blagues misogynes, qui si elles ne sont pas reprises et corrigées par l'animateur/trice, peuvent alors être vécues comme cautionnées par les adultes et ainsi validées. Cette vigilance langagière doit s'exercer envers les publics mais aussi et avant tout envers soi-même. Elle ne s'acquière pas du jour au lendemain et demande de débusquer les effets discriminants dissimulés derrière des phrases souvent perçues comme anodines.

⇒ En ce sens, ici aussi ce travail demande une formation passant notamment par une analyse de la pratique accompagnée.

✓ Accompagner et expérimenter:

L'accompagnement des évolutions de la place de chacun-e-s sur un territoire et de leurs recours aux offres relève de la décision publique dans le cadre local, autrement dit de la politique.

Des expérimentations urbaines peuvent être pensées qui tranchent avec une approche genrée classique basée sur la protection des femmes (dans l'espace public) ou leur émancipation (dans les dispositifs) et/ou sur l'aménagement d'espaces spécifiques pour l'expression des hommes (sportive, musicale, etc.) afin de canaliser leur « potentiel de violence ».

Des expérimentations doivent être pensées pour « adoucir les rapports sociaux de sexe » (Raibaud, *ibid.*) au sein d'espaces publics et de structures constituant à la fois des lieux d'interactions ludiques, récréatifs et d'éducation. Des initiatives telles que portées à la Duchère pour ouvrir le sport masculin aux filles fonctionnent bien, comme on peut le voir avec le développement du football féminin⁸⁸. D'autres initiatives diverses ont été conduites ailleurs par d'autres municipalités, comme par exemple l'accompagnement des jeunes sur certains dispositifs (skate-parcs, lieux de musique amplifiée, etc.) pour améliorer les relations entre filles

⁸⁷ Raibaud, Y. (2008). Masculinité et espaces publics : l'offensive des cultures urbaines. In S. Denèfle (Sous dir.). *Utopies féministes et expérimentations urbaines*. Rennes, Presses Universitaires.

⁸⁸ Pour autant, un-e professionnel-le de l'AS nous a informé-e-s que la majorité des filles qui jouent au foot ne seraient pas de la Duchère. L'ouverture ne semble donc pas profiter à toutes.

et garçons⁸⁹. Ce géographe, spécialisé sur les questions de genre et d'urbanisme, estime ainsi que « *le principal obstacle qui freine ces « expérimentations urbaines » généreuses est évidemment le présupposé du caractère naturel des différences entre sexes et l'automatisme des réponses hétéronormées aux problèmes qui se posent. On ne peut pas demander aux élu-e-s locaux-les de devenir des militants queers du jour au lendemain* » (Raibaud, 2008, p. 151).

⇒ Développer des initiatives, conduire des expérimentations sociales accompagnées au niveau scientifique afin de tester de nouveaux modes de *vivre ensemble*.

❖ Penser à des modalités de participation des hommes adultes qui tiennent compte de leurs résistances : aller les chercher sur les territoires là où ils sont pour monter des projets *ad hoc*.

Nous attirons ici l'attention des lecteurs sur une expérience conduite sur un des territoires de l'étude et qui semble porter ses fruits. Le Centre Social de la Sauvegarde a fait de nombreux efforts pour faire venir les hommes. Devant un premier constat d'absentéisme des hommes (rares sont les structures à le pointer) et un premier échec à leur faire fréquenter le centre social, les professionnel-le-s sont allés chercher ces hommes sur le quartier, pour recueillir leurs avis, leurs besoins éventuels, leurs compétences. Ayant acté que certains hommes possédaient des compétences dans le jardinage dans leur pays d'origine -pour les personnes immigrées-, illes ont mis en place des jardins partagés. A l'heure actuelle et d'après les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de ce projet, les hommes ont investi le dispositif, en sont très satisfaits, semblent avoir développé une meilleure estime d'eux-mêmes et se disent fiers de transmettre leurs savoirs et savoir-faire à leurs enfants. Certes, l'initiative se déroule, là encore, dans l'espace public, endroit masculin par excellence. Mais, comme nous l'avons vu tout à l'heure dans le cadre de la mixité sexuée, il est parfois nécessaire dans un premier temps de réinvestir un cadre stéréotypé pour pouvoir mieux s'en détacher par la suite. Les professionnel-le-s ont déjà réussi le pari de faire participer les hommes à leurs activités, même si elles sont de plein air. C'est un bon début.

⇒ Ce genre d'expérience mérite d'être valorisé. La publicisation de cette expérience par la ville et dans les réseaux des structures d'offres socio-éducatives et de loisir constitue une préconisation en soi.

En effet, le changement de mentalités et de pratiques passe notamment par les expériences vicariantes, c'est-à-dire par la connaissance de pratiques spécifiques par une institution similaire (une sorte de « minorité active ») en ce qui concerne notre sujet. Cette dialogicité est rendue possible par l'instauration de l'Alter (la pratique de la minorité active) qui permet la réflexion avec l'Ego (le déjà-là). Cette dialogicité transforme alors un impensé ou une utopie en phénomène palpable et réaliste et ouvre le champ des possibles, facilitant la déclinaison de l'expérience selon les contextes locaux, voire même la créativité dans d'autres structures.

❖ Un préalable ou en parallèle : déconstruire une vision largement répandue des hommes à contrôler/à occuper/autonomes/non discriminés et des femmes à émanciper... au lieu d'habitant-e-s à déstigmatiser et à recapaciter, différemment selon leur situation (au croisement du sexe, de l'âge, de la « racisation », etc.).

⇒ Là aussi cela passe par des formations et des analyses de la pratique accompagnées.

⁸⁹ Lire notamment les travaux suivants : Raibaud, Y. (2005). *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*, Pessac, MSHA. et Raibaud, Y. (2007). *Genre et loisir des jeunes*. Empan n°65, Toulouse, p. 67-73.

DEUXIEME PARTIE : Les vécus discriminatoires liés à l'ethnisation des rapports sociaux (de sexe)

*« La personne que tu as en face de toi
c'est un homme c'est une femme comme toi,
c'est l'étranger mais on est aussi étranger avec soi-même,
mais comment on arrive à dépasser cette étrangeté de l'autre ?
Et ça ne se fait pas en un jour et on a besoin de professionnels pour nous aider »
(habitante_association)*

Cette vision d'hommes à contrôler et de femmes à émanciper constitue un fil rouge présent sur l'ensemble des territoires, dans la grande majorité des propos tenus par les personnes non-racisées, qu'elle soient habitantes, professionnelles ou élues, et ceci tout au long de notre étude.

Nous ne pouvons pas ne pas en rendre compte dans ce rapport, car cette vision est à l'origine de nombre d'attitudes et de conduites, organise nombre d'orientations politiques vis-à-vis des quartiers, et, *in fine*, produit des effets considérables notamment en termes de ressentis, de vécus et d'expériences discriminatoires sur les populations qui sont l'objet de cette vision culturaliste.

A. Malaises autour du dé/voilement

De façon très consensuelle tout au long de l'étude, la majorité des personnes interviewées qui ne portent pas le voile soulignent le malaise diffus que suscite chez elleux le fait que certaines femmes le portent⁹⁰. Le voile les « dérange » mais les personnes interviewées ne savent la plupart du temps pas trop à quoi imputer ce sentiment ni comment se positionner face à ce que certain-e-s considèrent comme une augmentation du port du voile dans l'espace public et qu'elles perçoivent globalement comme menaçante. De façon assez consensuelle, le voile est malgré tout perçu avant tout comme une marque de la soumission de ces femmes au masculin, au culturel et au religieux. Cependant, deux autres types de positions émergent des discours : la position consistant à nuancer le phénomène et à le resituer de façon historico-contextuelle (par exemple, une professionnelle d'une MJC qui précise que dans son Auvergne natale sa grand-mère et toutes ses amies portaient le fichu) et enfin la position consistant au contraire à spécifier ce phénomène en accentuant sur la prégnance du voile intégral, le plus souvent perçu comme rattaché à un extrémisme religieux.

Un malaise corolaire concerne les effets des voiles, à savoir l'image et le message que véhiculent ces femmes voilées, en lien avec l'actualité de la question concernant le cadre scolaire par exemple : nous avons été confronté-e-s à de nombreux discours portant sur les valeurs que transmettraient ces femmes aux enfants dans le cadre de l'accompagnement de sorties scolaires ou encore dans le cadre associatif de soutien aux adolescent-e-s. Certains points de vue très tranchés recueillis sur les

⁹⁰ Nous nous référons ici aux discours produits par certain-e-s professionnel-le-s, élu-e-s, personnes engagées dans le milieu associatif pour la défense des femmes ou pour l'égalité ou encore d'habitant-e-s qui ne portent pas le voile.

terrains (entretiens individuels, réunions collectives, rencontres informelles individuelles et collectives) affirment notamment que la liberté des femmes (parfois même le « féminisme ») et l'islam sont incompatibles, ce dernier véhiculant une image rétrograde des femmes, ou encore que l'émancipation des femmes et le port du voile sont incompatibles, ce dernier étant perçu comme un signe ostensible et indiscutable de discrimination. Par exemple, une classification émerge dans les discours de nombreuses personnes concernant les jeunes filles des quartiers CUCS : elle seraient soit « normales » (habillées ni de façon trop masculine ni trop féminine ni « religieuse », on sent ici le poids des normes de l'apparence concernant les femmes), soit des « bonhommes » (ici sont pointées les jeunes filles qui s'habillent en jogging, parlent « comme des mecs », voire même « *elles sont pires que les mecs, c'est plus des filles* » (H_H_D), soit « voilées » (entendu comme « soumises », cachées, mais aussi « non intégrées »), soit « des putes » (habillement jugé trop provocant, ultra-féminin voire carrément vulgaire).

La question du voile est donc principalement perçue par ceux et celles qui ne le portent pas comme une marque de « soumission » des femmes ainsi que comme une « menace » aux valeurs et principes républicains mais aussi féministes, ce qui entraîne une perception du voile comme un « problème » qu'il faudrait « régler » en « émancipant » ces femmes, et ce quel que soit leur âge. Par ailleurs, le voile apparaît dans les discours comme un marqueur supplémentaire de l'Autre, la figure de l'*Etranger* qui semble être source de malaise pour une majorité de professionnel-le-s comme d'habitant-e-s.

Nous avons rencontré pendant l'étude-action des femmes portant le hijab (au cours de rencontres collectives informelles ou d'entretiens individuels). L'étude-action ne portant pas sur la question du/des voiles mais suggérant d'en saisir au passage certaines dynamiques et effets possibles, nous ne l'avons abordée avec ces femmes que lorsqu'elles en parlaient d'elles-mêmes. Il nous faut souligner ici que les femmes que nous avons rencontrées ne font pas état d'une contrainte culturelle, religieuse ni de la part d'un-e proche dans le fait de porter le voile. En revanche, elles soulignent unanimement la stigmatisation dont elles sont l'objet du fait de porter le voile : les remarques parfois virulentes voire racistes qui leurs sont adressées, les sentiments d'injustice ou encore d'inégalité de traitement qu'elles peuvent vivre (notamment face à l'emploi). Souvenons-nous de cette femme portant le hijab qui avait postulé pour être famille d'accueil. L'entretien est collectif, Mme A échange avec Mme B, portant elle aussi le hijab : « A : *parce que moi j'avais une attestation famille d'accueil et ils m'ont donné l'attestation parce que j'ai fait l'entretien, ils sont venus chez moi, c'était génial. Et quand je me suis présentée avec le foulard c'était une croix rouge, j'étais rejetée. Franchement j'étais déçue.* B : *Moi je trouve que c'est pas normal parce qu'elle travaille chez elle. C'est pas normal. A : Depuis j'ai plus cherché de travail.* B : *Ça c'est une injustice je trouve.* » (H_2F_40 ans et 51 ans_D). De nombreuses recherches sociologiques⁹¹ pointent en effet la cristallisation autour du voile (particulièrement active en ce moment, notamment au travers de la recrudescence des agressions

⁹¹ Voir Khosrokhavar F., L'islam des jeunes, Flammarion, 1997, chapitre « L'islam au féminin », p. 117 à 142 et Gaspard F. (en collab. avec) Le Foulard et la République, La Découverte, 1995 ; Cesari J., Musulmans et républicains. Les jeunes, l'islam et la France, Complexe, coll. « Les Dieux dans la Cité », Bruxelles, 1998 ; Venel N., Musulmanes françaises. Des pratiquantes voilées à l'université, L'Harmattan 1999 et Ali Z. et Tersignif S., « Feminism and islam: a post-colonial and transnational reading », in Exchanges and Correspondence: The Construction of Feminism, dir. C. Fillard et F. Orazi, et Z. Ali, cahier religioscope "Des musulmanes en France:

commises envers des femmes voilées) comme une forme d'islamophobie héritée d'un imaginaire colonial toujours vivace, et font état de multiples motifs dans le port du voile qui dépassent largement la question religieuse. Ces motivations à porter le voile peuvent revêtir la forme de véritables stratégies identitaires de résistance, de contestation et d'affirmation de soi face à un modèle français d'intégration assimilationniste qui renie ou a conduit leurs parents à renier certaines parties de la culture d'origine à l'arrivée en France. Il peut également s'agir de retournement du stigmate face à l'échec de l'intégration et à la discrimination (« raciale ») vécue quasi-quotidiennement, à l'image du slogan historique des black panthers « *black is beautiful* » qui deviendrait ici comme nous l'évoquions dans la partie précédente « *islam is beautiful* », permettant de revendiquer le fait d'être française comme compatible avec l'islamité, et une islamité dont on peut être fier-e. Certaines femmes peuvent ainsi porter le voile alors que leurs mères ne le portait pas, peuvent le porter contre l'accord des parents, peuvent le porter pour cacher leurs corps à l'adolescence, peuvent le porter par contrainte, peuvent le porter de façon revendicative contre la société marchande qui impose l'exposition des corps des femmes-corps-objets-de-désir, etc....

Dans son ouvrage *Beauté Fatale*⁹², Mona Chollet évoque le dévoiement de la libération sexuelle, son instrumentalisation pour justifier l'injonction au plaisir l'envahissement de la nudité des femmes dans les médias, les publicités, et d'une nudité qui plus est souvent érotisée et même sur-sexualisée. Cet envahissement résonne comme une pression normative auprès des femmes et comme une injonction quasi-permanente au « dévoilement » des corps. Il faut montrer son corps, tout en respectant des codes ou standards très précis et quasiment inatteignables étant donné que les corps médiatisés sont très largement retouchés soit par la chirurgie esthétique soit par des logiciels de retouche de photos sur ordinateur, et que la base de référence servant de modèle pour retoucher les corps est puisée dans l'imaginaire masculin et non dans la moyenne des corps dits féminins.

En ce sens, le voilement du corps correspond ainsi pour certaines femmes à une protection face à cette surexposition des corps-marchandises-sur-sexualisés pour le plaisir des hommes, donc à une protection et à un refus d'une forme très occidentale de la domination masculine.

Or, comme le souligne la sociologue Zarah Ali (2012)⁹³, la demande de justification de la tenue vestimentaire et de dé/voilement du corps est asymétrique : « *on va aller demander aux jeunes filles musulmanes de justifier le port d'un bout de foulard, mais on ne demande pas aux autres filles de justifier l'achat d'un jean moulant, de telle ou telle tenue qui fait du corps un corps très sexualisé, etc. Selon moi, toutes les femmes devraient s'interroger sur leur manière de se vêtir, en lien avec les questions de capitalisme et d'économie, de marchandisation et de sexualisation du corps : tout ça, ce sont des questions que toutes les féministes, que toutes les femmes – hommes et femmes, en fait – devraient se poser (...). Finalement, on se trouverait beaucoup de choses en commun, parce qu'il y a aussi cette idée chez beaucoup de musulmanes qui portent le foulard de dire : "moi je porte le foulard parce que c'est aussi un refus de cette érotisation du corps, de cette forme de féminité imposée". On aurait des choses à s'apprendre mutuellement* ».

féminisme islamique et nouvelle forme de l'engagement pieux" sept 2012 : http://religion.info/pdf/2012_09_Ali.pdf

⁹² Mona Chollet (2012). *Beauté fatale : Les nouveaux visages d'une aliénation féminine*, Paris, Zones

⁹³ Zahra Ali (2012) « Les femmes musulmanes sont une vraie chance pour le féminisme ». *Contre-temps*. <http://www.contretemps.eu/interviews/les-femmes-musulmanes-sont-vraie-chance-feminisme-entretien-zahra-ali>

Par ailleurs, le voilement du corps peut aussi s'entendre de façon particulière à l'adolescence, période critique du rapport au corps pour toute les jeunes filles, comme le souligne Mona Chollet⁹⁴ : « J'ai été frappée par un article de Alain Badiou : sa thèse est de dire que la loi sur le voile à l'école revenait à obliger, à exposer la marchandise, une marchandise sur laquelle on ne pourrait pas mettre un foulard. Et que cette loi est une loi capitaliste pure. Je pense que c'est assez juste. On prend très au sérieux la dimension religieuse alors que, surtout chez des ados, il est très fréquent d'avoir envie de se camoufler, un désir qui est loin d'être idiot à un âge où on est très cruel les uns avec les autres, et où on n'est pas forcément à l'aise avec son corps. (...). Je sais bien que, dans le voile, il y a tout un aspect de revendication identitaire et de retournement du stigmat. Mais je pense qu'on peut aussi le prendre comme un réflexe de protection et camouflage parfaitement compréhensible à cet âge ».

Si le voile apparaît comme un « problème » dans les discours et pratiques de nombreuses personnes non-racisées mais aussi plus rarement de personnes elles-mêmes racisées mais ne portant pas le voile, en revanche du côté des personnes racisées portant ou non le voile, c'est majoritairement cette vision du voile comme un « problème » qui pose justement « problème » et peut être vécu comme source d'injustice voire de discrimination (notamment à l'embauche ou dans l'engagement citoyen).

B. L'arbre qui cache la forêt ou l'ethnisation des rapports sociaux

Mais la question du voile, bien que récurrente sur nos terrains, fait plutôt figure d'arbre qui cache la forêt. En effet, nous avons constaté une ethnisation des rapports sociaux, perçue et opérée par de nombreuses personnes interviewées (celles qui majoritairement ne sont pas « issues de l'immigration » ou, quand elles le sont, sont issues de l'immigration européenne). Cette ethnisation passe par un regard ou « biais » culturaliste généralisé envers les attitudes et comportements des habitant-e-s racisé-e-s (issu-e-s de l'immigration en particulier postcoloniale). Le regard porté sur les jeunes est à ce titre exemplaire. Sur l'ensemble des trois quartiers, la figure de la domination qui émerge se situe à l'intersection des facteurs âge/sexe/classe/«race»/religion. Ainsi, sans trop de surprise malheureusement au vu des recherches sociologiques notamment déjà conduites par ailleurs sur ces thèmes, nous assistons sur les trois terrains à la stigmatisation consensuelle d'un « ennemi de l'intérieur » portant les traits du « garçon arabe » décrit par Guénif-Souleimas et dont les contours sont dessinés par les personnes interviewées, elles-mêmes majoritairement non-racisées ou non-issues de l'immigration en tout cas postcoloniale :

Facteur âge : jeune

Sexe : homme

Classe : précaire, délinquant, responsable de son sort et constituant un poids pour la société « *ils ont toutes les aides et nous on travaille pour rien* » (H_P_D). Il incarne la figure du « mauvais pauvre ».

Origine ethnique ou « race » : issu de l'immigration postcoloniale maghrébine

Religion : musulman.

⁹⁴ Autour de Beauté fatale : entretien avec Mona Chollet » 10/12/2012. *Contre-temps*. <http://www.contretemps.eu/interviews/autour-beaute-fatale-entretien-mona-chollet>

Nous retrouvons un discours consensuel sur la figure de la femme opprimée en miroir de celle de « l'ennemi de l'intérieur ». Ici, c'est le facteur sexe qui prime sur tous les autres, suivi de près par le facteur « race », « religion » et enfin « classe ». Ici l'âge ne semble pas être un facteur organisateur des représentations. Caractéristiques de la figure de l'opprimée nommée par les personnes interviewées elles-mêmes non-racisées :

Facteur sexe : femme

Origine ethnique : issue de l'immigration postcoloniale maghrébine

Religion : musulmane

Classe : précaire

Age : tous âges

Notons tout de même que les deux facteurs les plus puissants dans l'organisation des représentations de « l'ennemi intérieur » sont les facteurs « race » et « âge ». En effet, les jeunes femmes racisées (issues de l'immigration postcoloniale) sont également présentes dans certains discours pointant les « personnes qui posent problèmes dans le quartier ». Tantôt portrait de la victime idéale, tantôt assimilée à « l'ennemi », la jeune femme racisée est perçue à la fois comme menacée et menaçante. Lorsqu'elle est perçue comme menacée, c'est par le biais « idéal » de sa dite « culture d'origine » et de sa « religion », envisagées toute deux comme particulièrement patriarcales, oppressives envers les femmes, ainsi que par le biais « concret » des hommes de « sa culture » et de « sa confession ». Lorsqu'elle est perçue comme menaçante, c'est toujours par le biais de sa dite « culture d'origine » et de sa « religion », envisagées toute deux comme incompatibles avec les principes et valeurs républicains et particulièrement laïques.

Ce sont dans l'ensemble les personnes racisées (issues de l'immigration postcoloniale maghrébine) qui sont perçues comme responsables de nombreux maux et difficultés des habitant-e-s non-racisé-e-s des quartiers. Ces personnes profiteraient du système d'aides sociales, seraient oisives et plus enclines à dealer qu'à travailler, seraient favorisées dans l'accès à l'emploi par rapport à des « *français bien blancs qui triment dur* » (H_H_D) par le biais de politiques de discrimination positive inavouées mais pratiquées, elles seraient responsables de la mauvaise image des quartiers CUCS, elles seraient responsables des dégradations envers le mobilier urbain notamment, elles seraient irrespectueuses et sans valeurs, elles seraient même parfois « *racistes, mais racistes anti-blancs* ». Pour ces personnes interviewées, le quartier représente souvent un lieu de confrontation à ces personnes alors que le hors quartier les en préserve⁹⁵.

Pour autant, tous les discours, s'ils pointent les « nuisances » liées aux « jeunes », ne sont pas négatifs envers la vie dans le quartier. Certains discours nostalgiques notamment au Vergoin pointent une époque qui évoque le « paradis perdu ». Une époque de leur jeunesse où ces personnes étaient moins présentes d'après elleux, où tout se passait apparemment bien dans le quartier, avant l'arrivée massive de ces personnes racisées et parfois même leur « envahissement ». Les personnes non-racisées, et en particulier les personnes âgées, présentent des discours très souvent culturalistes et parfois même franchement racistes « *on n'est pas de la même race* » (F_H_V)

⁹⁵ Notons par anticipation ici que la démarche inverse opère chez la plupart des personnes racisées rencontrées, pour lesquelles le quartier peut être vécu comme plutôt protecteur vis-à-vis du racisme « hors quartier ».

concernant les femmes et les hommes racisé-e-s des quartiers là où les personnes racisé-e-s pointent leur exclusion et le racisme dont ils sont l'objet.

C. Vécus discriminatoires liés à l'ethnisation des rapports sociaux

Intéressons-nous maintenant aux discours des personnes désignées comme « ennemi-e-s » et « victimes » dans ces quartiers. Nous les avons rencontrées au cours de rencontres informelles et d'entretiens individuels ou collectifs.

Des adolescent-e-s ainsi que des adultes racisé-e-s pointent le racisme qu'ils/elles subissent de façon très contrastée : parfois avec beaucoup de retenue et de pudeur, parfois avec beaucoup de virulence et de révolte ; tantôt avec espoir d'un mieux-à-venir, tantôt avec un sentiment d'impuissance voire une forme de résignation acquise ; parfois dans une vision causale sociétale voire systémique, parfois dans une vision causale individuelle, mais cette dernière vision est rarement exclusive. Par exemple, les jeunes du Vergoin identifient massivement certaines personnes âgées du quartier et leur affiliation associative (le cas échéant) comme des personnes les stigmatisant sur le quartier, mais ne semblent pas s'attacher plus que cela au jugement de ces dernières.

Si les personnes non-racisées pointent parfois un racisme anti-blanc ou moins radicalement ressentent une « menace » culturelle ou religieuse des personnes racisées, à l'inverse les personnes racisées pointent un racisme anti-maghrébin et un « classisme » anti-précaires. Soulignons ici que le racisme décrit par les femmes racisées interviewées entremêle quasi-systématiquement les dimensions « sexe » et « origine culturelle » voire « religion », et ne parvient pas à isoler un facteur des autres, reflétant bien ici le caractère multifactoriel et consubstantiel des discriminations.

Les ressentis de racisme sont en effet très fréquents sur les terrains.

Par exemple, une femme racisée nous raconte que sa fille est dévalorisée au lycée et que les enseignant-e-s tentent de la dissuader de poursuivre des études de médecine. Sa fille étant bonne à l'école et travaillant très dur, la mère estime qu'il n'y a donc pas de raisons qu'elle n'y arrive pas puisque c'est, de plus, le rêve de sa fille. Cette mère est en colère contre l'institution scolaire qui d'après elle décourage son enfant parce qu'elle est d'origine maghrébine, ce qui ne correspond pas aux stéréotypes sociaux de la personne médecin. Elle dit qu'il faut se battre en permanence contre le racisme.

Un autre habitant du Vergoin racisé dénonce (et nous donne) un article paru dans le Progrès du 28 avril 2013 titrant « *les rats ont investi la pelouse à proximité de l'auditorium* ». En dessous du titre, deux photos sont accolées : une photo de l'auditorium avec un zoom de très mauvaise qualité sur quelque chose qui pourrait être un rat ou simplement une tâche sombre, et à droite une photo de meilleure qualité d'un groupe de jeunes hommes noirs en train de manger un sandwich sur une pelouse. L'homme nous dit, choqué : « *comment voulez-vous que les gens aiment les autres ?* » (H_H_V).

Ou encore nombre de ces jeunes gens (en majorité des hommes racisés) rencontrés à la Duchère qui témoignent d'un sentiment d'abandon sur le quartier. Ils pointent la rénovation urbaine comme un leurre qui a remplacé les immeubles dans lesquels ils nous disent qu'ils se sentaient pourtant bien, et regrettent les liens sociaux alors empreints de convivialité « *bien que tout n'était pas rose non plus* », au profit d'« *encore plus de béton, du béton, du béton, du béton, y a plus que du béton* » (H_H_D). Bien que cela puisse être transitoire, le ressenti général qui ressort de nos rencontres est une

rénovation qui a dégradé leurs conditions de vie. Ils dénoncent ainsi une augmentation des loyers et soulignent la disparition, avec les barres démolies et les commerces fermés, de mémoires sociales et de lieux de convivialité. Leurs doléances sont très variées : ils dénoncent l'absence de lieux pour se rencontrer et échanger, mais aussi le manque d'espaces verts centraux, l'absence de travail, etc... la liste des revendications est longue). Ils parlent d'une errance non voulue dans le quartier « *faut pas croire que ça nous plaît de tenir les murs, mais on n'a pas le choix, on a rien à faire d'autre, on a pas de travail* » et évoquent les trafics comme un moyen pour certains de s'en sortir, « *de faire de l'argent, mais c'est parce qu'on a pas le choix, y en a plein d'entre nous qui sont diplômés, on préférerait travailler. (...) mais y a même pas une mission locale, y a rien* » (H_H_D).

A l'instar des personnes non-racisées du Vergoin mais en quelque sorte « à l'envers », elleux aussi opposent un « eux » (les nouveaux/elles habitant-e-s) à un « nous » (les ancien-ne-s) et expriment une nostalgie certaine d'un avant probablement idéalisé et présenté comme convivial, où tout le monde se connaissait, mais « *ça a changé depuis une dizaine d'années, et là avec la rénovation c'est pire, franchement le quartier c'est pire qu'avant* » (H_H_D). Une désespérance non dissimulée pointe dans leurs discours et leurs expressions. Ils se sentent souvent floués, « roulés » par les politiques publiques, par la rénovation urbaine (concernant surtout la Duchère mais aussi marginalement Mermoz avec la rénovation en cours de Mermoz nord qui suscite des angoisses mais aussi des espoirs), par la police, contrôlés et dérangés par les agents de sécurité privés (les « ZEUS sécurité » notamment) jusque dans les coursives des immeubles où ils sont locataires et où ils aiment à se retrouver le soir à défaut d'un autre endroit dans le quartier nous disent-ils : « *on fait rien de mal, on a le droit d'être là, on paye notre loyer (...) On dirait qu'ils font exprès, pour nous foutre la haine* » (H_H_D).

D'autre part, le quartier peut aussi être vécu par ces personnes comme un refuge dans lequel on revient même lorsqu'on n'y vit plus, pour revoir les ami-e-s, et/ou comme un ancien refuge où on ne se sent plus désiré, ni soutenu (Duchère) « *les nouveaux ils ont tout, nous on a rien. Ça fait 30 ans qu'on vit là, et eux ils arrivent on leur donne tout (...) tout ça c'est pas fait pour nous, c'est pour faire venir des gens, c'est leur mixité sociale, mais de toute façon les gens ils se mélangent pas* ». Ils se sentent donc rejetés, parfois découragés : « *j'avais tout pour monter un commerce, ils ont refusé parce que j'ai un casier.(...). On n'a pas le droit à une deuxième chance ? Comment tu veux t'en sortir ? En plus ça aurait marché, je connais tout le monde ici* » (H_H_D_33 ans). Un autre homme (la trentaine également) lui rétorque « *ben justement, c'est parce que tu connais tout le monde. Ils ont peur que les gens ils squattent* ». Le quartier de la Duchère apparaît ainsi, pour de nombreux adultes rencontré-e-s (hommes et femmes de 20 à 50 ans), un lieu qui fut convivial « *tu sonnais chez ton voisin pour du sel* » (H_H_D_25 ans), « *on faisait des méchouis où on invitait les juifs, les cathos ils nous invitaient pour fêter Noël, on s'entendait tous très bien, on était différents mais on se respectait et on échangeait beaucoup beaucoup* » (F_H_D_51 ans), un lieu qui avait aussi une fonction de refuge par rapport au climat social ambiant difficile, et qui maintenant apparaît comme un lieu où la discrimination s'exerce aussi fortement, où de nombreux liens sociaux ont été cassés. Beaucoup d'entre eux pointent le désir de partir du quartier, de « *vivre à la campagne* ». Inversement, les nouveaux/elles arrivé-e-s soulignent leur contentement de vivre à la Duchère « *c'est très calme, on se croirait pas à la Duchère* » (F_H_D). C'est peut-être justement parce que « *ce n'est plus vraiment La Duchère* » (F_H_D) comme le pointent certain-e-s habitant-e-s historiques. Un sentiment d'abandon, de relégation et d'exclusion est palpable dans l'ensemble des entretiens avec les personnes racisées en particulier sur le quartier de la Duchère.

Si sur l'ensemble des trois quartiers, le problème pointé par les personnes non-racisées concerne beaucoup les personnes racisées elles-mêmes, en revanche les problèmes pointés par les personnes racisées concernent avant tout les inégalités sociales et économiques, le nonaccès à l'expression publique ou la non-prise en compte des revendications, l'anxiété liée à la précarité, au chômage ou à l'emploi précaire, au prix du logement. Concernant la Duchère, les nouveaux arrivés, généralement non racisés, peuvent être perçus par nombre d'habitant-e-s historiques comme bénéficiaires de conditions plus favorables que les habitant-e-s historiques, ce qui relance au sein du quartier lui-même un fort sentiment d'injustice et de discrimination, et un fort clivage eux/nous. Nous retrouvons ce sentiment sous forme de crainte dans certains discours d'habitant-e-s de Mermoz qui pensent que la rénovation en cours n'est pas vraiment faite pour eux, là où d'autres discours sont au contraire pleins d'espoirs. Chez les habitant-e-s du Vergoin, ce sont surtout les personnes âgées qui pointent un « problème » avec les jeunes hommes racisés, mais l'ensemble des habitant-e-s semble plutôt entretenir de bonnes relations mutuelles. Les ressentis d'injustice, de menace voire de discrimination s'organisent donc plutôt autour des oppositions jeunes/âgé-e-s ; racisé-e-s/non racisé-e-s et enfin habitant-e-s historiques/nouveaux arrivant-e-s (surtout sur la Duchère et au Vergoin) que d'oppositions femmes/hommes.

D. Les visions spécifiques sous-tendant l'éthnicisation des rapports sociaux

Au final, qu'est-ce qui sous-tend les figures archétypales du « barbare à réprimer » et de « la femme à émanciper avec ou contre son gré » (Bouamama, *Ibid.*, 2009)?

1. Une vision essentialiste des hommes/femmes

Le discours majoritaire des professionnel-le-s et habitant-e-s rencontré-e-s s'ancre dans une vision essentialiste des femmes et des hommes, qui sont très souvent réduit-e-s à des catégories biologiques invoquées pour justifier leurs différences genrées. Par exemple, les centres d'intérêts des femmes et des hommes ou encore leurs rôles parentaux ou sociaux sont renvoyés non pas à l'éducation et donc à la culture mais à la nature, à une espèce d'« essence » masculine ou féminine transcendante qui justifierait la position asymétrique des un-e-s et des autres, et donc les efforts faits pour émanciper les unes et pas les autres. Comme le déclare un professionnel : « *Bon les femmes elles s'intéressent pas aux mêmes choses, j'veux dire c'est naturel quoi, voilà* » ou encore « *ben les femmes elles sont plus fragiles c'est une réalité* ».

Cette approche essentialiste empêche toute appréhension fine des individu-e-s en terme de genre et non de sexe, homogénéise des groupes pourtant très hétérogènes, ferme toute possibilité d'ouverture envers d'autres pratiques et marginalise au passage l'ensemble des individu-e-s qui ne se reconnaissent pas dans les critères normatifs et dits « naturels » ou encore « instinctifs » de la masculinité et de la féminité. Par ailleurs, cette vision réduit les individu-e-s à des rôles assez caricaturaux de victimes à émanciper de gré ou de force et de bourreaux à canaliser, plutôt que d'individu-e-s à accompagner dans une auto-émancipation choisie selon leurs propres cadres. Enfin, cette perspective fait abstraction des autres facteurs intervenant dans les positions sociales et les ressentis discriminatoires, à savoir l'âge, l'origine ethnique ou la « racisation » dont les individu-e-s sont ou non l'objet, l'ancrage dans un territoire plus ou moins stigmatisé, etc. En ce sens, une vision essentialiste des femmes contribue à homogénéiser le groupe des femmes et à imposer bien souvent

un modèle d'émancipation occidental pensé pour les femmes racisées à leur place, dans une mécanique parfois proche d'une dynamique néo-colonialiste. Chandra Mohanty⁹⁶ remet en question l'universalité supposée de la catégorie « femmes » qui n'est pas caractérisée par une conscience commune au-delà des réalités de condition sociale et de culture. Ainsi, les luttes des féministes occidentales ne sont pas transposables à toutes les luttes des femmes, comme l'ont souligné les courants féministes issus du *black feminism* ou encore plus récemment des *post-colonial gender studies* : « *les féministes noires-américaines opposaient à cette conception de la famille comme cadre d'oppression, de violence et d'exploitation par les féministes blanches une vision de la famille comme refuge dans une société profondément raciste : la famille était aussi le cadre où l'on était à l'abri des violences racistes, chose que les féministes blanches avaient complètement ignoré. Re-contextualiser et historiciser les positions du féminisme dominant est fondamental pour éviter ces tentations d'universalisme qui ont quelque chose d'impérialiste et qui sont tout à fait déconnectées de ce que vivent les femmes elles-mêmes, qui devrait pourtant être une préoccupation première...* » nous rappelle Zahra Ali (*ibid.*).

2. Une vision racisée des habitant-e-s

Les habitant-e-s sont largement perçu-e-s sous le prisme de leur origine ethnique, venant dessiner une ligne de démarcation entre ceux « d'origine » et ceux « de souche ». Au sein même des personnes qui se voient rattachées à leur « origine » s'opère une hiérarchisation. En effet, certaines personnes « d'origine » européenne se caractérisent comme « *non-issues de l'immigration* », dessinant ici une identité en creux, une identité par opposition aux personnes issues de l'immigration maghrébine, cette dernière étant largement stigmatisée dans la société actuelle. Ainsi, au lieu d'être perçu-e-s comme de simples habitant-e-s, certain-e-s individu-e-s sont renvoyé-e-s à leur « origine » en permanence, alors-même qu'elles sont né-e-s en France de parents elleux-mêmes né-e-s en France. Elles sont l'objet d'une racisation leur conférant une sorte d'altérité essentielle et stigmatisée. Une habitante nous déclare par exemple : « *Comment voulez-vous intégrer des gens quand ils sont plus nombreux que vous ? Ce n'est pas possible. (...). On n'est pas du même bord, on n'est pas de la même race* » (F_H_V). Une autre s'offusque de cette racisation qu'elle dénonce : « *Même jusqu'au foot, le français d'origine malien, le français d'origine machin, pourquoi vous sortez... c'est un mec d'ici ! Il est né il a grandi ici même si ses parents sont pas des français mais lui il est français pourquoi vous ressortez toujours l'origine quoi ? Et encore, s'il ne réussit pas alors c'est une catastrophe là ! C'est même pas discuté ! Et quand on parle des étrangers en fait, on parle toujours des personnes qui ne réussissent pas, qui font des conneries, mais on ne parle jamais des professeurs, des ingénieurs, on n'en parle pas alors qu'il y en a tellement. Ils veulent toujours coller l'image des mauvais citoyens, des méchants, toujours les français d'origine.* » (F_H_M).

3. Une vision culturaliste

Les représentations concernant les habitant-e-s racisé-e-s sont souvent imprégnées de références à une culture spécifique, largement amalgamée avec la religion « *Oui c'est les maghrébins là, vous voyez, quoi, les musulmans* » (F_P_M). Cette dernière est plutôt perçue comme menaçante que

⁹⁶ Mohanty C. T. (2003) *Feminism Without Borders: Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*, Duke University Press. Et l'article pionnier: Mohanty C. T. (1988) Under Wester Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses, *Feminist Review*, n°30.

comme ressource. La perception des interactions entre individu-e-s n'échappe pas à ce biais culturaliste, comme en témoigne le discours de cet habitant : « *C'est essentiellement des jeunes vis à vis de jeunes filles ou de jeunes femmes.* » ; « *Elles se font traiter de chiennes parce que justement elles sont peut-être, au niveau vestimentaire... légères entre guillemets parce que moi je les ai pas vu, c'est ce qu'on me rapporte. (...). Je sais pas moi (...) mais bon je pense que ça vient plus des maghrébins, c'est peut-être un peu la culture arabe là qui fait que la femme...faudrait presque qu'elle soit voilée quoi.* » (H_H_V). A l'inverse, un certain nombre d'habitant-e-s pointent les effets négatifs de ce regard culturaliste et son impact sur les ressentis discriminatoires : « *j'ai pas mal de retours de femmes qui se plaignent du regard, alors c'est lié entre autre à l'islamophobie ambiante, bon toute la polémique sur le foulard mais elles se sentent pointées du doigt. [...]. Et ça ça leur cause de vrais soucis.* » (H_H_association). Un autre habitant évoque le contexte du vote de la loi contre le port du foulard à l'école (2004) : « *Et puis il y a les assistantes maternelles aussi. Mais la sénatrice elle s'est retrouvée embrouillée dans ses trucs, la religion c'est pas tout, je sais pas si elle a un super tableau de Coca Cola ou de Che Guevara elle peut pas, elle va influencer la conscience de la gamine qu'elle va garder et TF1 parce qu'on va lui mettre du temps de cerveau disponible pour Coca Cola, et pareil Che Guevara ou un tableau de Vierge, souvent les familles ont des choses comme ça, elle peut pas faire assistante maternelle parce qu'il y a une vierge chez elle. Elle s'est vite retrouvée dans des imbroglios, à vouloir pointer que le foulard elle s'est retrouvée dans des trucs* » (H_H_D).

4. Une vision d'une jeunesse plus ou moins délinquante

Un fort clivage apparaît sur les trois quartiers entre d'une part les « anciens » et d'autre part les « jeunes », souvent accusés de tous les maux, et notamment des difficultés vécues par d'autres habitant-e-s. Ici ce n'est pas la base matérielle des discriminations fondée sur les inégalités socio-économiques qui est visée par les gens : un bouc-émissaire dérivatif est désigné d'emblée « *La mentalité des jeunes de maintenant elle est pourrie. La plupart. La plupart, j'dis pas tous, mais la plupart. Dans les quartiers comme ça, la mentalité y'a plus d'respect. (...) C'est comme les jeunes qui viennent d'avoir 25 ans, qui travaillent pas et qui d'mandent le RSA (...). Moi j'sais pas, faut, faut, faut, on les pousse à ça. Les mecs y z ont 25 ans, y travaillent pas, ils touchent d'la tune, y z ont les soins médicaux gratuits, si y z ont un logement ben y paient quasiment rien d'loyer, y paient 20€ d'loyer, euh, faut arrêter quoi. Et c'est pas aider les jeunes. Les trois quart c'est, c'est des toxicos, euh, c'est des mecs qui sont dans la came, donc y z ont tout l'argent d'la came qui rentre, y z ont le RSA qui rentre, y paient pas d'loyer, y z ont les soins gratuits et vous vous bossez comme un connard tous les jours pour, pour une misère* » (H_H et P_D). Cependant, d'autres habitant-e-s sont conscient-e-s de cette bouc-émissarisation et s'en offusquent « *Mais pourquoi les jeunes sont toujours exclus ? [...] toujours avoir peur des jeunes. Quand les jeunes arrivaient, ils avaient pas l'habitude de voir des jeunes, crispés à l'accueil : « qu'est-ce qu'ils vont faire, ils vont peut-être voler, casser », détendez-vous !* » (H_H_association_M).

- ⇒ Une vision générale des habitant-e-s des quartiers populaires comme plus ou moins dangereux/ses et non pas « en danger », comme « à surveiller et contrôler » et non pas comme « ressources » à valoriser et à accompagner.

E. Effets de l'ethnisation des rapports sociaux

Au final, deux figures archétypales abordées *supra* (par ailleurs largement médiatisées) émergent ainsi au croisement de l'ensemble de ces visions qui ne sont donc pas neutres d'effets :

- La figure du « jeune garçon/homme arabe musulman dangereux de la cité » ou celle du « garçon arabe » décrite par Guénif-Souilamas⁹⁷. Cette figure archétypique du danger repose sur une explication culturaliste selon laquelle les populations étrangères, arabes ou africaines seraient plus violentes que les populations dites « de souche française » ou encore « autochtones »⁹⁸. C'est donc la culture qui rendrait compte des violences commises envers les femmes, et en particulier dans les espaces publics. Cette vision, largement relayée dans les médias, conforte l'opinion générale selon laquelle ces violences « *seraient le résultat de l'application ou du détournement de la religion musulmane* » (Lieber⁹⁹, 2008, p. 291). Mais cette vision n'est pas que médiatique, elle est également politique. En effet, « *dès 2003, le gouvernement met l'accent sur les violences qui se déroulent dans les « autres cultures ; les politiques entendent se concentrer sur « les violences subies par les jeunes filles et les femmes de l'immigration » (ibid.).* Or, s'il ne faut pas minimiser la variation des violences d'un territoire à un autre, et s'il est intéressant de se pencher sur les formes spécifiques qu'elles peuvent prendre dans certaines zones urbaines, ce phénomène ne doit pas en occulter un autre, à savoir que « *les violences sexistes et sexuelles sont un phénomène transversal à tous les milieux sociaux et pas propres aux seules banlieues*¹⁰⁰ » (ibid.). Comme le soulignent également Isabelle Clair et Virginie Descoutures à l'issue de leur enquête¹⁰¹ sur les « filles et garçons d'un quartier populaire parisien », le phénomène est trans-social et appelle ainsi de futures recherches sur cette trans-socialité de la problématique du genre. Ainsi, le recours à cette figure archétypale du danger contribue à stigmatiser une partie des habitants (les plus défavorisés) et à renforcer ce faisant les distinctions sociales et à les hiérarchiser (Madriz, 1997¹⁰²). La ségrégation entre catégories populaires racisées et catégories moyennes blanches ainsi entretenue permet d'invisibiliser et donc de passer sous silence les attitudes sexistes et les violences envers les femmes commises par des hommes des autres catégories sociales plus favorisées, et notamment envers des femmes d'autres catégories sociales également plus favorisées (Lieber, *op. cit.*) ; Carver, 2000¹⁰³).

⁹⁷ Guénif-Souilamas, N. & Macé, E. (2004). *Les féministes et le garçon arabe*. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

⁹⁸ Volpp, L. (2006). Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite, *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (3).

⁹⁹ Lieber (2008), *Op. cit.* p. 291-293)

¹⁰⁰ Mabrouk, D., & Berkani, L. (2003). Violences sexuelles dans les banlieues, *Manière de voir, Femmes rebelles*, n° 68.

¹⁰¹ Clair, I. & Descoutures, V. (2009). *Filles et garçons d'un quartier populaire parisien*. Rapport final de recherche. Financement Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, Mairie de Paris et le Centre National de la Recherche Scientifique. Novembre 2009.

¹⁰² Madriz, E. (1997). *Nothing Bad Happens to Good Girls. Fear of Crime in Women's Lives*. Berkeley (Calif.), University of California Press.

¹⁰³ Carver, T. (2000). Théories politiques féministes et théories postmodernes du genre. In T.-H. Balmer-Cao, V. Mottier et L. Sgier (Dir.). *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard.

- La figure de la « femme en danger » et particulièrement « musulmane et mère ou jeune dans la cité » constitue ainsi la deuxième image archétypale mobilisée dans les entretiens.

Il s'agit ici d'une surspécification biaisée des catégories de « femmes victimes » (Nader, 2006¹⁰⁴), ce qui signifie que les femmes des groupes sociaux défavorisés sont considérées comme faisant l'objet d'un moins bon traitement que les autres femmes, qui échapperaient aux violences sexistes et sexuelles. On voit bien ici comment les rapports sociaux de sexe et de race s'entrecroisent pour fonder l'explication culturelle des violences envers les femmes.

Nous retrouvons donc deux des trois catégories évoquées par Bouamama (2009) à savoir « *le barbare à réprimer ; (l'intégré à encourager et mettre en scène) ; la femme à émanciper avec ou contre son gré* ».

⇒ Cette double catégorisation archétypale de la victime et du bourreau est lourde de conséquences, puisqu'elle peut ainsi entraîner :

- Des offres majoritairement tournées vers celles qui sont perçues comme « à émanciper » ;
- Des attentes d'émancipation dans le sens d'une adhésion aux valeurs occidentales, d'un renoncement au port de signes religieux interprétés sous le prisme de la soumission, d'une mise à distance de la famille perçue comme négativement influente, etc. ;
- Une cécité sur les ressorts et conduites sexistes et discriminatoires de la culture d'accueil, donc sur la transversalité de ces phénomènes (Mabrouk & Berkani, 2003¹⁰⁵)
- Une cécité sur les inégalités socio-économiques générant les situations des habitant-e-s CUCS ;
- Ces points aveugles contribuent à une dépolitisation des rapports sociaux et particulièrement de sexe par l'ethnisation de ces rapports ;
- Ils participent également, au final, à entretenir la stigmatisation, la discrimination et génèrent parfois différentes formes de résistance des stigmatisé-e-s.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : Prééminente dans les médias et présente chez de nombreux habitant-e-s, professionnel-le-s, élu-e-s sur les différents terrains, l'ethnisation généralisée des rapports sociaux constitue une lecture culturaliste des phénomènes qui contribue à stigmatiser certaines populations tout en invisibilisant les dominations sociales (notamment genrées) qui structurent profondément la société.

⇒ Les offres socio-éducatives et les politiques publiques ont-elles pour fonction de lutter/soutenir la lutte contre (toutes) les discriminations et veiller à ne pas pérenniser (toutes) les inégalités sociales?

¹⁰⁴ Nader, L. (2006). Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes. *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (1).

¹⁰⁵ Mabrouk, D., & Berkani, L. (2003). *Op. cit.*

Préconisations : si oui... quelques pistes

De façon globale, repolitiser le débat (Bouamama, 2009) qui est culturalisé, ethnicisé, permettrait de sortir de la vision trinaire des populations racisées « issues de l'immigration post-coloniale, héritée de l'imaginaire colonial, comme *« une masse à réprimer ou à civiliser ; une élite à valoriser et à mettre en scène ; des femmes à émanciper avec ou contre leur gré »* (ibid., p. 103). Pour les élu-e-s, les professionnel-le-s des structures mais aussi les personnes investies au niveau associatif, il s'agirait alors de (continuer à) refuser les inégalités et les dominations en rompant avec les visions, pratiques et discours assimilationnistes, culturalistes et essentialistes qui s'appuient sur des imaginaires (patriarcat, colonisation) pour opposer les dominé-e-s entre eux. Lutter contre la (re)production de la figure de *« l'ennemi de l'intérieur permettant de diviser ceux qui devraient être unis et d'unir ceux qui devraient être divisés »* (ibid. p. 81). Soulignons en ce sens l'initiative de l'association « Mieux Vivre au Vergoin » qui se fait actuellement accompagner par la Maison des Passages dans ce sens.

- ✓ Atténuer les effets des bases économiques de l'oppression:
Proposer à tou-te-s les habitant-e-s des activités pour s'émanciper (mode participatif) tout en ouvrant le champ des possibles (accompagnement et propositions)
- ✓ Lutter contre les bases économiques de l'oppression et contre les mentalités racistes et patriarcales afin de sortir de l'ethnicisation des débats et de la vie sociale.

La production d'un bouc émissaire dérivatif via cet ennemi de l'intérieur est trop souvent acceptée et intériorisée comme naturelle du fait d'un imaginaire colonial encore très présent et de la place fragilisée que ces populations occupent dans la société. Il faut se ressaisir des inégalités économiques. Conséquences d'un rapport colonial non déconstruit, elles sont elles-mêmes à la fois conséquence et cause d'autres discriminations sociales (logement, santé, rapports à la police et à la justice, etc.). Cette ethnicisation de la vie sociale remplace une « conscience de classe » ou « conscience d'une destinée commune » par une « conscience de race » hiérarchisée. Que ce soit de façon consciente ou non, les personnes qui déconnectent leurs analyses de la situation sociale des inégalités sociales et économiques en arrivent à produire ce qu'elles entendent dénoncer. En effet, les négations identitaires et injonctions au déni identitaire ne font que renforcer (réactance, Brehm) ou susciter des affirmations identitaires parfois même caricaturales (voire notamment les travaux de Fanon ou encore de Memmi). Il faut combattre la production actuelle d'un « arôme idéologique immédiat » (Gramsci), qui est encore renforcé et légitimé par les lois (comme celle interdisant le port du foulard à l'école). *« Un arôme idéologique immédiat a comme fonction de faire apparaître les productions sociales comme des « naturalités », les conséquences comme des causes, les constructions comme des « évidences ». Il imprègne alors les représentations sociales avec lesquelles sont décryptés les événements de la vie quotidienne. Il élimine les données contradictoires avec son postulat et finit ainsi par produire lui-même la réalité qu'il prétend ne faire que constater »* (ibid., p. 74).

- ✓ Agir sur les mentalités racistes et patriarcales afin de sortir de l'ethnisation des débats et de la vie sociale :

- Rompre avec les approches essentialistes (nature) et culturalistes (culture).

Les approches essentialistes confèrent aux personnes racisées des quartiers une « nature » différente tandis que les approches culturalistes constituent une forme de racisme perçu comme plus « respectable » mais les deux approches justifient un traitement différent de ces populations et donc des inégalités. Dans les deux cas, la responsabilité est attribuée aux personnes, de façon interne (à leur essence ou à leur culture), et fait fi de toute dimension systémique. Ici les inégalités ne sont pas considérées comme un obstacle mais comme une conséquence. La réussite et l'intégration sont associées à la rupture avec le milieu d'origine, vécu comme « problématique », et cette rupture est associée à une question de volonté personnelle. Concernant les femmes en particulier, il est nécessaire de rompre avec l'exigence d'émancipation postulée comme nécessitant une rupture avec le cadre familial, culturel et religieux, afin de réinterroger les soubassements économiques et sociaux de l'émancipation

Voici quelques exemples de rupture repérée dans les discours d'habitant-e-s et de professionnel-le-s :

« Mine de rien je pense que généralement on peut le dire dans quelque famille que ce soit la jeune fille elle a beaucoup moins de liberté que le garçon et ce phénomène là on peut pas dire qu'il est culturel, je pense aux familles d'origine maghrébine, ou autre, parce que les familles d'origine africaine puis même française donc c'est quelque chose qui est marqué par le fait qu'on est dans une société où il y a de la suprématie masculine » (H_H_D).

« Je sais qu'il y a une femme qui a un mari pas très fréquentable... je pense qu'il la frappait et qu'elle est partie de chez elle mais qu'elle a beaucoup de mal parce qu'il ne veut pas divorcer. Mais pour moi c'est pas parce qu'il est magrébin qu'il la frappait c'est parce qu'il est con » (F_P_M).

- Rompre avec les approches assimilationnistes qui imputent la responsabilité des inégalités à ceux qui les subissent, via des reproches de manque, de refus voire d'impossibilité d'intégration (Sayad, 1991¹⁰⁶)

Les approches assimilationnistes ou intégrationnistes (les deux sont largement confondues dans les discours alors qu'en psychologie sociale ce sont deux approches distinctes, cf. le modèle d'acculturation de Berry¹⁰⁷) imputent la responsabilité des inégalités à ceux qui les subissent, via des reproches de manque, de refus voire d'impossibilité d'intégration¹⁰⁸ plutôt que d'interroger la société dite d'accueil. Pour s'en détacher il est nécessaire notamment de déconstruire l'imaginaire colonial qui n'a jamais été totalement déconstruit, et sur lequel se construisent la figure du « garçon arabe » menaçant, la figure de « l'ennemi de l'intérieur » qui diffuse la peur et autorise un « racisme respectable » car non basé sur une vision biologique mais argumenté de façon culturelle. Cette opposition d'un « nous » à cet « eux » diabolisé renforce un lien social entre les gens du « nous », divise les personnes qui gagneraient à unir leurs forces dans des revendications communes et peut renforcer voire créer des formes de communautarisme qui ne sont pas vécus comme inquiétants

¹⁰⁶ Sayad, A. (1991). *Qu'est-ce qu'un immigré ?*, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, Bruxelles.

¹⁰⁷ Voir notamment Berry, J.W. (1990). Psychology of acculturation. In J. Bernan (Eds.), *Nerbraska Symposium on motivation : cross-cultural perspectives* (pp. 201-233). Lincoln : University of Nerbraska Press.

Berry, J.W. (2000). Acculturation et identité. In J. Costa-Lascoux, M.A. Hily, G. Vermès (Eds.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires : hommage à Carmel Camilleri* (pp. 81-94). Paris : L'Harmattan.

¹⁰⁸ Abdelmalek Sayad. *La double absence, le poids des mots*. Le Seuil, Paris, 1999.

quand elles émanent du « nous », mais menaçantes quand elles émanent d' « eux ». Nous citons de nouveau ici la réflexion de Bouamama sur le communautarisme : « *Quant à l'argument des obscurantismes religieux, il faut être sérieux. Le communautarisme, les obscurantismes et l'intégrisme sont les produits d'une société inégalitaire. Il est inadmissible de présenter une conséquence comme une cause. C'est le symbole même d'une domination : les conditions de vie de l'immigration poussent les gens au repli et on leur reproche ce que la domination a elle-même fabriqué* » (ibid., p. 82).

Exemple de rapport complexe aux injonctions à l'« intégration » vécues comme paradoxales :

« 2 : *Mais c'est quoi intégré, moi je comprends pas, tu es née ici en France.* 1 : *Bah qu'on se sente, oui je suis française.* 2 : *Oui tu es française moi je comprends pas quand ils te disent t'es pas intégrée dans la société.* 1 : *Parce que des fois je me sens pas encore assez intégrée dans la société.* 2 : *Mais comment tu sens pas ?* 1 : *Bah des fois il y a des gens, t'es bien t'es polie avec eux et tout mais tu vois il y en a qui vont te regarder d'un air bizarre, tu dis bonjour il te répond pas. Mais c'est pas tout le monde, c'est des petits cas* » (deux habitantes racisées_M).

❖ Par quels outils ?

Rompre avec l'ensemble de ces mécanismes passe par un travail sur les représentations, les mentalités et les pratiques (des élu-e-s, des professionnel-le-s, des habitant-e-s), par une attention constante aux communications de la ville, par un projet politique fort sur la lutte contre les inégalités économiques et sociales et implique de combattre à chaque échelon tout ce qui justifie cet arôme idéologique (puisé dans Bouamama, *ibid.*), à savoir les amalgames, la dramatisation, le paternalisme universaliste et la contrainte identitaire.

- ✓ Les amalgames entre des faits différents reposent sur ce que Moscovici a nommé des « appels à l'évidence ». En l'occurrence, le fait que des femmes portent le voile ou ne fréquentent pas des structures socio-éducatives et de loisir peut être amalgamé à ce qui est vécu comme une montée du « communautarisme » et ainsi renforcer le sentiment de menace de l'islam et de peur du « garçon arabe ».
- ✓ La dramatisation des faits renvoie à une exagération qui se veut anticipatoire, et que l'on retrouve dans de nombreux discours sur nos terrains « *ils nous envahissent, bientôt on sera plus chez nous* » ou encore « *il y a plus en plus de femmes qui portent le voile, si ça continue dans quelques années on sera toutes voilées* ». La dramatisation a ici une fonction sociale de diffusion de la peur et de renforcement du stigmatisme envers des groupes cibles.
- ✓ Le paternalisme universaliste renvoie à une posture dominante amenant à penser d'une part que l'on sait mieux que les personnes ce dont elles ont besoin, et d'autre part que leur propre point de vue est forcément manipulé, donc non valide. Il en est ainsi par exemple du nombre important de personnes rencontrées qui ont une vision unicausale du port du voile (voir *supra*). Le paternalisme universaliste a ainsi une fonction de réduction des motivations des individus et d'assignation à une place de dominé-e-s, d'objets manipulés par autrui, il se base sur une vision culturaliste des personnes et légitime la contrainte identitaire par un argumentaire d'émancipation dissimulant mal ce qui s'apparente parfois à un relent de « *mission civilisatrice* ».
- ✓ Enfin, la contrainte identitaire liée aux discours assimilationnistes brandissant le drapeau de la laïcité ne fait que renforcer des réactions identitaires légitimes, liées à la négation de soi. Le problème n'est pas le multiculturalisme historique de la France, mais l'existence de chances inégales selon son origine culturelle. C'est cette assignation à des places dominées

selon l'origine qui produit le communautarisme et pas les différences culturelles. Toute pression assimilationniste sur les identités renforce les identités réactionnelles de façon toujours plus forte, plus visible, plus radicale, et nourrit son propre moulin en invoquant la conséquence comme une cause et une raison justifiant la pression assimilationniste.

- ✓ Proposer aux personnes racisées à qui l'on assigne une place et qui ont souvent intériorisé le stigmat, un étayage institutionnel au sein duquel ils puissent :
- Refuser l'exigence d'invisibilité, l'apolitisme et l'injonction à la politesse qui constituent une ruse du social pour imposer des impératifs politiques et obtenir la soumission des populations racisées à ces impératifs. Les dominés semblent se retrouver en position d'obligés là où ils devraient obliger (Sayad, *ibid.* 1991). Comme le disait Sayad, « exister c'est exister politiquement ».
- Refuser la place de l'Autre à laquelle illes sont assigné-e-s en parvenant à une expression nationale et une visibilité sociale basée sur des revendications économiques, sociales et politiques.
- S'auto-émanciper en redevenant sujet et non objet de discours et d'actions.
- ✓ Travailler à l'auto-émancipation des habitant-e-s en leur proposant un cadre étayant mais non dirigiste, pour y faire éclore et y réaliser leurs propres projets.

⇒ Outils : Formations et analyses de la pratique auprès des professionnel-le-s et des bénévoles.

TROISIEME PARTIE : La place des femmes dans l'espace public

« La présence des femmes dans l'espace public et le statut qui leur est réservé correspond à l'état dans lequel se trouve la société dans son ensemble ».

Nassima Dris¹⁰⁹

Préambule

La place des femmes dans l'espace public est à re-contextualiser dans l'ensemble de leurs formes de participation au quartier et dans l'hétérogénéité du groupe « femmes », ainsi que de façon dialogique en regard de la participation des hommes au quartier.

Notre réflexion globale sur les formes de participation au quartier s'est tout d'abord intéressée au non/-recours aux offres socio-éducatives et de loisir. Elle s'intéresse donc maintenant à l'usage des autres investissements possibles du quartier, à savoir à l'usage de l'espace public, qui comprend aussi bien des équipements extérieurs (comme des stades par exemple) que des espaces non équipés comme les espaces verts, les rues, mais aussi d'autres formes d'espaces comme les commerces.

Les habitant-e-s sont-elles dans une participation, en tant que telle, à ce qui est offert par les pouvoirs publics (dans des structures dédiées internes ou externes) autrement dit à ce qui est déjà-là, tel quel (renvoyant à une pratique davantage hétéronome) ? S'organisent-elles au sein de collectifs ou de structures déjà constitués, institutionnalisés, avec leurs lois propres ? Ou instituent-elles leurs propres règles de vie ? Est-ce qu'elles tentent d'instituer ou d'influencer l'institution des règles du vivre-ensemble (dans et à l'extérieur du quartier) ? Privilégient-elles des espaces plus ou moins publics et des relations sociales informelles, mais à part de ce qui est proposé par les services de la ville ou de l'Etat (par exemples, les halls d'escalier, les bars, etc.) ? Quelles formes d'auto-organisation peut-on observer ?

Ainsi, le constat d'un non/-recours sexué aux offres socio-éducatives et de loisir appelle en miroir la question de l'espace public, second axe de l'appel d'offre. Son usage est-il inversement proportionnel à l'investissement dans les offres socio-éducatives et de loisir ? Les personnes qui ne recourent pas (à savoir très majoritairement les hommes mais aussi certaines femmes) sont-elles visibles ailleurs dans d'autres lieux sur le quartier ? Participent-elles en tant qu'hommes ou femmes, jeunes ou « vieux », racisé-e-s ou non-racisées ? Quels lieux dans les quartiers sont utilisés, investis, revendiqués ? Et par qui ? Qu'est-ce que ces usages signifient pour les sujets ? Observe-t-on des rapports de forces ? En parallèle, des évitements sont-ils observables ou verbalisables ? Comment ces différentes pratiques sociales du quartier ou du hors quartier¹¹⁰ sont-elles justifiées, ancrées dans un réseau de significations plus larges ?

¹⁰⁹ Dris, N. (2004), *ibid.*

¹¹⁰ Dans la lignée des travaux d'Augustin Berque (1993), soulignons qu'une attention sera portée non pas au « dehors » en tant qu'entité exclusive et homogène, mais aux dehors multiples, à leurs articulations et aux sens qu'ils prennent pour les habitant-e-s.

Pour aborder ces questions, nous traiterons de l'espace public dans une double acception. A la fois comme lieu de passage et/ou d'ancrage, et événement ou scène de rituels d'interactions plus ou moins visibles et observables. Au sens que lui donne Goffman¹¹¹, un rite renvoie à une « *pratique organisée selon le respect de certaines convenances formées par la société elle-même. Les rites de présentation et les rites d'évitements permettent aux acteurs de « garder la face » en affirmant leur propre statut* » (Dris, 2004, *ibid.*, p. 249). Ainsi, comme l'écrivait Goffman lui-même, « *Partout, les sociétés pour se maintenir comme telles, doivent mobiliser leurs membres pour en faire des participants de rencontres autocontrôlés. Le rituel est un des moyens d'entraîner l'individu dans ce but (...)* » (Goffman, *Ibid.*, p. 41).

Enfin, nous aborderons la relation entre espace public et discriminations selon deux dialectiques complémentaires. La première pose l'espace public comme miroir, à savoir comme un lieu où s'impriment et un événement où s'expriment les normes sociales (dont les normes genrées) de façon dynamique. Dans cette acception, l'espace public n'est donc pas la cause des inégalités et des discriminations (Denèfle, 2004¹¹²) mais plutôt un espace de projection et d'actualisation de ces inégalités et discriminations. De façon complémentaire, la seconde dialectique pose l'espace public comme un possible infléchisseur de ces inégalités et discriminations. Ainsi, l'espace public exerce aussi un rôle actif au sens où il peut cependant atténuer ces inégalités ou les renforcer d'une part, mais aussi possiblement les bousculer via des aménagements interstitiels venant troubler les lignes privé/public et ouvrir un champ des possibles.

A. USAGES DE L'ESPACE PUBLIC

I. Un statisme masculin, un transit féminin

Au travers de nos observations sur les terrains et des entretiens conduits, et sans grande surprise au vu des travaux de recherche existant sur la question, il ressort que ce sont surtout les hommes qui occupent l'espace public, au sens ici de « stationnement ».

En effet, alors que les femmes sur ces quartiers fréquentent plus les organisations déjà instituées, au sein de collectifs ou de structures notamment associatives et en particulier dans les structures socio-éducatives et de loisir régies par leurs lois propres, les hommes (dès qu'ils sortent du système scolaire « cadrant institutionnellement ») privilégient plutôt des espaces plus ou moins publics et des relations sociales informelles, en dehors de ce qui est proposé par les services de la ville ou de l'Etat (par exemple les halls d'escalier, les bars, etc.). Ainsi, il apparaît que les hommes recourent plus à des formes d'auto-organisation que les femmes.

Quand les femmes ne sont pas chez elles, tout le monde semble savoir où elles sont (au travail le cas échéant ; à leurs activités liées à des rôles assez traditionnels -courses, accompagnement des enfants, squares pour enfants- ; à la maison ; chez des amies ou dans les dispositifs socio-éducatifs et de loisir).

Les femmes fréquentent l'espace public, mais à part les mères qui y prennent place dans les parcs avec leurs enfants quand la météo le permet ou qui attendent leurs enfants à la sortie des écoles, la plupart n'y sont qu'en transit. Elles l'arpentent. Le traversent. Elles sont en mouvement. On les croise. Seules, en groupe, avec des enfants, entre femmes, parfois avec des hommes. On peut

¹¹¹ Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris, Minuit.

¹¹² Denèfle, S. (2004). *Femmes et villes*. MSH Villes et Territoires, Presses Universitaires François Rabelais.

difficilement observer le tenant et l'aboutissant de leurs trajectoires, sauf en les suivant, ce que nous n'avons pas fait pour des raisons déontologiques évidentes. Nous avons ainsi observé des portions de trajectoires en fonction du lieu d'où l'on observait.

Où sont les femmes lorsqu'elles ne sont pas en « transit » ? Des discours de professionnel-le-s et d'habitant-e-s indiquent d'une part qu'elles sont à la maison, surtout le soir, surtout les mères et certaines adolescentes qui y seraient « vissées » par leurs parents ou leurs frères ou qui craindraient d'acquérir une *réputation* par le simple fait de sortir. Par ailleurs, certaines femmes investissent également le domicile comme un lieu protecteur vis-à-vis d'une société qui peut être vécue comme stigmatisante. Nous avons eu quelques rares retours de la part d'élue-e-s, technicien-ne-s et/ou professionnel-le-s des structures concernant certaines situations d'enfermement de femmes chez elles, mais le ciblage de la demande tout comme le temps de l'étude ne nous ont pas permis d'objectiver ces propos, ni de rencontrer ces femmes. En revanche, nous avons rencontré un nombre considérable de femmes et notamment de femmes racisées qui déclarent arpenter comme elles l'entendent le quartier, vaquer à de multiples occupations, sortir entre femmes régulièrement en laissant la garde des enfants au conjoint le cas échéant « *oui, soit en général le mercredi après-midi soit le weekend comme ça, il y a les papas qui peuvent garder les enfants quoi (...) sauf qu'il y en a qui ramène juste un, le dernier le plus petit, celui qui a un an, un an et demi pour être bien rassurée dans la tête, mais on laisse les autres enfants avec les papas* » (F_H_M).

En effet, les discours de professionnel-le-s et d'habitant-e-s pointent également que lorsqu'elles ne sont pas en « transit » ou à la maison, les femmes sont en dehors du quartier (surtout des jeunes filles et jeunes femmes), en ville ou centre-ville qu'elles fréquentent plus que les garçons qui ont plus tendance à rester sur le quartier : « *les jeunes filles entre elles, en général, elles partent toujours en ville (...) c'est pas tous les jours tout le temps, elles peuvent rester [dans le quartier] une demi-heure, un quart d'heure, après elles préfèrent les endroits où il y a plus trop de monde [du quartier], en général c'est toujours les magasins du centre-ville* » (F_H_M). Les femmes adultes et particulièrement les mères oscillent également entre le domicile et le centre-ville ou les parcs de Lyon, et ici aussi généralement dans un *entre soi* féminin « *des fois il y en a qui partent faire les magasins ensemble mais après les magasins ça fait dépenser pour rien du tout donc voilà on préfère soit aller en ville, par exemple y'en a avec la copine la plus proche, elles partent faire un petit tour à la Part-Dieu ou à Bellecour et tout ça sinon quand il fait vraiment froid, il pleut tout ça, c'est à la maison [Ir : et pendant ce temps-là, les hommes gardent les enfants ?] bah oui hein, bah (rires) ils le font, faire le geste de temps en temps, il faut les faire travailler aussi hein !* » (F_H_M) ou encore « *oui, oui, dès qu'il y a un peu de soleil, on est tous dehors ! bien sûr quand on n'a pas de travail ou pas d'autres empêchements, oui, oui, on s'appelle entre nous, moi je vais sortir est-ce que tu es libre voilà (...) en général c'est toujours soit le petit jardin, soit Parilly, soit il y en a qui s'organisent pour aller à la Tête d'or . (...) surtout les weekends et tout ça, les mamans elles ont toutes les voitures (...)* ».

Les stationnements dans l'espace public du quartier la journée sont surtout le fait de jeunes hommes, de retraités et de mères, à des horaires et/ou à des lieux différents. On y trouve surtout des hommes le soir¹¹³.

¹¹³ Peut-être retrouve-t-on des femmes (et mères) aussi dehors le soir dans les parcs pour enfant quand il fait beau, mais les contraintes saisonnières et météorologiques de l'étude et des temps d'observation (temps froid et très souvent pluvieux de l'automne, de l'hiver et même du printemps) ne nous ont pas permis d'objectiver ni donc d'apprécier ce phénomène évoqué par des habitant-e-s et professionnel-le-s dans les entretiens. Ceci dit, il est intéressant de noter que même dans des conditions froides et pluvieuses, on retrouve des hommes dehors le soir. Donc les conditions ne font pas tout.

En revanche, les femmes sont les principales actrices en mouvement dans l'espace public du quartier qu'elles traversent à pied pour se rendre dans les transports en commun, dans les magasins, chez elles, dans les dispositifs, à l'école....

Le hors quartier, et en particulier le centre-ville de Lyon, est davantage prisé par les jeunes filles que par les jeunes hommes en ce qui concerne les trois territoires.

La sphère domestique est davantage prisée par les femmes.

Enfin, les femmes se retrouvent plus souvent sous le regard institutionnel pour leurs activités (au sein des structures), là où les hommes privilégient des formes d'auto-organisation échappant la plupart du temps au regard institutionnel.

Ces résultats vont tout à fait dans le sens de recherches précédentes conduites notamment sur les socialisations des adolescent-e-s dans les quartiers prioritaires :

« En résumé, pour la plupart des jeunes filles et des femmes du quartier, dotées d'une culture scolaire, l'espace extérieur du quartier résidentiel n'est pas un lieu où l'on stationne¹¹⁴ ; la pression des bandes et, plus souvent encore, l'anticipation craintive de leur présence et de leurs réactions, induisent des usages d'espace fait de déplacements, d'itinéraires d'évitement, de préférences pour la fréquentation des quartiers voisins dont la composition socio-démographique est davantage favorisée, la ville bien sûr ainsi que les parcs s'avèrent propices aux sorties ; ce qui fait qu'au final les jeunes filles tendent à fréquenter davantage de lieux et à avoir des déplacements plus importants et plus variés que ceux des confrères. A condition de négocier un horaire et une heure de retour, à condition de savoir persuader sa famille que l'on est avec des « copines sérieuses », la ville devient, en particulier, un territoire de relative liberté de mouvement. Ceci dit, (par habitudes et méfiance) elles ne campent guère dans les espaces publics de la ville. Elles se déplacent là encore, entrant dans les magasins même sans consommer. Les espaces de la ville, plus anonymes, sont propices à rencontrer l'autre sexe, et au flirt — rencontres improbables dans l'espace domestique des familles populaires, encore plus pour les fractions sociales musulmanes. Les garçons qui évitent les bandes ont malgré cela moins d'usages spatiaux que les filles : ils tendent à rester chez eux ou chez les copains, à rester quelque part dans le quartier avec deux ou trois amis, et vont nettement moins régulièrement en ville ou dans les centres commerciaux que leurs consœurs. Tous et toutes ont des usages spatiaux marqués par une forte homosociabilité, à la pré-adolescence comme à l'adolescence¹¹⁵ » (Faure¹¹⁶, 2005).

¹¹⁴ Horia Kebabza le constate aussi sur ses terrains d'étude, et elle précise que les filles « ont tendance à déambuler, à être en mouvement. Et elles sont plus nombreuses que les garçons à avoir une vie à l'extérieur du quartier. Autant d'éléments qui contribuent à rendre leur présence moins visible » (« La ségrégation sexuée dans les quartiers populaires », VEI, n° 128, septembre 2004).

¹¹⁵ Nous nous référons aux travaux de Florence Maillochon qui analyse le processus d'homosociabilité des adolescent(e)s, jusqu'aux rapports sexuels qui marquent un changement significatif dans la constitution des sociabilités, op. cit. Par ailleurs, Horia Kebabza souligne que la socialisation des garçons des milieux populaires se « réalise en partie dans des espaces qualifiés de " maison des hommes " », entre soi, ce qui structurent leurs comportements de « virilité » par exclusion des femmes. « Logiques de genre dans des quartiers populaires », Hommes et migrations, n° 1248, mars-avril 2004.

¹¹⁶ Faure, S. (2005). Rapports sociaux de sexe dans un grand ensemble HLM en transformation. La sexuation de la vie quotidienne et les arrangements de sexe de l'adolescence. *Rapport final de recherche*. Financement Fasild.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux :

L'espace public est un révélateur des normes notamment genrées. Les femmes traversent des espaces occupés surtout par des hommes : leur place dans l'espace public est ainsi majoritairement transitoire et utilitaire.

- ⇒ Des reconfigurations de l'espace public peuvent atténuer les effets des inégalités femmes/hommes, à savoir l'usage différencié des espaces publics. Et à terme modifier les représentations (idéologie).

Préconisations :

CREER : Réinscrire les femmes dans l'espace public de diverses façons, leur conférer une plus grande visibilité et des espaces d'expression spécifiques qui permettent de contrebalancer quelque peu l'omniprésence masculine dans l'espace public.

Piste d'action 1: Féminiser les noms de rues et de structures (*fiche n° 20-1 du plan d'action de la ville de Lyon*).

La ville a historiquement été pensée par et pour les hommes. Cette empreinte masculine va se loger jusque dans les noms des rues des villes, très majoritairement masculines par le sexe du personnage (Ex : Jean Jaurès) et par le genre de la fonction du personnage (Ex : l'univers militaire et guerrier, les sciences « dures », etc.). Elle imprègne ainsi durablement les rapports des gens à la ville et l'imaginaire collectif, se réactualisant à chaque lecture d'une plaque de rue, du nom d'une structure, mais aussi à chaque prononciation d'une adresse ou d'une structure. Le langage, comme nous l'avons vu précédemment, a en effet une puissante fonction performative de création d'une certaine réalité en la nommant. C'est ainsi actuellement toute une partie de la population, et en particulier les femmes, qui ne trouve pas sa place dans la dénomination urbaine.

Féminiser les noms des rues mais aussi des structures permet donc de créer un univers symbolique urbain mixte où les femmes soient mieux représentées et où elles puissent ainsi mieux s'approprier l'espace public et s'y sentir plus légitimes.

- ⇒ Attention : cette féminisation peut être contre-productive si elle ne permet pas l'identification de nombreux habitant-e-s via le multifactoriel (sexe * origine ethnique * CSP) et pourrait alors renforcer les discriminations. Une initiative à la Duchère peut être soulignée à ce titre, concernant la concertation autour des noms des rues sur le Plateau. On voit ainsi par exemple une avenue Rosa Parks, qui combine bien l'aspect multifactoriel sexe * racisation tout en constituant un message symbolique fort.
- ⇒ Attention : être attentif également à ne pas associer systématiquement un nom de femme à une structure donc l'activité est genrée féminine (ex : écoles 'maternelles', centres sociaux, etc.) et un nom d'homme à une structure donc l'activité est genrée masculine (ex : gymnases, stades, etc.), ce qui contribue à renforcer les stéréotypes de genre.

Piste d'action 2: Valoriser l'investissement des femmes (multifactoriel) dans les actions (culturelles):

Les femmes sont les premier-e-s habitant-e-s à s'investir dans les associations sur ces quartiers (voir partie sur les offres), mais aussi à participer ponctuellement à des projets artistiques. Il peut être intéressant de penser à une valorisation de ces participations féminines (et de plus multifactorielles)

dans l'espace public, afin que leur investissement soit (re)connu, leur offrant ainsi une place active dans l'espace public, mais aussi une place pérenne par le statisme d'une plaque, d'une sculpture, etc. Ce statisme « symbolique » viendrait ici compenser le statisme des hommes et le transit des femmes, et leur conférerait symboliquement une place visible et fixe dans l'espace public.

- Ex: La démarche dans le cadre du projet « *Prenez racine* » à Mermoz où quelques mots caractérisant la personne s'étant occupé de l'arbre seraient indiqués sur une plaque au pied des arbres plantés dans le quartier.

Piste d'action 3: Faire entendre (toutes) les femmes dans l'espace public.

Les femmes n'accèdent pas ou peu à l'expression publique. Une autre façon de leur (re)donner une place dans l'espace public peut alors s'envisager sous l'angle non pas visuel mais sonore.

- ⇒ Une forme d'expression orale pourrait être trouvée via le recours à une compagnie artistique chargée de mettre en scène des vécus, des poèmes, des doléances, des histoires d'habitant-e-s, sous forme de théâtre de rue par exemple. Cela permettrait de réinjecter dans l'espace public des préoccupations habituellement non publicisées de femmes selon leurs situations (à l'intersection donc d'autres facteurs comme la CSP, la « racisation », l'âge, le statut parental, etc.). Cette expression orale pourrait être portée en particulier par une/des femme(s), portant ici un timbre et une parole non habituels dans l'espace public.
- ⇒ Attention : il faudrait veiller à ce que cet espace de parole reste un espace pour les habitantes et non pour les institutions, car le rapport des habitant-e-s aux institutions n'est pas toujours aisé dans ces quartiers et pourrait venir freiner la participation des femmes à cette forme artistique d'expression.
- ⇒ Une ou plusieurs boîtes aux lettres pourraient être disposées dans le quartier afin que les habitantes y déposent leurs récits, avec des horaires de permanence des artistes pour aider les personnes ne maîtrisant pas le français à mettre en mots leurs histoires, ainsi que pour rencontrer les habitantes désireuses de participer étroitement au projet.
- ⇒ Cette piste d'action n'est pas sans « risque » pour les institutions : elle peut en effet générer du conflit par la publicisation de problématiques souvent cachées, même si ces dernières sont retravaillées sous un angle artistique. Mais si ce conflit est accompagné par les travailleurs sociaux, il peut alors permettre de soulever et de visibiliser des points aveugles ou inaudibles habituellement, et ainsi orienter l'action publique et recréer du lien social.

II. Non/-mixités temporelles, spatiales et d'usages et fonctionnalités genrées

Cet usage de l'espace public n'est pas réductible à une vision schématique pour autant.

Un même lieu peut faire l'objet d'usages mixtes en termes d'âge, de sexe et de CSP, usages parfois simultanés, souvent diachroniques (différents groupes fréquentant un même espace mais à des moments distincts de la journée). Cependant, même dans la simultanéité d'usages mixtes selon différents facteurs, on retrouve peu de mixité spatiale. Autrement dit, les personnes cohabitent plus qu'elles n'échangent, partagent plus un lieu qu'elles n'y rentrent en interaction, sauf les groupes d'enfants sortant des écoles, parfois mixtes. Par exemple, les hommes adultes et les jeunes hommes fréquentent parfois les mêmes lieux, mais à des temporalités différentes, comme au Snack du Vergoin ou encore sur la place Abbé Pierre à la Duchère (que différentes populations peuvent

investir selon les moments de la journée, comme par exemple les lycéens et lycéennes de la Martinière à la sortie des cours, les hommes retraités, certaines femmes ou certains jeunes hommes). Ces lieux peuvent ainsi être mixtes (ici par rapport à l'âge surtout) dans l'usage mais non mixtes (toujours par rapport à l'âge) dans la temporalité.

D'autres lieux en revanche sont à usage non-mixte sur une série de facteurs. Ainsi, certains lieux sont investis par des groupes à l'intersection du sexe et de l'âge. Nous allons ainsi retrouver des hommes, surtout retraités et racisés, à la chaufferie à Mermoz. On retrouve en revanche principalement les jeunes hommes (20-30 ans) sur certaines places (place Latarjet à Mermoz par exemple), au pied des devantures de magasins (devant le bureau de tabac du Plateau à la Duchère par exemple) ou encore dans les coursives d'immeubles. D'autres lieux sont investis à l'intersection du sexe et du statut parental. Ainsi en est-il de la majorité des squares pour enfants ou des sorties d'écoles, surtout investi-e-s par des mères et leurs enfants.

Cependant, il est intéressant de noter que les lieux quasiment uniques où stationnent les femmes (les squares pour enfants ou la sortie d'école) sont quasi-exclusivement mono-fonctionnels (garder les enfants ou les attendre) tandis que les lieux masculins sont généralement multifonctions (commerces, coursives...) autrement dit bien plus exposés à la fréquentation. En effet, un square pour enfants ne constitue pas un lieu de passage obligé si l'on n'a pas d'enfants à garder ou le désir de s'asseoir sur un banc, et encore, des bancs sont disponibles ailleurs sur l'espace public des trois quartiers. Les squares pour enfants sont donc largement évitables du fait de leur fonction. En revanche, les lieux investis par les hommes sont difficilement évitables du fait qu'ils constituent des sortes d'interfaces permettant d'accéder à un service (le bus par exemple), à un bien (acheter son pain par exemple) ou encore à son logement (stationnements dans les halls, les escaliers, etc.).

Par ailleurs, les lieux empruntés par les femmes sont rarement exclusivement féminins (trottoirs, magasins, etc.), même concernant le seul lieu stationnaire. En effet, si cela n'est pas le plus fréquent, il n'est cependant pas rare de voir les squares pour enfants (seuls lieux quasiment qui sont occupés par les femmes en stationnement) occupés par d'autres habitants que par des mères. Nous y avons observé quelque fois des jeunes, notamment des jeunes hommes. Parfois des hommes retraités. Parfois des pères avec leurs enfants. Autrement dit, les lieux « genrés féminins » par l'usage initialement pensé du lieu et traditionnel du lieu sont majoritairement occupés par des femmes, mais non exclusivement.

A l'inverse, les lieux « genrés masculins » par l'usage pensé ou impensé en amont mais en tout cas traditionnel sont rarement occupés par des femmes, ou alors, quand elles s'y rendent, c'est pour le traverser, de façon provisoire. Par exemple, le snack du Vergoin est fréquenté par des femmes, mais peu d'entre elles y stationnent pour boire un café ou manger sur place. La boulangerie à Mermoz : plusieurs observations que nous avons conduites indiquent que lorsqu'il faisait vraiment très froid, les hommes se retrouvaient à l'intérieur quand les femmes n'y entraient que pour acheter quelque chose puis en ressortaient. Souvent, des groupes de jeunes hommes stationnent devant la boulangerie. Un jour d'observation, un groupe de jeunes hommes stationnait devant la boulangerie tandis qu'un autre stationnait devant l'épicerie. Le groupe devant la boulangerie s'est éclipsé à un moment. Aussitôt, un groupe de jeunes filles s'est installé devant la boulangerie. L'autre groupe de jeunes hommes, situé devant l'épicerie, l'a aussitôt interpellé, riant, les interpellant verbalement. Les filles n'ont pas répondu, ont détourné leur regard de ce groupe et continué à rigoler entre elles. Puis le groupe initial de jeunes hommes est revenu vers la boulangerie, et aussitôt, comme elles étaient venues, les jeunes filles sont reparties, laissant au groupe de jeunes hommes la place devant la boulangerie. C'est la seule fois dans nos observations où nous avons vu un groupe de jeunes filles

stationner dans un lieu habituellement occupé par des jeunes hommes. Ce fut de courte durée. Dans la même veine, stationnés dans les coursives au RDC des immeubles le soir à la Duchère, nous n'avons rencontré que des hommes, et en particulier de jeunes hommes (18-25 ans). Quand nous partons de la coursive où nous échangeons avec un groupe de jeunes hommes, nous voyons une jeune fille sortir dans la coursive, la traverser, s'arrêter un instant échanger avec le groupe de jeunes hommes, puis repartir. Les rôles sexués prennent corps dans les lieux, ils sont intégrés dans le miroir du territoire, où les uns stationnent et les autres (les filles) sont de passage : chacun-e sa place en quelque sorte.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : Les lieux, leurs usages et leur fonctionnalité sont révélateurs des normes notamment genrées qui s'y imprègnent. Si la modification des normes ne peut pas se faire du jour au lendemain, en revanche la modification de la configuration de certains lieux peut atténuer l'effet des inégalités structurelles et modifier petit à petit les pratiques sociales et les représentations. Cela demande de repenser les effets actuels et potentiels de certains lieux traditionnellement investis par les femmes et particulièrement par les mères puisque une grande majorité de femmes sont mères sur ces quartiers¹¹⁷. S'il paraît difficile d'agir sur les espaces de sortie d'école, il paraît en revanche possible de (re)configurer des lieux comme les squares pour enfants.

Constats spécifiques concernant les squares pour enfants (issus d'observations et d'entretiens avec des mères) :

La plupart des squares sont des endroits sociofuges, c'est-à-dire tournés vers l'activité qui se déroule en leur centre (l'activité des enfants).

⇒ Il n'y a pas ou peu de visibilité réciproque entre les femmes et les gens qui passent

Certains squares ne sont pas sécurisés (barrières trop petites ou espace non clôturé, etc.) :

⇒ la vigilance des femmes est accrue envers les enfants

⇒ Les mères sont dans un espace emboîté dans l'espace public sur lequel elles ont peu de « contrôle »

Préconisation :

Repenser : les squares pour enfants de façon à ce qu'ils offrent un choix aux mères, à savoir qu'ils leur permettent d'avoir ou non une prise sur l'espace public.

Le principe est de veiller à ce que les espaces publics dévolus aux activités des enfants (les squares pour les petit-e-s) permettent aux mères les accompagnant (car nos observations soulignent la quasi exclusivité des femmes dans ces espaces) d'avoir un horizon visuel plus large. En effet, ces espaces

¹¹⁷ En effet, nous ne préconisons pas prioritairement aux femmes d'investir les lieux traditionnellement investis par les hommes, car cet investissement n'est qu'un reflet des inégalités et non la cause de ces dernières, et que par ailleurs, l'intériorisation des règles structurant les rapports sociaux femmes/hommes engendrerait très probablement une incompréhension d'une telle initiative, voire de fortes résistances des deux côtés. En effet, de la même façon que nous l'argumentons dans la partie consacrée aux offres, on ne fait pas forcément mixité avec de la mixité permanente, et l'*entre-soi* dans un lieu familial peut au contraire favoriser l'auto-émancipation des individu-e-s.

sont souvent conçus de façon sociofuges, favorisant le repli vers l'intérieur de l'espace pour observer les enfants et exposant les personnes aux regards extérieurs sans leur assurer en contrepartie de prise (ou de contrôle) sur les personnes qui peuvent les observer ou qui simplement se situent de dehors de cet espace clôt.

Par exemple, le square pourrait être envisagé comme un espace à la fois sociofuge et sociopète selon le banc choisi pour s'asseoir. La situation la plus sociopète permettrait ainsi que le regard sur l'activité de l'enfant puisse se situer donc également dans la même direction que l'ouverture du champ visuel aux alentours du parc, tout en assurant une sécurité sur le champ situé derrière soi par un adossement du square à une grande haie végétale¹¹⁸, à un mur existant, etc. Par exemple : une partie avec des bancs adossée à un mur végétal qui sécurise l'arrière (je ne suis pas vue sans être vue), des jeux au centre et une ouverture visuelle sur l'espace public hors-square, derrière la « scène » de jeu, permettant de superposer le regard sur l'enfant et celui sur le dehors du square. Par ailleurs, il semble important d'après nos observations et entretiens que ces espaces soient bien clôturés afin d'être sécurisants pour les femmes quant au risque de sortie d'un enfant du périmètre du square lors d'un moment d'inattention.

- ⇒ Cela permettrait aux femmes de pouvoir reporter une partie de leur attention sur d'autres aspects que celui de la sécurité et notamment de pouvoir laisser une partie de leur attention vagabonder sur le reste de l'espace public et ainsi de mieux se l'approprier (tant au niveau du mobilier urbain qu'au niveau des gens qui l'arpentent) depuis un point fixe, et non dans une mobilité ou « traversée » traditionnelle.
- ⇒ Autrement dit une configuration mixte permettrait aux femmes selon l'emplacement qu'elles choisissent, d'être vues par B sans voir B ou de voir B et d'être vues par B ou de voir A et d'être vues par A mais sans être vues par B.
- ⇒ Exemple : le square des marronniers sur le plateau de la Duchère constitue un type de square à la fois sociofuge et sociopète, bien que la disposition des bancs ne permette pas d'exploiter toutes les positions possibles dans ce lieu.

Penser aussi à maintenir des squares centraux dans l'espace public et d'autres en retrait, de façon à ce que les femmes ne soient pas contraintes de s'exposer. Il s'agit d'ouvrir un champ de possibles et non pas de contraindre, au risque d'avoir un effet de désertion des squares.

Cette configuration (centrale/périphérique) existe déjà sur les trois quartiers où certains squares sont centraux tandis que d'autres sont plus enclavés, ce qui constitue une bonne chose : que les femmes aient le choix d'être visibles ou non lorsqu'elles sont avec leurs enfants.

Enfin, certains squares, typiquement à Mermoz sud, sont situés au bas des immeubles. Cette configuration ressort dans les entretiens et dans l'analyse psycho-sociale que nous faisons de ces aménagements comme présentant les inconvénients de ses avantages. En effet, certaines mères peuvent ainsi surveiller leur enfant depuis chez elles en jetant un œil dans le square depuis leur fenêtre et donc vaquer à d'autres occupations. Mais dans le même temps, lorsqu'elles souhaitent passer du temps avec leur enfant dans le square, elles sont du coup visibles par n'importe quel-le voisin-e de par la vision surplombante des appartements sur ces squares. Ces squares ne nous

¹¹⁸ Soulier (2012) souligne l'effet apaisant de la présence de la nature en ville. Il serait à ce titre plus pertinent d'envisager une haie végétale plutôt qu'un mur (dont la symbolique est lourde qui plus est) pour clôturer une partie du square. Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'actions*. Ulmer, Paris.

semblent donc pas problématiques en soi, puisqu'ils offrent des avantages et que leurs inconvénients peuvent être compensés par la présence d'autres squares de proximité sur le quartier, qui proposeraient donc un choix aux mères, dans la lignée de ceux que nous préconisons.

III. Le contrôle social des hommes

*« La violence contre le dominé ne s'exerce pas seulement
dès que le « consentement faiblit », elle est avant, et partout, et quotidienne,
dès que dans l'esprit du dominant le dominé, même sans en avoir conscience,
même sans l'avoir « voulu », n'est plus à sa place.
Or, le dominé n'est jamais à sa place, elle doit lui être rappelée en permanence :
c'est le contrôle social. »
Nicole-Claude Mathieu¹¹⁹*

Selon nous la question n'est pas tant celle de la non mixité de certains lieux puisque l'*entre soi* permet d'échapper ponctuellement à certains rapports de domination, et que chacun-e cherche généralement la compagnie de ceux qui lui ressemblent. Cet *entre soi* peut être entre personnes de même âge et de sexe identique ou différent, entre personnes de même sexe mais pas de même âge, entre personnes de même milieu quel que soit le sexe, entre militant-e-s quel que soit le sexe ou l'âge ou l'origine ethnique, entre personnes de même origine ethnique quel que soit l'âge ou le sexe, bref, quel(s) que soi(en)t le(s) critère(s), les individu-e-s tendent à se regrouper avec des gens représentant ce que Zavalloni appelle « un monde en accord ». Ainsi, comme le souligne cette professionnelle de Mermoz « *mais les personnes qui se connaissent pas ou même moi si je connais pas je vais plus facilement aller aborder les femmes, j'ai envie de dire même les mamans, c'est un bon biais* » (F_P_M).

Ce qui nous questionne ici c'est que l'*entre soi* s'incarne dans un lieu spécifique multifonctionnel. Et que cela n'est pas sans effets, voire même peut-on anticiper que ses effets constituent l'une des fonctions-même de l'ancrage de l'*entre soi* dans un lieu spécifique multifonctionnel : le contrôle social.

En effet, l'*entre soi* des femmes dans l'espace public n'empêche pas les hommes de prendre la place (parc pour enfant, etc.) quand elle est n'est pas occupée par les femmes, ni de passer à proximité, alors que le lieu de l'*entre soi* des hommes reste un lieu de l'*entre soi* des hommes. Ce lieu de l'*entre soi* des hommes n'est pas un lieu situé dans un endroit spécifique de l'espace public que l'on peut ignorer ou éviter aisément. Non, ce lieu sur les territoires est quasiment systématiquement un lieu d'accès, qu'il soit au niveau de l'habitat (coursives, halls...), qu'il soit au niveau de certains commerces (boulangerie, tabac, presse, épicerie), qu'il soit au niveau des déplacements du quotidien (bancs publics, trottoirs, abris bus, etc.). A ce titre, la chaufferie à Mermoz est une exception : les hommes y sont à l'intérieur et la fonction du lieu est destinée à cet usage par des groupes (d'hommes majoritairement, et les mardi après-midi par des femmes).

¹¹⁹ Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 208-209.

- ⇒ Autrement dit, le fait que les hommes se retrouvent entre eux dans des lieux de l'espace public qui sont des lieux clés d'accès et de passage des femmes, c'est cela qui mérite notre attention quant à ses effets possibles sur les sentiments d'in/-sécurité des femmes, sur leurs déplacements, sur leur bien/mal être dans le quartier, sur leur place symbolique dans la hiérarchie sociale, etc.

Ces regroupements d'hommes dans l'espace public à des endroits stratégiques du passage des femmes ne constituent pour autant qu'une des facettes de la société patriarcale dans laquelle nous vivons, grandissons et vieillissons. Cette dernière s'appuie sur un ensemble de normes asseyant la supériorité masculine. La norme androcentrique, ou l'androcentrisme, place l'homme au centre, l'homme comme la norme, la référence, le générique et l'universel. La norme hétérosexuelle, ou l'hétéronormativité, hiérarchise les rapports hommes/femmes et dissimule son caractère culturel derrière des arguments « naturalistes ». Ces deux dispositifs normatifs sont intrinsèquement mêlés et instituent les femmes comme objets de désir, les femmes comme tentations, les femmes comme inférieures, les femmes comme objets du regard des hommes mais non regardantes en tant que sujets, les femmes comme vulnérables, les hommes comme dominants, les hommes comme désirants, ou encore comme menaçants. Alors, conjugués à ces normes sociales dominantes, quels effets peuvent avoir ces regroupements d'hommes ? Et qui plus est d'hommes correspondant majoritairement aux critères ethnicisants des biais culturalistes ayant institué la figure menaçante du « *garçon arabe* » (Guénif-Souleimas & Macé, 2004) évoquée *supra*.... ?

B. L'ESPACE PUBLIC comme évènement de rituels d'interactions et d'évitements

I. Des rappels à l'ordre sexués

Cette configuration de l'appropriation par les hommes des lieux multifonctionnels de passage ou d'accès place ces derniers en position de contrôle social. Cette position apparaît comme une règle tacite et intériorisée de régulation des rapports intergroupes et notamment des interactions hommes/femmes.

La présence de groupes d'hommes peut ainsi raviver un sentiment de vulnérabilité (lié à l'éducation) chez les femmes et ses corolaires, des sentiments de menace et, *in fine*, de peur. Cette peur est relayée par un ensemble de rappels à l'ordre sexués et sexuels visant à renvoyer en permanence les femmes à leur statut d'objet sexué et sexuel passif destiné au regard et au plaisir des hommes. Au travers de la publicité dans les magazines, à la télévision, sur Internet, et... sur l'espace public. Il n'y a plus des femmes mais LA prétendue femme. Affichée en grand, dénudée, infantilisée, objectalisée, sexualisée, maltraitée parfois ou humiliée dans certaines publicités. Au travers des médias de façon générale, dans les émissions de télévision, dans les séries, les films, les émissions de radio, etc. Au travers aussi des rappels à l'ordre sexués de certains hommes dans la rue : regards sexualisés, clignements d'yeux ou sourires en coin, sifflements, compliments, remarques, abordages, insultes, et parfois agressions physiques.

Face à cette omniprésence statique et stratégique des hommes dans l'espace public, les femmes qui y transitent défilent devant un public de spectateurs à qui semble appartenir l'espace qu'elles empruntent : « *Là pour traverser la place Latarjet, où il y a beaucoup de bancs et du monde assis. Quand c'est l'hiver, printemps, automne, il n'y a pas spécialement d'échange mais je m'y sens bien. L'été je me suis rendue*

compte que les robes un peu courte ou décolletées, j'ai eu des fois des regards qui me mettaient pas forcément à l'aise. Mais ça fait ça parce que c'est une place avec gens assis et nous on circule donc si j'étais assise et que des gens circulaient je les regarderais donc j'ai peut être interprété leurs regards » (F_P_M). Une autre professionnelle témoigne : « par exemple pour un évènement une année je portais une salopette et donc je me suis fait beaucoup traitée de salopeuu-ette. [...]. c'est un comportement général l'autre jour même des petites réflexions genre « j'en ferais bien mon 4h » par exemple des trucs comme ça d'un homme adulte qui parle d'une jeune fille de 19 ou 20 ans moi ça me questionne beaucoup » (F_P_M).

La crainte activée chez les filles par la socialisation différenciée et la virilité chez les garçons acquise dans la « maison des hommes » se renforcent mutuellement, aboutissant chez les femmes à de nombreuses stratégies d'adaptation ou d'évitement. Les filles et femmes sont souvent perçues, et se perçoivent, sous le prisme de leur vulnérabilité. Les discours sont souvent indirects, cependant nous trouvons des marques de ces craintes dans l'espace public et de ce sentiment de vulnérabilité lors de récits d'évitements, d'empêchements, d'adaptation, etc. Par exemple, un groupe de jeunes adolescent-e-s du Vergoin explique : « l'égalité entre les filles et les garçons n'est pas respectée » (D), F renchérit en expliquant qu'on a plus peur pour les filles qui pourraient, potentiellement, se faire davantage agressées, ce à quoi C ajoute que « les filles ne peuvent pas trop se défendre alors que les garçons se défendent tranquille ». Ainsi, les sorties seraient limitées par la crainte que l'on peut avoir pour les filles, B dit alors qu'il trouve « que ce n'est pas super, parce qu'ici j'ai beaucoup d'amies filles, et c'est nul ». A ajoute alors que sa mère le laisse sortir bien davantage qu'elle ne laisse sortir sa sœur (en l'occurrence pour aller au stade), mais les autres le charrient lui rappelant que sa sœur à 8 ans !. F ajoute que « les garçons ont le droit à tout, les garçons sortent plus, ont plus de liberté, les filles restent à la maison », les autres filles corroborent. C justifie presque cela en disant que les filles ne peuvent pas bien se défendre (...)» (F et H_H_V).

Par ailleurs, les femmes interviewées ne se sentent pas toujours à l'aise dans l'espace public, notamment le soir et la nuit, parfois dans le quartier-même mais surtout en dehors du quartier, ainsi que dans les transports en commun. Elles se sentent souvent vulnérables en tant que femmes racisées (peur d'un sexisme raciste). Face à cette vulnérabilité perçue, elles déploient certaines stratégies d'adaptation ou d'évitement des situations anxiogènes. Par exemple, nous avons observé de nombreuses femmes éviter soigneusement le devant du bureau de tabac du plateau de la Duchère, où stationne souvent un groupe d'hommes, en changeant de trottoir à son approche. Mais également certaines personnes âgées, ou encore des hommes correspondant moins aux critères de la masculinité hégémonique. Les hommes exercent en effet une crainte sur les femmes mais aussi sur d'autres hommes dont certaines conduites ne coïncident pas avec les normes attendues de la masculinité hégémonique (hétérosexualité, comportements virils, esprit compétitif, etc.). Nous n'avons pas creusé cet aspect dans l'étude car cela ne correspondait pas à notre objet, mais il nous semble important de souligner ici que les rapports de domination ne peuvent pas se réduire à la domination des hommes sur les femmes. En effet, outre leur positionnement au regard des facteurs de race, classe, etc., les individu-e-s sont susceptibles de se retrouver en position plus ou moins dominante selon le degré de proximité de leur conduites à la norme incarnée par la masculinité hégémonique. Ainsi, comme nous l'évoquions dans la partie sur l'offre socio-éducative, des femmes se rapprochant de la masculinité hégémonique (en adoptant certains codes) peuvent être à la fois discriminées par des hommes encore plus normatifs mais aussi discriminer des hommes moins normatifs (les homosexuels par exemple, si elles sont hétérosexuelles).

Lorsque nous demandons à des groupes de jeunes hommes pourquoi il n'y a pas de filles ou de jeunes femmes avec eux le soir au bas des immeubles ou dans l'espace public, ils évoquent

généralement le fait qu'elles sont entre elles, à la maison, et leur étonnement devant nos questions faussement naïves indiquent à quel point cette situation est normative, vécue comme évidente, habituelle, non questionnée. Ainsi, la plupart ne se « mélangent pas », « *question de respect, ça pourrait être la frangine d'untel, du coup c'est comme ma propre frangine* » (H_H_D), même si ce n'est pas pour draguer, qu'ils se disent juste « *bonjour, bonsoir* ». Ainsi, « *il n'y a pas de problème* » d'après eux. Cette situation, où les garçons occupent la position la plus favorable, à savoir celle du contrôle social, est vécue par les protagonistes comme normale, intériorisée, naturalisée. Ils évoquent le fait qu'elles se connaissent tou-te-s, qu'illess se sont fréquenté-e-s à l'école, mais que dès qu'elles sortaient de l'école, les rapports devenaient clairement non-mixtes, « *question de respect, faut vraiment que ce soit sérieux pour qu'un couple se fasse dans le quartier* » (H_H_D). Une habitante « historique » de la Duchère qui nous accompagne lors d'une déambulation nocturne dans le quartier évoque une anecdote récente où elle a elle-même rappelé à des hommes sur le quartier quand une jeune femme de sa famille est venue la visiter que « *attention, elle est de ma famille, y en a pas un qui l'approche* ». Quelques rappels à l'ordre semblent donc nécessaires et indiquer tout de même que la posture de « respect » ne s'applique pas à toutes les femmes, mais à celles identifiées comme étant du quartier. De la même façon, une des chercheuses de l'équipe se fera « draguer » (demande de numéro de téléphone et du statut matrimonial) lors d'une déambulation nocturne, alors même que le groupe de jeunes hommes vient d'expliquer qu'ils ne parlaient pas aux filles du quartier, « *question de respect* ». Les relations filles/garçons sont ainsi très codifiées, et ont une fonction de régulation des rapports sociaux par l'attribution asymétrique de places et de rôles à chacun-e-s. Cependant, si elle prend certaines formes spécifiques en fonction des quartiers, cette codification asymétrique des rapports sociaux est largement constitutive des inégalités économiques et sociales qui structurent profondément l'ensemble de la société française. En revanche, certaines formes de régulations asymétriques sont moins questionnées, notamment lorsqu'elles touchent des quartiers non classés comme prioritaires, ou enfin lorsqu'elles sont intégrées dans la culture dominante et n'apparaissent ainsi plus pour ce qu'elles sont réellement : des outils de contrôle et de régulation asymétriques. Les publicités de femmes sexualisées placardées sur les panneaux publicitaires par exemple, les communications médiatiques sexistes, les lois sexistes, les propos ordinaires sexistes, les manques structurels de places en crèches, les pratiques de rémunération différenciée des femmes et des hommes, la liste est très longue.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : L'espace public est un révélateur des normes genrées. Les femmes y sont majoritairement en transit sous le regard d'hommes statiques. Les rappels à l'ordre sexués, via les remarques verbales ou para-verbales des hommes et au travers des affichages publicitaires érotisant les femmes placardées dans l'espace public, contribuent au sentiment de vulnérabilité des femmes et de malaise vis-à-vis des injonctions paradoxales autour du dé/voilement des corps.

Préconisations : Recapaciter¹²⁰ les femmes en travaillant sur le sentiment de vulnérabilité ressenti et perçu et en travaillant sur la sexualisation aliénante des femmes renvoyées à leur corps-objet- de-désir.

¹²⁰ Redonner un sentiment de capacité, de confiance, de pouvoir d'action.

Piste 1 : Stimuler l'*embodiment*¹²¹ des femmes par la pratique d'un sport de self-défense et favoriser la baisse des agressions par la publicisation de cette pratique.

L'*embodiment* permet aux femmes de s'approprier leur corps comme outil d'action et non pas seulement comme objet passif, et notamment comme objet sexualisé lié au désir des hommes. L'*embodiment* permet aux femmes de dépasser le sentiment transmis dans l'éducation et entretenu socialement de la vulnérabilité intrinsèque des femmes¹²². Apprendre à porter et à recevoir des coups permet de baisser le sentiment de peur et de se positionner différemment dans l'espace public (relever la tête, relever les épaules, etc... constituent autant de signaux de confiance en soi envoyés à autrui). Les normes de féminité socialement construites et incorporées par les femmes les rendent en effet timides à l'exercice des tâches physiques et à l'usage de leurs corps comme instruments d'action¹²³. Comme le souligne justement Lieber, « *cette soi-disant vulnérabilité s'acquiert, elle est une des formes incorporées des identités sexuées ; les femmes apprennent la passivité dans leurs corps et, de ce fait, les violences à l'encontre des femmes se perpétuent et participent de la reproduction des identités sexuées* » (*op. cit.*, p. 296), légitimant même ce que Martha McCaughey qualifie de « culture du viol » dans les sociétés occidentales : les femmes sont considérées comme intrinsèquement vulnérables et l'agression sexuelle est alors perçue comme inévitable. Or, la pratique du self-défense permet aux femmes de se comporter de façon culturellement « non féminine » et ainsi de découvrir qu'elles sont capables de se défendre, de donner des coups, de se battre. Ce faisant, comme le souligne Lieber (*op. cit.*), « *les femmes tordent le coup à certains stéréotypes, ce qui a des incidences mentales, émotionnelles et physiques. Elles acquièrent un nouveau comportement corporel qui affecte non seulement leur confiance mais a aussi des incidences sur toute leur vie* ». Un entretien conduit avec un professeur de sport de défense d'une MJC a confirmé ces résultats trouvés par Lieber auprès de pratiquantes de self-défense. Au-delà d'une modification du rapport au corps, l'histoire d'une femme du Vergoin rend également compte de l'impact de la pratique de ce sport sur sa vie intime. Après avoir proposé à son mari de lui montrer ce qu'elle était capable de faire depuis qu'elle suivait ces cours, son mari, auparavant sceptique sur les capacités de sa femme, aurait été très impressionné par l'exercice dans lequel il jouait l'agresseur repoussé. Il aurait depuis refusé de rejouer à nouveau ce rôle, et les rapports au sein même du couple auraient très sensiblement évolué : le mari qui parfois pouvait se montrer violent verbalement avec sa femme aurait modifié son comportement et serait devenu moins agressif.

Le self-défense permet ainsi aux femmes d'incorporer de nouvelles façons de faire usage de leur corps, et contribue ainsi à subvertir les rapports sociaux de sexe.

Ainsi, ce travail sur le corps, s'il était généralisé à de nombreuses femmes, permettrait en effet d'agir sur le sentiment de vulnérabilité des femmes, mais aussi d'agir sur le risque d'agression. Une étude conduite dans les années 60¹²⁴ a en effet eu des effets remarquables : une baisse des agressions

¹²¹ L'*embodiment* renvoie à l'empowerment sur un plan corporel, c'est-à-dire à une incorporation de nouveaux automatismes modulant le rapport de la personne à son corps, lui permettant de se l'approprier et d'en disposer à la première personne.

¹²² Nous renvoyons sur ce point les lectrices/eurs à l'excellent chapitre de Marylène Lieber (*op. cit.*, p. 293-297) « *la construction de corps féminins vulnérables* ». Ce chapitre est notamment ponctué d'extraits d'entretiens réalisés avec des femmes s'étant mises à pratiquer des sports de self-défense et témoignant des changements physiques et psychologiques s'étant opérés en elles, et *in fine*, de l'impact de leur pratique sur leur sentiment de peur.

¹²³ Young, I.-M. (1990). *Throwing like a girl and other essays in feminist philosophy and social theory*. Bloomington (Ind.), Indiana university Press.

¹²⁴ <http://www.rue89.com/2013/01/30/mesdames-contre-les-agressions-rien-ne-vaut-la-baston-238912>

envers les femmes de 88% ! Et cela suite simplement à la communication (la publicisation) faite autour de ces ateliers sur des panneaux de la ville...

- ⇒ Une expérimentation sociale pourrait ainsi être pensée, en proposant des cours de self-défense gratuits aux femmes (au sein de certaines structures de type Centres Sociaux, écoles, etc.) mais sur une initiative de la Ville (car de telles activités existent déjà dans les MJC de deux quartiers, tandis que sur Mermoz l'activité n'a pas ouvert faute d'adhérent-e-s).
- ⇒ La Ville en assurerait ainsi la publicité dans l'ensemble de l'agglomération, ce qui constituerait le second effet recherché dans l'expérimentation sociale : la modification des perceptions de vulnérabilité des femmes et la baisse des agressions, sphères privées et publiques confondues.
- ⇒ La gratuité ne serait pas suffisante pour faire venir les femmes, il faudrait penser à genrer l'activité de façon mixte afin qu'elle attire à la fois des femmes genrées féminines et masculines. S'appuyer ici sur les préconisations proposées dans la partie sur les offres « mixer le genre des activités ».
- ⇒ Les séances pourraient se penser avec une monitrice certifiée : quelques associations existent en France et notamment à Lyon, spécialisées dans le self-défense pour les femmes.

Piste 2 : Agir sur l'iconographie des communications visuelles présentes sur l'espace public pour modifier les représentations de femmes vulnérables et objets de désirs pour les hommes. Contrebalancer l'hyper-sexualisation des femmes dans l'espace public via les panneaux publicitaires par des contre-médiatisations sur des femmes non érotisées, sujets et non objets, diverses et non normatives.

Constat 2 : Les femmes sont hyper-exposées médiatiquement et dans l'espace public par le biais des publicités affichées dans tout la ville (rue, abris de bus, etc.), des devantures de kiosques, etc., et cela selon des critères canoniques dominants (minces, blanches, etc.).

- ⇒ Ceci contraste fortement avec leur faible présence dans l'espace public et leur diversité.
- ⇒ Cette hyper-médiatisation de femmes-objets n'est pas anodine. Les médias sous toutes leurs formes, notamment affichée, contribuent en effet à l'apprentissage social au sens où ils renseignent les individus sur l'acceptation sociale liée à un comportement exposé médiatiquement (Yanovitsky & Stryker, 2001¹²⁵), notamment via les images, omniprésentes dans l'espace public (Vidal, 2008¹²⁶). Ce faisant, les médias jouent un rôle de « pouvoir normalisateur » ou sens où « *ils ne diffusent pas uniquement des informations, ils permettent également de créer ou de renforcer des idées relevant du sens commun ou de ce qui est normal* » (Henderson, Kitinger & Green, 2000¹²⁷). Comme le rappelle Caron (2005¹²⁸), les images de presse et publicitaires « *transmettent des idées, des représentations et des*

¹²⁵ Yanovitsky, I. & Stryker, J. (2001). Mass media, social norms and health promotion efforts, *Communication Research*, vol. 28, no 2, p. 208-239.

¹²⁶ Vidal, J.M. (2008). *Le caractère polysémique des images sur la santé. Santé médiatisée : La force des images et des représentations*, Paris, Editions de Santé.

¹²⁷ Henderson, L., Kitinger, J. & Green, J. (2000). Representing infant feeding: content analysis of British media portrayals of bottle feeding and breast feeding, *BMJ*, 321. Article 7270.
<http://www.bmj.com/content/321/7270/1196.1.full>

¹²⁸ Caron, C. (2005). Dis-moi comment être la plus belle ! Une analyse du contenu photographique de la presse féminine pour adolescentes. *Recherches féministes*, n° 18, 2005, p.109-136.

valeurs particulières » (Caron, *ibid.*, p. 111), et tendent notamment à reproduire et pérenniser des stéréotypes de sexe (Jewitt & Oyama¹²⁹, 2001).

- ⇒ La présence dans l'espace public de messages privés doit poser question aux collectivités. D'une part, on n'éteint pas un panneau publicitaire comme on éteint la télévision, et on ne décide pas non plus de l'allumer, il s'impose à chaque citoyen-ne. D'autre part, le message privé véhiculé par les panneaux publicitaires est commercial et renvoie les femmes à un statut marchand et à un statut d'objet hyper-sexualisé. Cette association des femmes à la consommation et à la sexualisation contribue à réguler les rapports sociaux de façon asymétrique, et stigmatiser une immense majorité de femmes qui ne rentrent pas dans les critères normatifs de la féminité hégémonique cette fois (mince, blanche, grande, jeune, etc.).
- ⇒ Il nous semble ainsi que si les panneaux publicitaires rapportent de l'argent à la ville et que le contenu qu'ils diffusent est difficilement négociable, en revanche, d'autres espaces de communication peuvent être pensés qui puissent contrebalancer ces messages consensuels et stigmatisants envers les femmes. Il nous semble qu'il est du ressort d'une municipalité de se poser les questions quant à la pénétration d'intérêts privés dans la sphère publique qui de surcroît stigmatisent une majorité de citoyen-ne-s.

Piste d'action 2: A défaut de supprimer les panneaux publicitaires... les contrebalancer !

Plusieurs possibilités sont offertes : les contrebalancer par des affichages sur des façades d'immeubles dans les quartiers, sur du mobilier urbain, sur des panneaux de même type construits *ad hoc*, etc.... mais quelle que soit l'option prise, contrebalancer par des affichages valorisant des femmes (et pourquoi pas aussi des hommes) qu'on ne voit quasiment jamais, dans une iconographie déssexualisée, non commerciale (objets de consommation), non dominante (multifactoriel) et non racisante.

- ⇒ Monter une expérimentation sociale : un projet culturel à concevoir dans un/des quartier(s) pilote(s) ? Un partenariat pourrait être pensé entre une compagnie artistique et des chercheur-e-s spécialisé-e-s sur ces questions. Le volet recherche apparaît important dans le cadre d'une expérimentation sociale afin de mettre en place un protocole rigoureux sur le(s) quartier(s) pilotes et d'en mesurer les effets.
- ⇒ La ville de Lyon pourrait ainsi innover en la matière et être pionnière sur ce terrain, ce qui irait dans le sens de ses engagements actuels en faveur de l'égalité femmes/hommes au travers de la charte européenne de l'égalité femmes/hommes, du plan d'action qui en assure l'opérationnalisation (et dont la présente étude-action constitue l'une des réalisations), du label Diversité de la ville (englobant tout en la dépassant la question de l'égalité femmes/hommes), ou encore du Rapport de Situation Comparée engagé au sein de la collectivité.

¹²⁹ Jewitt, C., & Oyama, R. (2001). Visual Meaning : A social semiotic approach. In T. Leeuwen Van T. & C. Jewitt, (dir.), *Handbook of Visual Analysis*. Thousand Oaks, Sage Publications, p. 134-156.

II. La *réputation*, un des puissants outils de régulation sociale

Nous allons aborder maintenant l'un des outils spécifique sur ces quartiers de la régulation sociale généralisée des relations femmes/hommes dans la société française. Cette partie constitue l'un des carottages de l'étude exploratoire, autrement dit l'un des aspects que nous avons creusé de façon ciblée, au vu des enjeux qui l'entourent, soulignés tant par les professionnel-le-s que par les élu-e-s et les habitant-e-s elleux-mêmes.

Si quelques jeunes filles avouent ne pas sortir de chez elles le soir de peur d'être vues par des garçons et de se faire « *coller une réputation* », les relations entre filles et garçons sont loin d'être monolithiques pour autant et s'éloignent sensiblement de la caricature portée par certains discours d'habitant-e-s voire de professionnel-le-s sur les quartiers. Il existe en effet une certaine flexibilité contextuelle : les relations filles/garçons obéissent à un cadre strict régissant les rôles de chacun-e-s, mais peuvent y prendre des formes assez variées, comme on peut le voir au cours de cet extrait d'entretien collectif conduit avec des adolescent-e-s à Mermoz. L'intervieweuse leur demande s'il arrive que les filles se fassent embêter dans la rue.

« Fille X : *ça dépend comment elles sont.*

Fille 7 : *non ça va.*

Fille X : *enfin y a des groupes c'est pas facile*

Fille 7 : *y a pas beaucoup de filles de notre âge qui restent sur le quartier mais celles qui restent s'entendent bien avec les garçons. Moi je joue avec eux au foot, les grands je les connais, quand je les vois place Latarjet je leur dit bonjour.*

Fille 8 : *oui mais moi avec c'est les potes de mon frère, quand je les vois je passe vite quand même.*

Fille 7 : *Avec les grands on se serre la main, il y en a on leur fait la bise mais la plupart on les check. »*

Cette question de « respect » est très liée à la notion de *réputation* des filles évoquée par beaucoup d'adolescent-e-s. Mais les garçons, eux, n'ont pas de « réputation ». Ainsi, qu'il se passe quelque chose ou qu'il ne se soit rien passé entre un garçon et une fille, si un bruit court, c'est la fille qui sera blâmée. La *réputation* agit ici comme un puissant outil de contrôle sur les jeunes femmes :

- de leurs fréquentations de l'espace (contrôle sur les déplacements)
- de leur tenue vestimentaire (contrôle sur les corps)
- de leur sociabilité (contrôle sur les liens affinitaires)

Les mécanismes de la *réputation* obéissent aux mêmes règles que celles des autres outils de régulation des rapports femmes/hommes dans la société. En effet, la notion de *réputation* n'est pas utilisée que par les hommes. Elle agit aussi comme un puissant outil d'auto-contrôle des filles vis-à-vis d'elles-mêmes pour éviter de contrevenir aux règles, ce qui les exposerait au risque d'avoir une *réputation*. Enfin, la *réputation* représente aussi un outil de contrôle des filles et des jeunes femmes sur les autres filles et jeunes femmes, ce qui constitue la forme ultime des rapports de domination. En effet, les bénéficiaires de ce contrôle sont finalement les hommes qui, eux, ne sont pas entravés dans leurs déplacements, leurs corps ou leurs liens affinitaires par le risque de *réputation*. Forme ultime car le phénomène est si bien intériorisé par les un-e-s et les autres qu'il s'auto-régule de lui-même et notamment via la participation des entravées à leur propre entravement.

Cela n'est pas sans évoquer une recherche de psychologie sociale conduite en 2004 à propos du risque de viol. Dans cette recherche, des hommes et des femmes visionnent des photos d'une femme dans un bar, tantôt habillée avec un pantalon tantôt avec une jupe (retouches Photoshop de la même photo). Elle discute avec un homme. La chercheuse évoque que la femme en sortant du bar s'est fait suivre par l'homme en question, et qu'il l'a violée. Les sujets de l'expérience ont pour tâche

d'argumenter sur les éléments ayant contribué à ce viol. Les résultats indiquent que ce sont surtout les femmes qui responsabilisent la victime par rapport à sa tenue. En gros, le raisonnement est le suivant : « elle l'aurait cherché en portant une jupe », « On sait bien que la jupe est un appel au viol » ou encore « Il faut éviter de porter une jupe le soir dans un bar avec un homme ». Ici on voit bien la fonction protectrice de l'identité qui agit au travers du rejet de la faute sur la victime : si cette femme s'est fait violer, c'est qu'elle n'a pas eu la bonne conduite d'habillement, qu'elle n'a pas respecté les règles implicites, et non pas que l'homme a commis un délit qu'ils n'aurait jamais dû commettre quelle que soit la tenue de cette femme. La conclusion tirée par certaines femmes est donc la suivante : « Donc si moi je m'habille correctement au vu de la situation (donc avec un pantalon), ce genre de situation ne peut pas m'arriver ».

Une autre façon pour les jeunes femmes de mettre à distance un risque potentiel pour leur intégrité physique et/ou psychique consiste à se désolidariser d'une personne qui s'est fait une réputation. Blâmer cette personne permet d'éviter le risque de contagion des conséquences de la réputation d'une fille sur l'ensemble du groupe de filles. Ainsi, lors d'une séance d'entretien collectif avec un groupe d'adolescent-e-s, la question du respect est mise sur le tapis, entraînant immédiatement celle de la réputation. L'échange suivant s'ensuit :

« Intervieweuse : *c'est quoi respectable ?*

Fille8 : *ça dépend de comment elle parle avec sa bouche, ce qu'elle dit aux garçons.*

Fille 7 : *nous on se fait respecter. Et puis c'est qu'elles ont une réputation*

Intervieweuse: *c'est quoi avoir une réputation ?*

Garçon 2 : *ben c'est les filles qui sont pas respectables*

Fille 7 : *qui ne fait pas n'importe quoi.*

Fille 8 : *c'est celles qui ont couché quoi (rires)*

L'intervieweuse demande si ça dépend de l'habillement

Fille 7 : *pas forcément non,*

X : *non,*

Fille X : *mais si elles ont une réputation c'est qu'y a un truc aussi*

X : *non les gens ils parlent aussi*

Fille 7 : *ouais mais moi je vais pas dire bonjour à une fille qui a une réputation, même si c'est peut-être pas vrai ».*

Ce refus de saluer la fille qui a une réputation s'apparente fort à un effet brebis galeuse (Marques, Yzerbyt & Leyens, 1988) : une personne déviant des normes d'un groupe sera d'autant plus stigmatisée qu'elle appartient à ce groupe. La stigmatisation et l'exclusion permettent ainsi de préserver l'identité sociale positive du groupe.

Pour finir, soulignons que cet outil de régulation sociale que constitue la *réputation* trouve son équivalent ailleurs dans certains sous-groupes de ces quartiers mais aussi et surtout ailleurs dans la société française en général, et notamment dans les contrôles accrus des sorties et des relations des filles par les parents (Lieber, 2008, *op. cit*), contrôles liés aux craintes d'agression elles-mêmes liées à un sentiment de vulnérabilité perçue comme « naturelle » des femmes et de potentiel d'agression perçu comme « naturel » des hommes. C'est donc bien en tant que mécanisme de régulation parmi beaucoup d'autres dans une société profondément patriarcale qu'il nous faut appréhender la question de la *réputation* et non pas comme un mécanisme d'oppression unique et spécifique à ces quartiers dans une société totalement symétrique. Cette contextualisation est absolument indispensable afin d'éviter les biais culturalistes qui en faisant un focus sur une pratique jugée

« rétrograde » prêtée à un groupe spécifiques d'individu-e-s notamment racisé-e-s, contribue à deux dynamiques aux conséquences lourdes :

- invisibiliser les ressorts profondément sexistes de la société française de façon structurelle et ainsi contribuer à pérenniser les inégalités entre femmes et hommes en déplaçant le problème structurel à un problème qui serait spécifique à une poignée d'individu-e-s et qui pourrait se résoudre par la répression et l'émancipation ciblée de ces individu-e-s. Ce faisant, les inégalités et les rapports de domination femmes/hommes sont dépolitisés et le système patriarcal ne risque pas d'être remis en question, ni les inégalités d'être combattues.
- invisibiliser les ressorts profondément racistes de la société française de façon structurelle et ainsi contribuer à pérenniser les inégalités entre individu-e-s racisé-e-s et non racisé-e-s en instrumentalisant la question des droits des femmes et de leur statut asymétrique pour justifier une politique de stigmatisation et de traitement spécifique d'une partie racisée de la population. Le tout au nom de la défense de l'égalité femmes/hommes dans un pays profondément patriarcal depuis des siècles, et qui continue de l'être de façon systémique. Ainsi, comme le note Sylvie Tissot : « *Le féminisme est devenu une des "métaphores du racisme" : il alimente des représentations et des pratiques racistes, mais sur un mode euphémisé et par conséquent "respectable". Il est devenu légitime en effet, paré de la caution féministe, de stigmatiser "l'islam", désigné comme religion sexiste, de renvoyer les femmes musulmanes, a fortiori voilées, à leur aliénation. Ce discours n'a pas seulement libéré la parole raciste, mais il a aussi été mobilisé concrètement, à l'occasion de lois restreignant les droits humains, c'est-à-dire aussi bien des hommes que des femmes.* »¹³⁰

Larzillière et Sal (2011)¹³¹ soulignent la nécessité de dénoncer les offensives idéologiques actuelles et de mesurer les effets de cette instrumentalisation (ce à quoi cette étude-action apporte des éléments). D'après eux, elle conduit à « *casser la solidarité entre femmes, en mettant d'un côté les femmes musulmanes, avec ou sans foulard, victimes soumises et jamais considérées comme actrices de leur émancipation, sauf si elles manifestent leur adhésion aux « valeurs occidentales », de l'autre la société occidentale, voire le féminisme occidental, capable d'édicter les normes de l'égalité hommes-femmes et les chemins de la libération* ».

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : Le propre de la domination étant de rendre ses mécanismes invisibles, il est plus aisé de condamner les pratiques de paille de certains groupes (sans en saisir tous les ressorts par ailleurs, comme par exemple la pratique de la *réputation*) que de constater les pratiques de poutre de la société française dans son ensemble, au risque de stigmatiser plus encore certain-e-s citoyen-ne-s. Pour autant, la poutre ne doit pas non plus invalider la paille : certains effets des régulations sociales asymétriques peuvent être très difficiles à vivre pour certain-e-s adolescent-e-s et il convient de prendre également en compte cette souffrance.

¹³⁰ Sylvie Tissot, « Bilan d'un féminisme d'État », février 2008, LMSI.net

¹³¹ Larzillière, C & Sal (2011). *Op. cit.*

Préconisations :

- Former professionnel-le-s, élu-e-s et associatif/ves aux enjeux sous-tendant l'usage de biais culturalistes et à leur effets. Voir la partie deux du rapport dédiée à cette question et les préconisations l'accompagnant.
- Accompagner les adolescent-e-s en souffrance par rapport aux règles structurant les rapports filles/garçons dans les structures, comme c'est déjà en partie le cas. S'interroger alors (voir partie I) sur les fonctions des offres et activités socio-éducatives et de loisir.
- Par ailleurs, s'appuyer sur l'existant et notamment sur le riche tissu associatif « transversal » aux quartiers pour soutenir et orienter les jeunes en souffrance vis-à-vis d'enjeux et de contraintes liées à la crainte de la *réputation* notamment.
- Organiser des visites et des présentations des associations transversales spécialisées sur certains thèmes liés aux violences conjugales, à l'éducation à la sexualité, aux droits des femmes, etc. afin que les professionnel-le-s repèrent mieux ces structures et puissent y orienter des jeunes et adultes en souffrance. En effet, si la Ville a édité une plaquette recensant ces associations, force est de constater que cette communication n'est pas suffisante, car nombre de professionnel-le-s nous déclarent ne pas savoir où orienter les jeunes dans certaines situations, et sont très en demande d'interconnaissance. La présente étude-action a favorisé cette interconnaissance par les réunions du comité de suivi et par les échanges informels entre les chercheur-e-s et les professionnel-le-s, mais ce travail doit être poursuivi et probablement « incarné » par des rencontres réelles entre acteurs/trices.
- Former les professionnel-le-s à l'éducation à la mixité et à l'égalité des sexes (voir partie I).

III. Les stratégies face au contrôle social : entre subir *en attendant*, s'appuyer sur et jouer de pour résister :

Le contrôle social exercé sur les (jeunes) femmes via divers mécanismes (statisme dans l'espace publique à des points clés, rappels à l'ordre sexués, *réputation*, etc.) n'est pas nécessairement vécu comme une entrave par toutes les femmes, bien qu'il le soit par certaines. Certaines femmes en effet vont s'appuyer sur le cadre structuré par ces règles tacites pour se protéger d'autres craintes liées à leur condition de femmes racisé-e-s et précarisées par la société. Ce cadre peut alors devenir un outil réconfortant de résistance à d'autres « menaces » perçues. D'autres enfin vont jouer des règles du quartier et des règles du hors-quartier par une maîtrise des deux cadres constituant chacun tantôt une contrainte tantôt un mode de résistance.

- Ainsi, certaines jeunes femmes vivent un sentiment de contrôle permanent dont elles souhaitent s'extraire à tout prix, notamment via l'éducation, s'investissant ainsi beaucoup dans l'école et dans les offres socio-éducatives, comme autant de chances de s'émanciper et de « quitter le quartier ». Ce sentiment ne touche cependant pas que certaines femmes, mais aussi certains hommes, notamment ceux s'éloignant de la masculinité hégémonique, comme en témoignent les professionnelles : « *Les personnes qui sont homo dans ce quartier elles ne peuvent que penser à partir du quartier* » (P_F_D) ; « *j'ai des jeunes qui vivent très mal leur homosexualité sur les quartiers aussi, et voilà c'est injuste* » (P_F_V)
- D'autres ne le vivent pas comme une entrave, et se sentent totalement libres tout en se comportant dans le respect de ces règles. La plupart d'entre elles se sentent même sécurisées par ces règles qui, dès lors qu'elles sont connues, acquièrent une fonction

rassurante de sécurisation (*si je respecte les règles, tout ira bien, donc comme je les respecte, je ne risque rien*). Par ailleurs, elles peuvent nourrir un sentiment de crainte plus important vis-à-vis du hors-quartier car les règles y régulant les rapports sociaux ne sont pas forcément maîtrisées. Ainsi, les règles qui les protègent dans le cadre du quartier ne sont pas garantes de leur sécurité en dehors du quartier.

Par ailleurs, le hors-quartier offre d'autres possibilités qui, si elles étaient saisies au sein du quartier d'habitation, seraient perçues comme contraires aux règles et exposeraient ainsi la personne. Certaines femmes peuvent donc ne pas recourir à certaines offres hors-quartier ou se priver de certaines sorties (aller dans un bar par exemple, ce qui n'est pour le coup vraiment pas spécifique à des territoires CUCS, voir Lieber, 2008) par peur des risques d'agression ou de réputation, alors même que les codes sont susceptibles d'être différents. Le hors-quartier présente aussi d'autres règles qui peuvent déstabiliser certaines femmes : leurs conduites (respectueuses des règles implicites du quartier/de la famille) ainsi que le fait même d'appartenir au quartier, qui assuraient leur sécurité dans le quartier, peuvent se renverser pour devenir hors-quartier des motifs de regards, de remarques, de propos déplacés (sur un voile, sur une couleur de peau, etc.), parfois d'agression verbale ou physique ou de crainte d'agression verbale ou physique, comme en témoigne cette habitante de Mermoz : « *Par exemple les quartiers de Bron, il faut quand quelqu'un a pas de connaissance là-bas, il y va comme ça par hasard, il faut qu'il fasse attention à lui, se protéger parce que t'es pas du quartier, il vous connaît pas, vous connaissez personne donc, faut faire attention* [Intervieweuse : c'est à dire que quand on sort de Mermoz, il faut faire attention ?] *oui bah c'est partout, les gens de Mermoz quand ils vont par exemple dans les quartiers de Bron ou de Villeurbanne le soir, il faut faire attention et les autres quand ils viennent ici, y'en a qui, je pense que les jeunes de maintenant, ils se connaissent beaucoup entre eux mais il y a toujours cette mentalité quand on va dans un quartier où l'on habite pas, on a cette idée de faire attention, d'avoir peur* [Intervieweuse : plus que dans le quartier ?] *oui parce que dans le quartier c'est notre famille, c'est notre maison, c'est nos voisins, c'est, on est rassuré mais dès qu'on va dans un autre quartier...* » (F_H_M). Une autre habitante raconte ici dans un entretien que le fait d'habiter à Mermoz est stigmatisant dans son travail, mais que ce même critère devient protecteur quand elle est dans son quartier, comme en témoigne la scène suivante qu'elle nous raconte : « *Une ou deux fois tu te fais alpaguer, une fois dans le métro en rentrant deux petits jeunes me disent « tiens regarde la petite bourgeoise elle va reprendre sa voiture elle va repartir dans l'Isère dans sa maison », je les ai regardés je leur ai dit « non la petite bourgeoise elle va monter ses 5 étages à pied parce que son assesseur est en panne et elle va rentrer chez elle », tout de suite ils ont changé de ton ils ont dit « mais vous habitez là madame ? Attendez on va vous aider à monter vos courses » et ils m'ont aidée. Si le dialogue s'instaure il n'y a plus de problème finalement » (F_H_M). Soulignons ici que ce qui a suscité les propos déplacés des jeunes dans le métro c'était l'apparence « non familière » de cette femme, considérée comme n'étant « pas du quartier » par des garçons du quartier. Et que ce qui suscite leurs comportements d'aide c'est au contraire le fait qu'elle soit du quartier.*

- D'autres jeunes femmes enfin jouent des règles, les ont conscientisées comme attachées à certains espaces spécifiques comme celui du quartier, les respectent donc dans le cadre du quartier mais les envoient valser quand elles en sortent. Plusieurs professionnel-le-s ont ainsi pointé le fait que des filles qui sont habillées de façon assez sobre (jean, pull ample, voire

parfois un hijab) dans le quartier (à la Duchère par exemple) se changent quand elles sortent du quartier (à Vaise par exemple) et s'habillent selon des codes vestimentaires très féminins (jupes, talons, maquillage, tête dénudée) qui leurs vaudraient probablement parfois une réputation de « salopes » dans le quartier, d'après la catégorie désignée par certain-e-s habitant-e-s à ce sujet. On voit bien ici combien l'espace public du hors-quartier peut constituer pour certaines femmes un « dehors » où peuvent s'actualiser et s'inventer des contournements et des détournements des normes du quartier. *« Il est évident que le passage d'une forme de comportement à une autre selon le lieu et les personnes oblige les acteurs à des adaptations contrôlées. La problématique des femmes dans la rue est au centre du débat sur les paradoxes de l'opposition dedans/dehors. Espace dangereux parfois, la rue est aussi un espace vital qui permet d'éviter le contrôle communautaire et familial »* (Dris, 2004, p. 257). La transgression des règles est permise notamment par l'anonymat via le mélange hors-quartier de personnes inconnues. Rappelons ici que les jeunes filles sortent plus dans le hors-quartier que les jeunes garçons, possiblement aussi pour y trouver cette forme d'anonymat qui offre un moment « hors-contrôle social » par les personnes du quartier. Ainsi, la ville *« donne aux individus la possibilité de passer facilement et rapidement d'un milieu moral à un autre¹³² et encourage cette expérience fascinante, mais dangereuse, qui consiste à vivre dans plusieurs mondes différents, certes continus, mais par ailleurs bien distincts »* (ibid.).

⇒ Ainsi, les vécus des règles sont variés et les stratégies mobilisées face au contrôle social tout autant, loin de la caricature largement relayée par la majorité des médias. Certaines stratégies sont mêmes créatives et constituent des outils de résistance complexes pouvant utiliser un cadre contraignant pour résister à un autre cadre contraignant.

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : Le contrôle social exercé en particulier par les hommes sur les femmes n'est pas spécifique aux quartiers, même s'il y prend une forme spécifique. Ses effets sur les trajectoires, les conduites et les attitudes des femmes sont contrastés et intimement liés aux rapports sociaux de sexe structurellement asymétriques dans la société française.

Préconisation : Une préconisation réaliste et non réductrice face à une telle richesse de positionnements et à un système patriarcal structurant profondément la société française dans toutes ses couches, consisterait à favoriser l'auto-émancipation des femmes via des démarches participatives comme évoquées dans la partie une dédiée aux offres.

¹³² Une réflexion nous est apparue ici, qui mériterait probablement d'être creusée ultérieurement : le port du voile (voir les nombreux motifs déjà évoqués *supra*) pourrait peut-être également constituer une façon de maintenir certaines règles morales transcendant ainsi ce « *passage facile et rapide d'un milieu moral à un autre* » qui pourrait ainsi être anxiogène et pas seulement excitant lorsque les codes moraux du hors-quartier ne sont pas connus ou maîtrisés (deuxième catégorie de femmes abordée dans la présente partie), que l'échange avec des inconnu-e-s est incertain et fluctuant, et que la crainte de déroger aux règles est forte.

Ces démarches permettraient ainsi à celles et ceux qui se sentent opprimés par les règles de régulation sociale de trouver des espaces où elles peuvent ponctuellement s'en extraire (notamment via la non-mixité ponctuelle mais pas seulement).

Elles permettraient à celles qui craignent le hors-quartier d'en travailler voire d'en expérimenter, de façon accompagnée, les codes.

Et enfin, à celles jouant plus ou moins habilement des cadres et se négociant des espaces de liberté dans le hors-quartier, de trouver un lieu où partager leurs expériences et où possiblement relier et faire dialoguer des parties du soi social expérimentant des codes et des règles sociaux/ales parfois contradictoires et possiblement clivants.

IV. Quand les places chancellent...

.... de nouveaux exclus apparaissent et de nouveaux aménagements peuvent être pensés dans leurs effets sociaux et genrés. Sur deux des trois quartiers de l'étude (Mermoz et la Duchère) et particulièrement sur l'un (la Duchère), nous avons constaté que la position de contrôle social des (jeunes) hommes via les stationnements dans l'espace public était actuellement malmenée, et ce au travers de plusieurs facteurs :

- La stigmatisation des « jeunes hommes », et en particulier racisés, par une bonne partie des habitant-e-s. La plupart non-racisé-e-s, pouvant par exemple traiter ces derniers de « vermine » dont il faudrait se « débarrasser », ce qui n'est pas sans évoquer le traitement politique et médiatique d'une partie de la jeunesse populaire londonienne lors des émeutes à Londres fin 2011 associée à la figure du *chaav*. Située quelque part entre le « prolo » et la « racaille », le *chaav* désigne dans le dictionnaire collins une « *jeune personne d'extraction populaire qui s'habille en survêtement* » et est associé par le discours dominant à un comportement anti-social, à la vulgarité, l'ignorance, la consommation excessive d'alcool, etc. Les *chaav* sont même parfois décrits comme des « rats »¹³³ et des « sauvages ». (voir l'article du Monde diplomatique de septembre 2011¹³⁴) et rendus responsables de leur sort par nombre de médias et de politiques.

Par crainte de la stigmatisation de leurs enfants, certains parents racisé-e-s cette fois nous ont confié restreindre les sorties de ces dernier-e-s, afin que ne leur soit pas collée une *réputation* parfois pour les filles et une image de *racaille* pour les garçons. Mais également afin de ne pas être elleux-mêmes stigmatisé-e-s comme des parents démissionnaires.

- Les contrôles policiers récurrents, ainsi que ceux des agents de sécurité travaillant en sous-traitance pour Grand Lyon Habitat, qui donnent aux jeunes hommes le sentiment d'être des menaces, d'être persécutés, parfois même d'être des « ennemis ». Certains habitants pointent également cette stigmatisation des jeunes des quartiers et des quartiers eux-mêmes comme outrancière : « *C'est se tromper d'ennemi, oui parce que là c'est un ennemi, je veux dire des fois il y a des termes dans la politique de la ville, reconquête des territoires ça fait militaire un peu, et puis vous entendez des discours des fois, pfff, reconquérir l'espace public, des fois c'est un peu...* » (H_H_M). Par ailleurs, ces multiples contrôles et délogements entravent les stationnements des jeunes hommes notamment dans les coursives, une des

¹³³ Ceci rappelle le fameux article paru dans *Le progrès* et dénoncé par un habitant racisé.

¹³⁴ Owen Jones (2011). Emeutes urbaines, mépris de classe, L'ordre moral britannique contre la « racaille ». *Le Monde Diplomatique*, septembre 2011, p. 13.

positions clé du contrôle social¹³⁵. Cet espace des coursives dévolu aux hommes semble constituer une règle intériorisée et respectée par l'ensemble du groupe (femmes¹³⁶ et hommes). Cette règle en revanche s'oppose à une autre règle, celle présidant aux règlements intérieurs émis par les bailleurs sociaux et que certains agents sont chargés de faire appliquer par des rondes visant à libérer ces espaces occupés considérés comme privés. Une confrontation ici est inévitable au sens où ce lieu, un peu « entre deux » que représentent les coursives notamment, n'est pas sans évoquer les fonctions de la *houma* algérienne. « *La houma est un espace protégé mais aussi un espace sous contrôle. Autrement dit, l'espace n'est perçu qu'en termes de relations sans lesquelles il y aurait une sorte d'altération du sens. En définitive, la houma apparaît comme un espace tampon entre les espaces publics de la centralité et les espaces domestiques. C'est en quelque sorte un espace semi-privé dont les limites ne sont pas matérialisées mais dont l'existence relève de l'application de règles spécifiques dans la relation aux autres. Dans sa houma, le résident considère qu'il est chez lui, ce qui autorise des formes d'appropriation jugées légitimes et ordinaires. Bien qu'elles apparaissent par ailleurs comme transgressions des règles du dispositif civique, elles sont considérées par les habitants comme ordinaires puisqu'ils sont « chez eux. (...) Ces espaces de proximité (rues, impasses, passages, cages d'escaliers, places...) servent de support aux échanges collectifs* » (Dris, *ibid.*, p. 253-254).

Ce qui doit nous interpeller ici c'est justement que les jeunes hommes se retrouvent régulièrement délogés de lieux traditionnellement masculins et que, au-delà de l'impact que cela peut avoir sur les trafics, ces délogements ont un impact sur leur place au sein des rapports sociaux, puisqu'ils perdent ici ponctuellement un lieu servant à réguler les interactions sociales entre les femmes et les hommes notamment. Par ailleurs, soulignons que cette appropriation des coursives pour un usage « privé » mais « groupal » pointe le clivage très fort sur ces quartiers entre espace public et espace privé.

Cette absence d'espaces intermédiaires, ou interstitiels, entre-deux, troubles, semi-privés/semi-publics, appropriables légalement par tou-te-s, renforce ainsi dans l'espace la démarcation symbolique entre le « mythique » intérieur féminin et extérieur masculin, rendant le basculement de l'un à l'autre encore plus difficile et transgressif, et contribue ainsi à rigidifier les places des femmes et des hommes.

Mais lorsque les hommes se retrouvent chassés de ces espaces de contrôle social, on peut s'attendre à ce qu'ils en investissent d'autres en compensation, comme les commerces.

- La disparition des anciens commerces (notamment des snacks) et/ou l'inadéquation des nouveaux pour tou-te-s.

De nombreux commerces en effet ont disparu avec la rénovation urbaine sur Mermoz nord et à la Duchère, et de nombreux habitant-e-s pointent les effets délétères de cette absence de lieux de restauration collective : « *les cafés les endroits comme ça, ça permettait au moins de, voilà vous pouviez avoir des personnes âgés, des ados, ça permet de se rencontrer, puis en plus à côté du snack il y avait une résidence de personnes âgées, ça permettait ça, voilà c'est dommage parce qu'on a perdu ça à la Sauvegarde, voilà ils ont détruit le centre commercial c'est bien, lui il voulait rouvrir quelque chose d'autre bon ça lui a été refusé ils ont fait autre chose à côté, ça a été mal vécu,*

¹³⁵ et que certain-e-s professionnel-le-s pointent également comme une position clé du trafic de drogue.

¹³⁶ Nous reviendrons plus loin sur des marques d'intériorisation et d'acceptation de cette règle par les femmes.

ça a été vu comme ouais on veut plus de maghrébins. Les maghrébins ils l'ont ressenti comme ça et en plus les jeunes, c'est stigmaté » (H_H_D).

Parfois de nouveaux lieux existent, mais selon divers facteurs, ne sont pas appropriés voire appropriables par tou-te-s les habitant-e-s. La brasserie qui vient d'être ouverte sur le Plateau ne constitue pas un lieu approprié par tous les habitant-e-s. Les raisons invoquées par les habitant-e-s « historiques » rencontré-e-s sont les prix « *un euro quarante le café !* » ; la nourriture non hallal « *ils voulaient quelqu'un qui fasse du cochon, ils pensaient attirer qui ? les gens du 6^{ème} y vont pas venir ici pour manger à la Duchère ! Ils ont plein d'autres restaurants où aller ! Ici beaucoup de gens mangent hallal, donc ben y a personne à la brasserie* » ; les horaires « *tu vois il est 20h c'est fermé* » (F_H_D).

Bien que les hommes soient les premiers usagers des lieux de restauration qui deviennent rapidement des « maisons des hommes », soulignons ici que les femmes expriment également ce décalage entre l'offre et une certaine demande. Ici encore, ce n'est pas en tant que femmes qu'elles réagissent, mais bien en tant que personne racisées de quartier populaire. Une solidarité se tisse entre femmes et hommes derrière une même bannière groupale opposée aux « nouveaux habitants » non racisés à qui « on » donnerait tout, « *alors qu'à nous on donne rien* ». Le caractère multifactoriel des discriminations est encore une fois très visible ici, et vient troubler les démarcations traditionnelles femmes/hommes.

Certains commerces enfin existent mais, selon leur distance par rapport au « centre du quartier », peuvent être considérés par les habitant-e-s comme « hors-quartier », comme c'est le cas par exemple à Mermoz sud avec les brasseries et restaurants à kebab.

Ici se dégage donc un autre espace de crise de la place des hommes par la disparition d'anciens commerces traditionnellement « masculins » comme les snacks et les cafés.

- L'absence de lieux non définis au niveau fonctionnel pour se retrouver : nombre de jeunes hommes (en moyenne entre 20 et 35 ans) ont exprimé le besoin de locaux pour se retrouver, arguant justement qu'ils n'ont plus d'endroit où aller sur le quartier, et que les horaires des locaux proposés dans les structures ne leurs conviennent pas.
- Le non-recours aux structures : fréquentant très peu les offres socio-éducatives et de loisir à l'âge adulte, pour les raisons évoquées *supra* dans la partie consacrée, les hommes investissent traditionnellement l'espace public via des formes d'auto-organisation. Ici, leur non-participation aux activités proposées par les structures s'ajoute à l'absence de lieux où s'auto-organiser et se socialiser et contribue à l'instabilité de leur position actuelle.
- Enfin, le domicile constitue encore pour beaucoup la « maison des femmes » cette fois-ci, ET si certains y trouvent leur place, c'est surtout en tant que fils, compagnon et/ou père « de ».

Enjeux, préconisations et pistes d'action

Enjeux : Nous assistons ainsi à une crise relative mais bien réelle de la place de certains hommes (particulièrement des jeunes hommes racisés) sur deux quartiers. Ce moment est propice pour (re)penser l'aménagement urbain pour tou-te-s, afin de ne pas maintenir une crise par l'absence de lieux, et de ne pas réintroduire des lieux qui deviennent à nouveau uniquement des « maisons des hommes ». Ce moment est donc favorable pour (re)penser les aménagements en faveur de plus d'égalité sexuée, genrée et sociale sur les territoires.

Préconisation 1 : Aller à la rencontre des hommes sur les territoires et leur proposer de co-construire des activités 'émancipatrices' dans le cadre des offres socio-éducatives et de loisir et les accompagner (cf. partie 1).

Préconisation 2: Repenser des lieux intermédiaires semi-privés/semi-publics qui troublent la démarcation traditionnelle privé/public, féminin/masculin, qui soient appropriables légalement par tou-te-s et pas seulement par les hommes, et dont le principe repose non pas sur la prévention ou la surveillance mais sur la confiance et l'accompagnement.

⇒ Ouvrir des lieux d'interaction participatifs mi privés/mi publics que chacun-e puisse investir, même en non-mixité temporelle, mais en mixité de fréquentation.

Piste d'action 1 : Monter un café social

Afin d'éviter qu'il soit monopolisé par certains groupes notamment de jeunes hommes, il faudrait le rendre mixte en jouant sur le genre des activités proposées pour attirer différents publics (multifactoriel : âge, racisation, sexe, statut parental), dont aussi des femmes. L'adosser à une structure existante (de type Centre Social ou MJC par exemple) permettrait dans un premier temps d'accompagner cette structure émergente avec l'appui de professionnel-le-s associatifs/ives du loisir voire du socio-éducatif selon les thèmes envisagés. Des soirées jeux pourraient se succéder à des soirées culturelles, et en jouant sur le genre de l'activité donc sur les stéréotypes genrés (du type « décoration d'intérieur » ou « soirée électricité »), attirer différents publics de façon à ce que chacun-e, accompagné-e, puisse se familiariser avec le lieu et se l'approprier. L'idée à long terme étant que cet accompagnement laisse place petit à petit à une auto-gestion du café social, et que les un-e-s comme les autres dépassent petit à petit les stéréotypes en mixant le genre des activités proposées afin de susciter des intérêts croisés des hommes et des femmes notamment.

Ce café social serait envisageable sur de grands quartiers comme la Duchère ou Mermoz, mais plus difficilement sur un petit quartier comme le Vergoin, où les structures déjà présentes ainsi que le snack jouent en partie déjà ce rôle et où la place des jeunes hommes ne semble pas menacée dans l'espace public (une réhabilitation a déjà eu lieu dans le quartier, mais pas de rénovation urbaine bouleversant les repères et les places de chacun-e).

Piste d'action 2 : Aménager des zones de frontage aux pieds des immeubles.

« *Il faut lier la construction sociale à la construction de l'espace* »¹³⁷

Un frontage signifie un espace de bord de rue, un partage de la rue entre le domaine public et les riverains, qui est approprié par les habitant-e-s et les passant-e-s, et qui ne constitue pas un espace « stérile » comme un parking ou une zone tampon s'étendant au pied d'un immeuble. Ces zones sont encadrées par des règles souples mais robustes et permettent à chacun-e de se ménager un espace collectif intermédiaire entre le privé et le public, qui favorise les notions de convivialité et d'entraide.

¹³⁷ Clémence Back, cité par Soulier, p. 102. Ce principe de base est incarné par un duo d'urbanistes dans un quartier Allemand, le quartier de Rieselfeld, qui fut pionnier en matière de lien entre social et spatial, repensant complètement les aménagements urbains d'un quartier de grands ensembles initialement voué à la démolition, en plaçant l'humain au centre, envisagé non comme une menace mais comme une ressource.



Exemple 1 de frontage. Photo issue de l'ouvrage de Soulier (2012, *op.cit.*), p. 87.



Exemple 2 de frontage. Photo issue de l'ouvrage de Soulier (2012, *op. cit.*), p. 133

Ces espaces ne sont pas exempts de conflits, c'est pourquoi leur usage doit être médiatisé en permanence par des règles et par des médiateurs/trices sociaux/ales au début.

En effet, si le climat général semble apaisé pour certain-e-s habitant-e-s, il est vécu de façon anxiogène par d'autres. Ceci ne facilite pas le *vivre ensemble* et peut contribuer à des oppositions nous/eux basées sur des sentiments de menace, de contrôle social (notamment des déplacements des femmes par les stationnements des hommes dans les lieux de passage) ou encore d'injustice. Un des problèmes émergeant du stationnement de certains groupes de jeunes hommes dans les coursives, les halls, les escaliers, etc. réside dans l'opposition que cette présence renforce entre

espace privé et espace public, entre espace appropriable par les femmes et espace appropriable par les hommes.

- ⇒ L'absence de lieux propices au lien social pour les hommes ne favorise-t-elle pas l'aménagement précaire de zones intermédiaires¹³⁸ par les jeunes hommes et le repli des femmes à l'intérieur des appartements ou en dehors du quartier?

Créer des espaces interstitiels ouverts à tou-te-s peut venir troubler ces frontières privé/public et permettre aux habitant-e-s de se réapproprier leur lieu de vie sans basculement brutal du public au privé, de l'espace extérieur au « rangement dans une boîte à chaussure » comme l'évoque Soulier à propos des grands ensembles ne disposant pas de zones de frontage.

L'architecture (Soulier, 2012¹³⁹) peut en effet amplifier un sentiment d'enfermement chez les habitant-e-s, d'empêchement, de sécurisation et de danger ou amplifier au contraire un sentiment d'ouverture, d'interdits (donc de confiance quant à leur non transgression), de sécurité et de ressource.

Christophe Desjours¹⁴⁰ souligne l'opposition entre une démarche basée sur la défaillance imputée aux individu-e-s et une démarche basée sur une vision des personnes comme ressources. Appliquées au champ de l'urbanisme, ces deux démarches ont des effets diamétralement opposés.

Soulier (*ibid.*, p. 115), les analyse de la façon suivante :

« La « démarche 1 », qui se base sur la défiance, remplace les relations mutuelles spatiales directes entre les personnes par des relations à des automatismes, fait appel à des obstacles physiques, et à l'intervention de forces éloignées. Elle a pour leitmotivs : empêcher/enfermer. A long terme, cette démarche, qui sépare et divise, et qui ossifie la défiance, ne cherche pas à réanimer la vie sociale informelle de l'habitat. Elle ne vise pas à construire la confiance mutuelle. Loin de chercher à ranimer la vie sociale informelle, elle ne craint pas de la détruire dans l'œuf. Elle vise le confort et la sécurité avant toute chose, mais à long terme on peut craindre que cette démarche, stérilisante, ne produise de plus en plus de souffrance et d'insécurité. Je proposerais de la désigner comme une démarche de sécurisation ». L'enjeu ici est notamment la recherche du « zéro risque absolu » qui stérilise tout lien social.

- ⇒ Une certaine forme d'urbanisme sans frontage couplée à une politique hyper-sécuritaire basée sur la défiance peuvent en effet provoquer chez les habitant-e-s des quartiers des sentiments de stigmatisation, comme en témoigne cette habitante de la Duchère : « Vous voyez, même dans le centre social y a des barreaux. Mais un centre social c'est ouvert à tous ! Ils sont fermés à 19h déjà, et y a des barreaux ! mais y a rien à voler dans un centre social, y a pas d'argent ! ils ont peur de quoi ? Tu vois ça donne pas envie aux gens d'y aller, ça fait prison là aussi, c'est fermé » « Et le commissariat avant il était là, il était ouvert, la porte était toujours ouverte. Maintenant ils l'ont déplacé là-bas, et ben y z ont mis un système pour que tu sonnes quand tu veux rentrer. Non mais y z ont peur ? C'est nous qui sommes en insécurité ou c'est eux ? » (F_H_D).

¹³⁸ Comme les coursives, dont l'usage est proche de la *houma* ou du frontage mais en dehors de tout cadre légal puisque le règlement de co-propriété interdit ces rassemblements. D'autres espaces intermédiaires sont donc à penser de façon autorisée cette fois, et appropriables pas uniquement par des hommes

¹³⁹ Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'actions*. Ulmer, Paris.

¹⁴⁰ Christophe Desjours (1995). *Le facteur humain*, PUF, Paris, 5^e éd. 2010.

Clémence Back, un des responsables de la « construction sociale » du quartier de Rieselfeld à Fribourg, haut lieu des espaces partagés, explique que les acteurs de Fribourg sont partis d'un point de départ sensiblement semblable à celui d'où partent les français en ce moment, privilégiant longtemps le zoning fonctionnel, la voiture, les grands ensembles et les lotissements uniformes. Il indique ainsi à propos des grands ensembles: *« Ce sont des échecs, mais on peut y trouver un enseignement : ce qui ne va pas en particulier dans ce modèle, c'est que les services sociaux sont les pompiers. Cela nous montre qu'il faut changer de manière de faire, quand on construit un nouveau quartier : il faut accueillir ceux qui arrivent, au jour le jour, et aller vers ceux qui sont déjà là, les atteindre, au fil des chantiers. Il faut lier la construction sociale à la construction de l'espace »*¹⁴¹.

A l'inverse, « la « démarche 2 » se base sur la confiance. Elle vise, note Christophe Desjours, « une dynamique de suspension, de mise en latence, des rapports de force ». Ses leitmotifs sont confiance/ arbitrages/ interdictions/ frontières symboliques/ respect. A long terme c'est une démarche de sécurité, même si elle est délicate car toujours susceptible d'être déséquilibrée, comme tout processus vivant complexe. A ce titre, on pourrait la désigner comme une démarche de sécurité ».

- ⇒ Ainsi, laisser de l'interstitiel, des lieux échappant partiellement aux regards implique de rompre avec une politique de contrôle panoptique d'habitant-e-s perçus comme « à surveiller » et qui crée des réactions défensives et un sentiment de dépossession et de non appropriation du quartier et contribue à alimenter le phénomène qu'elle est sensée juguler. Comme l'explique Clemens Back¹⁴², *« c'est un changement de paradigme : il s'agit d'anticiper, de faire pour « aider à faire », et non pas de « faire à la place de ». Passer de l'assistance aux cas difficiles, à une assistance aux potentiels »*. Il faut faire avec les gens : parce que le chemin compte autant, sinon plus, que le résultat, souligne Laurent Carpentier¹⁴³.
- ⇒ Cela implique donc une certaine prise de risque immédiate pour un gain futur de la part des aménageurs/euses et des élu-e-s qui n'est pas évidente étant donné le contexte de l'hyper-responsabilité (sécurité, assurances, etc.) des politiques et au regard d'expériences passées qui laissent parfois un goût amer, même s'il s'agit ici de faire « autrement », en accompagnant pas à pas. Un élu municipal¹⁴⁴ s'adressant en 2010 à des étudiants en architecture déclarait ainsi : *« dans ce système ahurissant, la notion d'appropriation a basculé. Pour les responsables municipaux maintenant, ce mot désigne en fait les appropriations non désirées et non désirables. Beaucoup d'exemples d'interventions, d'innovations, qui sont vues a priori comme de « bonnes idées », se révèlent échouer, par les effets induits non prévus. Par exemple quand des dealers, des pré-ados ou ados violents vandalisent les lieux et se les approprient sans partage avec les autres habitants. (...). Tout ceci amène les politiques, les techniciens, à être extrêmement frileux, et à refuser toute initiative spontanée aux habitants car ils ont en tête les « appropriations » possibles à redouter, les effets pervers, les échecs qu'ils ont déjà connus, et ils ont tendance à penser : « t'es gentil avec tes histoires, mais les gens ne sont pas éduqués comme tu penses », « c'est*

¹⁴¹ Cité par Soulier, p. 102

¹⁴² Cité par Soulier, p. 101

¹⁴³ Carpentier, L. (2011). Destination écologie. *Le Monde Magazine*, édition du 30 juillet 2011.

¹⁴⁴ Cité par Soulier, p. 110

le rêve ton truc, mais ce projet, c'est pour les bobos, les bacs+5... ». Sans cadre de vision, de compréhension, et d'action d'ensemble, les services, les administrations, les politiques tendent de résoudre au cas par cas les problèmes, comme s'il ne s'agissait que de problèmes ponctuels, alors que sans doute ils sont structurels... il en découle souvent un sentiment d'impuissance. Tout devient impossible, impensable ».

- ⇒ Face à ces craintes, il est nécessaire de penser à l'aménagement encadré et accompagné de zones de frontage voire de deuxièmes chantiers¹⁴⁵ avec « *des règles souples mais robustes pour les encadrer et redonner des capacités d'actions spontanées aux habitants en les accompagnant* » (Soulier, 2012, p. 278), permettant une appropriation de tou-te-s et une revalorisation des habitant-e-s stigmatisé-e-s. Ces règles sont indispensables pour encadrer ces nouveaux espaces interstitiels, au risque de les voir se dégrader rapidement ou être appropriés unilatéralement.
- ⇒ Il est également primordial d'accompagner ces aménagements par des médiateurs/trices : des conflits sont en effet inévitables mais s'ils sont accompagnés, ils constituent alors une forme d'expression des liens sociaux et du vivre ensemble. De même des dégradations ou des appropriations sauvages sont possibles, mais là encore, il s'agit d'accompagner le processus plutôt que de rester dans une vision craintive qui dresse des barrières pour endiguer un phénomène que les mêmes barrières démultiplient. L'accompagnement doit être pensé en amont même de la création des zones de frontages ou de deuxièmes chantiers, et poursuivi pendant un long moment (quelques années) avant que la situation soit stable et que les habitant-e-s puissent elleux-mêmes se charger de l'application des règles et du règlement des litiges, au sein d'une association par exemple, puis d'un conseil de quartier, comme ce fut le cas à Reiselfeld. Nous renvoyons les lecteurs/trices vers l'ouvrage de l'architecte Nicolas Soulier cité *supra* pour plus d'informations.
- ⇒ Le « courage civil » qui est une notion courante en Allemagne pourrait également être repensé en France, afin que chacun-e se responsabilise et intervienne par soi-même si c'est possible, rapidement, quand il se passe quelque chose qui menace la civilité (insultes, vandalisme, etc.). Dans les quartiers allemands, comme à Reiselfeld, où des formations ont été dispensées aux personnes (femmes, personnes âgées, mais aussi l'ensemble de la jeunesse) sur la façon de réagir à certaines situations et intervenir quand on le peut, Soulier constate qu'il n'existe aucune clôture défensive mais des espaces ouverts et interstitiels respectés.
- ⇒ Ces espaces permettraient ainsi de façon générale de recapaciter l'ensemble des habitant-e-s, de les destigmatiser en leur octroyant de la confiance en leurs ressources et en ne les laissant pas seul-e-s mais en les accompagnant. Ils permettraient aussi aux habitant-e-s d'être moins sensibles aux « trafics » en tout genre, au sens où ils contribuent à « habituer » les habitant-e-s à des zones troubles dans le cadre de vie.

¹⁴⁵ La notion de deuxième chantier s'inscrit dans une démarche architecturale et urbanistique du « non-fini », considérant que le premier chantier (la construction de l'habitat) n'est qu'une étape, et que la seconde commence avec le deuxième chantier. Ce dernier est sans durée fixe, sans règles autres que les règles minimums présidant à la concorde entre habitant-e-s, et offre à chacun-e la possibilité de compléter l'habitat principal par une série d'aménagements (allant d'un jardin développé comme un appendice à une série de balcons ajoutés, de pergolas, etc.). Cette architecture ouverte est comme « en attente », elle continue de se faire « à la maison » et engage des processus de coopération et de convivialité.

- ⇒ Par ailleurs, ces espaces permettraient aux hommes de retrouver des lieux de sociabilité mais aussi aux femmes, selon les aménagements faits des frontages et/ou des deuxièmes chantiers. Si le territoire n'est qu'un espace de projection des normes notamment genrées, il peut en revanche infléchir les inégalités et en ce sens ces aménagements intermédiaires pourraient contribuer à une nouvelle répartition plus égalitaire des rôles et places de chacune-s sur l'espace du territoire. Ainsi, mettre du trouble dans l'espace peut contribuer, pour paraphraser Butler, à mettre du « trouble dans le genre ».

Conclusion

Initiée à la demande de la Ville, cette étude-action a mis au jour certains effets des inégalités socio-économiques qui traversent la société française et s'incarnent à l'échelle des quartiers au travers de représentations, pratiques, vécus et ressentis discriminatoires parfois spécifiques et parfois transversaux à l'ensemble du corps social. L'approche intersectionnelle retenue a montré sa pertinence et son opérationnalité dans l'étude des discriminations multifactorielles, rendant compte de phénomènes complexes, imbriqués, co-constitutifs et dont une approche cumulative des discriminations ne saurait rendre compte. En ce sens, l'approche intersectionnelle des discriminations s'avère particulièrement féconde et mobilisable dans le cadre des politiques publiques.

Le caractère participatif de l'étude-action a permis la mobilisation tantôt individuelle, tantôt collective, de quasiment 200 acteurs/trices en quelques mois, qu'illes soient habitant-e-s, bénévoles, professionnel-le-s, élu-e-s, technicien-ne-s, autour de la question des discriminations. Entre résistances et engagements, la participation des acteurs/trices professionnel-le-s et bénévoles a soulevé certains paradoxes, dont ceux relatifs à ses formes et à ses attendus. Par exemple, une plainte récurrente a émergé vis-à-vis de ce qui peut être ressenti comme des injonctions des politiques de la part de travailleurs/euses sociaux/ales « submergé-e-s » et dans le même temps une réticence parfois –bien que minoritaire– à participer à l'élaboration des contenus qui vont en partie orienter, sinon déterminer, l'action publique et donc une partie des injonctions auxquelles illes sont soumis-e-s. Cependant, l'étude a également révélé un intérêt des acteurs/trices dans l'ensemble sur ces questions de genre et de discriminations, une prise souvent quotidienne avec ces questions, bien que pas toujours conscientisée, la mise en place créative de stratégies innovantes pour les traiter mais aussi parfois un sentiment d'impuissance. Ce dernier est souvent lié à des besoins d'interconnaissance (entre professionnel-le-s locaux, entre acteurs/trices d'associations transversales, entre les premier-e-s et les second-e-s) auxquels l'étude s'est en partie attelée mais dont le long travail de mise en lien reste à poursuivre.

Dans l'état des lieux qu'elle a dressé concernant la participation des femmes à la vie du quartier au travers de leur investissement dans les offres socio-éducatives et de loisir, l'étude a souligné la richesse des offres sur les trois quartiers et la participation active des femmes à ces offres. En revanche, la recherche a mis à jour d'autres effets indiquant que les personnes investissant les responsabilités (par exemple au sein des conseils d'administration) partagent une même situation socio-économique (la moins défavorisée) sur les quartiers, et ce quel que soit leur sexe. Ici encore, l'approche intersectionnelle a permis de mettre en visibilité ce qu'une simple approche sexuée des rapports sociaux aurait masqué. Par ailleurs, si les filles et les adolescentes, ainsi que les femmes adultes, participent largement aux offres, en revanche, les grands absents sont les hommes adultes, dont la disparition des dispositifs résonne la plupart du temps comme un impensé institutionnel, hormis quelques rares initiatives des structures. Nous avons interrogé les soubassements de cet impensé et souligné l'enjeu de prendre en compte la situation des hommes dans l'étude des discriminations afin de resituer les analyses dans le cadre de la dialectique des rapports sociaux de sexe. En effet, les positions des un-e-s sont en grande partie déterminé-e-s par celles des autres,

positions elles-mêmes liées à la place que chacun-e occupe dans la société sur la base de ses catégories d'appartenance et de la valeur accordée socialement à chaque catégorie.

La forte participation des femmes aux offres proposées a révélé certains effets émancipatoires tels que l'acquisition de ressources socio-économiques et culturelles ou l'acquisition de ressources vis-à-vis des rapports sociaux de sexe. Cependant, ces effets sont souvent conditionnés par la non-mixité « de fait » des groupes, qui, en autorisant l'entre-soi des femmes le temps d'une activité spécifique, offre dans de nombreux cas un espace rare où ces dernières peuvent s'extraire, temporairement et en partie, des rapports de domination sexués, partager des expériences, libérer la parole et faire le constat de certaines destinées communes inexprimables par ailleurs. L'étude a ainsi souligné que la mixité comme *moyen* n'est pas forcément le seul chemin vers la mixité comme *objectif*, et que ses effets peuvent parfois constituer une nouvelle forme de violence symbolique. Un enjeu se dessine ici pour les structures quant aux fonctions patentes et latentes de leurs offres, interrogeant de façon plus globale la place de la lutte contre les discriminations comme dimension périphérique ou centrale des dispositifs. Par ailleurs, certaines activités très stéréotypées reproduisent des normes de genre, sans toujours fournir aux individu-e-s qui le souhaiteraient des outils pour les dépasser ou déjà pour les questionner. Des préconisations ont également été élaborées en ce sens.

Un autre aspect soulevé par l'étude concerne les formes et les effets de l'ethnisation des rapports sociaux qui a été constatée sur les terrains. Une vision largement culturaliste des discriminations se dessine chez de nombreux/ses acteurs/trices « non-racisé-e-s », dressant les portraits croisés du « mauvais garçon arabe » et de la « femme arabe victime », ancrant dans une culture spécifique (et plus largement dans la religion musulmane), une problématique (celle liée aux violences sexistes et sexuelles) qui touche pourtant la société française dans toutes ses strates. Cette ethnisation module les vécus discriminatoires des personnes ainsi « racisées » par la société, invisibilise le sexisme structurel de la société dans son ensemble et les violences agies et subies par et dans d'autres classes sociales, tout en contribuant à stigmatiser plus encore une catégorie sociale déjà largement défavorisée. Nous rejoignons en ce sens les vœux de Clair et Descoutures (2009) quant à l'avènement de recherches trans-sociales (et non pas seulement en territoires dits « prioritaires ») sur les questions des rapports sociaux de sexe.

Enfin, la partie de l'étude consacrée à la place des femmes dans l'espace public a révélé certaines dynamiques assez classiques telles qu'un transit majoritairement féminin dans un espace profondément masculin où les femmes, mais aussi les hommes contrevenant aux attentes de genre, font l'objet d'un contrôle social prenant notamment la forme de multiples rappels à l'ordre sexués, et ceci particulièrement à l'adolescence. Nos préconisations jouent sur différents leviers : visibiliser et valoriser la place des femmes dans l'espace public ; réinvestir en partie les lieux traditionnellement masculins (par exemple, via un café social) ; moduler les fonctionnalités des lieux traditionnellement féminins (par exemple, les squares pour enfants) ; accompagner les hommes pour qu'ils investissent d'autres espaces, et notamment les offres socio-éducatives et de loisir ; et enfin, troubler les frontières entre le public et le privé (via des aménagements architecturaux comme les zones de frontage) pour troubler les rôles de genre et réintroduire du mouvement dans des espaces et des interactions sociales très codifié-e-s. Le moment est actuellement plutôt propice à ces (ré)aménagements en particulier sur deux quartiers, au sens où les bastions territoriaux classiques ont été et/ou sont en partie ébranlés par la rénovation urbaine.

Bibliographie

Agger, B. (1992), *The Discourse of Domination: From the Frankfurt School to Postmodernism*, États-Unis, Illinois, Evanston, Northwestern University Press.

Ali, Z. & Tersignif, S. (2012). Feminism and islam: a post-colonial and transnational reading, in C. Fillard et F. Orazi, et Z. Ali (S/dir.). *Exchanges and Correspondence: The Construction of Feminism*, Cahier religioscope.

Ali, Z. (2012). Les femmes musulmanes sont une vraie chance pour le féminisme. *Contre-temps*. <http://www.contretemps.eu/interviews/les-femmes-musulmanes-sont-vraie-chance-feminisme-entretien-zahra-ali>

Avenel, C. (2013). La Politique de la Ville en quête de réforme, *La Vie des idées*. URL: <http://www.laviedesidees.fr/La-Politique-de-la-Ville-en-quete.html>

Badinter, E. (1992). *XY. De l'identité masculine*, Paris : Odile Jacob.

Berry, J.W. (1990). Psychology of acculturation. In J. Bernan (Eds.), *Nerbraska Symposium on motivation : cross-cultural perspectives* (pp. 201-233). Lincoln : University of Nerbraska Press.

Berry, J.W. (2000). Acculturation et identité. In J. Costa-Lascoux, M.A. Hily, G. Vermès (Eds.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires : hommage à Carmel Camilleri* (pp. 81-94). Paris : L'Harmattan.

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, n° 225, p. 70-88.

Bonnemaison, G. (1982). *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité – Rapport au premier ministre*. Paris : La Documentation française.

Bouamama, S et Collectif des femmes du Blanc Mesnil. (2013). *Femmes des quartiers populaires, en résistance contre les discriminations*. Paris, le Temps des Cerises

Bouamama, S. (2009). *Les classes et quartiers populaires : paupérisation, ethnicisation et discrimination*. Paris, éditions du Cygne.

Bouamama, S. (2012). *Dictionnaire des dominations de race, de sexe, de classe*, Syllepse, Paris

Bouamama, S., Cormont, J., & Fotia, Y. (2010). *Les discriminations multifactorielles, genre/ « race »/ classe*. Repères pour comprendre et agir, Villeneuve-d'Ascq, Ifar/Yalodès.

Bourdieu, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris, Droz, p.18.

Carli, L.L. (2001). Gender and social influence. *Journal of Social Issues*, 57, 725-741.

Caron, C. (2005). Dis-moi comment être la plus belle ! Une analyse du contenu photographique de la presse féminine pour adolescentes. *Recherches féministes*, n° 18, 2005, p.109-136.

Carpentier, L. (2011). Destination écologie. *Le Monde Magazine*, édition du 30 juillet 2011.

Carver, T. (2000). Théories politiques féministes et théories postmodernes du genre. In T.-H. Balmer-Cao, V. Mottier et L. Sgier (Dir.). *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard.

Cesari J. (1998). *Musulmans et républicains. Les jeunes, l'islam et la France*. Complexe, coll. « Les Dieux dans la Cité », Bruxelles.

Christophe Desjours (1995). *Le facteur humain*, PUF, Paris, 5^e éd. 2010.

Clair, I. & Descoutures, V. (2009). *Filles et garçons d'un quartier populaire parisien*. Rapport final de recherche. DPVI, Mairie de Paris et CNRS.

CRDSU (2012). Adolescents et jeunes des quartiers : favoriser l'accès à l'autonomie et à l'indépendance, Clés de lecture et initiatives. *Les échos... des ateliers permanents du CRDSU*. n°9, décembre 2012.

Croizet, J.-C. & Leyens, J.-P. (2011). *Mauvaises réputations, réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris, Armand Colin.

Deaux, K. et Emswiller, T. (1974): Explanations of successful performance on sex-linked tasks: What is skill for the male is luck for a female. *Journal of Personality and Social Psychology*, 29, pp. 80-85.

Debarbieux, E. (1997). Le construit "ethnique" de la violence. In B., Charlot et J.-C. Emin (dirs), *Violences à l'école*. État des savoirs, Armand Colin.

Denèfle, S. (2004). *Femmes et villes*. MSH Villes et Territoires, Presses Universitaires François Rabelais.

Dris, N. (2004). Espaces publics et limites. Les implications du genre dans les usages de la ville à Alger. In S., Denèfle (S/dir). *Femmes et villes*. MSH Villes et Territoires, Presses Universitaires François Rabelais. 249-264.

Dubedout, H. (1983). *Ensemble, refaire la ville*. Paris : La Documentation française.

Fals Borda, O. (1977), *For praxis: the problem of how to investigate reality in order to transform it*, texte présenté au Cartagena Symposium on Action Research and Scientific Analysis, Colombie, Cartagena.

Faure, S. (2005). *Rapports sociaux de sexe dans un grand ensemble HLM en transformation. La sexualité de la vie quotidienne et les arrangements de sexe de l'adolescence*. Rapport final de recherche. Financement Fasild.

Figari, G. & Ardoino, J. (1995). *Evaluer : quel référentiel ?*, De Boeck, Bruxelles, p. 107

Flick, U. (1992). Triangulation Revisited : Strategy of Validation or Alternative ? *Journal for the Theory of Social Behavior*, 22(2), 175-197.

Fontayne, P., Sarrazin, P., & Famose, J.-P. (2001). Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre. *STAPS*, 55, 23-37.

Fotia, Y. (2012) La Discrimination. In S. Bouamama (S/Dir.). *Dictionnaire des dominations de race, de sexe, de classe*, Syllepse, Paris, p. 120-123.

- Garibay, F., & Séguier, M. (2009). *Pratiques émancipatrices : actualités de Paolo Freire*. Paris, Syllepse, p. 63
- Gaspard F. (1995). *Le Foulard et la République*, La Découverte.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris, Minuit.
- Guénif-Souilamas, N. & Macé, E. (2004). *Les féministes et le garçon arabe*. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- Guimond, S. (2006). La fonction sociale des préjugés ethniques. *Les Cahiers de l'Urmis*.
- Haicault, M. (2000). *L'Expérience sociale du quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université.
- Hall, B., Gilette, A. & Tandon, R. (dir.) (1982), *Creating Knowledge: a Monopoly?*, New Delhi, Society for Participatory Research in Asia.
- Hancock, C. (2008). Décoloniser les representations: esquisse d'une géographie culturelle de nos "Autres", *Annales de géographie*, n° 660-661.
- Henderson, L., Kitzinger, J. & Green, J. (2000). Representing infant feeding: content analysis of British media portrayals of bottle feeding and breast feeding, *BMJ*, 321. Article 7270. <http://www.bmj.com/content/321/7270/1196.1.full>
- Hurtig, M.-C. & Pichevin, M.-F. (1986). *La différence des sexes*. Paris : Tierce.
- Idrissi, N. A. (2011) *Some of us are brave...* <http://quefaire.lautre.net/que-faire/que-faire-no06-fevrier-avril-2011/article/some-of-us-are-brave>.
- Jewitt, C., & Oyama, R. (2001). Visual Meaning : A social semiotic approach. In T. Leeuwen Van T. & C. Jewitt, (dir.), *Handbook of Visual Analysis*. Thousand Oaks, Sage Publications, p. 134-156.
- Jost, J. T. & Banaji, M. R. (1994): The role of stereotyping in system justification and the production of false consciousness. *British Journal of Social Psychology*, 33, pp. 1-27.
- Juteau, D. (2007). Rapport de sexe, frontières ethniques et identités nationales, *Rapport final pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Montréal.
- Kebabza, H. (2004). La ségrégation sexuée dans les quartiers populaires, *Ville Ecole intégration*, n° 128.
- Khosrokhavar F., (1997). *L'Islam des jeunes*, Flammarion.
- Koivula, N. (1995), Rating of gender appropriateness of sports participation: Effects of gender based schematic processing. *Sex Roles*, 33, 543-547.
- Larzillière, C. & Sal, L. (2011). *Comprendre l'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes pour résister*. Contre Temps, 15/09/2011. <http://www.contretemps.eu/interventions/comprendre-instrumentalisation-feminisme-fins-racistes-resister>

- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Mabrouk, D., & Berkani, L. (2003). Violences sexuelles dans les banlieues, *Manière de voir, Femmes rebelles*, n° 68.
- Madriz, E. (1997). *Nothing Bad Happens to Good Girls. Fear of Crime in Women's Lives*. Berkeley (Calif.), University of California Press.
- Maguire, P. (1987), *Doing Participatory Research: a Feminist Approach*, The Center for International Education, États-Unis, université du Massachusetts, Amherst.
- Maillochon, F. (2004). Logiques de genre dans des quartiers impopulaires, *Hommes et migrations*, n° 1248.
- Marro, C & Vouillot, F. (2004). Quelques concepts clés pour penser et former à la mixité. *Carrefours de l'éducation*, 17, 2-21.
- Marro, C. (2011). Repérer les inégalités que masquent les différences. *Cahiers pédagogiques*, 487, 51-52.
- Maruejols, E. & Raibaud, Y. (2012). Filles/Garçons : l'offre de loisirs : Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes. *Ville Ecole Intégration*. n° 167, p. 86-91.
- Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 208-209.
- Mohanty C. T. (1988) Under Wester Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses, *Feminist Review*, n°30.
- Mohanty C. T. (2003) *Feminism Without Borders: Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*, Duke University Press.
- Mona Chollet (2012). *Beauté fatale : Les nouveaux visages d'une aliénation féminine*, Paris, Zones.
- Nader, L. (2006). Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes. *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (1).
- Owen Jones (2011). Emeutes urbaines, mépris de classe, L'ordre moral britannique contre la « racaille ». *Le Monde Diplomatique*, septembre 2011, p. 13.
- Poiret, C. & Vourc'h, F. (1998). Repérer les discriminations ethniques et raciales dans le domaine du travail et de l'emploi, URMIS-CNRS, Université de Paris 8.
- Poiret, C. (2005). Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques, quelques enseignements du débat nord-américain, *Revue européenne des migrations internationales*, 21-1.
- Raibaud, Y. (2007). *Genre et loisir des jeunes*. Empan n°65, Toulouse, p. 67-73.
- Raibaud, Y. (2008). Masculinité et espaces publics : l'offensive des cultures urbaines. In Denèfle (S/ dir). *Utopies féministes et expérimentations urbaines*. Presses Universitaires de Rennes. 141-152.

- Raibaud, Y. (2005). *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*, Pessac, MSHA.
- Rouyer, V. (2007). *La construction de l'identité sexuée*. Paris : Armand Colin.
- Sayad, A. (1991). *Qu'est-ce qu'un immigré ?*, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Schwartz, B. (1981). *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes – Rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation française.
- Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'actions*. Ulmer, Paris.
- Streiff-Fénart, J., & Steiner, D. (2006). Discrimination : les perspectives de la sociologie et de la psychologie sociale. *Les Cahiers de l'Urmis*, 10-11.
- Tajfel, H., & Turner, J.C. (1986). The social identity theory of intergroup behaviour. In S. Worchel, & W.G. Austin (Eds.), *Psychology of intergroup relations* (pp. 7-24). Chicago : MI Nelson-Hall.
- Thaler, R., & Sunstein, C., (2008). *Nudge. Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness*, New Haven, Yale University Press.
- Venel N., (1999). *Musulmanes françaises. Des pratiquantes voilées à l'université*, L'Harmattan
- Verret, M. (1979). *L'Espace ouvrier*, Paris, Armand Colin.
- Vidal, J.M. (2008). *Le caractère polysémique des images sur la santé. Santé médiatisée : La force des images et des représentations*, Paris, Editions de Santé.
- Vieille- Marchiset, G. (2009). *Des loisirs et des banlieues. Enquête sur l'occupation du temps libre dans les quartiers populaires*. Paris, L'Harmattan.
- Vinet, E. & Lapompe-Paironne, L. (2009). Pratiquant-e-s de randonnée et d'alpinisme : variation des représentations genrées et de l'approbation des autres pratiquant-e-s. Une approche psycho-sociale. In C. Ottogalli-Mazzacavallo & J. Saint-Martin. *Femmes et hommes dans les sports de montagne. Au-delà des différences*. Grenoble, CNRS, MSH des Alpes.
- Vinet, E. (2012). La formation des adultes à l'égalité des sexes : pistes réflexives et pratiques. *Questions d'Orientation*, 3, 91-102.
- Volpp, L. (2006). Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite, *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (3).
- Vouillot, F. (2007). L'orientation aux prises avec le genre. *Travail, genre et sociétés*, 18, p. 87-108.
- Warin, P. Le non-recours aux droits, *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 13 août 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/4103>
- Welzer-Lang, D. (2004). *Les hommes aussi changent*. Paris, Payot.

Yanovitzky, I. & Stryker, J. (2001). Mass media, social norms and health promotion efforts, *Communication Research*, vol. 28, no 2, p. 208-239.

Young, I.-M. (1990). *Throwing like a girl and other essays in feminist philosophy and social theory*. Bloomington (Ind.), Indiana university Press.

Annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Commande initiale de la Ville de Lyon	128
Annexe 2 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des structures et associations mobilisées pendant la recherche.....	134
Annexe 3 : Invitation au premier comité de suivi	135
Annexe 4 : Invitation au second comité de suivi.....	136
Annexe 5 : Exemple de fiche atelier, support du second comité de suivi.....	137
Annexe 6 : Politique de la ville et quartiers CUCS lyonnais.....	138
1. Fondements et développement de la politique de la ville (1960-2000)	138
2. Evolutions de la politique de la ville depuis les années 2000	139
3. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Lyon	141

Annexe 1 : Commande initiale de la Ville de Lyon

CAHIER DES CHARGES POUR UNE ETUDE ACTION SUR LES DISCRIMINATIONS MULTIFACTORIELLES CONCERNANT LES FEMMES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES AU TITRE DU CUCS DE LYON

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE DE LA VILLE DE LYON

Historique et éléments de contexte et d'organisation de la politique :

En 2008 est créée une délégation « Egalité des femmes et temps de la ville ». Le 8 mars 2012, la Ville de Lyon a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. A cette occasion, la Ville de Lyon s'est dotée d'un plan d'actions conséquent, mobilisant plusieurs services et intégrant plusieurs politiques publiques. La Ville de Lyon est également cosignataire du Contrat Urbain de Cohésion sociale qui définit les objectifs et les modalités d'intervention en direction des territoires prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Ce contrat, dans lequel figure un volet transversal sur la prévention et la lutte contre les discriminations, a fait l'objet d'un avenant pour la période 2011-2014. Parmi les nouvelles orientations retenues pour cette période, la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes devra être renforcée.

Le Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes, « cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » se divise en trois grandes parties : Lyon, ville apprenante et communicante ; Lyon, ville employeur ; Lyon, ville prestataire de services publics. Dans cette troisième partie, la fiche-action n° 15 « Développons l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires » prévoit la réalisation d'une recherche-action sur les discriminations multifactorielles (genre/classe sociale/origine ethnique). Cette initiative vise à identifier les situations et besoins spécifiques des femmes des quartiers prioritaires afin de renforcer les actions spécifiques actuellement conduites et de développer de nouvelles approches.

A l'intersection entre deux délégations, l'étude-action intervient dans un domaine au croisement de plusieurs logiques et politiques publiques : d'une part les inégalités de droits, et d'autre part les inégalités socio-économiques et territoriales qui sont généralement traitées distinctement mais leur cumul ou leurs interactions sont peu appréhendés. De plus, chaque critère reconnu par le droit comme discriminatoire est pris en compte soit individuellement, soit dans l'ensemble des discriminations comme atteinte aux droits fondamentaux, pouvant saper la cohésion sociale et l'idéal républicain. Mais la façon dont ces critères discriminatoires interagissent et se superposent pour modeler, voir déterminer les trajectoires des personnes, et tout particulièrement des femmes, est peu connue. D'où la difficulté à définir des moyens d'actions pour y répondre.

LA PRESTATION ATTENDUE

ENJEUX ET OBJECTIFS :

Mieux connaître la façon dont les discriminations se cumulent, infléchissent et déterminent les situations et les parcours des femmes issues des quartiers inscrits en politique de la ville.

Dégager de nouvelles pistes d'action pour mieux prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'intrication de phénomènes discriminatoires sur ces territoires.

LIVRABLES ATTENDUS :

L'animation de plusieurs groupes de travail dans une démarche de réflexion participative.

La production d'un rapport intermédiaire.

La production d'un rapport d'étude contenant les éléments qualitatifs et quantitatifs concluant sur la déclinaison de pistes d'intervention possibles pour la Ville de Lyon et ses partenaires.

La production d'éléments statistiques sur la situation comparée des femmes et des hommes dans les territoires prioritaires pourra être réalisée par les ressources en termes d'observation de la Direction du développement territorial.

METHODOLOGIE :

Il s'agit d'une étude-action. L'objectif est donc bien d'articuler un apport de connaissance sur un phénomène et la mise en dynamique de différents acteurs (acteurs « spécialisés » sur les questions discriminatoires et/ou sur les droits des femmes, acteurs « spécialisés » dans l'intervention sur les territoires prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, acteurs institutionnels de la Ville de Lyon et de ses partenaires).

L'objectif n'est pas celui d'une clarification conceptuelle. Certes, la notion de discrimination multifactorielle est assez peu connue, peu étudiée, insuffisamment définie : on parle aussi de discriminations plurielles, intersectorielles... De plus, une confusion persiste dans l'usage du terme « discrimination » employé tantôt dans son sens juridique, tantôt dans un sens sociétal. L'objectif de l'étude-action n'est pas de parvenir à une clarification conceptuelle de ces notions au-delà d'une définition pratique. Le prestataire devra s'accommoder de cette relative indéfinition conceptuelle puisqu'il est d'abord attendu que l'étude-action puisse dégager des pistes d'intervention pour l'action publique et la mobilisation des acteurs locaux.

D'autre part, si le cœur du sujet porte bien sur les femmes et les discriminations multiples qu'elles rencontrent, c'est bien la comparaison avec les discriminations subies par les hommes qui permettra de la faire apparaître et d'éviter certaines distorsions dans la compréhension de ce qui peut être attribué au sexe.

Démarche :

La méthodologie employée devra mettre en œuvre une démarche répondant à plusieurs attentes :

Une enquête de terrain pour mieux comprendre...

... comment les acteurs locaux appréhendent et traitent les discriminations multifactorielles ?

... quel est le sens vécu par les personnes qui subissent ces discriminations multifactorielles ?

Une démarche qui anime et génère de la réflexion au niveau des acteurs des territoires visés (associations, équipes territoriales, représentants institutionnels).

Une démarche qui mobilise pour une meilleure prise en compte des problématiques discriminatoires en montrant l'importance de leur effet sur le vécu des habitants des territoires CUCS.

Une démarche qui produise des orientations pour intervenir concrètement sur les problèmes soulevés.

Périmètre :

Trois territoires sont plus particulièrement pressentis pour faire l'objet d'une étude de terrain et d'un travail avec les acteurs locaux :

- La Duchère (9ème arrondissement)
- Mermoz (8ème arrondissement),
- Vergoin (9ème arrondissement).

PROBLEMATISATION :

Comprendre : Les discriminations multifactorielles où l'enchevêtrement de processus complexes

Dans l'intrication des facteurs et des causes qui orientent les parcours des femmes issues de l'immigration résidant en quartier populaire, quelle est la part prise par la discrimination soutenue par les préjugés et stéréotype sexistes, racistes ou ethniques et celle liée à l'image dégradée de ces quartiers interprétée d'abord à travers le prisme de la relégation urbaine ?

Quelles sont les logiques à l'œuvre de l'assignation identitaire à la stigmatisation de cette identité ?

Quelles récurrences des difficultés vécues selon l'âge ? Comment plusieurs logiques entrent en synergie négative pour surdéterminer des parcours par plusieurs formes de domination, d'assignation, de réduction des personnes ? La situation des femmes peut-elle être différenciée en raison de leur origine ethnique ou l'appartenance au quartier constitue-t-elle un déterminant prépondérant ?

Par ailleurs, les relations entre sexes font l'objet d'un questionnement récurrent chez les acteurs des quartiers, surtout concernant les adolescents. Entre la construction d'images stéréotypées de l'autre sexe, la définition et l'affirmation de son propre sexe, voire de sa sexualité, les questions de genre reviennent fréquemment comme étant l'objet de tensions dans les relations entre filles et garçons. C'est pourquoi il paraît nécessaire d'explorer plus finement les ressorts de la construction d'une identité de genre chez les jeunes qui fait l'objet de discours alarmistes qui appellent une objectivation.

Parmi les différents secteurs de la vie sociale (scolarité, formation, emploi, logement santé, famille...) deux domaines devront faire l'objet d'une attention spécifique : la place des femmes sur l'espace public et leur participation à l'offre de loisir (sportive, culturelle...) et socio-éducative lyonnaise. Ces deux domaines interrogent plus particulièrement la collectivité qui porte une attention spécifique au vivre ensemble et à l'offre de service qu'elle met en œuvre ou soutient.

Un objectif global de cette étude est bien d'identifier pour les soutenir certains vecteurs d'émancipation des femmes. Ceux-ci peuvent être différents selon l'âge et porter sur différents domaines : la santé, la scolarité, le formation, l'emploi, etc. Mais tous les champs possibles ne pourront être pris en compte dans l'étude-action dont le champ d'investigation devra porter sur deux domaines : la place des femmes dans l'espace public et leur participation aux activités sportives, culturelles, socio-éducatives, familiales...

1) La place des femmes dans l'espace public.

Comparativement aux hommes, comment l'espace public est-il appréhendé et vécu par les femmes ?

L'espace public étant entendu dans une triple acception :

1a) celui de la proximité et du quotidien. Comment sont gérés et investis les lieux du quotidien ?

Dans le quartier, quelle est la réalité de cette domination genrée qui ferait nécessairement des hommes les « faiseurs de règle » ?

Les femmes sont-elles plus exposées à l'intérieur du quartier au sens où elles seraient la cible d'une réaffirmation de valeurs communautaires ou culturelles en partie idéalisées ? Sont-elles effectivement victimes de bricolages identitaires, d'un rapport complexe à une culture d'origine, d'une « culture de banlieue » exacerbant un certain machisme ?

1b) celui de la ville et du centre-ville. Le quartier est-il défini comme un espace « à part », marginalisé par rapport au reste de la ville et sa population ? Quels usages et représentations du centre-ville : est-ce un ailleurs étranger et hostile par rapport au quartier où l'on a ses marques ou

alors un lieu d'émancipation, une échappatoire à un quartier sous surveillance et étouffant par ses codes ?

1c) l'espace public comme espace d'expression et de prise de responsabilité. Quelle présence des femmes dans les conseils d'administration des structures locales ? Des associations ou initiatives féminines émergent-elles ? quels sont les freins et les facteurs à l'émancipation de l'expression des femmes ?

2) La participation des femmes à l'offre de loisir et socio-éducative lyonnaise

Plusieurs retours font état de difficultés à maintenir les adolescentes dans les activités de loisir. Les interprétations supposent qu'elles sont retenues à la maison pour s'occuper de leurs frères et sœurs. Devenues adultes, c'est aussi aux pesanteurs liées à la distribution sociale des rôles dans l'espace domestique que l'on attribue leur moindre participation. Qu'en est-il réellement, et comment expliquer cette moindre participation ?

Les femmes ne participeraient-elles qu'à certaines activités, mises en place justement pour les attirer ? Ne seraient-elles sensibles qu'à certains sujets auxquels on suppose qu'elles s'intéresseront : l'éducation, la santé... ? Leur participation à des activités contribue-t-elle à une émancipation ou entretient-elle un entre-soi, une focalisation sur certaines pratiques ou centres d'intérêt qui peuvent être enfermants ? Au-delà de l'emploi qui peut être un facteur d'émancipation, ne serait-ce que pour le gain économique qu'il procure, qu'est-ce qui finalement pousse les femmes à participer à des activités sociales ?

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur ce que cache cette absence ou cette moindre participation. Est-ce là un facteur de déséquilibre par rapport aux hommes ? L'une des causes d'une acquisition de compétences sociales différenciées dans leur nature comme dans leurs modalités d'apprentissage ? Les femmes disposent-elles d'autres espaces où se confronter à d'autres, où échanger, où s'affirmer où acquérir ou renouveler certaines compétences sociales ? Comment l'âge influe-t-il sur le besoin comme la nature d'espaces de socialisation ?

Enfin, l'étude-action devra questionner la construction des relations de genre entre filles et garçons et la façon dont les activités proposées par les acteurs contribuent à les façonner. Il s'agit de comprendre qu'elle est actuellement la contribution de ces activités à la construction de relations de genre ? Est-ce une approche développée ou prise en compte par les acteurs qui portent ces actions ? Comment et à travers quelles activités ?

C'est cet ensemble de questionnements que devra aborder l'étude action.

Mobiliser

Les discriminations souffrent globalement d'un déni qui peut être attribué à différentes causes :

- relativisation de la souffrance des personnes (ne serait-ce pas de la victimisation ?),
- sentiment que ces problématiques sont « naturellement » traitées par les opérateurs du fait de leur implantation ou de la diversité de la fréquentation de leur structure (« effet M. Jourdain »),
- refus d'un traitement préférentiel qui serait contraire aux règles de la méritocratie,
- invisibilité du phénomène faute de chercher à le faire émerger, etc.

Plusieurs diagnostics territoriaux fondés sur une analyse du discours des acteurs locaux viennent étayer cette difficulté à appréhender les discriminations comme une problématique à part entière et appelant un traitement spécifique.

Le prestataire devra permettre d'une part de rendre la question des discriminations multifactorielles préhensible par tous et d'autre part de dépasser certaines représentations pour mettre plusieurs

acteurs en posture de débattre et d'alimenter le travail d'étude-action. En effet, la mobilisation des acteurs et partenaires suppose de dépasser plusieurs obstacles.

Tout d'abord, au sein des phénomènes discriminatoires largement relativisés, la défense du droit à l'égalité des femmes est particulièrement minorée. Les discriminations sont d'abord perçues à travers le prisme ethno-racial ou religieux. Un sondage réalisé par la Ville de Lyon en 2009, montrait que les discriminations liées à la grossesse sont relativement acceptées et ne font qu'assez peu appel à un sentiment d'interdit, et ne sont pas considérées comme illégales. De plus, si certaines discriminations sont considérées comme une affaire de spécialistes, sur les rapports entre sexe, tout le monde a une opinion.

Par ailleurs, il paraît opportun de faire s'exprimer les acteurs locaux et les institutions sur les discriminations faites aux femmes sans les réduire à celles liées aux voiles islamiques. C'est plutôt l'importance réelle ou relative des débats et questionnement autour du port des voiles islamiques qu'il s'agira de saisir.

L'étude-action devra permettre d'appréhender comment les acteurs utilisent les catégories (jeune, maghrébine, femme, africain-e, etc.) relatives aux discriminations ? Font-ils référence au genre ? A quel propos ? Quelles sont les lignes de fracture entre opérateurs lorsqu'ils évoquent la situation des femmes ?

Au-delà de l'identification et des freins et leviers chez les opérateurs, il s'agit d'animer un espace où les débats puissent s'exprimer et où puissent être abordées les discriminations multifactorielles, souvent passées sous silence car difficiles à saisir et complexes à circonscrire.

Agir

Face aux phénomènes discriminatoires et leur complexité, souvent s'exprime un aveu d'impuissance. Ou alors, on assiste à un affrontement des cadres interprétatifs guère moins stérile. C'est pourquoi il paraît nécessaire de construire une approche fondée sur une observation in situ fine et rigoureuse quitte à réduire le périmètre de l'étude-action à quelques quartiers lyonnais. Quatre niveaux de questionnement devront tout particulièrement être traités pour renforcer la capacité d'intervention de la Ville :

- La cohérence de l'intervention publique devra être questionnée lorsqu'elle peut avoir elle-même tendance à mettre en concurrence les rapports sociaux de domination (« sexe », « origine ethnique », « classe ») sous lesquels appréhender la situation des « femmes issues de l'immigration » ou des femmes des quartiers.
- Lorsqu'il s'agit de la traduire en actes, souvent la question de l'égalité des femmes est appréhendée sous l'angle de la mixité ou d'un équilibre dans la fréquentation d'une structure. La recherche de la mixité contribue-t-elle à l'égalité ou, au contraire, le fait de pouvoir montrer une fréquentation paritaire ne vient-il pas masquer des discriminations « genrées » ?
- Les quartiers classés en territoires prioritaires sont plutôt nombreux à Lyon et relativement divers. Cette diversité justifie-t-elle une pluralité d'approches territorialisées ou doit-on considérer que l'on a affaire à des tendances lourdes, systémiques et finalement uniformes dans leurs manifestations ?
- Enfin, le terrain n'est pas vierge et plusieurs initiatives sont autant d'expériences intéressantes. Comment capitaliser ces expériences, les transmettre, les décliner, les faire partager ? Quelles initiatives peuvent constituer des jalons pour structurer une intervention publique ?

LE DEROULEMENT DE L'INTERVENTION

Pilotage

Le pilotage de l'étude-action sera assuré par un comité de pilotage auquel participeront deux adjoints au Maire (déléguée aux droits des femmes et délégué à la politique de la ville).

Le prestataire devra fournir au comité de pilotage la matière à ses réflexions et décisions.

L'interlocuteur du prestataire sera le référent de la Mission égalité.

Durée de la mission

Cette mission devra être réalisée autant que possible d'ici la fin de l'année 2012.

Modalités de réponse au cahier des charges¹⁴⁶

¹⁴⁶ Retiré par nos soins

Annexe 2 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des structures et associations mobilisées pendant la recherche

	La Duchère	Mermoz	Le Vergoin
Secteur socio-éducatif	- MJC Duchère - Centre Social Plateau - Centre Social Sauvegarde	- MJC Mermoz - Centre social Mermoz - Centre social Laennec - Accueil parents-enfants MJC - Lieu accueil parent Pasteur - Centre de Formation des Etats-Unis (CFEU)	- MJC Saint-Rambert - Centre Social de Saint-Rambert - Maison de l'enfance
Secteur éducatif	- Ecole primaire les Bleuets - Service de prévention	- Ecole primaire Pasteur - Ecole Edouard Herriot	- Service de prévention
Secteur culturel	- Bibliothèque Duchère - Ciné Duchère	- Théâtre du Grabuge - Ebullisciences - Prenez racine	- Compagnie Chiloé
Secteur sportif	- AS Duchère - Halle d'athlétisme		
	- Sport dans la ville		
Secteur de l'emploi et de l'insertion	- Mission Locale Antenne Duchère	- Mission locale Lyon 8^e	- REED
Secteur de l'action sociale	- MDR Duchère	- Antenne solidarité 8^e	
Associations d'habitant-e-s	- Conseil de quartier	- Clarté - AMTR – Association des Mahorais	- Femmes, culture, solidarité, partage - Groupe femme du centre social - Mieux vivre au Vergoin
Associations thématiques	- Fil Action	- Femmes contre les intégrismes (FCI) - Femmes solidaires - Maison des passages - ARCADE - CIMADE - CRDSU - BIOFORCE - Association de Lutte contre le SIDA - FIJI RA - FRISSE	
Services municipaux et Grand Lyon	- GPV La Duchère - Mairie 9e	- Mission Entrée Est - Mairie 8e	
	- Mairie de Lyon - Mission Egalité - Mission de coopération culturelle		
Autres	- Commissariat 9^e - Commerces - Foyer protestant	- ALTM - AFEV - Commerces	
	- Grand Lyon Habitat		

Annexe 3 : Invitation au premier comité de suivi

La Ville de Lyon a souhaité lancer une étude-action portant sur le vivre ensemble et les relations entre habitants et habitantes, qui concerne notamment les discriminations envers les femmes dans les quartiers prioritaires lyonnais. Cette démarche initiée par les délégations de Mme Rabatel (adjointe déléguée à l'égalité femmes-hommes, aux temps de la ville et aux handicaps) et de M. Lévêque (adjoint délégué à la Politique de la ville et au logement) a démarré en octobre 2012.

Les territoires concernés sont Mermoz, La Duchère et Le Vergoin (8e et 9e arrondissements). Le Groupe de Recherche en Psychologie Sociale (GRePS) de l'Université Lyon 2 est en charge de la réalisation de l'étude. La méthodologie qualitative retenue place la participation de l'ensemble des acteurs/trices au cœur de la démarche.

L'étude-action s'intéresse particulièrement à la place des femmes dans l'espace public, à leur implication dans leur quartier, ainsi qu'à leurs usages (ou non) des dispositifs socio-éducatifs et de loisirs (MJC, centres sociaux, associations, etc.). Sur la base de cet état des lieux, il s'agira d'élaborer des préconisations à même d'orienter l'action publique.

Depuis deux mois, des observations des usages de l'espace public ainsi que des entretiens individuels (auprès de professionnel-le-s et d'habitant-e-s) ont été mis en place. Les données recueillies nous permettent de dresser des premiers constats dont nous souhaiterions débattre avec vous tou-te-s.

Afin de questionner la pertinence de ces pistes d'analyse au vu de vos propres expériences et d'engager un mouvement de réflexion partagée autour de ces questions :

NOUS VOUS INVITONS TOUS ET TOUTES,

HABITANT-E-S, PROFESSIONNEL-LE-S, BÉNÉVOLES, MILITANT-E-S ET TOUTE
PERSONNE INTÉRESSÉE

À PARTICIPER AU PREMIER COMITÉ DE SUIVI, RÉUNION D'ÉTAPE DE L'ÉTUDE-
ACTION

LE JEUDI 10 JANVIER A 14H

AU 198 AVENUE JEAN JAURÈS – SALLE BELLECOUR - LYON 7ÈME – MÉTRO JAURÈS

A des fins d'organisation, merci de confirmer votre présence à cette séance à l'adresse suivante : egalite.territoire@gmail.com

Vous espérant nombreux/ses,

La mission Egalité et l'équipe de recherche Egaliter' du GRePS.

Annexe 4 : Invitation au second comité de suivi

Objet : Invitation au dernier temps d'échange et de réflexion de l'étude-action EgalitéTer'

Bonjour,

L'étude-action lancée par la ville de Lyon concernant *les discriminations multifactorielles envers les femmes dans les quartiers prioritaires lyonnais*, arrive bientôt à son terme (mai 2013).

La phase d'observations et d'entretiens sur les terrains (Mermoz, Duchère, Vergoin) est maintenant terminée et nous a permis de dresser des premiers constats.

Sur la base de cet état des lieux, nous souhaiterions à présent réfléchir et échanger avec vous autour des pistes de préconisation qui se dessinent.

NOUS VOUS INVITONS DONC TOUTES ET TOUS,

HABITANT-E-S, PROFESSIONNEL-LE-S, BENEVOLES, MILITANT-E-S ET TOUTE PERSONNE INTERESSEE

A PARTICIPER AU DERNIER TEMPS D'ECHANGE DE L'ETUDE-ACTION,

LE JEUDI 23 MAI DE 14H A 17H

A L'ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE – PLACE LOUIS PRADEL

BATIMENT A COTE DE LA FONTAINE LOUIS PRADEL

SALLE JEAN MOULIN - LYON 1ER - METRO HOTEL DE VILLE

A des fins d'organisation, merci de confirmer votre présence à cette séance à l'adresse suivante :

egalite.territoire@gmail.com

Vous espérant nombreux/ses,

L'équipe de recherche *EgalitéTer'* du GREPS et la mission Egalité.

Annexe 5 : Exemple de fiche atelier, support du second comité de suivi.

PISTE DE PRECONISATION A DISCUTER COLLECTIVEMENT

Repenser la place des femmes dans l'espace public via une reconfiguration des squares

Constat statistique : une grande majorité des femmes sur les trois territoires sont mères.

Constats sur le terrain (observations et entretiens avec les mères) :

- La plupart des squares sont des endroits sociofuges, c'est-à-dire tournés vers l'activité qui se déroule en leur centre (l'activité des enfants).
 - Il n'y a pas de visibilité réciproque entre les femmes et les gens qui passent.
- Certains squares ne sont pas sécurisés (barrières trop petites ou espace non clôturé, etc.) : la vigilance des femmes est accrue envers les enfants.
 - Les mères sont dans un espace emboîté dans l'espace public sur lequel elles ont peu de « contrôle ».

Proposition : Repenser les squares de façon à ce qu'ils permettent de reprendre une place de contrôle dans l'espace public :

- Penser des espaces à la fois sociofuges et sociopètes (tournés vers l'extérieur), par exemple : une partie avec des bancs adossée à un mur végétal qui sécurise l'arrière (je ne suis pas vue sans être vue), des jeux au centre et une ouverture visuelle sur l'espace public hors-square, derrière la « scène » de jeu, permettant de superposer le regard sur l'enfant et celui sur le dehors du square.
- Sécuriser les squares pour sécuriser les enfants et rendre de l'attention aux mères pour autre chose (discussions, flânerie visuelle dans l'espace public, etc.).
- Penser aussi à des squares exposés dans l'espace public et à d'autres en retrait, de façon à ce que les femmes ne soient pas contraintes à s'exposer non plus.

Quelques questions pour guider vos réflexions collectives

- ❖ A votre avis, quels effets peut avoir cette préconisation ?
 - Désirables ? *Pour qui ? Par rapport à quoi ?*
 - Indésirables ? *Pour qui ? Par rapport à quoi ?*
- ❖ Cette préconisation vous paraît-elle envisageable sur l'un ou l'ensemble des trois quartiers concernés (La Duchère, Mermoz, Le Vergoin)
- ❖ Avez-vous déjà réfléchi à ce genre de suggestion ?
 - Qu'en pensez-vous ?
 - Qu'en penseraient des habitant-e-s d'après-vous ? Quel-le-s habitant-e-s en particulier ?
- ❖ Avez-vous d'autres idées, suggestions qui permettraient d'atteindre :
 - Le même but ?
 - Des buts différents ?

MERCI de votre participation

Annexe 6 : Politique de la ville et quartiers CUCS lyonnais

1. Fondements et développement de la politique de la ville (1960-2000)

Les « grands ensembles » français ont été construits initialement pour faire face à une pénurie de logement dans les années 1960. Ils vont peu à peu devenir les lieux d'une crise sociale. Les Zones à Urbaniser en priorité (1958) créent de nouveaux quartiers le plus souvent en périphérie des agglomérations. Caractérisés par une majorité de logements sociaux, ces grands ensembles ne correspondent rapidement plus au type d'habitat souhaité par les habitants, l'idéal social étant plutôt d'accéder à la propriété via une maison individuelle.

Les barres d'habitation vieillissent rapidement et mal. D'autre part, la crise économique du début des années 1970 vient souligner la mise à l'écart géographique et les difficultés spécifiques de ces quartiers : un taux de chômage plus élevé que la moyenne, notamment chez les jeunes, une surreprésentation d'habitant-e-s issu-e-s de l'immigration et des difficultés d'insertion accrues. Ce contexte socio-économique crée les conditions d'un malaise social, que les habitant-e-s de ces quartiers vont exprimer à la fin des années 1970. Pour faire face à la dégradation constatée des logements, et plus généralement du cadre de vie dans ces quartiers, les opérations Habitat et Vie social (HVS) sont créées en 1977. Mais ces opérations de réhabilitation ne suffiront pas à répondre aux inquiétudes et aux difficultés vécues par les habitant-e-s de ces quartiers.

L'agglomération lyonnaise a ainsi été l'un des principaux théâtres des affrontements qui opposèrent les forces de l'ordre et les jeunes habitant-e-s, notamment dans les quartiers de la Grappinière (1979) puis des Minguettes (1981). Dès lors l'action publique s'oriente vers une attention particulière et une prise en compte globale des problématiques touchant plus particulièrement certains territoires urbains. Cela concerne aussi bien la question de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec le rapport Schwartz (1981) qui va mener à la création des missions locales, que celle de l'éducation avec la création des Zones d'Education Prioritaires (ZEP, 1981) dont l'objectif est de lutter contre l'échec scolaire. D'autre part, ces événements donnent lieu aux dispositifs spécifiques de lutte contre la délinquance comme le Conseil National de Prévention de la Délinquance (CNPD) préconisé par le rapport Bonnemaison (1981). Enfin, suite au rapport écrit par Hubert Dubedout (1983) des programmes de Développement Social des Quartiers (DSQ) voient le jour pour orienter l'action publique sur ces territoires. Ces rapports et les concrétisations auxquelles ils donnent lieu constituent trois des piliers majeurs de l'instauration de la politique de la ville en France.

Du côté des habitant-e-s des quartiers ainsi désignés, une marche pour l'égalité est lancée en 1983 à partir des Minguettes, avec notamment l'objectif de reconnaissance du peuple français issu de l'immigration. L'année suivante une « deuxième marche des beurs » est organisée.

En 1988, année d'apparition du Revenu minimum d'insertion (RMI), est créée une Délégation Ministérielle à la Ville (DIV) qui recense quatre cent « quartiers en difficultés ». Avec la politique de développement social urbain (DSU) lancée en 1989, l'objectif est de dépasser le développement social des quartiers et de penser ces derniers non de manière autonomes, mais réellement en lien avec la ville, sans coupure. C'est aussi l'année de la création du Haut Conseil à l'Intégration.

L'attention accrue autour des problématiques urbaines dans ces dernières décennies et les « émeutes » de Vaulx-en-Velin en 1990 conduisent à la création d'un ministère de la ville. La question de la jeunesse de ces quartiers est abordée lors des premières assises des jeunes de banlieues qui sont organisées à Lyon en 1992.

Avec les contrats de ville qui viennent remplacer les conventions DSQ, l'objectif est de lutter contre la stigmatisation de ces quartiers et de lancer une politique sociale globale qui soit transversale et partenariale et qui implique fortement les collectivités territoriales par le biais d'une contractualisation avec l'Etat et les principaux partenaires locaux concernés. En ce qui concerne plus précisément le Grand Lyon, si certaines communes s'étaient déjà engagées dans la voie de la politique de la ville dès 1984, c'est au niveau de l'agglomération lyonnaise que la politique de la ville se concrétise avec la signature du premier contrat de ville de l'agglomération en 1992.

Le « Pacte de relance pour la ville » définit en 1996 des Zones Urbaines Sensibles (ZUS, 1996) : territoires étalon de la politique de la ville, qui comprennent des Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et des Zones Franches Urbaines (ZFU)¹⁴⁷.

Les contrats de ville sont revus en 1999 en vue d'une prolongation, et le programme de rénovation urbaine dessine des Grands Projets de Ville (GPV), synonyme d'opérations de renouvellement urbain de grande envergure, et des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) de taille plus modeste, mais qui demandent des moyens renforcés par rapport aux autres contrats de ville.

L'ensemble des évolutions de la politique de la ville au cours de ces décennies est caractérisé par la mise en place d'une politique globale, pensée en transversalité des différents enjeux et qui, bien qu'initiée par l'Etat, soit ancrée localement et fortement territorialisée. Les actions de politique de la ville sont pensées à la croisée des compétences étatiques et de l'implication des collectivités territoriales sur des territoires prioritaires qui font l'objet d'une politique de discrimination positive avec des moyens supplémentaires par rapport aux politiques de droit commun.

2. Evolutions de la politique de la ville depuis les années 2000

Les nouveaux contrats de ville sont effectifs à partir de 2000 et jusqu'en 2006. En 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU¹⁴⁸, met à nouveau l'accent sur les questions de démocratie et de participation des habitants, déjà mises en avant tout au long de l'évolution de la politique de la ville et notamment dans la circulaire de 1998. La circulaire dite Jospin présente ainsi la participation citoyenne comme l'innovation majeure de la nouvelle forme des contrats de ville, or celle-ci était déjà au cœur du programme Habitat et Vie Sociale (1977). La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ira plus fortement dans ce sens en instituant des conseils de quartier au rôle consultatif. Avec la loi relative à la lutte contre les discriminations (2001), le Fond d'Action Sociale (FAS) devient le Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations).

Suite au rapport de la Cour des Comptes de 2002 qui dresse un bilan critique de l'action de la politique de la ville durant ces trente dernières années, un Comité d'évaluation de la politique de la ville voit le jour. Puis en 2003, la priorité est donnée au renouvellement urbain avec le programme national de rénovation urbaine (PNRU) de la loi Borloo¹⁴⁹ prévoyant des actions importantes de restructuration urbaine, avec des phases de démolition et de reconstruction. Ces opérations sont pilotées par l'Etat via l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

¹⁴⁷ En fonction de la taille du territoire visé et du nombre d'habitants. Ces zones spécifiques bénéficient de mesures particulières (notamment sous la forme d'exonération fiscales et sociales).

¹⁴⁸ La loi SRU, impose aux villes de plus de 3500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

¹⁴⁹ Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, dite loi Borloo.

En 2004 est créée la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) dotée d'un champ d'action bien plus large que celui de la politique de la ville puisqu'il concerne l'ensemble des discriminations (liées à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine, à l'apparence physique, au handicap, à l'état de santé, aux opinions politiques ou religieuses, à l'activité syndicale, etc.). Le rapport annuel de la HALDE de 2005 précise que le critère de « l'origine » est celui principalement mis en avant dans les réclamations qui lui sont faites (39,6 %). La HALDE sera renforcée par la loi du 31 mars 2006 pour l'Egalité des chances avant de disparaître lors de la création du Défenseur des droits (2011).

La loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 recentre les champs d'intervention sur des publics en proposant des réponses plus individualisées sur les questions de logement et d'emploi notamment. Ce plan de cohésion sociale préfigure la forme des futurs Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

L'automne 2005 verra éclater des phénomènes de « violences urbaines » dans de nombreux quartiers. Depuis ses débuts la politique de la ville s'est construite en réaction à des événements remarquables et de plus en plus médiatisés, et notamment aux phénomènes qualifiés d'« émeutes urbaines ». C'est ainsi que la Loi sur l'égalité des chances voit le jour en mars 2006 créant l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Egalité des chances (ACSE) chargée de la mise en œuvre des programmes de développement social à destination des habitants des quartiers repérés comme sensibles.

Les contrats de ville arrivant à terme en 2006 sont remplacés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) en 2007. Ils ont pour vocation de coordonner l'ensemble des dispositifs politiques de la ville et signent l'accélération du programme de rénovation urbaine, en créant une hiérarchisation des quartiers ciblés. La Délégation interministérielle à la ville (DIV) et les communes concernées réalisent ainsi un travail de priorisation (catégorie 1 à 3) dont dépend l'attribution de l'enveloppe budgétaire. Après quarante années d'expérimentation les CUCS veulent amorcer un changement de paradigme en proposant un glissement des crédits fléchés politiques de la Ville vers des crédits dits de « droit commun ». L'objectif est notamment d'éviter la stigmatisation des quartiers prioritaires et de ne pas penser la ville indépendamment de ses quartiers.

L'avenir des Contrats Urbains de Cohésion Sociale est en ce moment expérimenté dans douze intercommunalités pour préparer les contractualisations suivantes (2014-2020) : « pilotés à l'échelle intercommunale, ces futurs contrats de ville seront adossés au projet de territoire de l'agglomération et traiteront à la fois des enjeux de cohésion sociale et de développement urbain. Le préfet, le président de l'EPCI et les maires devront mobiliser tous les acteurs institutionnels et de la société civile, y compris des habitants et veilleront à la mise en synergie de l'ensemble des politiques de droit commun »¹⁵⁰.

Au regard de l'évolution de la politique de la ville dont nous venons de retracer les principaux événements et dispositifs structurants, on observe finalement que « l'enjeu de gouvernance de la Politique de la Ville n'est pas de choisir une option plutôt qu'une autre, le territoire ou la population, les lieux ou les gens, mais de pouvoir traduire leur interdépendance croissante dans un même projet » (Avenel, 2013).

¹⁵⁰ Source : <http://www.ville.gouv.fr/?12-sites-pilotes-vont-prefigurer> consulté le 21 juin 2013.

3. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Lyon

Parmi les cinq quartiers lyonnais classés en ZUS (zones urbaines sensibles) Mermoz et la Duchère constituent les deux quartiers concernés par un programme de rénovation urbaine (PRU).

Pour la ville de Lyon, la « politique de la Ville est le nom donné à une politique de requalification urbaine appliquée à des quartiers défavorisés afin d'enrayer leur marginalisation. Le principe consiste à concentrer et à articuler sur ces sites prioritaires tous les objectifs urbanistiques, économiques, culturels et sociaux. Chaque quartier de Lyon est unique, avec son histoire, ses particularités, ses atouts ou ses faiblesses. Mais certains demandent une attention particulière et des moyens supplémentaires. Voilà pourquoi la Ville de Lyon, avec ses partenaires, travaillent ensemble et en partenariat avec les associations et les habitants des quartiers de la géographie prioritaire »¹⁵¹. La politique de la Ville est impulsée par le cabinet de l'adjoint au maire à la politique de la ville, Mr Lévêque, et portée techniquement par la Direction du Développement Territorial (DDT).

Trois axes de progression ont été retenus comme étant prioritaires pour l'avenant 2011-2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale parmi lesquels on retrouve le développement social local et la participation des habitants et la lutte contre les discriminations.

Il est ainsi précisé qu'« à l'échelle des quartiers, la démarche de développement social local est portée par les projets de territoire et leur pilotage par les équipes projet. Le partenariat construit entre la ville de Lyon et les acteurs structurants des territoires que sont les Centres Sociaux, les MJC et les Maisons de l'Enfance joue un rôle central »¹⁵². Concernant la participation des habitant-e-s, ces structures sont perçues comme des « relais incontournables de l'action publique de développement des territoires » (*ibid.*, p.18) avec l'objectif général d'un renforcement des ressources des habitant-e-s par des actions collectives et d'accompagnement, la poursuite du recours à l'expertise d'usage et la consolidation des démarches de concertation.

Concernant le volet « prévention et lutte contre les discriminations » celui-ci est décrit comme « la déclinaison de la politique égalité globale conduite par la Ville de Lyon au regard du contexte spécifique des territoires prioritaires [...] et correspond à un engagement volontariste et transversal à tous les niveaux du contrat urbain de cohésion sociale, en se déclinant dans ses axes de travail territoriaux et thématiques » (p.19). Stipulons ici que « la politique en faveur de l'égalité de la Ville de Lyon a pour cadre les lois qui prohibent la discrimination. La référence est bien l'égalité en droit et non les inégalités socio-économiques, spatiales ou culturelles ». Par ailleurs, la ville de Lyon précise que « la discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé. Les discriminations peuvent être cumulatives et sont souvent peu visibles. Elles ne constituent pas que des actes isolés et répétés mais peuvent être de nature « systémique » et ont pour conséquence de fragiliser la cohésion sociale en remettant profondément en cause le pacte républicain. Les discriminations sont à la fois définies juridiquement en tant que délit et systémiques, c'est-à-dire coproduites » (p.31). Concrètement il s'agit d'accompagner les opérateurs/trices pour qu'elles deviennent des acteurs/trices de l'égalité, d'intégrer des plans d'action égalité dans les projets de territoire et de traiter le ressenti discriminatoire en mettant en œuvre des expérimentations. Enfin, en ce qui nous concerne ici, il s'agit de « renforcer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes », l'enjeu étant « de reconnaître les besoins particuliers et la situation des femmes des quartiers afin de développer de nouvelles approches par une meilleure connaissance des discriminations et stéréotypes que subissent ces femmes » (p.19). Ces thématiques sont portées plus particulièrement par la Mission égalité de la Ville de Lyon qui coordonne la mise en œuvre et la déclinaison opérationnelle de cet axe « prévention et lutte contre les discriminations ». La Mission

¹⁵¹ Source : <http://www.polville.lyon.fr/polville/>

¹⁵² Avenant au CUCS 2011-2014, p.17.

Egalité est présentée à ce titre comme « un outil et une ressource au service des thématiques, des territoires et des acteurs » (p.20).

Enfin, l'avenant 2011-2014 stipule que le quartier Mermoz a été retenu comme territoire d'expérimentation pour préparer la prochaine génération des contrats urbains. « Il s'agit notamment de veiller sur ce quartier à une attention accrue de l'Etat sur trois thèmes prioritaires (éducation, emploi et sécurité), auxquels il a été décidé localement de rajouter la santé, la culture et la GSUP, se traduisant par de nouveaux engagements de moyens de droit commun » (p.9).

SOURCES :

Sitographie

http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_quartiers/mermoz/
http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_quartiers/la_duchere
http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_quartiers/vaise/?aIndex=0
http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/BOISDe_la_politique_de_la_ville_aux_Contrats_Urbains_d.pdf
http://www.polville.lyon.fr/static/polville/contenu/CUCS/concertation_nationale/reperes-historiques.pdf
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000077-la-politique-de-la-ville-a-l-epreuve-des-violences-urbaines-de-2005/qu-est-ce-que-la-politique-de-la-ville>

Bibliographie

- Avenel, C. (2013). La Politique de la Ville en quête de réforme, *La Vie des idées*. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-Politique-de-la-Ville-en-quete.html>
- Bonnemaison, G. (1982). *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité – Rapport au premier ministre*. Paris : La Documentation française.
- Dubedout, H. (1983). *Ensemble, refaire la ville*. Paris : La Documentation française.
- Schwartz, B. (1981). *L'Insertion professionnelle et sociale des jeunes – Rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation française.